J. M. J. F.

Histoire de l'Ordre Franciscain

DE

L'IMMACULÉE CONCEPTION

(ou des RELIGIEUSES CONCEPTIONISTES)

EN BELGIQUE

précédée d'un Aperçu sur les Travaux des Frères Mineurs

POUR LA DÉFENSE DE LA CONCEPTION IMMACULÉE
DE LA VIERGE MARIE

PAR LE PÈRE FULGENCE THYRION
DES FRÈRES MINEURS



NAMUR
AD. WESMAEL-CHARLIER, ÉDITEUR
53 RUE DE FER, 53

1909



HISTOIRE DE L'ORDRE FRANCISCAIN

DE L'IMMACULÉE CONCEPTION

(OU DES RELIGIEUSES CONCEPTIONISTES)

EN BELGIQUE



L'Immaculée d'après la tradition franciscaine

J. M. J. F.

Histoire de l'Ordre Franciscain

DE

L'IMMACULÉE CONCEPTION

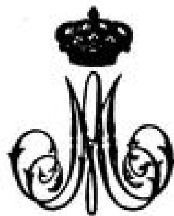
(ou des RELIGIEUSES CONCEPTIONISTES)

EN BELGIQUE

précédée d'un Aperçu sur les Travaux des Frères Mineurs

POUR LA DÉFENSE DE LA CONCEPTION IMMACULÉE
DE LA VIERGE MARIE

PAR LE PÈRE FULGENCE THYRION
DES FRÈRES MINEURS



NAMUR
AD. WESMAEL-CHARLIER, ÉDITEUR
53, RUE DE FER, 53

1909



Approbation de l'Ordre

IMPRIMATUR.

Trudonopoli, 25 Aug. 1909.

F. Venantius Jansen,
Min. Prov.

Approbation de l'Évêché.

L'histoire de l'Ordre franciscain de l'Immaculée Conception, en Belgique, constitue une monographie aussi intéressante qu'édifiante.

Dans ces pages écrites d'un style sobre et correct, l'auteur fait connaître la vie toute de régularité et de ferveur des quatre célèbres monastères de l'ancienne Wallonnie, occupés par les Filles de la Bienheureuse Béatrix de Silva.

Cette histoire a un autre mérite : elle révèle les développements et le progrès de la dévotion à l'Immaculée Conception de Marie, dont l'Ordre de Saint François fut, en tout temps, le zélé champion.

Nous sommes donc heureux d'en autoriser l'impression.

Namur, 5 septembre 1909.

TH.-LOUIS, Év. de Namur.

En publiant ces pages, nous déclarons nous soumettre entièrement aux prescriptions du Pape Urbain VIII, dans son décret « Sanctissimus », toutes les fois qu'il sera fait mention de faits prodigieux, de miracles, de sainteté. Empruntant l'expression de saint François d'Assise, nous protestons de « notre entière obéissance et soumission au Seigneur Pape, à ses successeurs et à l'Église Romaine. »

(*Règle des Frères Mineurs*, Chapitre I.)

En publiant ces pages, nous déclarons nous soumettre entièrement aux prescriptions du Pape Urbain VIII, dans son décret « Sanctissimus », toutes les fois qu'il sera fait mention de faits prodigieux, de miracles, de sainteté. Empruntant l'expression de saint François d'Assise, nous protestons de « notre entière obéissance et soumission au Seigneur Pape, à ses successeurs et à l'Église Romaine. »

(*Règle des Frères Mineurs*, Chapitre I.)

AVANT-PROPOS.

Deux joyeux cinquantenaires, en l'honneur de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge Marie, ont marqué le commencement du XXe siècle : d'abord, en 1904, celui de la proclamation du dogme de la Conception Immaculée, et ensuite en 1908, celui des Apparitions de la Sainte Vierge à Lourdes. Heureux début qui nous fait espérer, selon la parole de saint Léonard de Port-Maurice, les plus abondantes bénédictions de Dieu sur son Église, au milieu des difficultés qu'elle traverse actuellement et qui tourneront à sa plus grande gloire.

A l'occasion de ces deux cinquantenaires, bon nombre d'ouvrages remarquables ont paru pour glorifier la Vierge Immaculée. Le présent travail vient nous faire connaître l'histoire des anciens couvents, en Belgique, des Filles de l'Immaculée Conception, dites Conceptionistes, au XVIIe et au XVIIIe siècles, et leur rétablissement au XIXe siècle, après leur suppression en l'année 1796. Ce modeste ouvrage a été demandé à la suite d'une grâce insigne obtenue par l'intercession de la Vierge Immaculée.

L'intention première était de ne donner que l'historique des couvents; mais, sur le conseil de plusieurs personnes compétentes, on a donné un aperçu des travaux des Franciscains depuis plusieurs siècles, en faveur de la pieuse croyance à la Conception Immaculée de la Vierge Marie. On ne pouvait donc laisser dans l'ombre Jean Duns Scot, le vaillant défenseur de ce glorieux privilège, la Vénérable Dona Béatrix de Silva, la fondatrice d'un Ordre consacré à l'honneur de la

Vierge Immaculée, le cardinal François Ximenès, le puissant protecteur de cet Ordre, et enfin, le P. Mathias Hauzeur, qui s'en fit le zélé propagateur en Belgique.

Puissent ces humbles pages contribuer, dans la mesure du possible, à l'honneur de l'Immaculée Conception de la Vierge Mère et à l'extension de son Ordre privilégié.

SOURCES PRINCIPALES

auxquelles on a puisé pour la composition de cet ouvrage. Les sources secondaires seront indiquées à la page où elles seront citées.

IMPRIMÉS.

1. *Origine et règle de l'Ordre de la Conception Immaculée de Notre-Dame.*

2. *Les Chroniques des Frères Mineurs* par le P. MARC DE LISBONNE, O. F. M. — 4 volumes in 4°. — Paris, chez la Veuve G. Chaudière, rue St-Jacques, à l'enseigne du temps et de l'homme sauvage. 1608.

3. *L'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie considérée comme dogme de Foi,* par Mgr. MALOU, évêque de Bruges. — 2 volumes. — Bruxelles. Imprimerie-librairie de H. Goemare, rue de la Montagne, 52. 1857.

4. *Les Franciscains et l'Immaculée Conception,* par le P. Pierre PAUWELS, O. F. M., en collaboration avec P. A. A. du même Ordre. — Malines, Imprimerie L. et A. Godenne, Grand'place, 28. 1904.

5. *L'Auréole séraphique,* par le P. LÉON, ex-provincial de France, O. F. M. — 4 volumes. — Paris. Librairie Bloud et Barral, rue de Madame, 4, et rue de Rennes, 59.

6. *La Vierge Marie et le plan divin,* par AUGUSTE NICOLAS. — 4 volumes — Paris. Auguste Vaton, libraire-éditeur, rue du Bac. 1863.

7. *Le Cardinal Ximenès, franciscain et la situation de l'Église en Espagne, à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe,* par le docteur HEFELÉ, professeur de théologie à l'université de Tubingue Traduit par MM. Charles Sainte-Foi et P. A. De Bermond, avec notes des traducteurs. — Paris, librairie Mme Ve Poussielgue- Rusand, 23, rue Saint-Sulpice. 1856.

8. *Rapport sur la cause de béatification de la vénérable servante de Dieu, Béatrix de Silva, fondatrice de l'Ordre de l'Immaculée Conception, adressé aux Révérendes Mères abbesses des Religieuses Conceptionistes d'Espagne et de Belgique,* par l'abbé ÉMILE GELIN, docteur en philosophie et en théologie, professeur au Collège Saint-Quirin, Huy, le 3 avril 1907.

9. *Une perle à la couronne de Marie Immaculée, ou l'Ordre de l'Immaculée Conception en Belgique,* par l'abbé CARRIÈRE, inspecteur diocésain pour le ressort de Nivelles. — Imprimerie J. et P. Jumpertz, avenue d'Auderghem, 150, à Bruxelles, 1904.

10 *La vénérable Mère Dona Béatrix de Silva.* — Toulouse, Hébrail, Durand et Delpuech, rue de la Pomme, 5, 1879.

11. *Acta capitularia Almæ Provinciæ FF. Minorum, ab anno 1658 ad 1796.*

12. *Tabula chronologica de conventibus Fratrum Minorum et Monialium eis subjectarum in Flandria, 1627-1742.* P. STEPHANUS DE NEEF, O. F. M.

MANUSCRITS.

1. *Archives* des anciens couvents de Conceptionistes, conservées au couvent de ces mêmes Religieuses à Nivelles.

2. *Idem,* au couvent des Frères Mineurs, à Schaerbeek, lez-Bruxelles.

3. *Histoire ou remarques des choses mémorables, en l'introduction de l'Ordre sacré de la Conception Immaculée, ès Pays-Bas, commençant l'an 1636 et finissant l'an 16..., à l'honneur de la susdite Conception Immaculée,* par le P. BARTHÉLEMY D'ASTROY, O. F. M. — In fol. de 102 pages.

4. *Ortus et progressus Almæ Provinciæ Flandriæ FF. Minorum Recollectorum,* par le P. JEAN DAMASCÈNE DOYEN, O. F. M.

5. *Chronologia Fratrum Minorum Recollectorum,* par P. PIERRE VAN DEN HAUTE, O. F. M. (11 volumes in 4°).



L'ORDRE FRANCISCAIN

ET L'IMMACULÉE CONCEPTION.

CHAPITRE I.

Antiquité de la croyance à l'Immaculée Conception. — Les chanoines de Lyon. — Aux pays de Liége, de Flandre et du Hainaut. — Saint Bernard combat la pieuse croyance. — L'université de Paris se rallie à son opinion. — L'Ordre franciscain, saint François, le bienheureux Gilles, saint Antoine de Padoue. — Les Ordres Mendiants admis à la Sorbonne. — Saint Bonaventure.

Il est peu de vérités catholiques, qui aient été plus discutées et plus approfondies que la croyance à l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie. Ces divergences d'opinions et les discussions qui en résultèrent, entraient dans le plan de la divine Providence, selon une révélation que la Sainte Vierge elle-même daigna faire à sainte Brigitte, et qui confirme en tous points cette observation : « Il a plu à Dieu que mes amis doutassent de ma Conception, et que chacun, à sa manière, montrât son zèle pour mon honneur, jusqu'à ce que la vérité brillât au temps opportun [1]. »

La pieuse croyance à la pureté originelle de Marie existait déjà en Orient dès les premiers siècles de l'Église. A partir du concile d'Éphèse en 431, qui avait condamné l'hérésie de Nestorius, elle fut énoncée plus explicitement et prit un essor rapide. L'amour filial des fidèles pour leur auguste Mère prit sa revanche sur l'hérésie, qui voulait arracher de la couronne de Marie, son beau fleuron de Mère de Dieu.

Dans les premiers siècles de l'Église, c'étaient les évêques, isolés ou réunis en concile, qui canonisaient les saints, composaient leur office et instituaient des fêtes en leur honneur. Au Concile de Trente 1545, le principe de l'unité liturgique fut établi et réservé à

---

1 *Révélations de sainte Brigitte*, Liv. VI, C. 55.

l'Église. Ainsi s'explique comment les conciles particuliers et les évêques ont pu établir successivement, dans leurs diocèses, la fête de l'Immaculée Conception, sans l'intervention du Saint-Siège, et comment le culte a été vraiment l'expression naturelle de la tradition vivante, le symbole pratique de la croyance des Églises [1].

1140. — En 1140, les chanoines de Lyon avaient résolu de célébrer, dans leur église primatiale, la solennité de la Conception de la Sainte Vierge. Dès que saint Bernard, abbé de Clairvaux, eut connaissance de cette pieuse résolution, il écrivit aux chanoines une lettre restée célèbre parce qu'elle ouvrit une controverse qui devait durer de longs siècles. Après avoir adressé à l'église primatiale de Lyon de magnifiques éloges, saint Bernard proteste contre la nouveauté, contre « cette fête changée en rite ecclésiastique et manquant de fondement rationnel, comme d'appui dans l'antique tradition. » En terminant sa lettre, le saint docteur fait remarquer qu'avant d'agir, on aurait dû, au préalable, consulter le Siège Apostolique. C'est à ce tribunal qu'il remet l'examen de cette question, se soumettant d'avance à son jugement. La lettre de saint Bernard n'eut pas pour effet d'enrayer la propagation de la fête, ni de faire tomber la pieuse croyance. Les chanoines exécutèrent leur résolution. On vit alors surgir deux camps opposés : celui des partisans de l'abbé de Clairvaux et celui des chanoines de Lyon [2].

Ceux-ci n'étaient pas les seuls à célébrer la fête de la Conception. Mabillon assure que, dans le cours du xe siècle, la fête était célébrée dans toute l'Espagne [3].

1142. — D'après deux anciens manuscrits, retrouvés en 1638 par le P. Mathias Hauzeur, et reconnus par l'évêque de Namur, Monseigneur Engelbert des Bois, la fête de l'Immaculée Conception de Marie était célébrée à Liége et dans le diocèse en 1142 [4].

1195. — Miraeus rapporte deux chartes, signées le jour de l'Immaculée Conception, en l'année 1195, par Baudouin le Magnanime, comte de Flandre et de Hainaut, en faveur des églises de ses comtés [5].

L'autorité de saint Bernard à cette époque était immense. Le grand docteur, par son profond savoir, par ses doctes écrits, par sa sainteté, par la confiance que le Saint-Siège et les plus grands souve-

---

[1] Pauwels, p. 24.
[2] Malou, T. I, p. 48. — Pauwels, p. 30.
[3] Migne, P. L., T. CXX, col. 1371 : *De partu Virginis*.
[4] Malou, T. I, p. 118. — Voir ci-après ; Notice sur le P. Mathias Hauzeur.
[5] Miraeus, *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 476 et 477.

rains lui avaient montrée, était connu dans le monde entier comme une des colonnes de l'Église. Il avait contesté l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge, lui un des plus grands admirateurs et des plus pieux serviteurs de la Mère de Dieu. On conçoit facilement quel empire sa lettre aux chanoines de Lyon dut exercer sur les esprits.

Les docteurs de l'Université de Paris se rallièrent à l'opinion de saint Bernard et leur enseignement était nettement hostile à la pieuse croyance. Pierre Lombard [1], qui fut professeur à la Sorbonne, de 1153 à 1159, composa un traité, qu'il intitula : *Sententiarum libri quatuor*, où il s'y montre opposé. Ce livre jouissait d'une autorité considérable : il était devenu le manuel classique de théologie et fournissait aux professeurs le thème de leurs commentaires.

La dévotion à la Bienheureuse Vierge Marie a été le caractère de tous les saints, comme aussi de tous les ordres religieux, qui ont paru dans l'Église. Il suffit de connaître l'histoire de tous les fondateurs d'ordres religieux pour se convaincre de cette vérité. Né à l'ombre d'un sanctuaire dédié à la Reine du ciel, l'Ordre de saint François devait, lui aussi, se consacrer à cette Auguste Souveraine. Il choisira Marie pour Patronne, et ses enfants, dans la suite des siècles, ne cesseront de travailler à la plus grande gloire de leur Reine. Les uns prendront la plume pour retracer, dans des pages inspirées, ses prérogatives et ses grandeurs; d'autres transmettront à leurs frères et au monde entier le parfum de leur dévotion et le témoignage des faveurs merveilleuses, dont la Vierge Immaculée se sera plu à les combler. Et cette tendre dévotion, cette filiale confiance en Marie leur viendront, après la grâce de Jésus, des leçons et des exemples du séraphique Patriarche.

François, dit saint Bonaventure, nourrissait dans son cœur, à l'égard de la Mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ, une piété qui surpassait toute croyance, *incredibilem pietatem*. Plaçant en Elle, après Jésus, toute sa confiance, il l'établit son avocate et l'avocate de tous les siens [2]. » Dans tous les opuscules du saint Fondateur, nous lisons, entre autres, cette belle prière, qui nous révèle toute la ferveur de sa dévotion : « Salut, Sainte Dame, Reine Très Sainte, Marie Mère de Dieu .... Vous possédez et avez

---

[1] Pierre Lombard naquit à Lumello, près de Novare en Lombardie. Il fut professeur à la Sorbonne pendant six ans (1153-1159). Il devint évêque de Paris en 1159 et mourut en 1164.

[2] Saint Bonaventure, *Leg.*, C. IX.

toujours eu la plénitude de grâce et de tout bien. » Cette prière, n'est-elle pas la manifestation de sa croyance à l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge?

Innombrables sont les preuves de la dévotion de saint François envers Marie. Après le nom si glorieux de Jésus, qu'il avait sans cesse sur les lèvres, c'est le nom si suave de Marie qu'il prononce le plus souvent et avec le plus grand bonheur. Innombrables sont aussi les marques de tendresse, dont la Vierge Immaculée entoure son fidèle serviteur. Ce fut à Sainte-Marie-des-Anges, que la Reine du ciel accorda à la pieuse Pica, la naissance de cet enfant de prodiges, et ce sera dans ce béni sanctuaire de Marie que François viendra plus tard revêtir les livrées de la pauvreté évangélique et jeter les fondements de son Ordre. C'est là qu'il obtiendra de Notre Seigneur, par l'intercession de Marie, la précieuse indulgence de la Portioncule. Là, il voudra vivre, sous l'aile de Marie; là, il sera comblé de merveilleuses faveurs; là aussi, il voudra mourir à cette vie, et naître à la gloire éternelle.

Dans le second chapitre de son Ordre déjà nombreux, bien qu'il ne comptât que quelques années d'existence, en 1219, le saint Fondateur ordonna de célébrer tous les samedis, une messe en l'honneur de la Sainte Vierge Marie. Dans cette petite église de Sainte-Marie-des-Anges ou de la Portioncule, se formèrent, sous la conduite du Bienheureux Père, les serviteurs les plus dévoués à la gloire de la Reine du ciel [1].

C'est ainsi que le bienheureux Frère Gilles d'Assise, troisième compagnon du Saint, tira un religieux de Saint Dominique, de l'état de perplexité où il se trouvait, par suite d'un doute sur l'intégrité de la virginité de la Mère de Dieu. Laissons parler les chroniques [2] de l'Ordre qui nous rapportent le fait : « Un Frère Prêcheur, docteur en théologie, fut assailli d'une grande tentation. L'esprit malin voulait le faire douter de la très pure Virginité de Marie. Aucun moyen ne réussissait à ce pauvre affligé, pour le délivrer de cette tentation qui le tourmentait. Voyant que ni sa science, ni les exercices de piété auxquels il se livrait, ne lui servaient de rien, ayant entendu parler du bienheureux Frère Gilles, comme d'un homme très versé dans la spiritualité, il résolut d'aller le consulter. En même temps que le théologien se mettait en route, il fut révélé au Frère Gilles que ce religieux venait à lui et pour quelle raison il faisait cette démarche.

---

[1] *Auréole séraphique*, T. IV, p. 386.

[2] *Chroniques des Frères-Mineurs*, par le P. Marc de Lisbonne. Vol. 2e, p. 166-167.

« Aussitôt le bon Frère sort de sa cellule où il était en prière, et va au-devant de lui. L'ayant rencontré et sans attendre qu'il lui parle, il lui dit : « Mon cher frère, Marie était Vierge avant l'enfantement. » Cela dit, il frappe la terre de son bâton, et il en sort un très beau lis. Une seconde fois, il lui dit : Mon cher Frère, Marie était Vierge en l'enfantement, et frappant de nouveau la terre de son bâton, il en sort un second lis. Enfin il dit : « Mon cher frère, Marie demeura Vierge après l'enfantement, » et ayant frappé la terre une troisième fois, un troisième lis apparaît. » Après cette triple démonstration, le religieux dominicain fut sur l'heure complètement délivré de cette tentation qui le torturait. Les lis disparurent, et le frère Gilles se hâta de regagner sa cellule, pour se soustraire aux louanges que ce prodige pouvait lui attirer.

Saint Antoine, le plus illustre des enfants de saint François, fut aussi un des serviteurs les plus dévoués de Marie et l'un des saints les plus favorisés de la divine Mère. Comme son séraphique Père, il fut, dès sa naissance, prévenu des bénédictions de Dieu et des faveurs de la Reine du ciel. Né aussi à l'ombre d'un sanctuaire de Marie, le 15 août 1195, fête de l'Assomption, il fut baptisé le même jour. Sa pieuse mère, Dona Thérésa de Tavera, l'avait consacré à la Sainte Vierge. Lorsque, petit enfant, il pleurait, il suffisait de l'approcher des fenêtres du palais, d'où il pouvait voir l'église consacrée à Marie, et aussitôt ses pleurs cessaient et faisaient place à un aimable sourire. Le portait-on à l'église ? Il agitait ses petits bras vers la statue de la Sainte Vierge. Dès sa plus tendre enfance, sa mère l'habitua à prononcer les doux noms de Jésus et de Marie, et à redire avec dévotion la Salutation angélique. En le berçant sur ses genoux, elle prenait plaisir à lui chanter la belle hymne à la Vierge : « *O gloriosa Domina*, ô glorieuse Souveraine. » L'enfant l'apprit bientôt lui-même, et de sa voix angélique, il se mit à répéter ces strophes si suaves. Cette hymne, il la chantera plus tard dans la solitude, dans ses voyages, dans ses travaux et dans ses épreuves. Ce fut au pied de l'autel de Marie, qu'à l'âge de cinq ans, il fit vœu de virginité, et, plus tard, pour le fortifier dans les travaux de son laborieux apostolat, il reçut dans ses bras, des mains de la Sainte Vierge, l'enfant Jésus qui le comblait de ses caresses.

Adonné au saint ministère de la prédication, Antoine, dans ses sermons les plus authentiques [1], professa la croyance à l'Immaculée Conception. Dans un sermon pour le 3e dimanche du carême, il

[1] *Sermones... in laudem G. V. Mariæ*. Édition du P. Josa, p. 17. Padoue 1886. — Locatelli. Sermones dominicales et in solemnitatibus, p. 89.

commente le passage de l'Écriture : « Bienheureux le sein qui vous a porté. » Marie, dit-il, a été prévenue par une grâce singulière et en fut remplie. « *Illa autem gloriosa Virgo singulari gratiâ præventa atque est repleta,* » Et cette sentence est, pour saint Antoine, la conclusion découlant des paroles de saint Augustin, qu'il rapporte et fait siennes en cet endroit de son sermon : « ... Excepté la Vierge, dont je n'admets pas qu'il puisse être question quand on parle de péché .... » Si nous pouvions réunir tous les saints et toutes les saintes qui ont vécu dans le monde et leur demander s'ils ont été sans péché, que pensez-vous qu'ils répondraient? Tous s'écrieraient d'une seule voix : « Si nous disons que nous sommes sans péché, nous nous trompons nous-mêmes, et la vérité n'est pas en nous. Mais cette glorieuse Vierge fut prévenue par une grâce singulière et en fut remplie. » Il s'agit bien ici d'une prérogative particulière, qui met la Sainte Vierge au-dessus de toutes les créatures [1].

La Sorbonne à Paris jouissait d'une renommée universelle et tenait le premier rang parmi toutes les universités du monde. Aussi y voyait-on affluer, de tous les pays, non seulement, de simples étudiants, mais parfois même des professeurs d'autres corps savants, qui ne croyaient pas s'humilier en allant s'asseoir sur les bancs en qualité d'auditeurs. Les Ordres religieux y envoyaient également leurs sujets les plus distingués, et occupaient souvent une chaire de théologie. L'enseignement qu'on y donnait était contraire au privilège de l'Immaculée ; il n'est donc pas étonnant que les plus beaux génies, tels Albert le Grand et saint Thomas d'Aquin, de l'Ordre de Saint-Dominique, Alexandre de Halès et saint Bonaventure, de l'Ordre de Saint-François et tant d'autres, aient pris parti pour cette doctrine qui leur avait été enseignée. Tous cependant étaient de fervents serviteurs de la Mère de Dieu.

Mentionnons ici le docteur séraphique, saint Bonaventure. Cette gloire de l'Ordre de Saint-François naquit à Bagnoréa en 1221, de parents nobles et distingués par leurs vertus. Il reçut au baptême le nom de Jean, le disciple bien-aimé de Notre Seigneur ; mais ce nom, comme celui de saint François, sera changé plus tard, à la suite d'un miracle opéré en sa faveur. A l'âge de quatre ans, il tomba dangereusement malade, et sa mère le porta à saint François, le priant d'intercéder pour sa guérison. Elle fit vœu, si l'enfant guérissait de le donner à l'Ordre des Frères-Mineurs. Touché de la douleur de cette pauvre mère, saint François se met aussitôt en

---

PAUWELS, p. 37.

prière ; puis il le bénit et le rendit à sa mère, et ce fut alors que le saint, divinement éclairé sur les destinées futures de l'enfant, prononça ces paroles prophétiques : « *O buona ventura*, O la bonne aventure . » A l'instant la guérison fut complète. De là, le nom de Bonaventure.

A l'âge de 22 ans, Bonaventure revêtit les livrées de la sainte pauvreté dans l'Ordre séraphique et commença les épreuves du noviciat. Dans cette solitude, étranger aux bruits du monde et seulement accessible aux inspirations du ciel, le cœur de Bonaventure s'embrasait du feu de l'amour de Dieu. Après le noviciat, il fut envoyé au couvent de Paris, où il devait achever ses études, et ensuite occuper une chaire de théologie. Sa profonde humilité ne put le soustraire aux honneurs et aux dignités tant dans l'Ordre que dans l'Église. A l'âge de 36 ans, il fut élu ministre général de l'Ordre qu'il gouverna pendant 18 ans, et plus tard, il fut nommé évêque d'Albano et créé cardinal par Grégoire X. Par ses nombreux et pieux écrits, il a mérité le titre de Docteur séraphique.

En parlant de lui, le savant et pieux Gerson disait : « Je ne sais si l'Université de Paris a jamais eu un docteur semblable à saint Bonaventure, » et l'abbé Jean Trithème : « Chez saint Bonaventure, la doctrine inspire la dévotion, et la dévotion répand la doctrine. Si vous voulez être savant et dévôt, appliquez-vous à la lecture de ses ouvrages. »

Il serait trop long de rapporter ici tout ce que ce grand saint a fait et écrit pour honorer la Sainte Vierge. En 1260, au chapitre général de Narbonne, il ordonna de réciter, après les complies, une antienne à la Sainte Vierge ; à celui de Pise, en 1263, il établit dans l'Ordre, les fêtes de la Conception et de la Visitation. Plus tard, il institua la société du Gonfalon, première confrérie instituée dans l'Église, en l'honneur de Marie. Il prescrivit que tous les soirs, à la chute du jour, on récitât au son de la cloche, trois fois, la Salutation angélique, en mémoire de l'Incarnation, et afin d'honorer en Marie le plus glorieux de ses privilèges, celui de la divine Maternité, uni à celui de la Virginité. Cette pratique se répandit bientôt dans toute l'Église [1].

Citons à ce sujet une belle page d'Ozanam, où il parle de saint Bonaventure : « La Vierge Marie, dont le culte eut tant de prise sur les mœurs violentes du moyen âge, qui vit à son service tant de

---

[1] *Auréole séraphique*, t. III, p. 42.

chevaliers et de poètes, était bien le seul amour digne de cet homme chaste, de qui ses contemporains disaient, « qu'Adam semblait n'avoir pas péché en lui [1]. » Et comme les femmes de la terre aimaient à être saluées le soir par les chants des troubadours, il voulut que dans toutes les églises de son Ordre, à la chute du jour, la cloche sonnât pour rappeler le salut de l'ange à la Reine du ciel. L'Angelus, ce poétique appel parti de l'humble tour des Franciscains, vola de clocher en clocher, pour réjouir le paysan sur le sillon et le voyageur sur la route. Cependant le saint docteur ne pensait pas laisser au bronze le soin de louer la Mère du Sauveur; lui-même avait essayé pour Elle, si l'on peut ainsi parler, toutes les cordes de la lyre chrétienne, psaumes imités de David, séquences populaires, cantiques de joie et de tristesse [2]....

Les plus grands docteurs du XIIIe siècle, Albert le Grand, Alexandre de Halès, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, Pierre de Tarentaise et Gilles de Rome, n'ont pas regardé la Conception Immaculée de Marie, comme une vérité contenue dans le dépôt de la révélation. Ce qui les arrêtait, ce n'était pas l'absence d'une piété filiale envers Marie. Tous étaient ses insignes dévôts. Ce n'étaient pas non plus des doutes sur l'éminence de sa pureté, car ils n'ont tous qu'une voix pour l'exalter au-dessus de toute pureté créée. C'était moins encore l'ignorance des principes sur lesquels repose et d'où se déduit le privilège de la Conception Immaculée. Personne ne les a mieux exposés ni mieux défendus [3].

---

1 Ces paroles furent prononcées par le P. Alexandre de Halès, qui fut le professeur de saint Bonaventure, à l'Université.

2 *Poètes franciscains en Italie au XIIIe siècle*. T. Ve de ses œuvres complètes, p. 109, *Ozanam*.

3 *La Mère de Dieu*, t. I, p. 356 (en note). P. Terrien, S. J.

CHAPITRE II.

1304. Jean Duns Scot à l'Université de Paris. Il enseigne la pieuse croyance à l'Immaculée Conception. — P. Guillaume Ware. — 1307. Duns Scot soutient sa thèse dans une séance publique à l'université. Sa brillante victoire. — L'Université se rallie à son opinion. — P. François Mayron, P. Pierre Auréol. — 1325. Opposition des Dominicains. — Discussion devant le Pape Jean XXII. — 1373 L'Université et les Dominicains. — Pierre d'Orgemont. — P. Jean Vital. — P. Jean de Montson. — Clément VII. — Pierre d'Ailly. — Trois Cardinaux. — P. Léonard de Giffone. — Scotistes et Thomistes. — 1409. Concile de Pise. — Déposition de Grégoire XII et de Benoit XIII. — Élection d'Alexandre V. — 1431. Concile de Bâle. — Question de l'Immaculée Conception. — P. Jean de Montenegro; cardinal de Turrecremata; P. Pierre Porcher Jean de Ségovie. — 1457. Concile provincial à Avignon. — Cardinal de Foix.; — Plusieurs évêques.

1304. — Le temps était venu où la Providence allait susciter le grand défenseur du glorieux privilège de Marie Immaculée, contre l'influence des docteurs de l'Université de Paris. C'était un jeune religieux franciscain, du nom de Jean Duns Scot. Il avait été formé à l'université d'Oxford en Angleterre, et avait eu l'insigne bonheur d'avoir pour maitre, le P. Guillaume Ware [1]. C'est cet illustre docteur qui, abordant la question de l'Immaculée Conception, avait dit ces mémorables paroles : « Si je dois me tromper en glorifiant la Très Sainte Vierge, je préfère excéder dans mes louanges que de me tenir sur une extrême réserve. » Nourri des leçons d'un tel maitre, Jean Duns Scot ne pouvait plus manquer de devenir un intrépide défenseur de l'Immaculée Conception. Bientôt l'élève, qui plus tard devait étonner ses contemporains par l'étendue, la variété et la profondeur de ses connaissances, fut jugé digne d'enseigner. Son vénéré maitre ayant été appelé à l'Université de Paris, Jean Duns Scot lui succéda dans la chaire d'Oxford.

En 1304, Jean Duns Scot fut envoyé à Paris par ses supérieurs pour se préparer au doctorat; c'était dans les habitudes, la Sorbonne étant une université de premier rang. Après sa promotion, on lui confia une chaire de théologie. Dans son enseignement, il traita, devant les nombreux disciples qui assistaient à ses leçons, la question de l'Immaculée Conception ou de la Conception sans tache de Marie et réfuta les arguments des adversaires de la pieuse croyance.

---

[1] P. Guillaume Ware était un franciscain du couvent d'Oxford.

Il se trouvait donc en opposition ouverte avec les plus illustres commentateurs de Pierre Lombard; bien plus, il battait en brèche son livre *Liber sententiarum*, le manuel officiel de l'enseignement théologique, qu'il avait mission de commenter et de défendre. De là, grand émoi au sein de l'Université.

1307. — Lorsque de nouvelles doctrines se faisaient jour dans l'enseignement, la Sorbonne obligeait ceux qui les avaient avancées, à se défendre en assemblée publique, en présence des docteurs et des auditeurs qui s'y pressaient toujours nombreux.

Le jeune Docteur se vit donc forcé de justifier sa doctrine en présence de cette réunion d'illustres savants, et il réfuta les objections qu'on lui opposait, avec tant de force et de clarté, qu'il gagna bientôt les sympathies de la majeure partie de son docte auditoire.

Ce fut à partir de cette brillante victoire du vaillant champion de la Vierge Immaculée, qu'il s'opéra un fort courant d'opinion en faveur de le pieuse croyance. Beaucoup de savants docteurs qui, jusque-là, l'avaient combattue, s'en firent les ardents défenseurs.

L'Université elle-même dressa un statut qui ordonnait la célébration de la fête de la Conception de la Bienheureuse Vierge Marie. Dans l'une des plus anciennes églises de Paris, celle de Saint-Séverin, s'érigèrent en 1311, le premier autel et la première confrérie, dédiés, en France, à l'Immaculée Conception [1].

A la suite du Docteur Subtil, les Franciscains défendirent, dans de nombreux ouvrages, le beau privilège de la Vierge Marie. Entre ces nombreux docteurs, il faut distinguer le P. François Mayron, né dans la ville de ce nom, près de Digne, en Provence, qui mérita le titre de *doctor illuminatus*, docteur illuminé. Dans son traité sur l'Immaculée Conception, il développe sa thèse, en prouvant les trois points : *Potuit, decuit, ergo fecit.* Dieu a pu le faire; il convenait qu'il le fît; donc il l'a fait. » Ce fervent défenseur de Marie Immaculée mourut à Plaisance en 1327. Le P. Pierre Auréol fut aussi un champion célèbre entre tous : il naquit à Toulouse vers 1280. Il étudia à Paris, et fut promu docteur avec le titre de *doctor facundus*, docteur éloquent. Il publia un ouvrage : *Tractatus de Conceptione Virginis*. Il mourut archevêque d'Aix, le 10 janvier 1332.

En parlant de ces docteurs, le P. Strozzi dit du premier : « Ce fut à cette époque le plus abondant et le plus robuste des défenseurs de la pieuse sentence, » et du second : « Ce traité est un des plus fournis et des plus doctes que la controverse ait suscités. »

---

[1] Pauwels, p. 68, 78. 83. Voir p. 87, etc., liste des défenseurs de la pieuse croyance. — Malou, t. 1. p. 54.

1325. — Le triomphe de la pieuse croyance avait plutôt irrité que subjugué les Dominicains, qui adhéraient avec une conviction profonde à l'opinion contraire, qu'ils attribuaient à saint Thomas. Persuadés que leur opinion était conforme à l'Écriture-Sainte et aux principes des saints Pères, ils déférèrent la cause au tribunal du Pape Jean XXII, qui résidait à Avignon. Le Pape ne voulut rien décider, avant que la cause eût été discutée en sa présence. A la fin du débat, le Souverain Pontife déclara que la vérité était du côté des Franciscains, et, pour donner plus d'éclat à son jugement, il fit célébrer la fête de l'Immaculée Conception, avec plus de solennité que jamais, dans sa chapelle et dans la ville d'Avignon. Il composa même une prose nouvelle en l'honneur du mystère [1].

Se sentant protégés par la papauté, les Franciscains prêchèrent plus que jamais le privilège de Marie et le défendirent plus ardemment dans leurs écrits. Aussi la célébration de la fête s'étendit-elle de plus en plus dans tous les pays. Une foule de théologiens remarquables embrassèrent avec conviction la pieuse croyance.

1373. — Déjà, l'Université de Paris avait pris résolument parti pour l'opinion franciscaine. En 1373, les adversaires du privilège de Marie lui déclarèrent la guerre ; l'Université releva le gant, en condamnant leurs thèses avec éclat. L'affaire fut déférée au jugement de Pierre d'Orgemont, évêque de Paris, qui condamna, dans une assemblée de son clergé, tous ceux qui auraient osé prêcher ou parler contre l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge. L'Université ne s'en tint pas là. Elle chargea le franciscain espagnol, P. Jean Vital, théologien de grand renom, de réfuter les erreurs de l'adversaire P. Jean Montson, dominicain, ce qu'il fit par son ouvrage intitulé : *Defensorium pro Imm. Concept.* » Jean Montson en appela au Pape Clément VII, et le Souverain Pontife fit comme son prédécesseur, Jean XXII : il mit les deux camps en face et leur donna des juges. L'Université envoya quatre de ses docteurs les plus distingués. L'un d'eux, Pierre d'Ailly, au nom de l'Université, présenta un long traité pour justifier le jugement qu'elle avait porté sur Jean Montson. Le pape confia l'examen de cette affaire à trois cardinaux, parmi lesquels l'ancien Ministre général de l'Ordre, le P. Léonard de Giffone [2]. Jean de Montson fut condamné.

La doctrine favorable à Marie avait bénéficié, à Avignon, d'une seconde sentence pontificale. A Paris, vers 1388 et 1389, plusieurs

---

[1] Malou, t. I, p. 55. — Pauwels, p. 85.

[2] Le P. Léonard de Giffone fut élu général de l'Ordre en 1373 et le gouverna pendant six ans. En 1379, il fut créé cardinal et évêque d'Ostie.

docteurs qui avaient combattu le privilège de la Sainte Vierge, se rétractèrent publiquement dans l'église des Frères Mineurs [1].

Ce fut à cette époque que les Franciscains se groupèrent plus serrés, sous la bannière de Duns Scot et prirent le nom de Scotistes, tandis que les Dominicains, qui appuyaient leur opinion sur l'autorité de saint Thomas, furent appelés Thomistes [2].

Le xve siècle vit la réunion de deux conciles, celui de Pise, en 1409, et celui de Bâle, en 1431.

1409. — Le premier, ouvert le 26 mars 1409, était convoqué pour mettre fin au schisme, qui désolait l'Église depuis trente ans. Il déposa Grégoire XII et Benoît XIII, et élut à leur place le Cardinal Archevêque de Milan, Pierre Philargo, qui prit le nom d'Alexandre V. Le nouveau Pape appartenait à l'ordre de Saint François. Il étudia en Italie, à Oxford, puis à Paris où il fut promu au doctorat. Il professa la théologie à cette dernière université, et son enseignement eut tant d'éclat qu'il fut nommé le Docteur resplendissant *Doctor refulgidus*. A cette époque, 1380, il écrivit son commentaire sur les Sentences de Pierre Lombard, où il se révèle ardent champion de la préservation originelle de la Vierge. Il écrivit encore, au sujet du beau privilège de Marie, un traité dont parle Gerson qui fut son disciple. En 1402, il fut nommé archevêque de Milan par Boniface IX et, en 1405, créé Cardinal par Innocent VII. Élevé à la dignité pontificale, Alexandre V approuva l'opinion qu'il avait jadis enseignée dans ses écrits, et statua que, sans injure à la foi, elle pouvait être crue par les fidèles.

Alexandre V mourut pieusement à Bologne, le 5 mai 1410, après dix mois de pontificat, et il fut inhumé dans l'église des Frères Mineurs de cette ville [3].

1431. — Le Concile de Bâle s'ouvrit le 14 décembre 1431. La question de l'Immaculée Conception fut discutée à fond. Le P. Jean de Monténegro, napolitain, et le Cardinal Jean de Turrecremata, tous deux de l'Ordre de Saint Dominique, soutinrent l'opinion contraire à l'Immaculée Conception, tandis que le P. Pierre Porcher [4],

---

1 Malou, t. 1, p. 56. — Pauwels, p. 90. — Othon de Pavie, t. II. p. 272.

2 Ce serait se méprendre que de croire que tout l'Ordre de Saint Dominique a été opposé à la pieuse croyance. Il suffit de citer les noms de Tauler, le grand mystique du xive siècle, dont les écrits sont encore tant estimés de nos jours; saint Vincent Ferrier, le grand missionnaire du xve siècle; saint Louis Bertrand, au xvie siècle. Voir Malou, T. II, pp. 137, 145, 154. — Du temps de P. Pierre d'Alva y Astorga, franciscain décédé à Bruxelles en 1667, on comptait 280 dominicains qui avaient professé la croyance à l'Immaculée Conception et l'avaient défendue dans leurs écrits.

3 Pauwels, p. 37.

4 Le P. Pierre Porcher devint évêque de Cavaillon, et mourut le 28 janvier 1447. Voir *Aquitaine séraphique*, P. Othon de Pavie, T. II, p. 260.

Provincial de l'Ordre de Saint François en Aquitaine, et Jean de Ségovie, chanoine de Tolède, furent chargés de défendre le glorieux privilège de Marie.

Le Concile rangea la croyance à l'Immaculée Conception de Marie parmi les vérités catholiques, dont personne ne peut douter, parce qu'elle est conforme à l'Écriture, à la raison, à la pratique liturgique et basée sur la tradition. Ce décret renfermait une définition, au moins indirecte, de la croyance à l'Immaculée Conception. Si le Saint-Siège l'eût sanctionnée de son autorité, la question était tranchée à jamais; mais à l'époque où ce décret fut porté, le Concile de Bâle était tombé dans le schisme. Il s'était mis en opposition avec Eugène IV, qui refusa d'approuver ses décisions; c'est ainsi que le jugement relatif à l'Immaculée Conception n'obtint pas dans l'Église l'autorité d'un décret dogmatique. Cependant il faut convenir que la question avait été discutée et mûrie à une époque où le Concile était légitime; d'où un pieux auteur a conclu fort spirituellement que « le décret de Bâle était né avec le péché originel, mais qu'il avait été conçu sans le péché originel [1]. »

1457. — Il était réservé à un Cardinal franciscain de relever les déclarations tristement avortées du Concile de Bâle et de mettre en relief le privilège de Marie Immaculée. A cet effet, le Cardinal Pierre de Foix convoqua un Concile provincial à Avignon. Il était assisté du Cardinal Alain de Coëtivi, de Robert, archevêque d'Aix et de douze évêques. Pierre de Foix le présida en tant que légat d'Avignon et archevêque d'Arles. On porta un décret touchant l'Immaculée Conception, décret par lequel on affirmait que la glorieuse Vierge et Mère de Dieu ne fut jamais souillée de la tache du péché originel, de sorte que, dans la suite, il ne serait permis à personne de prêcher ni d'enseigner le contraire. En outre, on renouvelait le statut de célébrer la fête de la sainte Conception de Marie. Enfin, on enjoignait aux curés de publier ces dispositions [2].

---

1 Malou, t. I, p. 58. — T. II. p. 263. — Pauwels, p. 99.

2 Pierre de Foix naquit en 1336, fit ses études à Toulouse avec beaucoup de succès et entra dans l'Ordre au couvent de Morlais. Il mourut à Avignon, le 13 décembre 1464, à l'âge de 78 ans.

Le P. Othon de Pavie (*Aquitaine séraphique*, t. II, page 269) mentionne une coïncidence qu'on ne peut s'empêcher de remarquer : « Tandis que ce même Cardinal travaillait avec autant de zèle que de prudence à l'extinction du grand schisme d'Occident, le château et la châtellenie de Lourdes devenaient le domaine de sa famille en vertu d'une donation faite en 1425 par Charles VII, roi de France, à son frère Jean Ier, comte de Foix, vicomte souverain de Béarn. Quatre siècles après le Concile d'Avignon, la Vierge Immaculée Elle-même daignait apparaître sur cette terre de Lourdes, en 1858, et confirmer en quelque sorte la définition doctrinale à laquelle préludait le décret du Concile d'Avignon, présidé par le Cardinal Pierre de Foix. »

CHAPITRE III.

1472. Sixte IV. — Un anonyme. — Pierre Dumont, Jean Ajora, P. Louis de la Tour de Verne, P. Antoine Cucaro. — P. Barthélemy de Feltre, P. Vincent de Bandelli. — 1476. Constitution de Sixte IV. — P. Vincent Bandelli et P. François de Brescia devant le Pape, — 1496, décision de la Sorbonne au sujet des grades académiques. — Item à Cologne, à Mayence, à Alcala et à Salamanque. — 1545. Concile de Trente. — 1618. P. Antoine de Tréjo. — 1620. P. Jean de Vénido. — Confréries en l'honneur de l'Immaculée Conception. — P. Bénigne de Gênes. — 1621. Serment de défendre la pieuse croyance.

1471. — En 1471, le Cardinal François de la Rovère monta sur le siège pontifical, sous le nom de Sixte IV [1]. Tous les défenseurs de l'Immaculée Conception se réjouirent de cette élection. Jusqu'alors l'Italie était demeurée étrangère aux violentes discussions, qui agitaient d'autres pays. Peu d'années avant le Pontificat de Sixte IV, un religieux, gardant l'anonyme, attaqua ouvertement la pieuse croyance. Il accusa ses adversaires et surtout les Franciscains, d'ignorance, de témérité, d'ambition et d'imposture. Il ne tarda pas à être promptement et victorieusement réfuté par deux théologiens, Pierre Dumont et Jean Ajora de Cordoue et deux franciscains, P. Louis de la Tour de Verne et le P. Antoine Cucaro, évêque d'Acerno. L'auteur anonyme, mis en déroute, fit amende honorable.

---

[1] Cet illustre Pontife naquit à Savone en 1414. Jeune encore, il entra dans l'Ordre de Saint François, où il se distingua bientôt par sa vertu et son savoir. Avant même d'être élevé à la prêtrise, dit un auteur contemporain « il avait composé un opuscule pour la défense de l'Immaculée Conception. » Ses mérites l'élevèrent aux plus hautes charges de l'Ordre. Il avait pris ses grades à l'université de Padoue, et enseigna successivement dans les plus célèbres écoles à Padoue, à Bologne, à Pavie, à Sienne, à Florence et à Pérouse. Lorsqu'en 1464, il fallut procéder à l'élection d'un nouveau Général de l'Ordre, au chapitre réuni à Pérouse, plusieurs Pères du chapitre allèrent consulter l'illustre Frère Mineur, saint Jacques de la Marche, qui jouissait de l'estime et de la confiance universelles, et qui habitait le couvent situé en cette ville. Le saint homme leur dit : « Vous avez le P. François de Savone, que j'espère voir Général, Cardinal et Pape. » La prédiction se vérifia de point en point. Le P. François de Savone fut élu Général le 20 mai 1464, nommé Cardinal en 1469, par Paul II. Il eut l'honneur, en 1470, d'offrir au Souverain Pontife ses deux ouvrages : *De potentia Dei, et De Sanguine Christi* » qui le classèrent parmi les plus doctes théologiens de son époque. Enfin, il fut élu Pape en 1471. Il mourut le 13 août 1484, à l'âge de 70 ans. OTHON DE PAVIE, *Aquitaine séraphique*, T. II, p. 285.

Profitant des bonnes dispositions du Saint-Siège, le duc de Ferrare, Hercule d'Este, avec l'assentiment de son évêque, provoqua une discussion publique à laquelle comparurent les plus célèbres docteurs. La cause de l'Immaculée Conception fut soutenue par le P. Barthélemy de Feltre, franciscain, et la partie adverse, par le P. Vincent Bandelli, dominicain. Ce dernier, après la dispute, composa un mémoire, qui fut aussitôt déclaré, par Sixte IV, inju-



Sixte IV, pape, 1471-1484.

rieux et outrageant pour les défenseurs du privilège de Marie. De sorte que, dit Monseigneur Malou, « les adversaires de l'Immaculée Conception finirent par avoir tort au tribunal de l'autorité. »

1476. — En 1476, Sixte IV publia sa célèbre constitution *(Cum præcelsa)* qui donnait un nouvel éclat au privilège de Marie, en approuvant la messe et l'office de l'Immaculée Conception, composés par Léonard de Nogarolis. Cette Constitution fut le premier acte officiel émané de la cour de Rome en faveur du privilège de Marie. En même temps, il enrichit l'office des mêmes indulgences qu'accorda Urbain IV à l'office de la Fête-Dieu. Cet acte significatif de l'Église, dit Monseigneur Malou, porta un coup sensible à l'opinion contraire au privilège, et excita, parmi les adversaires de l'Immaculée Conception, une espèce de fureur. C'était, en

effet, le coup le plus sensible reçu jusqu'ici et porté par Rome, en la personne du pape franciscain, Sixte IV. Voulant mettre fin au conflit qui croissait chaque jour, le pape ordonna une nouvelle discussion, qu'il voulut présider lui-même. Le P. Vincent Bandelli parut de nouveau dans l'arène où il rencontra le P. François de Brescia [1], Général de l'Ordre des Frères Mineurs. Celui-ci réfuta avec tant de force les arguments de son adversaire, et prouva la pieuse croyance avec tant d'éloquence et de raison, qu'il obtint des applaudissements extraordinaires. Le P. Bandelli fut complètement battu et son opinion décriée. Sixte IV, témoin du triomphe du P. François de Brescia, lui cria : « Vous êtes un véritable Samson, » et ce nom demeura au valeureux athlète de la Sainte Vierge, qu'on appela désormais, le P. François Samson [2].

1496. — En 1496, la Sorbonne prit la décision d'exclure des grades académiques quiconque ne s'engagerait pas préalablement, par serment, à soutenir l'opinion de la non-déchéance de Marie [3].

Un semblable décret fut porté, en 1499, par l'université de Cologne ; en 1501, par celle de Mayence ; en 1627, par celle d'Alcala, et en 1618, par celle de Salamanque [4].

1545. — Le Concile de Trente s'ouvrit en l'année 1545. Malgré le dessein qu'avaient les Pères de ce Concile de ne s'occuper que de l'hérésie débordante en Europe, ils furent amenés à donner leur avis sur l'Immaculée Conception, lorsqu'il fut question du péché originel. Pour ne pas renouveler les anciennes disputes, il fut décidé qu'on ne prendrait aucune décision définitive.

Pour concilier les esprits, l'assemblée des théologiens rédigea le décret dans la teneur suivante : « Le Concile déclare qu'il n'entre point dans son intention de comprendre dans ce décret, où il traite du péché originel, l'Immaculée Vierge, Mère de Dieu ; mais que l'on doit observer les Constitutions de Sixte IV, sous les peines qui y sont contenues, Constitutions que le Concile renouvelle [5]. »

Cette déclaration, écrit Monseigneur Malou, équivaut à une définition indirecte. Dans un décret dogmatique, dont les termes sont rigoureux, déclarer que Marie n'est pas nécessairement soumise à

---

[1] Le P. François de Brescia gouverna l'Ordre pendant 24 ans (1475-1499) et mourut à Florence le 27 octobre 1499, à l'âge de 85 ans. — Wadding dit de lui « qu'il prit soin de fuir les honneurs, » et il ajoute : « Il a bien vécu, celui qui a su rester caché. »

[2] Malou, t. I, p. 63, etc. — Pauwels, p. 115.

[3] Pauwels, p. 71.

[4] Malou, t. I, p. 162.

[5] Pallavicini, t. XI, L. VII, ch. VII, n° 2.

la loi commune du péché, c'est évidemment l'excepter de la masse des pécheurs.

Le Concile de Trente, dit Auguste Nicolas, ne définit pas formellement ce dogme, mais il en approche singulièrement. Après avoir, dans un décret sur le péché originel, traité tout ce qui s'y rapporte, il déclare « qu'il n'entre pas dans son intention d'y comprendre la Bienheureuse et Immaculée Mère de Dieu, » expression d'une délicatesse exquise, qui laisse bien voir la pensée du Concile; qui va jusqu'à la qualification, mais non encore jusqu'à la définition [1].

Quelques défenseurs de la prérogative de Marie désiraient que l'on fît davantage; mais tout le monde comprit que, par cette déclaration, le Concile portait un nouveau coup aux adversaires de l'Immaculée Conception et donnait de nouvelles forces à ses défenseurs [2].

1618. — Ni la décision dogmatique du Concile de Trente, ni les mesures disciplinaires que saint Pie V prit dans le courant du xvie siècle, ne purent calmer l'ardeur de la controverse : au commencement du siècle suivant, elle devint plus animée que jamais. L'Espagne surtout était agitée.

Informé de cet état de choses, Paul V envoya en Espagne sa lettre *Regis pacifici*, par laquelle il défendit aux fidèles d'agiter la question de l'Immaculée Conception en public; mais la lettre apostolique ne parvint pas même à ralentir les luttes. Voyant que les désordres continuaient, Philippe III, roi d'Espagne, envoya à Rome une ambassade solennelle, pour réclamer du Souverain Pontife des mesures plus efficaces. Paul V donna un décret dans lequel il était dit : « Jusqu'à ce que cet article (de l'Immaculée Conception) ait été défini par le Saint-Siège apostolique ou que Sa Sainteté en ait autrement ordonné, que personne n'ose désormais affirmer dans des discours publics, dans des leçons, etc. que la Sainte Vierge Marie a été conçue dans le péché originel. » Cette défense n'eut pas plus de succès que les précédentes, tant était grande l'animosité entre les adversaires.

Philippe III se décida à envoyer à Rome en qualité d'ambassadeur, vers la fin de l'année 1618, le P. Antoine de Tréjo, franciscain, évêque de Carthagène.

---

[1] Auguste Nicolas, t. II, p. 142. *La Vierge Marie et le plan divin.*

[2] Au Concile de Trente qui dura de 1545 à 1563, on comptait 103 religieux de l'Ordre de Saint François, qui y assistaient, soit comme évêques, soit comme chefs d'Ordre ou théologiens. Ils se répartissaient comme suit : Frères Mineurs, 66, dont 18 évêques ou archevêques, — Conventuels, 32, dont 13 évêques, — Capucins, 5.

Au mois de janvier 1618, l'ambassadeur présenta au Saint-Père les lettres du roi d'Espagne avec celles du roi de Portugal, de l'archevêque de Tolède et d'un grand nombre d'évêques, de villes, d'universités, de chapitres et d'ordres religieux, qui réclamaient d'une voix unanime la définition de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge.

Le P. Antoine de Tréjo soutint sa cause avec autant de prudence que de savoir. C'était le savant Père Luc Wadding, une des lumières de l'Ordre de Saint François, qui lui fournissait les mémoires. Paul V répondit à la supplique, que « la définition de l'Immaculée Conception était une affaire grave, qui ne pouvait être décidée qu'avec maturité, qu'elle réclamait par conséquent beaucoup de temps et de réflexion. » Le pape voyait un obstacle à la définition dans l'animosité des adversaires du privilège dont le nombre était assez grand. Toutefois il promit de pourvoir à la tranquillité des fidèles en faisant appliquer avec rigueur les peines spirituelles prononcées contre ceux qui troubleraient l'ordre public en attaquant le privilège de Marie [1].

1620. — L'Ordre tout entier ne cessa de se dévouer à la cause de l'Immaculée. Tous ses membres, du premier au dernier, concoururent, dans la mesure de leurs forces, à assurer le triomphe du privilège de leur Mère chérie. Les Supérieurs donnèrent l'élan, et bientôt des confréries, en l'honneur de l'Immaculée Conception, surgirent partout où les Franciscains étaient établis.

1620. — En 1620, le P. Jean de Vénido, espagnol, Commissaire général de la Famille Cismontaine, ordonne à ses religieux d'ériger partout des Confraternités de l'Immaculée Conception. A la suite de cet ordre, les confréries s'établirent partout, et l'on peut voir dans le *Reg. Auth.*, une liste de cent villes et endroits notables, dans lesquels les Pères de Burgos avaient prêché une croisade en faveur de l'Immaculée Conception et où les habitants s'étaient fait inscrire dans la Confraternité, après avoir fait, en l'honneur de la Vierge, « le serment de défendre partout et toujours, le glorieux privilège de l'Immaculée Conception. »

Les documents du XVIIe siècle, tels les registres de la Confraternité, mentionnent l'existence de ces confréries dans les couvents des Provinces franciscaines de la Belgique [2].

1620. — Le P. Bénigne de Gênes [3], sicilien, Ministre général de

---

[1] MALOU, t. II, p. 287. — PAUWELS, p. 184.

[2] PAUWELS, p. 196 et 197.

[3] Le P. Bénigne de Gênes mourut à Rome en 1651, avec grande réputation de sainteté. Il avait gouverné l'Ordre pendant sept ans.

l'Ordre, donna le 6 novembre 1620 une circulaire par laquelle il ordonnait à toutes les Provinces d'émettre le vœu de défendre, partout et toujours, l'éminente prérogative de la Mère de Dieu. Il écrivit une autre lettre au roi d'Espagne, Philippe III, pour l'engager à pousser, avec plus de zèle que jamais, la cause de Marie Immaculée.

1621. — Au chapitre général tenu à Ségovie, en Espagne en 1621, et présidé par le P. Général, tous les membres de l'assemblée firent le serment de donner leur vie, s'il le fallait, pour la défense de l'Immaculée Conception.

Pour stimuler davantage le zèle de ses religieux, le Ministre général leur rappela l'extension énorme que prenait leur saint Ordre et la magnifique floraison de sainteté qui s'épanouissait dans le jardin séraphique. Il attribuait le tout à la bienveillante protection de Marie, qui récompensait ainsi le zèle que mettaient les Franciscains à répandre partout la croyance en l'Immaculée Conception.

Pour plus de solennité et d'uniformité, il ordonna qu'à l'occasion du plus prochain chapitre de la Province, tous les religieux en fissent le vœu dans les mains de son délégué. Par ce serment, on jurait, non seulement de professer la Conception Immaculée, mais aussi de s'employer, de tout son pouvoir, à faire connaître cette éminente prérogative au peuple chrétien, à la défendre contre les attaques des adversaires et à l'enseigner tant en public qu'en particulier.

Ce serment et ce vœu, le Ministre général les soumet à l'Église romaine et au Souverain Pontife, heureusement régnant, et implore sa bénédiction apostolique, pour que lui et ses enfants puissent les garder jusqu'à la fin de leurs jours.

En ce même chapitre furent édictées les prescriptions suivantes :

1° Au paragraphe de l'office divin « Tous useront de l'indult de Paul V, cité plus haut; »

2° Au paragraphe de l'oraison vocale : « Tous les jours, on chantera solennellement, après Vêpres, *Tota pulchra es*, et après complies, *Conceptio tua*, avec leurs versets et oraisons respectifs.

CHAPITRE IV.

1633. Père Jean-Baptiste de Campanea renouvelle le statut de chanter la messe solennelle de l'Immaculée Conception, chaque samedi. — Académie instituée en l'honneur de l'Immaculée Conception. — 1641. Urbain VIII maintient un privilège en faveur des Franciscains. — 1645. L'Immaculée Conception choisie pour Patronne de l'Ordre. — 1647. Réclamation du P. Jean de Naples, ministre général contre un faux décret. — Lettre du même au roi d'Espagne, Philippe IV. — P. Jean de la Palme et dom Jean Cinmarosa, chargés de former un comité de défense, composé des PP. Gaspar de la Fuente, Pierre d'Alva y Astorga, Pierre de Valvas et Jean Gutterez. — P. Joseph Maldonat. — *Armamentorium seraphicum et Regestum universale tuendo titulo Immaculatæ Conceptionis.* — 1652. P. Pierre d'Urbinas. — P. Antoine Ribéra.

1633. — Au chapitre général de Tolède, tenu en mai 1633, sous la présidence du ministre général, P. Jean-Baptiste de Campanea [1], les Pères Capitulaires renouvelèrent le statut : que dans tous les couvents de l'Ordre, on chanterait, chaque samedi, après Prime, en l'honneur de l'Immaculée Conception, une messe solennelle, à laquelle tous les religieux seraient tenus d'assister, sauf les lecteurs actuels.

Dans ce même chapitre fut instituée une sorte d'académie en l'honneur de l'Immaculée Conception. Dans chaque maison d'études supérieures était établie officiellement une commission permanente chargée de proposer et de résoudre les questions les plus diverses touchant le privilège de l'Immaculée Conception. Ce fut là l'arsenal où se fabriquaient les armes dont les Franciscains faisaient un si brillant usage dans tous les combats livrés autour du grand privilège de Marie, c'est de ce foyer toujours ardent que jaillissaient les étincelles de lumière qui firent éclater, aux yeux de tous, la vérité de la Conception Immaculée.

Grâce à cette mine inépuisable, les Franciscains purent, à chaque instant, orner la couronne de l'Immaculée de nouvelles pierres précieuses, et faire face à toutes les dépenses d'arguments que nécessitaient leurs luttes quotidiennes avec les adversaires de la sublime prérogative de Marie. Citons en détail, ce décret capital du

---

[1] Ce fut le même ministre général qui fit établir en Belgique l'Ordre de l'Immaculée Conception ou des Conceptionistes en 1636.

chapitre de Tolède, et admirons-en la belle et pratique ordonnance.
« Comme il n'y a personne qui ne sache que la Très Sainte Vierge Mère de Dieu a toujours comblé notre saint Ordre de faveurs spéciales, d'abondantes grâces et d'une protection signalée, ainsi il ne peut y avoir aucun religieux dans l'Ordre qui ne conserve dûment le souvenir de tous les bienfaits, n'en remercie dignement notre bonne Mère, et ne fasse tout ce qui est en lui pour propager la prérogative de l'Auguste Reine du ciel.

» C'est pourquoi, à la plus grande gloire de Dieu et à celle de cette même Vierge très sainte, les Pères du chapitre, mus par un sentiment de très vive reconnaissance envers leur Auguste Protectrice, statuent, à l'unanimité, que dans chaque couvent où se trouvent établies les études de théologie, il sera tenu un exercice académique, à l'effet de mettre en pleine lumière la préservation de la Vierge Marie, de la tache originelle. Deux fois par mois, tous les Supérieurs locaux, ainsi que les Supérieurs provinciaux et généraux, s'ils s'y trouvent, les prédicateurs et les étudiants, se réuniront en classe et y examineront et discuteront l'un ou l'autre problème, proposé en temps opportun. Ce problème, concernant la préservation de la Vierge-Mère, sera emprunté aux Écritures, aux SS. Conciles ou aux SS. Pères, et sera proposé successivement, de quinze jours en quinze jours, par les lecteurs du couvent.

» Pendant cet intervalle, les Pères dont il est parlé, s'appliqueront avec ardeur à l'éclaicir et y répondront par écrit, à tour de rôle. Le secrétaire de l'Académie, désigné par les suffrages de ses collègues, gardera ces réponses et en fera lecture devant l'assemblée, à sa plus prochaine réunion. La lecture terminée, il sera permis aux assistants de formuler leurs difficultés, que le lecteur qui a proposé le problème, tâchera de résoudre, avec l'aide du ciel.

» Le même secrétaire comptera devant l'assemblée les réponses recueillies, en inscrira le nombre dans un registre *ad hoc*, en y ajoutant sa signature avec celle du gardien du couvent et de deux autres Pères. Enfin il renfermera ces mémoires dans une caisse, que le Supérieur local gardera auprès de lui, pour en rendre compte tous les ans au Ministre Provincial et les remettre entre ses mains.

» Les Ministres provinciaux, à leur tour, auront soin de les expédier au Ministre Général de l'Ordre, et celui-ci les confiera à quelques Pères, plus instruits, pour qu'ils les examinent, les corrigent, les coordonnent et les perfectionnent, au point qu'elles soient prêtes à être rendues à l'impression. »

Ces statuts généraux votés au chapitre général tenu à Tolède, le

14 mai 1633, furent confirmés par Urbain VIII, le 30 octobre de l'année suivante 1634 [1].

1641. — Urbain VIII, qui révoqua tous les privilèges donnés de vive voix, maintint cependant aux Franciscains, par un décret donné en 1641, le privilège qui leur avait été accordé le 10 janvier 1609 par le pape Paul V [2].

Grâce aux ordonnances faites par le chapitre général de Tolède, l'Ordre tout entier était voué à l'étude et à la défense du glorieux privilège de Marie Immaculée. C'était une coopérative spirituelle en



La Sainte Vierge protégeant l'Ordre.

règle. Cette union a fait la force des Frères Mineurs et les a conduits au triomphe final. Du choc de toutes ces idées devait jaillir la lumière ; elle a jailli, abondante et brillante, et a dissipé toutes les ténèbres dont le privilège était entouré [3].

1645. — Les vaillants défenseurs du privilège de Marie voulurent faire éclater leur dévouement à cette cause sainte, anx yeux de

[1] *Orbis seraphicus. Dominique de Gubernatis*, t. IV, p. 28.
[2.3] Pauwels, p. 195-284.

tout l'univers, en se plaçant solennellement sous le patronage spécial de l'Immaculée Conception. Au Chapitre général, tenu à Tolède, le 3 juin 1645, dans lequel fut élu Ministre général, le P. Jean de Naples, la Vierge Immaculée fut choisie comme patronne spéciale de l'Ordre entier.

Voici en quels termes cet acte fut dressé :

« Puisque Sa Sainteté Urbain VIII a laissé à la dévotion des Ordres religieux, de se choisir parmi les Saints un patron spécial; considérant que notre Ordre des Frères Mineurs a, dès son commencement, par son travail aussi constant qu'heureux et universel, combattu pour l'immunité de la Très Sainte Mère de Dieu, de la faute originelle; que de très nombreux bienfaits nous prouvent que ces bons offices ont été agréés par la Mère de Dieu : pour ces motifs, l'Ordre entier des Frères Mineurs, réuni en Chapitre général, a, d'un commun accord et par une heureuse inspiration, choisi comme Protectrice spéciale de tout l'Ordre des Frères Mineurs, la Bienheureuse Vierge Marie, en tant que nous la reconnaissons et nous la célébrons comme exempte, dans sa Conception, de la faute originelle.

En conséquence, il est ordonné, par obéissance, à tous les Ministres Provinciaux, de faire célébrer la fête de la Très Sainte Conception, dans l'église, avec la même solennité et le même rite ecclésiastique que celles des autres patrons principaux [1].

La constitution donnée par Grégoire XV, en 1621, avait imposé silence aux adversaires de l'Immaculée Conception. Un fait, minime en apparence, remit toute la question à son point de départ. Voici quelle en fut l'occasion : Le Maître du Sacré Palais, O. P. et son compagnon, avaient fait disparaître, de tous les livres et images, le titre d'Immaculée au mot « Conception, » et l'avaient fait adjoindre à celui de « Vierge. » D'après cela, il était donc défendu d'écrire « la Conception Immaculée. » Cela changeait du tout au tout. Aussi les plaintes se firent-elles bientôt jour, et un cri d'alarme retentit dans le camp des défenseurs de la Vierge.

Le premier qui se leva pour protester contre ces agissements plutôt louches, fut le Ministre Général des Frères Mineurs, P. Jean de Naples. Il vit avec un poignant regret comment ces mesures

---

1 Pauwels, p. 204.

Nota : Les Capucins en 1715, et les Conventuels en 1719, choisirent également la Vierge Immaculée pour leur Patronne spéciale.

Auréole séraphique, t. IV, p. 387.

odieuses étaient de nature à neutraliser les efforts que les religieux de son Ordre avaient prodigués pendant trois siècles pour faire admettre la pieuse croyance. Il porta ses plaintes devant les Cardinaux Inquisiteurs, parce que le bruit courait que la suppression de ce titre était appuyée sur un décret de l'Inquisition.

Leurs Éminences déclarèrent n'en rien savoir. Et cependant le prétendu décret, daté du 20 janvier 1644, et signé par Jean-Antoine Thomasius, notaire de la Sainte Inquisition romaine, circula bientôt dans Rome même. Le P. Jean de Naples se hâta de prévenir les ordres religieux, les académies et surtout ses religieux, de ce qui se tramait, et réclama vivement leur secours, pour annihiler les efforts des adversaires du privilège de Marie. Il écrivit une lettre très pressante au roi d'Espagne, Philippe IV, et lui remit en même temps une copie du prétendu décret.

Le Roi manda aussitôt auprès de sa personne, le P. Jean de la Palme, Commissaire général des Franciscains et confesseur de la Reine. Il lui demanda de plus amples informations et le chargea, avec le président de Castille, don Jean Cimmareza, de former un comité composé de quelques religieux pieux et savants, et de prendre aussitôt la défense du Privilège menacé.

A cette commission importante furent appelés les Pères Gaspar de la Fuente, Pierre d'Alva y Astorga, Pierre de Valvas et Jean Gutterez, tous hommes éminents et anciens dignitaires de l'Ordre.

Le P. Commissaire, Jean de la Palme, étant mort dans l'intervalle, fut remplacé, à la tête du comité, par le P. Joseph Maldonat, qui, dans une lettre du 10 octobre 1648, confirma ses collègues dans leur charge et les excita à travailler sans repos, ni relâche. Le premier livre, fruit de leur travail assidu, fut l'ouvrage célèbre *Armamentorium seraphicum et Regestum universale tuendo titulo Immaculatæ Conceptionis*.

La dédicace au Roi porte la date du 13 janvier 1649. Ce fut donc en quelques mois, que les doctes et zélés Franciscains purent élever ce que Monseigneur Malou appelle « le Monument le plus solennel de la très vaste érudition du génie franciscain à l'égard de l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu [1]. » Le Roi fit imprimer l'ouvrage, la même année, à l'imprimerie royale, et le proclama « son livre. »

1652. — La Junte que le Roi avait assemblée à Tolède et qui siégeait d'une façon permanente, montra en outre au Souverain,

---

[1] Pauwels, p. 226.

comment toutes les mesures, prises antérieurement, avaient été impuissantes à arrêter les troubles, et lui conseilla en conséquence de députer un autre ambassadeur à Rome pour tenter une nouvelle démarche auprès du Pape, en faveur de la définition de l'Immaculée Conception de Marie. Le Roi accueillit ce conseil, et son choix tomba sur un enfant de saint François, P. Pierre d'Urbinas, archevêque de Valence, auquel il l'annonça, vers la fin de novembre 1652, par une lettre écrite de sa main.

L'archevêque remercia le Roi avec effusion de l'honneur qu'il lui faisait, mais il crut devoir décliner cette délicate mission, tant à cause de son grand âge et de ses infirmités, qu'à cause de la nécessité de sa présence dans son diocèse.

Mais le roi n'accepta point ses excuses et fit un appel chaleureux aux sentiments de piété filiale qui devaient animer le cœur de l'évêque comme fils de l'Ordre qui s'était voué à la défense du glorieux privilège de l'Immaculée. Il lui promit, avec une confiance qui honore l'auguste auteur de la lettre, la protection spéciale de Celle dont il allait défendre les prérogatives, et lui fit entendre qu'il n'agréerait point de nouveau refus.

Puis il ajouta ces belles paroles : « Que Votre Grandeur sache bien que vous ne pourrez jamais me rendre un service comparable à celui dont je vous charge, et que je ne pourrai jamais donner à un prélat de mon royaume, un témoignage plus éclatant de la confiance que j'ai en lui, que je ne le fais, en vous confiant la mission sublime de travailler à la gloire de Dieu et à celle de sa Mère, en hâtant la glorification de sa Conception Immaculée. J'apprécie le service que vous allez me rendre, à tel point que je ne craindrais pas d'aller en personne à Rome, dussé-je avoir un âge plus avancé que le vôtre, si je pouvais ainsi atteindre le but que je me propose. » Sur ces entrefaites, l'archevêque de Valence mourut, et le projet d'ambassade fut remis [1].

Pendant que les Franciscains d'Espagne, soutenus par le Roi, s'efforçaient de dissiper le nouvel orage, ceux de Rome ne restaient pas dans l'inaction.

Le P. Antoine Ribera, commissaire général, se rendit en personne auprès du Souverain Pontife, Innocent X, et lui exposa, avec une liberté tout apostolique, combien les fidèles avaient été déçus, dans leurs légitimes espérances, par ce nouveau décret, ignoré par ceux-là mêmes, qui en étaient réputés les auteurs.

---

[1] Malou, t. II, p. 297.

Le Souverain Pontife confessa à son tour n'en savoir pas plus que les Éminentissimes Cardinaux.

On comprend l'étonnement du zélé franciscain, qui réussit d'ailleurs à couper les ailes à ce canard lancé avec beaucoup d'audace, mais avec peu de prévoyance.

Deux mémoires avaient été adressés à la Sacrée Congrégation par les adversaires de la pieuse croyance, et, à quelque temps de là, un faux décret avait paru en leur faveur. Ces deux mémoires furent promptement et victorieusement réfutés, malgré le talent avec lequel ils étaient écrits. La plus brillante attaque dans ce nouveau combat avait été, sans conteste, livrée par les auteurs de l' « *Armamentorium* ou Arsenal universel. » Ce fut une exécution en règle, où toutes les arguties, amassées depuis des siècles, par les adversaires du privilège furent mises à néant [1].

---

[1] Pauwels, p. 230.

CHAPITRE V.

1655. Alexandre VII. — Défense d'appliquer le décret de l'Inquisition de l'année 1644. — 1661. Constitution *Sollicitudo omnium ecclesiarum*. — 1693. Innocent XII. — Bulle *In excelsa*, — 1708. Clément XI. — Constitution *Commissi Nobis*. — P. François Diaz. – 1732. Nouvelles instances de Philippe V, roi d'Espagne. — P. Lossada. — 1748. Lettre de Charles III, roi des Deux-Siciles au Pape Benoit XIV. — Saint Léonard de Port-Maurice.

1655. — Le Pape Innocent X mourut le 6 janvier 1655, et fut remplacé par le Cardinal Chigi, qui prit le nom d'Alexandre VII. La cause de l'Immaculée Conception va faire un pas considérable, grâce à l'initiative du nouveau Pape. Le Cardinal Chigi s'était toujours montré un fervent défenseur du privilège de Marie.



Alexandre VII, pape 1655-1667.

Devenu pape, Alexandre VII commença par défendre au maître du Sacré Palais d'appliquer le décret de l'Inquisition de l'année 1644, qui ne permettait point d'ajouter l'épithète « d'Immaculée » à la Conception de la très Sainte Vierge, et lui ordonna d'approuver sans difficulté les livres et les écrits, dans lesquels on appellerait

la Conception de la Mère de Dieu « Immaculée. » Le maître du Sacré Palais fit part de cet ordre du Saint-Père à l'ambassadeur d'Espagne, pour qu'il le communiquât à son souverain, et il approuva sans délai deux ouvrages, l'un du P. Esparza, de la compagnie de Jésus, et l'autre, du P. Wadding, de l'Ordre de Saint-François, ouvrages dont les titres mêmes proclamaient l'Immaculée Conception de Marie. Le Pape obligea même le maître du Sacré Palais, qui s'y était refusé d'abord, à les munir de son approbation.

Le Saint-Père fit plus : à l'exemple de ses prédécesseurs, Clément VIII, Grégoire XV, Urbain VIII. et Innocent X, il fit graver une monnaie où figurait l'image de la Vierge Immaculée avec l'inscription : *Virgo concipiet*, une Vierge concevra, et le mot *Roma* [1].

1661. — Mais c'était le jugement doctrinal que l'on réclamait. A la demande de Philippe IV, roi d'Espagne, et des évêques de ce royaume, Alexandre VII promulgua le 8 décembre 1661, la célèbre constitution *Sollicitudo omnium ecclesiarum*. Il y renouvelait et étendait les dispositions prises jusqu'alors par le Saint-Siège en faveur de la pieuse croyance, et il en déterminait le véritable objet.

Il y expose l'ancienneté de la croyance à l'Immaculée Conception ; il en montre l'accroissement considérable sous Sixte IV ; il constate que de son temps il est peu de catholiques qui ne la professent pas encore ; il rappelle et confirme la Bulle de Paul V, défendant de soutenir en public que la Très Sainte Vierge a été conçue avec le péché originel. Il redit ce que ses prédécesseurs ont fait en faveur de cette pieuse croyance : Il se plaint de ceux qui continuent à la combattre par leurs écrits ou par leurs paroles, quoique l'Église romaine célèbre solennellement la Conception sans tache de Marie ; il déplore le scandale qu'ils donnent par là, et pour y mettre un terme, il condamne comme téméraires ceux qui oseraient encore attaquer la dite croyance. Cette lettre pontificale est un véritable monument élevé à Marie Immaculée.

Cette bulle mémorable est la dernière constitution du Pontificat romain sur le sujet qui nous occupe. Elle précède directement, sans nul autre rescrit intermédiaire, la bulle décisive de Pie IX [1].

1923. — Le XVIIe siècle allait se clôturer par une nouvelle concession accordée par le Saint-Siège, en faveur du culte de l'Immaculée Conception. Charles II, roi d'Espagne, suivant les pieux exemples de ses ancêtres, chargea le P. François Diaz de Saint-Bonaventure, Procureur général de l'Ordre de Saint François pour les royaumes

---

[1] Malou, t. II, p. 298.

[2] Malou, t. II, p. 298. — Pauwels, p. 321.

de Castille et de Léon, de travailler à la cause de l'Immaculée Conception à Rome où il devait séjourner pour les affaires de son Ordre. Afin d'accélérer le jour de la définition, le Roi sollicita, par son intermédiaire, que l'office de l'Immaculée Conception, avec octave fût rendu obligatoire pour tout l'univers catholique, Innocent XII par sa bulle *In excelsa* du 15 mai 1693, accéda à cette demande [1].

1703. — Le P. François Diaz nous rapporte dans son livre *l'Arbre séraphique*, édité à Rome en 1723, la part qu'il eut dans la publication de la Constitution de Clément XI *Commissi Nobis*, du 6 décembre 1708.

Voyant le Souverain Pontife accablé par le poids de la maladie, et des soucis que lui occasionnaient les troubles politiques et jansénistes, il écrivit au Pape une lettre dans laquelle il lui exposa tous les événements heureux survenus à ceux qui, dans les temps de trouble et de guerre, avaient eu recours à la Très Sainte Vierge Marie, en favorisant de quelque façon le mystère de son Immaculée Conception.

Clément XI prit un vif intérêt à cette relation et tenta avec empressement le moyen que lui suggérait le P. François Diaz, pour sortir de ses immenses et innombrables difficultés. Il donna la Constitution *Commissi Nobis*, par laquelle il ordonne aux fidèles du monde entier, de célébrer la fête de l'Immaculée Conception comme une fête de précepte.

Le P. François Diaz ajoute qu'à peine un mois après la publication de cette Constitution, le Pape expérimenta, d'une façon éclatante, le puissant appui de la Vierge Immaculée, car toutes ses difficultés fondirent comme la neige aux rayons du soleil.

Cet acte était un pas décisif dans la voie de la définition. L'argument tiré du culte de l'Immaculée Conception par ses défenseurs acquit désormais un nouveau caractère [2].

1732. — Philippe V, roi d'Espagne, fit de nouvelles instances auprès de Clément XII, afin d'obtenir la définition appelée par tant de vœux. Il accompagna sa demande d'un traité du P. Lossada franciscain et lecteur jubilaire de l'université d'Alcala, démontrant avec éloquence la définibilité de l'Immaculée Conception. A ce travail, il joignit une lettre collective des membres de la Junte de Tolède, et chargea son ambassadeur d'insister de vive voix sur cette affaire.

---

1 Malou, t. II, p. 321.

2 Pauwels, p. 236.

Le Saint-Père répondit, le 11 octobre 1732, à Sa Majesté, qu'il ne pouvait assez louer sa piété et sa tendre dévotion envers la Vierge Immaculée ; mais que, pour répondre aux vœux qu'elle lui avait exprimés, il fallait, à cause de l'importance de la chose, recourir longtemps aux ferventes prières, et supplier le Père des lumières d'éclairer son Église, afin que les vœux et les désirs des fidèles croissant de jour en jour, l'on vît s'accomplir enfin le grand acte, appelé de tant de vœux et désiré avec tant de raison [1].

1748. — En 1748, Charles III, roi des Deux-Siciles et fils de Philippe V, adressa le 23 juin 1748, à Benoît XIV, une lettre relative à la définition de l'Immaculée Conception. Il demande au Souverain Pontife la confirmation de la bulle *Sollicitudo omnium ecclesiarum*, publiée en 1661 par Alexandre VII, ainsi que l'interprétation stricte de l'arrêt du Concile de Trente, portant que son intention n'est pas de comprendre la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, dans le décret relatif au péché originel. En outre, il demande que dans les litanies de la Très Sainte Vierge, après les mots *Mater Intemerata*, on ajoute *Mater Immaculata*.

Il s'inspire, dit-il, dans le grand privilège de Marie, de l'exemple du Saint-Père lui-même. Mais surtout, ajoute-t-il, c'est la pensée de la gloire qui en résultera pour la Sainte Vierge Immaculée et la joie qui en reviendra à l'Ordre séraphique de Saint François, à l'Espagne et à toute l'Église catholique, qui ont donné la dernière impulsion à mes pieux sentiments.

Cette lettre de Charles III fut sans doute accueillie avec bienveillance par Benoît XIV, qui depuis plusieurs années s'était proposé d'encourager la dévotion envers la Vierge Immaculée. Toutefois cette éloquente supplique ne put encore avoir raison des lenteurs du Saint-Siège.

Ce grand pape avait plus ou moins manifesté l'intention de publier une bulle à ce sujet et en avait fait rédiger le texte ; mais ce projet ne reçut aucune exécution. Il se contenta d'ordonner qu'à la fête de l'Immaculée Conception, il y eût chapelle papale, en présence du Souverain Pontife et de toute sa cour [2].

1746. — Pour terminer l'histoire des efforts qui ont été faits par les Franciscains au XVIIIe siècle pour obtenir la définition de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge, nous n'avons plus qu'un document à citer, mais c'est sans contredit un des plus remarquables, parce qu'il semble avoir tracé à Sa Sainteté Pie IX

---

1 Malou, t. II, p. 326. — Pauwels, p. 238.

2 Pauwels, p. 238. — Malou, t. II, p. 327. Voir la lettre de Charles III.

la conduite qu'il a adoptée, avant de prononcer la définition de l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie.

Il nous vient de saint Léonard de Port-Maurice [1], religieux franciscain, que saint Alphonse de Liguori appelait le plus grand missionnaire de son époque.

Saint Léonard adresse cette lettre à un prélat, membre d'un Ordre religieux. Après avoir parlé de certains événements qui avaient troublé la ville de Gènes, il poursuit :

« La chose du monde qui me tient le plus à cœur, est que votre illustrissime et révérendissime Seigneurie m'aide à réparer les outrages que l'on fait à notre Grande et Sainte Mère, la Vierge Marie. Je voudrais que, de la lune qu'elle tient sous ses pieds, on fît un diadème au grand mystère de son Immaculée Conception, et qu'on déclarât ce mystère de foi catholique. Qu'on ne s'épouvante pas de cette idée; qu'on ne dise point que nous tentons l'impossible. Cette impossibilité supposée est le frein qui enraie la plus grande affaire du monde, affaire que l'on devrait terminer. Que l'on m'en croie, pour la grâce de Dieu, la question est beaucoup plus avancée qu'on ne se l'imagine : concluez-le de ces explications secrètes que je vais vous donner.

» Quand feu Clément XII, de sainte mémoire, m'accorda le bref qui donnait une nouvelle extension aux indulgences du chemin de la croix, bref qui a été confirmé ensuite par le Pontife régnant (Benoît XIV), j'eus la hardiesse de lui demander qu'il voulût bien déclarer de foi le grand mystère. Je rencontrai les difficultés ordinaires; et ne pouvant obtenir la douce consolation que je désirais, je demandai la permission de rechercher quelle était, à cet égard, l'opinion des Cardinaux. Le Saint-Père me l'accorda. Je me mis aussitôt en course, et tous ceux que je trouvai à Rome se montrèrent disposés à favoriser la pieuse croyance, à l'exception d'un seul, que peu de temps après, le Seigneur appela à lui. Ce fut le cardinal Imperiali d'heureuse mémoire, qui me donna le conseil le plus sage et le plus solide. Dans les affaires, il marchait plus de la tête que des pieds. Écoutez, mon Père, me dit-il, il y a des personnes qui s'imaginent que le Pape ne peut pas définir le

---

[1] Saint Léonard de Port-Maurice naquit en 1676, de parents profondément chrétiens. Dès sa plus tendre enfance, il laissa voir ce qu'il serait un jour : un saint. Après avoir terminé de brillantes études au collège romain, il s'appliqua à l'étude de la médecine, mais son cœur visait plus haut. Il entra dans l'Ordre de Saint François à l'âge de 22 ans. Dieu seul connaît le nombre de pécheurs qu'il a convertis pendant plus de 40 ans d'apostolat. Il fut le grand promoteur de la dévotion au chemin de la croix. Il mourut à Rome, le 26 novembre 1751, à l'âge de 75 ans et fut canonisé par Pie IX.

mystère de l'Immaculée Conception, sans le secours d'un concile général. Sans vouloir réfuter cette opinion, je vais vous suggérer le moyen d'assembler un concile, en évitant toute dépense. Vous tous, Pères Observantins, Réformés, Conventuels et Capucins, qui êtes répandus sur la surface de l'Univers, obtenez de vos Généraux qu'ils écrivent aux Pères Provinciaux, pour engager les Évêques à faire tous ensemble, en même temps, de nouvelles instances auprès du Souverain Pontife, afin qu'il définisse l'Immaculée Conception, et soyez persuadés qu'à peu d'exceptions près, vous les trouverez disposés à faire cette démarche : et voilà ce concile réuni.

« Allez ensuite, me dit le Cardinal, voir les ambassadeurs des Couronnes, et obtenez qu'ils écrivent à leurs Souverains, afin qu'ils fassent la même démarche. Je vis les ambassadeurs ; ils écrivirent : toutes les puissances sont bien disposées.

» Ajoutez que toutes les universités ont fait le serment de défendre le mystère ; toutes partagent notre manière de voir ; les chefs de tous les Ordres religieux, à l'exception d'un seul, professent la même doctrine ; tous sont bien disposés ; toutes les républiques, tous les États catholiques avec leurs villes, leurs archiprêtres, leurs plébans, leurs curés ; les peuples de tous les pays du monde sont prêts à concourir à ce grand événement. Voilà donc que toute l'Église le désire. Vive donc la Conception Immaculée de notre grande Reine!

» Que voulons-nous de plus? Priez donc avec instance, afin que l'Esprit-Saint inspire à Notre Saint-Père le Pape la volonté de s'occuper avec ardeur de cette œuvre d'une si grande importance, dont dépend le repos du monde, car je tiens pour une chose très certaine, que si l'on rend cet honneur insigne à la Souveraine Impératrice du monde, on verra à l'instant se rétablir la paix universelle. Oh! quel grand bien! oh! quel grand bien! Un jour, je lui en parlai, et je lui fis observer qu'il s'immortaliserait sur la terre, et qu'il acquerrait une brillante couronne de gloire dans le ciel; mais il est nécessaire qu'un rayon de lumière descende d'en haut; si cela ne vient pas, c'est un signe que le moment marqué par la Providence n'est pas encore arrivé, et il faudra continuer à patienter, en voyant un monde si bouleversé. Avec cela, on éprouve toujours quelque plaisir à en parler, et à défaut de mieux, on a du moins obtenu qu'il y eût chapelle cardinalice, le jour solennel de l'Immaculée Conception. Je termine en priant votre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime de se joindre à moi; et en conséquence, de me promettre d'être tout particulièrement dévouée à ce saint mystère, afin que, quand nous serons là-haut, nous puissions dire : « O Mère bien-aimée, j'ai plaidé votre cause [1] .... »

CHAPITRE VI.

1806. Pie VII accorde une faveur particulière aux Franciscains de Naples, pour la préface de la messe de l'Immaculée Conception. — 1839. Grégoire XVI concède une nouvelle faveur à la demande du P. Luigi-Antonio. — 1840. Suppliques adressées à Grégoire XVI en faveur du dogme de l'Immaculée Conception. — 1849. Nouvelles instances adressées à Pie IX. — 1854. Proclamation du dogme. — P. Venance de Cœlano. — Appréciations de quelques écrivains sur le zèle des Franciscains à défendre et à propager le culte de l'Immaculée. — Strozzi. — Bourdaloue. — Malou. — Speelman. — Guéranger.

1806. — Passons au XIXe siècle. Les Franciscains du royaume de Naples sollicitèrent du Saint-Siège la permission de célébrer l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge dans la préface de la messe, chose qui jusqu'alors était inouïe. Pie VII accéda à leur demande, le 17 mai 1806. Ces paroles *et Te in Conceptione Immaculata*, ajoutées à la préface de la messe célébrée en l'honneur de la Sainte Vierge, donnent à cette prière le sens suivant : « Il est vraiment digne, équitable et salutaire de Vous rendre toujours et partout des actions de grâces, ô Seigneur Saint, Père Tout-Puissant, Dieu éternel, et de Vous louer, bénir et exalter dans la *Conception Immaculée* de la Bienheureuse Marie toujours Vierge. »

Il est impossible de professer la croyance à l'Immaculée Conception de Marie d'une manière plus éclatante et plus solennelle qu'en la proclamant au milieu du saint Sacrifice, au point d'en remercier, louer et bénir le Seigneur. Cette faveur excita la sainte ambition d'un grand nombre de diocèses. Ils obtinrent la même concession dans la suite, ainsi qu'un grand nombre d'Ordres religieux, entre autres, celui de Saint-Dominique, qui s'associa enfin à la croyance commune [2].

A la suite d'une discussion théologico-historique du franciscain, P. Luigi-Antonio, le pape Grégoire XVI, en 1839, inséra, dans les

---

[1] *Vie et correspondance de saint Léonard de Port-Maurice*, par le P. Salvator d'Orméa, o. m, Traduction du Chanoine Labis, professeur de Théologie à Tournai p. 582, etc., tome, I. des œuvres complètes. — Dans cette même correspondance, on trouve plusieurs lettres relatives à l'Immaculée Conception (pp. 474, 478, 480, 486).

[2] Malou, t. I, p. 154. — Pauwels, p. 243.

litanies de la Sainte Vierge, l'invocation : « Marie conçue sans la tache du péché originel, priez pour nous [1]. »

1840. — En 1840, le même Pape reçut les suppliques de nombreux Cardinaux, Archevêques, Évêques de tous les pays, qui insistaient sur l'utilité et la nécessite morale de prononcer le jugement définitif.

1849. — Son successeur Pie IX, en 1849, vit se renouveler les mêmes instances, de la part de l'épiscopat, des Ordres religieux et des églises particulières. Il ne pouvait demeurer indifférent à ces vœux unanimes et universels.



Pie IX.

1854. — Enfin le jour tant désiré et si impatiemment attendu était arrivé, jour à jamais béni. Le 8 décembre 1854, Pie IX prononça la définition de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie à la grande joie du monde entier.

Le premier mot et le dernier, tombés de la chaire de Saint-Pierre en faveur de l'Immaculée Conception, furent prononcés par deux enfants de Saint François, Sixte IV, en 1476, et Pie IX, tertiaire franciscain, en 1854.

Guéranger, après avoir fait l'éloge des trois grands États de l'Europe catholique, l'empire d'Allemagne, la France et l'Espagne

---

1 Pauwels, p. 243.

qui se sont signalés par des manifestations de leur piété envers Marie Immaculée dans sa Conception, ajoute ces paroles élogieuses pour l'Ordre de Saint François :

« Mais il ne serait pas juste d'omettre, dans cette énumération des hommages rendus à Marie Immaculée, la part immense qu'a eue l'Ordre Séraphique au triomphe terrestre de cette Auguste Souveraine de la terre et des cieux. Le pieux et profond docteur, Jean Duns Scot, qui, le premier, sut assigner, au dogme de la Conception Immaculée, le rang qu'il occupe dans la divine théorie de l'Incarnation du Verbe, ne mérite-t-il pas d'être nommé aujourd'hui avec l'honneur qui lui est dû? Et toute l'Église n'a-t-elle pas applaudi à l'audience sublime que reçut du Pontife la grande famille des Frères Mineurs? Au moment où toutes les pompes de la solennelle proclamation du dogme paraissaient accomplies, Pie IX y mit le dernier sceau, en acceptant, des mains de l'Ordre de Saint François, l'hommage touchant et les actions de grâces que lui offrait l'école Scotiste après quatre siècles de savants travaux en faveur du privilège de Marie. »

En présence de cinquante-quatre Cardinaux, de quarante-deux Archevêques et de quatre-vingt-douze Évêques, sous le regard d'un peuple immense qui remplissait le plus vaste temple de l'Univers et avait joint sa voix pour implorer la présence de l'Esprit de vérité, le Vicaire du Christ venait de prononcer l'oracle attendu depuis des siècles; le divin Sacrifice avait été offert par lui sur la confession de Saint Pierre, la main du Pontife avait orné d'un splendide diadème l'image de la Reine Immaculée.

Porté sur un trône aérien et le front ceint de la triple couronne, il était arrivé près du portique de la Basilique, quand les deux représentants du Patriarche Séraphique arrêtèrent sa marche triomphale. L'un présentait une branche de lis en argent : c'était le Révérendissime Père Venance de Cœlano, Général des Frères Mineurs. L'autre présentait une tige de rosier en or, chargée de ses fleurs du même métal : c'était le Général des Frères Mineurs Conventuels. Lis et roses, fleurs de Marie, pureté et amour symbolisés dans cette offrande, que rehaussait la blancheur de l'argent, pour rappeler le doux éclat de l'astre sur lequel se réfléchit la lumière du soleil : car Marie « est belle comme la lune, *pulchra ut luna* » nous dit le divin Cantique (VI, 9).

Prosterné devant le Souverain Pontife, le R. Père Venance de Cœlano, au nom de l'Ordre, lui parla en ces termes :

« Ce que la Famille Franciscaine poursuivit depuis plusieurs siècles de toute l'ardeur de ses vœux, l'Oracle infaillible de votre parole apostolique vient de l'accomplir en ce jour, Très Saint-Père !

C'est pourquoi la Famille Séraphique, joyeuse de ce résultat, suppliera la divine Majesté de conserver longtemps Votre Sainteté pour le bien de l'Église universelle. Et moi, avec mes collègues, serviteurs très obéissants de Votre Sainteté, au nom des trois Ordres du Séraphique Patriarche François dont je suis, quoiqu'indigne, le successeur, je vous offre ce lis, symbole de la pureté parfaite, dès le premier instant, de la Conception Immaculée de la Bienheureuse Vierge Marie [1]. »

Le Général des Frères Mineurs Conventuels offrit ensuite une rose d'or.

Pie IX, ému, daigna accepter le don de la Famille franciscaine, de qui l'on pouvait dire, en ce jour, comme de l'étendard de notre héroïne française, Jeanne d'Arc [2], « qu'ayant été à la lutte, il était juste qu'elle fût aussi au triomphe. » Et ainsi se terminèrent les pompes si imposantes de cette grande matinée du huit décembre MDCCCLIV [3].

Terminons en citant les appréciations de quelques écrivains sur le zèle des Franciscains à défendre et à propager le culte de l'Immaculée Conception.

Le P. Thomas Strozzi S. J., dans son histoire de la controverse, écrit ces quelques paroles élogieuses pour l'Ordre de Saint François :

« Parmi les Ordres religieux, qui, au commencement du dix-septième siècle, ont combattu pour la gloire de l'Auguste Vierge, se signala tout spécialement l'Ordre Franciscain. Rangé sous la bannière élevée par Duns Scot, il fit plus que tout autre pour la défense de l'Immaculée Conception.

Et dans la suite des siècles, il a accompli de si grands travaux, publié tant de volumes, s'est présenté dans tant de combats et a remporté de si brillantes victoires, que, par ce seul fait, il est devenu plus illustre dans le monde que par tous les autres services qui ont rendu son nom célèbre. Si vous vouliez essayer d'enregistrer le nombre des Franciscains, qui, par la plume, ont lutté pour la victoire de la pieuse sentence, je vous dirais, avec raison : comptez les étoiles du firmament, si cela vous est possible [4]. »

---

1 A côté du P. Venance de Cœlano, entre le Général des Conventuels, se trouvaient aussi le Procureur général des Capucins et celui des Tertiaires réguliers.

2 Jeanne d'Arc était tertiaire de saint François.

3 GUÉRANGER, *Année liturgique*, t. I, p. 414.

4 Liv. IV, ch. 30.

Écoutons le grand orateur du XVIIe siècle, Bourdaloue, sur le même sujet :

« C'est ce saint Ordre, qui le premier a fait une profession publique de reconnaître et de soutenir l'Immaculée Conception de la Vierge ; c'est lui qui l'a prêchée dans les chaires avec l'applaudissement des peuples, lui qui l'a défendue dans les écoles et les universités, lui qui l'a fait honorer dans le christianisme et célébrer par des offices approuvés par le Saint-Siège.

» Oui, c'est à l'Ordre de Saint François que Marie est redevable de cette gloire. Avant cet Ordre sacré, il était permis de dire et d'enseigner que la Mère de Dieu n'avait pas été exempte Elle-même de la tache originelle, qu'Elle avait eu dans sa Conception le sort commun des hommes, qu'Elle avait été, comme les autres, à ce moment, sous l'empire du péché ; mais depuis que François a paru au monde, depuis que ses enfants y sont venus et que tant de maîtres se sont fait entendre, ce qu'il était libre de publier est proscrit de nos instructions et de nos prédications. L'Église ne peut plus souffrir ce langage : Elle consent qu'on relève la très pure Conception de la Vierge, qu'on en instruise les fidèles, qu'on les affermisse dans cette créance, si conforme à leur piété, et si avantageuse à la Mère de leur Sauveur ; mais quiconque oserait autrement s'expliquer en public, Elle le désavoue comme un téméraire ; que dis-je ? Elle le frappe de ses anathèmes les plus rigoureux et le rejette comme un rebelle.

» Or, dites-moi, si nous devons être surpris que Marie, en vue de tout cela, ait favorisé cet Ordre Séraphique d'une protection toute spéciale, et que le Père Séraphique ait reçu d'Elle une assistance particulière, lorsqu'il lui préparait autant de hérauts et de zélateurs de sa gloire, qu'il devait avoir, dans la suite des âges, d'héritiers et de successeurs [1]. »

Monseigneur Malou, évêque de Bruges, dans son ouvrage sur l'Immaculée Conception, fait voir, en plusieurs endroits le zèle et les succès des enfants de saint François pour la défense du glorieux privilège de la Vierge Marie.

En parlant du P. Pierre de Alva y Astorga franciscain, il écrit : «Qu'il me soit permis de faire remarquer en passant, que le P. Pierre de Alva y Astorga, dans ses deux volumes intitulés : *Militia Immaculatæ Conceptionis* et *Radii solis*, fournit vingt fois plus de notions utiles sur la doctrine des Anciens que le savant

---

1 BOURDALOUE, *Sermon pour la fête de Notre-Dame des Anges, sur l'indulgence de la Portioncule.*

H. Maracci, dans sa *Bibliotheca Mariana*, dont on fait tant de cas. Dans la *Militia* seule, il analyse ou mentionne plus de six mille écrivains [1]. »

Et ailleurs, il dit : « Le pieux serviteur de Marie, le P. Pierre de Alva y Astorga [2], a publié, à lui seul, plus de volumes pour la défense de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge que dix autres écrivains ensemble [3]. »

Le même auteur, ajoute : « Le Père Pierre de Alva y Astorga dit avoir vu, de ses yeux, trois cent soixante-six missels, bréviaires, heures, rituels et calendriers liturgiques où se trouvait la messe ou l'office de l'Immaculée Conception. Il énumère par ordre alphabétique les églises et les diocèses auxquels ces livres appartiennent, afin que chacun puisse contrôler ses assertions. Dans cette énumération assez longue, il cite, entre autres pour la Belgique, les missels de Tournai et de Liége, et l'office dans les bréviaires de Saint Donatien à Bruges et de Sainte Gudule à Bruxelles [4].

Le P. Speelman, dans son livre : « La Vierge Immaculée, Patronne de la Belgique, » fait en ces termes, l'éloge de l'Ordre Franciscain en général et des Provinces belges en particulier : « L'Ordre Séraphique mérite d'ouvrir ce long cortège des défenseurs de la Vierge Immaculée. C'est avec raison qu'il se glorifie d'avoir combattu, dès son berceau jusqu'à ce jour, et de toute l'énergie de son âme, pour le plus beau des privilèges de sa Patronne. Vous n'ignorez pas sans doute que les enfants de saint François furent presqu'aussitôt après leur naissance, adoptés par nos provinces. Arras et Valenciennes leur ouvrirent leur portes dans l'année 1220.

Bientôt toutes nos villes [5], voulurent les avoir dans leurs murs. Ils se montraient dignes de cet empressement par leur vertu et par leur piété. Quoiqu'ils ne fissent pas profession de rechercher la science, leur zèle pour la gloire de Marie les força d'entrer souvent dans l'arène des discussions théologiques ; ils s'y montrèrent par

---

1 Malou, t. II, p. 285 (note).

2 Le P. Pierre de Alva y Astorga, né dans le diocèse de Compostelle, entra dans l'Ordre de Saint François au Pérou et fut appelé à Rome, comme Procureur général et qualificateur de l'Inquisition. Nombreux sont les ouvrages qu'il édita pour faire avancer la cause de l'Immaculée Conception. Outre plusieurs manuscrits, Wadding, le grand historien de l'Ordre, cite, du vaillant champion de Marie, plus de 22 solides ouvrages sur le même sujet. Il mourut à Bruxelles, en avril 1667.

3 Malou, t. II, p. 285 (note).

4 Malou, t. I, p. 139.

5 Namur, Dinant, Huy, Liége, Nivelles, Mons, Tournai, Gand, Bruges, Ypres, Audenarde, Bruxelles, Louvain, Tirlemont, Diest, Saint-Trond, etc.

leur érudition dignes de la belle cause qu'ils défendaient. Innombrables sont les ouvrages que leur Province Belge toute seule produisit sur ce sujet. Nous ne pouvons que mentionner, en passant les traités polémiques des Bertrand, des Hauzeur, et des Guillebaut, les opuscules des Mathieu, des Flockin et des Fivet, ainsi que les discours de Philippe Lintermans. Que si l'on veut avoir quelque idée de la ferveur et de l'entraînement avec lequel ils s'exprimaient, on n'a qu'à consulter le premier venu de leurs écrits [1].

Écoutons, par exemple, l'auteur de *Vivat Marianum*, François Van Houdeghem. C'est à ses confrères de la Belgique ou de la Province de Saint Joseph, qu'il donne ce testament de son cœur et de sa pensée, comme il appelle lui-même son ouvrage : « Penser, dit-il, parler, écrire de l'Immaculée Conception fut ma vie ; mourir, cette douce croyance dans le cœur et sur les lèvres, sera toute ma joie. En attendant, comme l'âge m'avertit que ma dernière heure n'est pas éloignée, pauvre religieux, je vous laisse, en unique héritage, ces dernières expressions de mon amour pour la Vierge sans tache. Heureux si, comme le cygne, j'ai pu dans ce dernier chant, donner à ma voix plus de suavité ! Heureux surtout, si mes accents allument dans quelque cœur une dévotion plus tendre, pour celle qui est l'objet de toutes mes affections et de toutes mes pensées ! Rappelons-nous, mes frères, ce que Dieu a daigné faire par nos pères, pour la défense du plus beau des privilèges de sa Mère, qui est aussi la nôtre : Comment il tira de notre Ordre, des Pontifes, qui, forts de l'autorité Apostolique et mus par l'Esprit-Saint, soutinrent noblement l'honneur de la Reine des Anges, en établissant la fête de sa Conception Immaculée, en le confirmant par des diplômes et en l'enrichissant d'indulgences ; comment ce fut par un de nos docteurs, le célèbre Scot, qui fit adopter aux deux grandes académies de Paris et de Cologne, l'opinion commune ... Que d'autres Athlètes descendent ensuite dans la même carrière ! L'un y conquiert le nom de docteur Subtil [2], l'autre, celui de docteur Illuminé [3], un troisième, celui de Samson [4]. »

---

1 Pendant les mêmes siècles, les Franciscains des quatre Provinces belges (celle de Flandre wallonne, de Saint Joseph, de Germanie inférieure et de Saint-André en Artois), montrèrent le même zèle pour procurer la gloire de la Vierge Immaculée. Dans la Province située en Wallonnie, dite de Flandre, outre les PP. Mathias Hauzeur, Oger Flockin, Sébastien Fivet (ou Fiëfvet), cités par le P. Speelman, nous trouvons encore, les PP. François Leroy, Pierre Leroy, un anonyme de Liége, Lambert Pévée, Gilles Zualart, Charles Mathieu, Laurent Haas, Barthélemy d'Astroy, Maximilien Lenglez, Félix Lenglez, Charles Gaulthier, etc.

2 P. Jean Duns Scot.

3 P. François Mayron.

4 P. François de Brescia.

« Puis l'Ordre entier reçoit la permission de réciter un office spécial de l'Immaculée Conception; enfin, dans le chapitre général de l'an 1645, nos Pères choisissent la Vierge Immaculée pour Patronne, et tout ce qu'il y a de distingué parmi nous, jure de défendre le privilège de son exemption du péché originel, au prix de son sang et de sa vie. »

Certes, voilà une profession de foi bien explicite. La même fermeté de conviction, la même franchise d'expression se retrouve chez les fils de saint François. On sent que chaque membre de l'Ordre séraphique tient à l'honneur de se montrer fidèle à la glorieuse tradition de ses pères. C'est à leur attachement à la Vierge Immaculée qu'ils aimaient à attribuer les bénédictions que le ciel répand sur eux ....

Le témoignage de l'Ordre franciscain en faveur du privilège de Marie, n'est pas seulement frappant par sa constance et par son unanimité; il l'est encore par sa variété, car la voix de la Virginité s'y joint à celle de la Science et la voix du Martyre à celle de l'Apostolat [1].

Dom Guéranger nous parle en ces termes de cette glorieuse mission remplie par les docteurs de l'Ordre de Saint François au sujet de la défense du glorieux privilège de la Vierge Marie :

« Les premières années du XIVe siècle virent s'élever la chaire glorieuse de Duns Scot, auquel était réservé d'assigner à son tour, par la méthode scolastique, la place que doit occuper le privilège de Marie, dans l'ensemble du dogme catholique. Dès lors, la ferveur prit un nouvel essor, et l'Ordre séraphique, fidèle aux prédilections de son saint Patriarche, se posa pour jamais, comme le défenseur officiel de la Conception Immaculée. A partir de ce jour, ce n'est plus qu'un concert, qui tend à devenir unanime, des Saints, des Docteurs, des Pontifes, des fidèles, jusqu'à ce que Sixte IV, enfant de saint François, inaugurât la fête de la Conception dans l'Église romaine [2]. »

S'il est permis de dire, avec Monseigneur Malou, que l'Espagne a servi d'instrument à la divine Providence pour aplanir la voie à la définition du mystère, il nous sera permis de faire observer que l'Espagne, à son tour, s'est servie des Franciscains pour arriver à son but. Qu'il nous suffise de rappeler ce que fit le légat franciscain, P. Antoine de Tréjo, ainsi que le monument grandiose

---

1 SPEELMAN, *La Vierge Immaculée, Patronne de la Belgique*, p. 135-137.

2 GUÉRANGER, *Mémoire sur la question de l'Immaculée Conception*, p. 101.

qu'éleva le P. Wadding à la Vierge Immaculée et la puissante intervention des PP. Vasquez et Daza, pour oser affirmer que, si les rois d'Espagne commandèrent l'attaque, ce furent les troupes franciscaines qui l'exécutèrent [1].

C'est donc avec raison qu'un auteur a dit : « Qui dit franciscain, dit défenseur de l'Immaculée Conception de Marie. » Déjà au xve siècle, un prélat espagnol, Tostat, évêque d'Avila, avait dit : « Que la pieuse sentence était passée dans le sang et la moelle séraphique. »

Si c'est avec raison que les Français peuvent dire : *Regnum Galliæ, regnum Mariæ*, le royaume de France, c'est le royaume de Marie, les Franciscains, avec non moins de raison, peuvent dire : *Ordo Francisci, ordo Immaculatæ*, l'Ordre de Saint François, c'est l'Ordre de la Vierge Immaculée. »



Pie X.

La proclamation du dogme de l'Immaculée Conception en 1854 et les apparitions de la Sainte Vierge à Lourdes en 1858 ont illustré le glorieux pontificat de Pie IX. Les deux cinquantenaires de 1904 et de 1908, qui ont marqué le début du pontificat de Pie X, élu le 4 août 1903, attireront des bénédictions spéciales, par l'inter-

---

1 Pauwels, p. 190.

cession de la Vierge Immaculée, sur le règne déjà glorieux du Vicaire actuel de Jésus-Christ sur la terre.

Louées et remerciées soient à tout jamais les trois Adorables Personnes de la Très Sainte-Trinité, pour avoir élevé la Très Sainte Vierge Marie à un aussi haut degré de gloire. Et vous, ô Vierge Immaculée, faites que nous vivions, que nous mourrions et que nous ressuscitions avec Jésus, pour aller le louer éternellement avec vous dans le ciel. Ainsi soit-il.

JEAN DUNS SCOT.

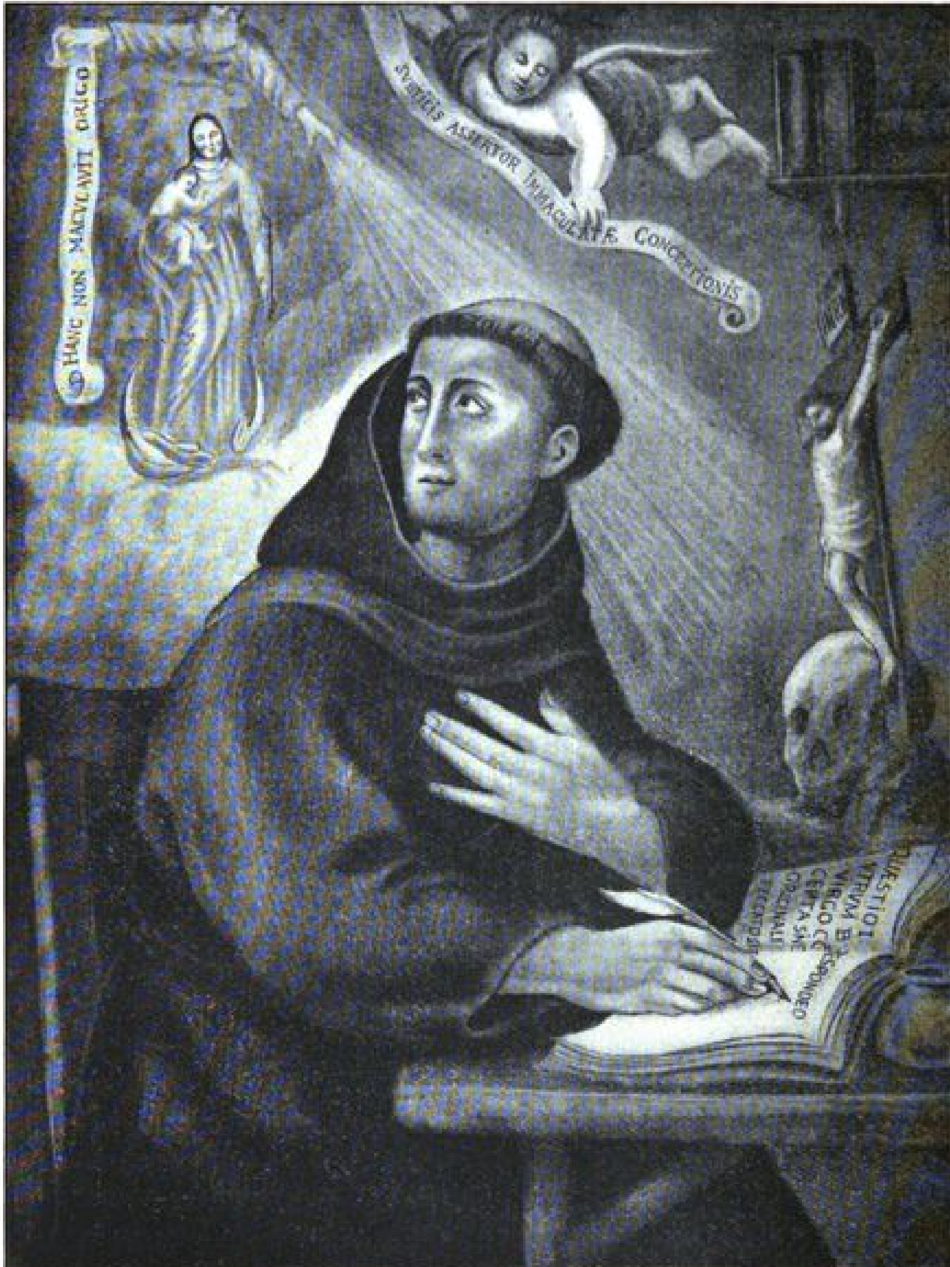
(1274-1308.)

Son origine. — Petit pâtre, il est recueilli par deux Frères Mineurs. — Son admission dans l'Ordre; — Ses difficultés dans les études; — Apparition de la Sainte Vierge ; — L'étudiant à l'université d'Oxford, le docteur, le professeur, le religieux, le prédicateur. — Envoyé à l'université de Paris, il y enseigne la croyance en l'Immaculée Conception. Il soutient victorieusement sa thèse devant un public nombreux de docteurs et de savants, et reçoit le titre de docteur Subtil. — Il est envoyé à l'université de Cologne pour y occuper une chaire de théologie. — Sa mort, son tombeau, son culte.

L'incertitude plane sur son pays d'origine. Les uns le disent originaire de l'Écosse, parce que Scotus veut dire Écossais. Les autres le font naitre dans une bourgade anglaise : Duns ou Dunstan (Northumberland). Le plus grand nombre de ses biographes disent que l'honneur d'avoir donné le jour à un tel docteur revient à la ville de Down ; (Duns serait le nom corrompu de Down), en Irlande, comté de la Province d'Ulster. Il vint au monde en 1274. On lui donna au baptême le nom de Jean ; ce nom convenait à ce nouvel aigle, dont le regard devait pénétrer si avant dans le sublime mystère de l'Incarnation du Verbe. Ses parents étaient de pauvres laboureurs, qui l'employèrent à la garde des troupeaux, avant même qu'il eut reçu les notions les plus élémentaires de la religion.

Un jour, deux Frères Mineurs, l'ayant rencontré dans les champs, le prièrent de les conduire chez ses parents pour y recevoir l'hospitalité. Arrivés à la maison, les religieux se mirent à interroger l'enfant, qui leur paraissait intelligent ; ils ne furent pas peu surpris de voir qu'il ignorait même le Notre Père ou l'Oraison dominicale, bien qu'il fût déjà âgé de 9 ans. Un des religieux lui ayant récité le Notre Père, Jean ne l'eût pas plutôt entendu réciter une fois qu'il le récita sans hésiter, comme s'il l'eût dit depuis longtemps. Il en fut de même des mystères de la foi, qu'il comprit sans difficulté. Charmés de ces heureuses dispositions dans un enfant jusque-là inculte, les religieux proposèrent aux parents d'emmener leur fils avec eux, afin de l'élever dans leur communauté. La proposition fut acceptée, et le petit berger abandonna sa houlette pour les suivre.

Appliqué à l'étude, il fit de rapides progrès dans la science et la vertu ; les espérances de ses maitres furent même dépassées.



Jean Duns Scot (1274-1308).

Lorsqu'il fut en âge de recevoir le saint habit, il fut admis dans l'Ordre ; son vœu le plus ardent était accompli, et il devint le modèle

achevé de tous ses frères. Bientôt il étudia la philosophie; mais voilà que malgré sa bonne volonté et son travail opiniâtre, il ne pouvait réussir à approfondir la moindre question; l'intelligence semblait lui faire complètement défaut. Dans cette extrémité, il recourut à la Très Sainte Vierge pour laquelle il professait une dévotion toute filiale, et il implora son assistance avec une persévérante ardeur. Un jour qu'il s'était endormi au pied d'un arbre dans le jardin, la Mère de Dieu lui apparut en songe; elle l'encouragea à poursuivre ses études, l'assurant qu'il pénétrerait tous les secrets de la science sacrée; elle lui demanda, en retour, de n'employer sa science qu'à procurer sa gloire et à défendre ses privilèges. A partir de ce moment, toutes ses difficultés disparaissent : compréhension facile, intelligence pénétrante, vues profondes, Marie lui avait tout donné en partage; il semblait avoir la science infuse, au grand étonnement de ses maîtres et de ses condisciples. Ses Supérieurs l'envoyèrent à l'université d'Oxford pour étudier la théologie : il eut pour professeur le célèbre franciscain, P. Guillaume Ware, surnommé le docteur incomparable, la lumière de la sainte Église. Le maître reconnut bientôt, dans son disciple, un de ces grands génies que Dieu envoie à son Église.

En 1293, Jean Duns Scot, âgé seulement de 19 ans, était reçu docteur. Trois ans après, le P. Guillaume Ware ayant été envoyé à l'université de Paris, Jean Duns Scot lui succéda, à Oxford, dans la chaire de théologie; son enseignement eut un tel succès que, quelques années après, un grand nombre d'étudiants se pressaient autour de sa chaire; on vit même des professeurs distingués abandonnerleurs élèves pour venir l'entendre. La renommée du jeune docteur s'était répandue dans toute l'Europe.

Il ne fut pas seulement un grand docteur, il fut aussi un saint religieux; Dieu l'avait donné à son Église pour l'éclairer par ses vertus autant que par sa doctrine. Fidèle disciple de saint François, il en garda la règle avec une scrupuleuse exactitude. Son habit était pauvre; il cheminait nu-pieds, sans sandales, dans ses voyages mendiant son pain de porte en porte; sa vie était austère et pénitente; ses nuits, après un court repos, étaient partagées entre la prière et l'étude. Sa sollicitude pour l'angélique vertu apparaissait dans la modestie de ses manières, dans la réserve de ses paroles, dans la garde et la mortification de ses sens; il convenait que celui que la Reine des Vierges avait choisi pour son docteur, possédât une pureté sans tache. Son humilité surpassait sa science. Au milieu des applaudissements que lui prodiguaient ses nombreux disciples, il renvoyait à Dieu tout l'honneur de ses succès, et ne se considérait

que comme un faible instrument dont Il daignait se servir pour la glorification de sa divine Mère. Un zèle infatigable pour le salut des âmes fut le fruit de son ardent amour de Dieu. A peine élevé au sacerdoce, le jeune docteur se livra à la prédication. Malgré les veilles et les fatigues incessantes occasionnées par l'enseignement et les admirables écrits qu'il publiait, il ne laissa passer ni un seul dimanche ni un jour de fête, sans annoncer la parole de Dieu. Il avait le secret de mettre ses discours à la portée des ignorants comme des savants. Aussi les multitudes se pressaient-elles autour de sa chaire, avides d'entendre les paroles de vie qui coulaient de ses lèvres. Un religieux de Saint Augustin, professeur au couvent de Lille, dans un panégyrique de Jean Duns Scot, imprimé avec l'autorisation des universités de Louvain et de Douai, raconte le trait suivant : « Le Seigneur, dit-il, ne laissa pas de montrer, par des signes miraculeux, combien les travaux de son serviteur pour le salut des âmes lui étaient agréables. Un jour qu'il prêchait à Oxford, devant une foule trop considérable, pour que tous pussent l'apercevoir, la chaire, soulevée par la main de Dieu, monta assez haut pour que toute l'assistance pût voir et entendre le prédicateur; émerveillés, les auditeurs écoutèrent sa parole comme celle d'un ange descendu du ciel. » Pour le récompenser de son ardent amour de Dieu et des âmes, l'Enfant Jésus daigna se montrer à lui, avec sa divine Mère et se reposer dans ses bras; cette ineffable vision laissa son âme inondée d'un torrent de délices.

Ce fut à l'université d'Oxford que le jeune docteur fit·entendre pour la première fois sa fameuse thèse en l'honneur de l'Immaculée Conception de Marie, thèse qui restera à jamais le plus beau fleuron de sa couronne. Cet enseignement fut accueilli avec enthousiasme, et l'université d'Oxford décerna à l'humble fils de saint François le glorieux titre de Docteur de Marie, *Doctor Marianus*. Cet enseignement du jeune docteur d'Oxford faisait des prosélytes non seulement en Angleterre, mais en France et dans toutes les autres parties de la chrétienté. Son génie, son prodigieux savoir, la vigueur de sa dialectique attiraient autour de sa chaire d'innombrables étrangers, qui rapportaient et répandaient dans leur pays les opinions de leur maître. Les théologiens de l'Ordre séraphique, pleins de zèle pour la gloire de la très Sainte Vierge, s'étaient rangés sous la bannière de Jean Duns Scot et défendaient sa doctrine. Les universités des autres villes perdaient leurs élèves; les professeurs eux-mêmes quittaient leurs chaires, préférant être les élèves de Jean Duns Scot plutôt que les maîtres d'écoliers ordinaires. L'université d'Oxford, voyant que sa réputation était

l'œuvre de cet illustre maître, avait pour lui la plus grande vénération.

Jean Duns Scot avait enseigné pendant environ dix ans à l'université d'Oxford avec un succès incomparable. En 1304, il se trouvait à Paris, où le Ministre général de l'Ordre, P. Gonsalve de Villabona, l'avait envoyé pour y occuper une chaire à la Sorbonne, qui était alors la première université du monde. Ici encore, le docteur de Marie soutiendra sa thèse favorite et fera triompher avec éclat le grand privilège de la Vierge Immaculée. Au sein de l'université de Paris, cette grande question était vivement agitée ; la doctrine de l'Immaculée Conception comptait de nombreux adversaires, redoutables par leurs talents et leur réputation. Souvent dans les controverses, les Frères Mineurs, qui soutenaient cette doctrine, connue et désignée sous le nom d' « Opinion franciscaine, » étaient accablés de propos injurieux ; on allait jusqu'à les appeler « hérétiques. »

Émû de ces conflits et voulant y mettre fin, le Pape ordonna qu'une discussion publique aurait lieu dans l'université de la Sorbonne, en présence de ses légats. Les Frères Mineurs, partisans déclarés du privilège de Marie, désignèrent Jean Duns Scot pour défendre leur thèse. Au jour fixé pour la controverse, on vit accourir une multitude de docteurs et de savants. L'invincible champion de Marie, se dirige en compagnie de ses frères vers la Sorbonne. Plaçant toute sa confiance en Dieu et dans sa glorieuse Mère, dont il allait défendre les prérogatives, il alla prier dans une chapelle où se trouvait une statue, en marbre blanc, de la Vierge Immaculée et lui adressa cette humble prière : « *Dignare me laudare te, Virgo sacrata ; Da mihi virtutem contra hostes tuos :* Vierge sacrée, permettez que je publie vos louanges ; donnez-moi la force de triompher de vos ennemis [1]. » Et voilà que la statue de Marie se pencha doucement vers lui, comme pour l'assurer que sa prière était exaucée. Depuis lors, la statue miraculeuse conserva cette posture, pour redire aux siècles suivants l'amour de Marie pour son fidèle serviteur

Encouragé par ce gage de la protection céleste, Jean Duns Scot se présenta à l'illustre assemblée. Dès qu'il parut en chaire, on s'étonna de sa jeunesse, et plusieurs jugeaient qu'il y avait, de sa part, de la présomption à vouloir lutter tout seul contre tant de

---

[1] L'Église a consacré ces paroles dans sa liturgie, et en a fait le verset et le répons de l'Antienne : *Ave Regina cœlorum*, que l'on récite depuis la purification de la sainte Vierge usqu'à la Résurrection de Notre Seigneur.

docteurs qui avaient blanchi dans l'étude des sciences sacrées. Jean Duns Scot expose, avec une modeste assurance, le sujet de la controverse, et demande ce que l'on a à opposer au privilège de Marie. Un grand nombre de docteurs présentent leurs objections. Quand tous eurent fini d'objecter, Jean Duns Scot résume les arguments présentés par ses adversaires ; il les réfute en expliquant les textes de l'Écriture, des Conciles et des Pères, qu'on lui avait opposés, établit le vrai sens qu'il faut leur donner et prouve qu'ils ne sont pas contraires au privilège de Marie. Il n'y eut pas d'équivoque qu'il ne démêlât, pas de doute qu'il n'éclaircit, pas de sophisme qu'il ne détruisit, pas de raisons auxquelles il ne répondit victorieusement. Les docteurs, les étudiants, tous les membres de cette auguste assemblée l'écoutaient dans un silence profond, admirant ce vaste savoir pour lequel les sciences sacrées n'avaient pas de secret.

Quand il eut réduit à néant tous les arguments de ses adversaires,



Triomphe de l'Immaculée Conception, procuré par Jean Duns Scot.

le docteur franciscain exposa les arguments qui militent en faveur de l'Immaculée Conception de Marie. Il développa sa thèse avec tant de clarté et de profondeur, il la soutint, avec des arguments si forts et si convaincants, que ses adversaires ne purent rien lui répondre. Le silence qui régnait sur tous les bancs, proclamait assez haut la victoire du docteur de Marie et la défaite de ses adversaires. Le

combat terminé, les légats du Pape se levèrent, et une immense acclamation se fit entendre, de tous les points de la salle, en l'honneur de Marie Immaculée et de Jean Duns Scot, son invincible défenseur. On répétait partout : *Scotus est Victor :* Scot est vainqueur, et on le répéta tant de fois que le nom de *Victor* lui resta. L'humble fils de saint François s'esquiva pour se soustraire à ce triomphe qu'il croyait ne devoir revenir qu'à la Vierge Immaculée et alla se renfermer dans sa pauvre cellule.

Le lendemain, tous les docteurs de l'université s'assemblèrent sous la présidence des légats. Il fut résolu que la doctrine de Jean Duns Scot sur l'Immaculée Conception serait enseignée dans l'université de Paris, que la fête en serait célébrée tous les ans avec grande pompe, et que le titre de docteur Subtil serait décerné au savant franciscain. Plus tard, il fut décrété que personne ne serait promu au grade de licencié ou de docteur, s'il ne s'engageait par serment à enseigner et à défendre le mystère de la Conception Immaculée de la très Sainte Vierge.

Jean Duns Scot enseignait à Paris depuis environ trois ans, lorsqu'il reçut du Ministre général, l'ordre de se rendre au couvent de Cologne, pour y occuper une chaire dans l'université de cette ville. Il se promenait avec ses disciples, au Pré-aux-Clercs, hors des murs de la ville, lorsque la lettre du Général lui fut remise. Après en avoir pris connaissance, il prit congé de ses élèves, sans vouloir même rentrer à Paris, quelques instances qu'on lui fît, et prit le chemin de Cologne, où l'appelait la sainte obéissance. Il fit ce voyage à pied, en demandant l'aumône et évitant soigneusement de se faire connaître de ceux qui lui donnaient l'hospitalité. Exemple admirable de la plus parfaite obéissance, du détachement le plus profond, en même temps que de la plus grande pauvreté.

L'entrée de Jean Duns Scot dans la ville de Cologne fut un véritable triomphe ; preuve manifeste qu'une gloire s'attachait à son nom et que la renommée l'avait précédé dans les murs de l'antique cité allemande. Mais laissons parler Renan, dans son *Histoire littéraire de France :* « Quand on sut que Duns Scot allait arriver, une foule de gens de toute classe, de religieux surtout, sortirent de Cologne avec les principaux magistrats et allèrent au-devant du docteur de l'université de Paris. Ils ne tardèrent pas à rencontrer, dit-on, un homme vêtu de la robe grise de saint François et qui paraissait dans la force de l'âge. La robe trouée que portait ce frère, ses pieds nus et sa mine humiliée les émurent de pitié .... Le moine était le docteur Subtil, Jean Duns Scot lui-même. »

Le jeune docteur reprit son enseignement à l'université, et bientôt

Cologne vit affluer un si grand nombre d'étudiants, qu'elle devint le siège d'une grande et florissante université.

Ce prince de la théologie scolastique n'avait pas encore atteint sa trente-quatrième année qu'il était mûr pour le ciel. La ville de Cologne ne devait le posséder que peu de temps, mais elle eut l'honneur de garder son tombeau. Ce fut le 8 novembre 1308 que s'éteignit cette grande lumière de l'Église. Il fut inhumé dans l'église des Frères Mineurs de cette ville. Plus tard, ses restes précieux furent exhumés et placés derrière le maître-autel. Sur la pierre fort simple qui recouvre le théologien de génie, son nom est toute l'épitaphe : « *Joannes Scotus, Ordinis Minorum :* Jean Scot, de l'Ordre des Mineurs. » Et enguirlandés dans la dentelle de pierre qui court aux quatre faces du monument, les noms de ses quatre patries : « *Scotia me genuit, Anglia me docuit, Gallia me recepit, Germania me tenet.* L'Hibernie m'a donné le jour, l'Angleterre, la science; la France me reçut et l'Allemagne me conserve. »

De temps immémorial, on a donné à Jean Duns Scot le titre de Bienheureux, soit en raison de la sainteté de sa vie, soit en raison des miracles qui lui sont attribués. Il eut les honneurs d'un culte public à Cologne, en Espagne, en Italie, à Nole, en Hongrie. En 1710, l'Évêque de Nole donna par écrit, un témoignage attestant qu'un culte public fut rendu à Jean Duns Scot, au delà de cent ans avant le décret d'Urbain VIII, et qu'il continue jusqu'à cette époque, au su et au vu des évêques. Le P. Pablo Manuel Ortega « *Vida maravillosa del doctor Subtil : Vie miraculeuse du docteur Subtil* » 1748, écrit : « Actuellement se récite au royaume de Hongrie, un office propre du Maître Subtil. La 8e répons commence ainsi : « *O Doctor subtilissime Joannes, qui deiparæ fidelis custos fuisti, tuam nostris da mentibus doctrinam datam cælitus ad laudem Matris Christi; etc.* O Jean, docteur très Subtil, qui avez été le fidèle défenseur de la Mère de Dieu, obtenez à nos intelligences cette doctrine céleste pour l'honneur de la Mère du Christ, etc. »

Espérons que l'Ordre séraphique verra bientôt le docteur de l'Immaculée Conception proclamé Bienheureux par le Saint-Siège. Les membres de la commission préparatoire pour la béatification équipollente de Duns Scot, ont terminé leurs travaux qu'on vient d'imprimer en deux volumes in-folio. Si toutes les prévisions se réalisent, le procès serait examiné sans tarder.

---

1 *Auréole séraphique*, t. IV, p. 256. — PAUWELS, 71. — P. DÉODAT DE BASLY, o. f. m. *La bonne parole, journal théologique*, 25 décembre 1903, p. 3. — *Revue franciscaine de Bordeaux ;* 39e année janvier. p. 22.

DONA BÉATRIX DE SILVA [1].

(1424-1490.)

CHAPITRE I.

Son illustre naissance. — Elle est envoyée à la cour d'Élisabeth, reine de Castille. — Ses rares qualités excitent les prétentions des jeunes seigneurs du royaume. — Soupçons de la Reine. — Réclusion de Béatrix. — Apparition de la Sainte Vierge. — Délivrance de Béatrix et son départ pour Tolède. — En chemin, elle est rejointe par deux franciscains qui lui prédisent sa future destinée. — Visites d'Isabelle, reine de Castille. — Vertus de Béatrix. — La lampe du Saint-Sacrement. — La voix mystérieuse.

Jésus-Christ avait choisi un petit pâtre, Jean Duns Scot, pour en faire le champion incomparable de la croyance à la Conception Immaculée de sa divine Mère; Il prédestina une jeune fille de haute naissance pour fonder un ordre religieux spécialement consacré à honorer ce glorieux privilège. Cette heureuse élue avait nom Béatrix de Silva [2]. Elle naquit en 1424, d'une noble famille portugaise. La nature, la grâce et la fortune semblaient avoir accumulé leurs dons sur cette enfant de bénédiction. Les récits contemporains sont unanimes à célébrer sa beauté, sa modestie et sa vertu, qui faisaient d'elle la personne la plus accomplie du Portugal et de la Castille. Réservée sans orgueil, grande sans fierté, d'une grâce exquise et sans recherche, discrète comme par une sorte d'instinct, elle voulait avant tout et par dessus tout, être animée de l'esprit de la véritable piété.

---

1 *Chroniques des Frères Mineurs*, t. III, liv., VIII, chap. XI, p. 552; — *Auréole séraphique*, P. Léon, t. I, p. 184; — *La Vénérable Mère Béatrix de Silva;* — *Rapport sur la cause de béatification de la V. Dona Béatrix de Silva*, par l'abbé Gelin. — *Une perle à la couronne de Marie Immaculée*, par l'abbé Carrière.

2 Béatrix avait un frère, qui se fit religieux franciscain sous le nom de P. Amédée. Il s'engagea d'abord dans la carrière militaire, qu'il abandonna pour embrasser la vie religieuse sur l'invitation de saint François lui-même. Il fut célèbre par le don des miracles et des prophéties. il mourut à Milan le 10 août 1482. Son nom est inscrit au Martyrologe franciscain. — Voir Bollandistes, t. XXXVI, p. 562.

Élisabeth, fille d'Édouard roi de Portugal, venait d'épouser Jean II, roi de Castille; elle fit amener à la cour royale Béatrix, qui était alors dans tout l'épanouissement de la jeunesse et de la



Cliché Philippart, Bastogne.

Tableau représentant la Vén. Béatrix de Silva provenant du couvent des Conceptionistes de Carmona, en Espagne, conservé au couvent de Bastogne.

beauté. Le mérite personnel de la servante de Dieu, ne fit qu'augmenter encore la grande et affectueuse affection de la reine. Il n'y avait pas de service que, grâce à son habileté, Béatrix ne rendit

à la Souvereine, dont elle était devenue le conseil, la joie et le modèle. La brillante portugaise attira bientôt tous les regards, et gagna toutes les sympathies, mais tous ces avantages allaient bientôt devenir pour elle une source de chagrins et d'épreuves. Plusieurs seigneurs, épris de ses charmes, se disputaient l'honneur d'obtenir sa main. Il s'ensuivit des duels où plusieurs trouvèrent la mort. La nouvelle de ces désordres consterna l'innocente jeune fille. Dans sa désolation, elle recherchait les lieux les plus solitaires pour s'y adonner plus librement à sa douleur. Cependant la reine, emportée par la jalousie, ne tarda pas à se persuader que le roi lui-même, séduit par la perfection de Béatrix, s'était laissé entraîner aussi à une affection coupable. Rien cependant ne pouvait justifier le moindre soupçon contre la vertu de l'innocente jeune fille. La reine la fit enfermer dans une espèce de cercueil, avec l'ordre formel de l'y tenir trois jours entiers, sans lui donner aucune nourriture. La cruelle princesse voulait que si Béatrix ne mourait pas suffoquée, elle succombât du moins aux horreurs de la faim.

Condamnée à un supplice aussi horrible, Béatrix recourut à la Mère de Dieu, et faisant vœu d'une perpétuelle chasteté, elle promit de se consacrer pour toujours à son service, si la Vierge Immaculée la délivrait de cette cruelle extrémité. La nuit suivante, Béatrix la vit apparaître, au milieu d'une auréole resplendissante, vêtue comme le sont encore aujourd'hui les Conceptionistes, c'est-à-dire, portant une robe blanche avec un scapulaire de même couleur et un manteau bleu. La Sainte Vierge lui dit : « Ne craignez rien, ma fille : désormais, il ne vous arrivera plus rien de fâcheux, car je vous garderai toujours sous ma protection ; vous sortirez saine et sauve de votre prison. Je sais votre parfaite innocence. Vos tribulations n'ont été permises par mon Fils, que pour vous retirer du siècle et vous amener à une vie plus parfaite. » La vision disparut, laissant Béatrix tout inondée de consolation. Elle demeura si absorbée en Dieu que les trois jours de réclusion ne lui parurent qu'un instant. Quand on vint la délivrer, on fut grandement surpris de la retrouver encore en vie, et dans tout l'éclat de sa beauté.

Mise en liberté, après s'être déguisée, elle partit précipitamment avec deux suivantes pour se rendre à Tolède et s'y réfugier dans un couvent où elle serait en sûreté contre les poursuites de la reine. Chemin faisant, tout à coup elle s'entend appeler, se retourne tout effrayée, et aperçoit deux Franciscains, qui lui dirent de s'arrêter. Elle n'eut qu'une pensée, c'est que la reine la faisait chercher par ces religieux pour la confesser et après, la faire

mourir, et elle se mit à pleurer. Les religieux la saluèrent avec déférence et la rassurèrent. Messagers de Dieu, ils venaient auprès de Béatrix remplir le rôle de l'archange Gabriel auprès de Marie : L'un des deux religieux lui dit en portugais : « La paix soit avec vous, ô notre chère Sœur. Nous connaissons vos épreuves et les motifs de votre fuite. Ne craignez pas. Vous serez la mère d'une nombreuse postérité. — Comment la chose serait-elle possible, répliqua Béatrix, puisque j'ai voué à Dieu ma virginité. — Rien n'est impossible à Dieu. » — Telle fut la réponse du religieux. Les mystérieux voyageurs continuèrent quelque temps à cheminer en compagnie de Béatrix, lui parlant toujours des choses du ciel. Leurs discours étaient comme autant de traits de feu qui l'enflammaient d'amour pour Jésus-Christ. Arrivés proche d'une hôtellerie, les voyageurs disparurent subitement, laissant la servante de Dieu admirablement consolée et encouragée. Ces deux mystérieux compagnons n'étaient autres que le glorieux Patriarche saint François d'Assise et saint Antoine de Padoue, pour lesquels elle avait toujours été animée d'une dévotion spéciale. La rencontre dont il vient d'être question augmenta encore sa confiance envers ces deux grands saints, et chaque année, au jour de leur fête, elle fut fidèle à leur donner des preuves manifestes de sa reconnaissance. Ce culte, l'Ordre des Conceptionistes l'a toujours conservé comme un de ses caractères et une de ses gloires.

Arrivée à Tolède avec ses deux compagnes, Béatrix se rendit au couvent de Saint-Dominique, de l'ordre des Cisterciennes, qui la reçurent comme un ange du ciel. Elle demeura environ trente années chez ces religieuses, mais sans embrasser leur vocation. Sous le sombre vêtement que portaient les veuves à cette époque, elle menait une vie austère, tout adonnée à la prière et à la contemplation des choses divines.

La réputation de sa vertu lui avait attiré l'amitié de la reine Isabelle la Catholique, fille de celle qui l'avait persécutée et épouse de Ferdinand, roi de Castille et d'Aragon. Chaque fois qu'Isabelle se rendait à Tolède, elle ne manquait pas de faire visite à la Bienheureuse. Celle-ci, pendant tout son séjour à Saint-Dominique, ne vit jamais d'autres personnes du dehors que la reine Isabelle.

Béatrix se savait innocente des désordres que ses qualités extérieures avaient occasionnés à la cour de Castille. Elle résolut néanmoins de faire tout son possible pour empêcher que sa beauté n'exposât plus jamais aucune âme au péril d'offenser Dieu. Elle se condamna donc à ne plus paraître que le visage couvert d'un voile, assez épais pour le dérober à tous les regards. Elle ne faisait

d'exception que pour la reine Isabelle. Elle poussait la rigueur jusqu'à ne pas se découvrir même devant ses deux compagnes.

A l'exemple de saint François d'Assise, qui disait : « Si je voyais un ange et un prêtre, je saluerais d'abord le prêtre et ensuite l'ange, » Béatrix avait un profond respect pour le prêtre, et ne savait comment témoigner sa profonde vénération, parce qu'elle voyait en sa personne Jésus-Christ lui-même dont il est le ministre.

Elle pratiquait toutes les vertus dans un degré héroïque ; sa vie n'était qu'une oraison continuelle, mais le principal sujet de ses méditations était la passion de son divin Sauveur et le privilège de la Conception Immaculée accordé à sa divine Mère. Elle s'accordait à peine deux heures de sommeil pour donner à l'oraison le temps qu'elle enlevait à son repos.

Une nuit, que suivant son habitude, elle était demeurée au chœur après l'office pour prolonger sa prière, elle vit la lampe du Saint-Sacrement s'éteindre tout à coup et se rallumer d'elle-même quelques instants après. En même temps, elle entendit une voix mystérieuse qui lui disait : « Béatrix, tel sera le sort de votre Ordre après votre mort. Il brillera dans l'Église comme une lampe étincelante, et à peine aura-t-il jeté son premier éclat que le vent de la persécution l'éteindra de son souffle ; mais l'épreuve sera de courte durée, parce que ma Providence suscitera une main pour le rallumer, et dès lors il jettera, jusqu'aux plus lointaines contrées, un vif éclat, sans s'éteindre plus jamais. » Cette prophétie s'est accomplie à la lettre.

CHAPITRE II.

Apparition de la Sainte Vierge. — Béatrix fonde son Ordre. — Isabelle lui cède un de ses palais. — Béatrix y entre avec douze postulantes. — Innocent VIII donne une bulle d'approbation. — Bulle perdue dans le naufrage du navire qui la portait. — Elle est retrouvée miraculeusement. — Solennité religieuse ordonnée par l'Archevêque de Tolède pour célébrer cet heureux événement. — Maladie de Béatrix, sa profession, sa mort, ses funérailles. — Elle apparaît au P. Jean de Tolosa, franciscain.

Le temps marqué par la Providence pour la naissance de l'Ordre en l'honneur de l'Immaculée Conception, n'était plus éloigné. C'était en 1484. Un jour que Béatrix, profondément abîmée dans la contemplation, s'offrait à la Mère de Dieu, comme une victime d'amour, prête à tout entreprendre et à tout souffrir pour sa gloire, la Reine du ciel se montra à elle, portant le même vêtement qu'elle avait lors de sa première apparition à la Bienheureuse, et lui dit : « Ma fille, la volonté de mon divin Fils est que l'Ordre religieux de mon Immaculée Conception s'établisse sans retard dans l'Église. Puisque sa divine bonté daigne vous choisir pour en jeter les fondements, mettez-vous à l'œuvre avec courage, je vous aiderai toujours de ma protection. » A l'instant même, Béatrix se sentit remplie d'une force surhumaine, qui lui faisait envisager sans crainte les obstacles que pourrait rencontrer sa sainte mission.

La reine Isabelle lui céda un de ses palais pour y établir la première communauté de l'Ordre de l'Immaculée Conception. Ce fut en cette circonstance qu'Isabelle, désireuse de constater par elle-même ce que la renommée rapportait de la beauté de Béatrix, lui commanda, en vertu de son autorité de Souveraine, de lui parler à visage découvert. La servante de Dieu obéit. La modestie et la pudeur qui paraissaient sur son visage, en rehaussaient encore les charmes. Ravie du spectacle qu'elle avait sous les yeux, Isabelle demeura quelques instants muette d'admiration. Béatrix touchait alors à sa soixantième année. Ses traits avaient conservé toutes les grâces de la jeunesse et son teint, toute sa fraicheur.

Quand on eut approprié à sa nouvelle destination le palais si généreusement abandonné par la Reine, Béatrix quitta le monastère des Cisterciennes affligées de son départ, pour entrer dans sa

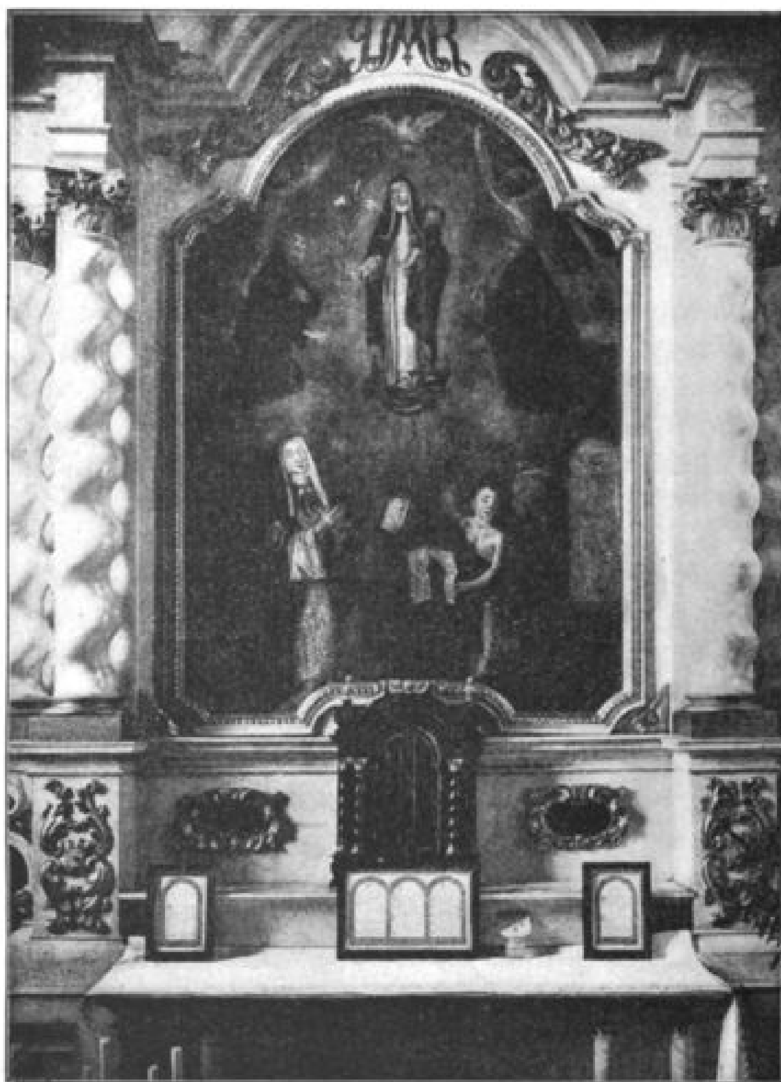
nouvelle résidence. Douze jeunes personnes, de haute naissance et de grande vertu, s'unirent à elle pour mener la vie religieuse sous sa conduite. Ces saintes filles n'eurent pour toute observance claustrale que les prescriptions de leur vénérable Supérieure. Leur costume consistait en une tunique blanche et un scapulaire de même couleur, un manteau bleu d'azur et un cordon de chanvre pareil à celui des Franciscains.



Viue la foÿ et Ordre de la Conception immaculee de N.D. apparue en lhabit de lOrdre a la Fondatrice Dame Beatrix de Silua qui est mort lan 1490

Après un noviciat de cinq années, Béatrix jugea que le temps était venu de donner à son Institut une forme définitive et de le soumettre à l'approbation du chef de l'Église. C'était en 1489. Innocent VIII occupait la chaire de saint Pierre. Ce pape répondit par une bulle à la supplique que lui avait adressée la Reine au nom de Béatrix. En vertu du diplôme pontifical, le nouvel Institut prenait rang parmi les Ordres religieux approuvés par le Saint-Siège. Les Sœurs étaient autorisées à suivre la règle de Cîteaux sous le nom de Conceptionistes, et à demeurer sous l'obéissance

de l'Ordinaire; en outre, l'office particulier qu'elles récitaient en l'honneur de l'Immaculée Conception était approuvé, ainsi que leur costume; enfin, plusieurs autres privilèges et faveurs spirituelles leur étaient accordés.



Apparition de la Sainte Vierge à la B. Béatrix de Silva.

A droite, saint François d'Assise. A gauche, Jean Duns Scot. — En bas, la B. Béatrix, et l'Ange rapportant la bulle perdue en mer. (Ce tableau est à la Chapelle des Conceptionistes de Nivelles.)

Béatrix connut miraculeusement le succès de cette négociation le jour même où la bulle fut expédiée. Un jeune homme, d'un aspect plein de charmes, se présenta au parloir du monastère. Il se

disait arrivé de Rome en grande hâte pour annoncer à la Fondatrice que la Bulle sollicitée avait été accordée par le Saint-Père. Son message accompli, le mystérieux voyageur disparut tout-à-coup, laissant la servante de Dieu inondée de consolations. Elle ne douta point que le gracieux messager ne fût l'archange Raphaël, pour lequel elle avait toujours eu une grande dévotion.

Un prodige plus éclatant encore signala l'arrivée de la Bulle à Tolède. Le navire sur lequel avait pris place le courrier chargé de la porter en Espagne, fut surpris par une horrible tempête et coulé à fond. L'équipage put échapper à la mort; mais, avec tout ce que portait le vaisseau naufragé, avait disparu la cassette dans laquelle était renfermé le document pontifical.

La nouvelle du sinistre affligea profondément Béatrix, qui, sans perdre courage ni confiance, passa trois jours entiers en prière pour recouvrer le document précieux. Elle s'adressa particulièrement à la Vierge Immaculée, qui était sa grande ressource au temps de l'épreuve et qu'elle n'avait jamais invoquée en vain. Le soir du troisième jour, quelle ne fut pas sa surprise en apercevant, posé sur d'autres papiers, un parchemin plié en deux. Sa surprise redoubla, quand après avoir interrogé toutes les Religieuses, elle constata qu'aucune d'elles n'avait connaissance de ce parchemin. Sa persuasion était que la Bulle lui était remise miraculeusement par la Vierge Immaculée.

Béatrix se hâta d'informer l'autorité ecclésiastique de ce fait extraordinaire. L'Évêque de Cadix, pour lors à Tolède, fut chargé par l'Archevêque du lieu de procéder à l'examen de cette affaire. S'étant rendu au monastère, il reconnut dans le parchemin la Bulle authentique qu'Innocent VIII avait accordée à la Fondatrice. Un envoyé du ciel, apparaissant à Béatrix qui était en prière, confirma bientôt la conclusion de l'examen juridique relatif à la pièce pontificale. Il lui révéla que la bulle avait été sauvée des eaux et apportée dans le monastère par un Ange, et que la perte momentanée du document avait été permise pour faire mieux éclater la protection du Ciel sur l'Ordre de l'Immaculée Conception.

L'archevêque de Tolède voulut que le fait, reconnu miraculeux, fût publié et que l'événement fût célébré par une solennité religieuse. Au jour fixé à cet effet, il se rendit processionnellement avec son chapitre en l'église du monastère pour y porter la Bulle dont il donna lecture, après en avoir raconté la merveilleuse histoire. Il célébra ensuite pontificalement une messe d'action de grâces. La ville de Tolède tout entière s'unit à l'archevêque pour prendre part à la joie et aux actions de grâces des Conceptionistes. L'Ordre de l'Imma-

culée Conception était fondé. Les Sœurs avaient le droit de prendre solennellement l'habit religieux et de faire profession aussitôt après. La double cérémonie devait avoir lieu endéans les quinze jours qui suivaient la publication de la Bulle de confirmation.



Dona Béatrix de Silva, fondatrice de l'Ordre de l'Immaculée Conception.

Cinq jours après, lorsque la communauté se préparait avec ferveur à la cérémonie de la vêture et de la profession, la vénérable

Fondatrice fut subitement atteinte d'une fièvre brûlante, accompagnée des plus graves symptômes. La Sainte Vierge lui apparut, lui annonça sa fin prochaine, lui donna l'assurance de son bonheur éternel. Ravie de bonheur, Béatrix se prépara à la mort par une confession générale faite à un religieux de Saint François, entre les mains duquel elle voulut faire profession solennelle, après avoir reçu l'habit de Conceptioniste. Quand, pour conférer le sacrement d'extrême-onction à la malade, on dut soulever le voile qui lui couvrait le visage, celui-ci resplendissait d'un tel lustre que le prêtre et les assistants en furent éblouis, au point qu'il fallut un instant suspendre la cérémonie. On remarqua sur le front de la servante de Dieu, une sorte d'étoile, d'un très brillant éclat. Tandis que les témoins étaient encore sous l'impression de ce merveilleux spectacle, la mourante, assurée d'aller au ciel, laissait joyeusement la mort achever son œuvre. Un paisible soupir annonça que l'âme de la bienheureuse Béatrix avait quitté l'exil pour s'envoler dans la céleste Patrie. Cette mort précieuse arriva le 16 août 1490. La pieuse servante de Dieu était âgée de 66 ans. A peine venait-elle d'expirer qu'elle apparut toute resplendissante de gloire à un saint religieux, P. Jean de Tolosa, franciscain, en ce moment fort éloigné de Tolède. L'apparition le pria de se rendre en cette ville pour y défendre, contre les attaques de Satan, la communauté des Conceptionistes devenues orphelines. Le saint homme s'empressa d'obéir, et arrivé à Tolède, il put reconnaître que la réalité des faits était en conformité parfaite avec les choses annoncées par la vision.

Les funérailles furent célébrées dans l'église du monastère au milieu d'un immense concours de fidèles, qui publiaient à l'envi l'éloge de la défunte, en l'appelant une sainte, une femme du ciel [1].

---

[1] Le procès de béatification de la Vén. Béatrix avait été commencé à Tolède en 1638, et a été ensuite interrompu. On se propose de le reprendre prochainement.

CHAPITRE III.

Vêture et profession des douze postulantes. — Efforts du démon pour anéantir l'Ordre naissant. — Le Cardinal Ximenès le protége. — Il obtient du Souverain Pontife que l'Ordre adopte la règle des Clarisses et soit soumis aux Frères Mineurs. — Il leur donne une règle approuvée par Jules II. — Concessions de Léon X. — Extension rapide de l'Ordre. — Aperçu sur le genre de vie des Conceptionistes.

Huit jours après la mort de la vénérable Fondatrice, les douze Postulantes, qui l'avaient accompagnée au nouveau couvent, reçurent le saint habit de l'Ordre des mains des Pères franciscains délégués par le Cardinal, et aussitôt après, selon les dispositions du Pape Innocent VIII, elles prononcèrent leurs vœux solennels de religion. On procéda dans la même cérémonie à l'élection d'une Supérieure qui fut élue dans la personne de Sœur Philippa, propre nièce de la vénérable Fondatrice.

Il serait trop long de raconter en détail tout ce que sut inventer la malice infernale pour anéantir l'Ordre naissant des filles de l'Immaculée Conception. Ainsi se trouvait vérifié ce qui avait été annoncé à la sainte Fondatrice sous le symbole prophétique d'une lampe qui s'éteint et tout à coup se rallume d'elle-même. Dieu donna aux Conceptionistes un protecteur aussi puissant que dévoué dans la personne du Cardinal Ximenès, chargé par le Souverain Pontife de la réforme des Ordres religieux en Espagne. L'Ordre de l'Immaculée Conception avait d'abord été approuvé en premier lieu en 1489, par le Pape Innocent VIII, et placé sous la juridiction de l'Ordinaire. Il suivait la règle des Cisterciennes. Pendant qu'il était provincial des Frères Mineurs, Ximenès, de concert avec la reine Isabelle, obtint du Pape Alexandre VI, que le nouvel Ordre prendrait la règle des Clarisses, avec quelques mitigations, et serait placé sous la juridiction des Frères Mineurs. Ce changement eut lieu en 1494. Enfin, en 1511, le Pape Jules II [1], sollicité par Ximenès

---

[1] Le Pape Jules II, neveu de Sixte IV, et comme lui né à Savone, fut élevé dans un couvent de Franciscains. Il devint évêque de Carpentras et plus tard Cardinal, sous le titre de saint Pierre-ès-Liens qu'avait porté son oncle. Il fut nommé protecteur de l'Ordre. Il fut élevé au Souverain Pontificat le 31 octobre 1503. Présidant un jour une congrégation de religieux de

devenu archevêque de Tolède et primat d'Espagne, donna aux Conceptionistes une règle particulière [1], tout en les maintenant sous la juridiction des Frères Mineurs. Dans une lettre très flatteuse adressée aux Supérieurs de l'Ordre, le Souverain Pontife leur dit : « qu'il convient que les Frères Mineurs, qui ont entrepris tant de travaux et essuyé tant de difficultés pour la défense de l'Immaculée Conception, soient chargés du soin de diriger les Sœurs de ce nom très saint. »



Jules II, pape, 1503-1513.

En 1520, Léon X leur accorda les grâces, privilèges et indulgences dont jouissaient les Frères Mineurs, les Clarisses et les membres du Tiers Ordre.

A peine cette forme définitive eut-elle été donnée à l'Ordre que l'on vit quantité de jeunes filles nobles se présenter de toutes parts

l'Observance, il leur dit : « Pendant les 34 ans que j'ai été cardinal, j'ai été votre protecteur. Maintenant que je suis le Souverain Pontife, je suis et serai toujours votre père. C'est pourquoi, demandez-moi franchement tout ce qu'il vous plaira. » Jules II mourut entre les bras des Franciscains, le 20 février 1513, à l'âge de 70 ans.

P. Othon, t. II, p. 291. — P. Nicolas a Poculo o. f. m. — Dumesnil, *Histoire de Jules II.*

1 Cette règle fut composée, sur les indications du Cardinal Ximenès, par les Pères Franciscains de Castille en 1511 et calquée sur celle des Clarisses. Voir : *Origine et règle de l'Ordre de la Conception Immaculée de Notre-Dame*, p. 16.

pour y être admises. En moins de vingt ans, l'Espagne comptait plus de 30 monastères fort peuplés. L'Ordre se répandit rapidement en France et en Italie, où il se développa considérablement [1].

Terminons cette notice de la Vénérable Fondatrice par un aperçu sur le genre de vie de ses filles spirituelles :

En vertu de la consécration à Marie Immaculée, les Conceptionistes s'engagent à retracer dans leur conduite, les vertus de leur divine Mère et particulièrement sa pureté angélique. Membres de la grande famille du séraphique Patriarche d'Assise, saint François, elles travaillent à acquérir l'esprit d'humilité, de pauvreté, de simplicité propre à l'Ordre franciscain.

Leur vie est essentiellement contemplative et consacrée aux exercices de la prière et de la pénitence. Par leur continuelle immolation, elles s'efforcent de venir en aide aux immenses nécessités de la sainte Église, et, comme Moïse sur la montagne, d'attirer sur les pauvres pécheurs des grâces efficaces de conversion.

Les dimanches et les fêtes sont employés particulièrement aux exercices du chœur et à l'adoration du Très Saint Sacrement. Bien que l'office divin et la méditation soient l'occupation principale des religieuses, toutefois pendant la semaine, la journée est partagée entre la prière et le travail des mains.

Outre les pénitences ordinaires en usage dans les cloitres, les principales austérités prescrites par la Règle sont : L'office de nuit qui se célèbre pendant toute l'année, le coucher sur la dure, le jeûne et l'abstinence le vendredi et le samedi de chaque semaine, toutes les veilles des fêtes, le carême et l'Avent, et celui qui commence à la présentation de la Sainte Vierge.

La clôture y est très étroite : leur Vénérable Fondatrice ayant laissé en héritage l'amour de la retraite et de la vie cachée en Dieu, les Conceptionistes trouvent leur bonheur dans l'exacte fidélité à ces paroles de la Règle [2] : « Elles ne doivent désirer d'être vues sinon de leur Époux, Jésus-Christ. » Après une année de noviciat, elles ajoutent aux trois vœux ordinaires, celui de clôture perpétuelle.

Pour rappeler l'Immaculée Conception jusque dans leur extérieur, les religieuses portent une robe et un scapulaire blancs, recouverts d'un manteau bleu; sur la poitrine et sur le manteau, du côté de l'épaule droite, elles portent l'image de l'Immaculée Vierge. « Cette image, dit la sainte Règle, se porte afin que les

---

[1] *Origine et règle*, etc. — *Chronique des F. F. M. M.* — *Notice sur la Vén. Béatrix de Silva.* — Van den Haute, *Chronologia.* — Hélyot, *Dictionnaire des Ordres religieux*, t. I, p. 1085.

[2] *Règle*, ch. IX.

professes de cette religion sachent qu'elles doivent porter la Mère de Dieu toujours gravée dans leur cœur comme l'image de vie »[1].

La corde franciscaine leur sert de ceinture et témoigne de leur étroite union à l'Ordre séraphique. La communauté se compose de Sœurs choristes et de Sœurs converses. Ces dernières, particulièrement employées aux travaux domestiques, portent l'habit brun et le scapulaire blanc. Sauf la récitation de l'office, à laquelle elles ne sont pas tenues, elles partagent la vie des Sœurs choristes et suivent la même règle[2].

Marchant sous le regard béni de leur Mère Immaculée et s'étudiant à imiter ses vertus, les Conceptionistes reçoivent, dans leur sainte vocation, déjà ici-bas, le centuple promis par Notre Seigneur à quiconque quitte tout pour le suivre[3].

---

1 *Règle*, chap. III.

2 *Règle*, chap. X. — L'office des Sœurs converses consiste, comme pour les Frères convers du 1er Ordre, dans la récitation de 74 Pater et Ave, et en outre, elles doivent prier pour les Trépassés. — Le bréviaire des Sœurs choristes, qui porte à la première page : *Breviarium Immaculatæ Conceptionis Virginis Mariæ, impressum Toleti, anno 1508*, avait été composé par le P. Ambroise de Monson, franciscain espagnol. Ce religieux était un prédicateur illustre de la Cour de Ferdinand le catholique, qui le fit nommer évêque en 1512.

3 *Rapport des Révérendes Mères Abbesses des Religieuses Conceptionistes de Belgique au Congrès Marial de Namur, en 1904*, p. 15.

N. B. — L'Ordre de l'ImmaculéeConception fondé par la Vénérable Béatrix de Silva, ne fut pas le seul Ordre de ce nom, se rattachant à celui des Frères Mineurs. En 1617, il se forma, en Italie, un Ordre militaire, sous le nom de chevaliers de l'Ordre de la Conception de la Bienheureuse Vierge Immaculée. Il fut confirmé en 1623 par le pape Urbain VIII, qui le mit sous la règle du Tiers Ordre de saint François. Dans leur formule de profession, ils disaient : « Moi, N., je voue et promets à Dieu tout-puissant, à la Bienheureuse Vierge Marie, à saint François, à saint Basile et à tous les Saints .... » L'image de saint François d'Assise avec ses stigmates devait être, sur leur bannière, à droite de la Sainte Vierge et celle de saint Basile, à gauche.

Voir : Hélyot, *Dictionnaire des Ordres religieux*, t. I, p. 1077.

LE CARDINAL XIMENÈS.

(1436-1517.)

Sa naissance. — Il étudie à l'université de Salamanque. — Il est nommé Vicaire général et administrateur du diocèse de Siguenza. — Il entre dans l'Ordre de saint François. — Sa vie dans un couvent solitaire. — Prédiction de son compagnon. — Il est nommé gardien, confesseur de la reine Isabelle, Reine de Castille. — Son projet de passer en Afrique. — Il est élu Provincial et chargé de la réforme des couvents. — Il devient archevêque de Tolède, Primat d'Espagne et Archichancelier de Castille. — Ses travaux pour la Religion. — Il publie la Bible polyglotte, fonde l'université d'Alcala. — Il est créé Cardinal. — Sa mort, sa réputation de sainteté. — La cause de sa béatification. — Jugements portés par quelques écrivains.

Cette gloire de l'Espagne et de l'Ordre franciscain naquit, en 1436, à Torrelaguna petite ville de la province de Tolède, et reçut au baptême le nom de Gonzalez. Formé dès son enfance aux pratiques de la piété et se destinant à l'état ecclésiastique, il fut bientôt



Cardinal Ximenès, franciscain, archevêque de Tolède de 1495 à 1517.

envoyé à Alcala, pour y apprendre les langues anciennes. Il étudia ensuite la philosophie et la théologie à la célèbre université de Salamanque, où il demeura six années, et fut ordonné prêtre en

1459, à l'âge de 23 ans. La mort de son père, arrivée en 1465, l'obligea de rentrer dans son pays pour y prendre soin de sa famille. Quelques années plus tard, il quitta le diocèse de Tolède pour celui de Siguenza. L'évêque du lieu eut bientôt deviné les rares qualités de Ximenès. Il le nomma son grand vicaire et lui confia l'administration de son diocèse. Ximenès occupa ces hautes fonctions pendant 4 ans. Malgré l'estime générale dont il jouissait, il résolut de quitter le monde et de se renfermer dans la solitude pour s'y livrer à la contemplation et à l'étude de la théologie et des Saintes Écritures. Il entra au noviciat des Franciscains et prit le nom de François, pour marquer sa dévotion à l'illustre Patriarche d'Assise, dont il allait devenir le fils et l'imitateur fidèle.

Il avait à peine terminé son noviciat que le bruit de sa piété attira à lui une foule d'hommes, qui venaient se confesser et lui demander des conseils. Troublé par ce grand concours dans son goût pour la vie intérieure et l'étude, il obtint de ses Supérieurs la permission de se retirer dans quelque couvent solitaire, et c'est ainsi qu'il fut envoyé dans le petit couvent de Castanar, près de Tolède. C'est dans cette paisible oasis qu'il passa, comme il le dit lui-même, les plus beaux jours de sa vie, partageant son temps entre l'étude et la prière, la Bible et la discipline à la main et le cilice autour du corps. Imitant les anciens anachorètes, il passait plusieurs jours et plusieurs nuits de suite à prier dans une cabane, qu'il s'était faite lui-même au milieu d'une forêt solitaire, avec la permission de ses Supérieurs, et qui lui était si chère que plus tard il aurait échangé volontiers pour elle le chapeau de cardinal et le gouvernement du royaume.

Dans un voyage qu'il fit à Tolède, surpris par la nuit avec son compagnon, le Frère Pierre Sanchez, il s'endormit sur des gerbes. A un moment donné, le Frère Pierre se réveilla tout à coup en criant : « Père François, je rêvais tout à l'heure que vous étiez nommé archevêque de Tolède, et je vois le chapeau de cardinal sur votre tête. » Déjà la même prédiction lui avait été faite autrefois par un ecclésiastique, alors que Ximenès était encore prêtre séculier.

Les rares mérites du P. Ximenès l'appelèrent bientôt à la charge de gardien au couvent de Salzédo. Il y continua sa vie pénitente et mortifiée, et s'acquitta de ses humbles fonctions avec cette exactitude, qui était le fond de son caractère. Pendant ce temps-là, plusieurs événements s'accomplirent qui donnèrent à sa vie une autre direction et firent de lui un des instruments les plus puissants de la régénération de l'Espagne.

Ferdinand et Isabelle venaient de monter sur le trône de Castille. Isabelle, cette femme incomparable qui mérita le glorieux titre de catholique, choisit le P. Ximenès pour confesseur. Il fallut un ordre du Pape pour arracher ce vrai religieux au saint asile où il avait cherché le calme et le silence. Ximenès resta toujours franciscain et par les sentiments de son cœur et par les habitudes de sa vie. Sous les habits de velours et de soie que lui imposait son rang, il garda le cilice et la pauvre robe de bure de saint François. A l'exemple de son séraphique Père, il voulait se rendre en Afrique pour y évangéliser les infidèles et y souffrir le martyre; mais une religieuse tertiaire, qui avait le don de prophétie, lui conseilla de renoncer à ce dessein et de se réserver pour les grandes choses qui l'attendaient en Espagne. Ses frères en religion le choisirent pour Provincial, et la Reine le chargea de travailler avec elle à la réforme des Ordres religieux. Le siège archiépiscopal de Tolède étant devenu vacant en 1495, la reine Isabelle crut ne pouvoir mieux confier cette charge importante qu'au P. François Ximenès; mais connaissant son humilité, elle usa d'un pieux stratagème pour aboutir à ses fins. Elle obtint, à son insu, un bref du Pape Alexandre VI qui ordonnait à Ximenès, en vertu de l'obéissance, d'accepter sans délai le siège de Tolède. Le nouvel élu devenait par là Primat de l'Espagne, et Archichancelier de Castille. Il était âgé de 59 ans, mais rien ne pouvait fatiguer le zèle et l'activité de cet homme incomparable. Les difficultés ne faisaient qu'enflammer son courage et donner à son action plus de vigueur encore. Il veillait à la fois aux intérêts de l'État et de l'Église, dont il était chargé comme Chancelier du royaume et Primat d'Espagne.

Il bâtit des églises, fonda des couvents, établit des institutions pour l'éducation des jeunes filles dont la misère aurait mis en danger la vertu, procura la réforme du clergé régulier et séculier, favorisa les missions chez les Mores et dans l'Amérique que Christophe Colomb [1] venait de découvrir. Il publia la Bible Polyglotte, qui seule aurait suffi à immortaliser son nom, et fonda la célèbre université d'Alcala, que les Espagnols appelaient la huitième merveille du monde, et dont François Ier, roi de France, disait plus tard au Souverain d'Espagne, ces remarquables paroles : « Votre Ximenès

---

1 Christophe Colomb était génois de naissance. A son arrivée en Espagne, il fut soutenu et encouragé par le P. Jean de la Marchena, gardien des Franciscains du couvent de la Rabida, qui le recommanda à la reine Isabelle. Ce fut pendant son séjour au couvent de la Rabida que Christophe Colomb s'enrôla dans le Tiers Ordre. Il mourut à Ségovie, le 20 mai 1506, à l'âge de 71 ans.

a entrepris là et achevé une œuvre que je n'aurais pu faire moi-même. L'université de Paris, l'orgueil de mon royaume est l'œuvre d'un grand nombre de rois; tandis que tout cela, c'est Ximenès tout seul qui l'a fait. »

Une double faveur était encore réservée à l'éminent archevêque de Tolède. Le Pape Jules II et le Sacré Collège furent heureux de pouvoir reconnaître les services d'un évêque qui avait si bien mérité de l'Église et lui conférèrent la dignité cardinalice. Il fut en même temps nommé grand inquisiteur. Ximenès était alors âgé de 71 ans, mais il avait conservé toute l'énergie de son génie. En vertu des nouvelles dignités dont il venait d'être revêtu, il continua à rendre à l'Église et à l'état les services les plus signalés.

En 1517, le Prince Charles quittait la Belgique où il était né et avait toujours vécu, pour prendre possession du trône d'Espagne, qu'il devait occuper sous le nom de Charles-Quint. La régence du Cardinal Ximenès était terminée. Il ne devait pas survivre longtemps à sa démission. Il mourut le 8 novembre 1517, dans la 82e année de son âge, après avoir gouverné pendant 22 ans le diocèse de Tolède [1].

L'Espagne, remplie d'admiration pour ses vertus, désira voir son nom dans le catalogue des Saints. Le procès de béatification fut commencé le 5 mars 1636. Le roi Philippe IV, en 1650 et en 1655 fit plusieurs tentatives dans ce sens auprès du Saint-Siège. En beaucoup de contrées de l'Espagne, Ximenès est honoré comme un saint. Son nom se trouve dans sept martyrologes. Le procès de béatification suivit son cours jusqu'en 1748 et fut alors interrompu. Ximenès est en possession du titre de Vénérable.

Les *Acta Ordinis Minorum*, tome XXVII, p. 39, annoncent l'heureuse nouvelle que, dans un très court délai, sera promu de nouveau le procès de béatification de cet homme illustre par ses vertus et son génie.

Terminons cette courte notice, en citant les jugements portés par quelques écrivains sur cet homme remarquable :

Fléchier, évêque de Nismes et membre de l'Académie fait ressortir ses vertus et son génie si puissant, dans son « Histoire de cardinal Ximenès. » — Robertson, écrivain protestant, dans son *Histoire de Charles V*, trace avec habileté, la vie et le caractère du grand cardinal. Il est à remarquer que la dissidence des

---

1 Hefelé, *Cardinal Ximenès*.

opinions religieuses ne l'empêche pas de rendre aux vertus qui accompagnèrent de si rares talents, le même témoignage que Fléchier. — Leibnitz a fait de Ximenès le plus magnifique éloge, en disant que « si les grands hommes pouvaient s'acheter, l'Espagne n'aurait pas payé trop cher, par le sacrifice d'un de ses royaumes, le bonheur d'avoir un pareil ministre ».

P. MATHIAS HAUZEUR.

(1590-1676.)

Sa naissance. — Son entrée en religion. — Il remplit les offices de lecteur, de gardien et de définiteur. — Conférence publique à Limbourg et triomphe du P. Hauzeur. — Provincial pour la première fois. — Visiteur des Provinces. — Ses fondations de couvents de Religieux et de Religieuses. — L'Immaculée Conception. — Mort du P. Hauzeur. — Son épitaphe. — Billet mortuaire. — Ses écrits.

Cet éminent religieux naquit à Herve [1], en 1590, d'une famille honorable. A l'âge de 19 ans, il fut reçu, dans l'Ordre, par le P. Jérôme Fostier [2], Provincial, et fit son noviciat au couvent de Liége. Ses études théologiques terminées, il fut ordonné prêtre en 1616. Au chapitre provincial qui eut lieu le 5 août de la même année, il fut chargé d'enseigner d'abord la philosophie, et ensuite la théologie aux jeunes Religieux du couvent de Liége. Les rares qualités dont il était doué justifiaient ce choix, et l'avenir ne fit que confirmer les espérances que les Supérieurs avaient fondées sur lui. Le zèle du P. Hauzeur ne pouvait demeurer inactif. Outre les leçons qu'il donnait régulièrement aux Frères Étudiants, il se livrait au ministère de la prédication. On l'employait souvent dans les affaires les plus importantes et les plus délicates, et toujours on n'eut qu'à se louer des heureux résultats qu'il avait obtenus. Il enseigna pendant 15 ans consécutifs à la complète satisfaction de ses Supérieurs et au grand profit de ses élèves.

---

[1] C'est par erreur que certains auteurs le disent né à Verviers.

La famille Hauzeur a encore donné à l'Ordre de saint François plusieurs de ses membres. 1° P. Mathias Hauzeur, neveu du P. Hauzeur, qui fut plusieurs fois gardien et une fois définiteur. Il mourut au couvent de Nivelles, le 28 février 1684. — 2° P. Denis Hauzeur, plusieurs fois gardien, décédé au couvent de Bolland, le 14 juin 1724. — 3° Un second Père Denis Hauzeur, qui fut vicaire au couvent de Florennes, en 1701. — 4° P. Walter Hauzeur, qui fut ordonné prêtre en 1713. — 5° Sœur Marie de la Nativité, née Hauzeur, qui fit profession chez les Conceptionistes de Verviers le 2 septembre 1653. — 6° Sœur Marie de l'Annonciation, née Hauzeur, qui fit profession au même couvent, le 10 novembre 1665.

[2] Le P. Jérôme Fostier, natif de Senzeilles, près de Philippeville, fut plusieurs fois gardien et enfin Provincial en 1607. Il mourut au couvent de Farciennes le 2 mars 1610. — Un autre P. Jérôme Fostier mourut au même couvent le 21 décembre 1671.

Au chapitre provincial qui eut lieu le 28 septembre 1631, le P. Mathias Hauzeur fut élu définiteur de la Province et en même temps gardien du couvent de Liége. Il fut déchargé de son office de lecteur.

Déjà dès le xvie siècle, la principauté de Liége était infestée par une foule d'apôtres du Calvinisme, qui, expulsés de France, s'estimaient heureux de trouver un refuge chez des populations parlant ou au moins comprenant leur langue. Deux se distinguaient particulièrement par la plume et par la parole. Samuel Desmaretz à Maestricht et Gabriel Hotton dans l'ancien duché de Limbourg.



P. Mathias Hauzeur.

Ce dernier avait lancé en 1633 un défi aux défenseurs du catholicisme. Ferdinand de Bavière, Prince-Évêque de Liége, sensiblement affligé des progrès que l'erreur avait faits dans cette province, ne crut pouvoir mieux réussir à en arrêter le cours, qu'en y envoyant le zélé et savant P. Hauzeur, qu'il regardait comme l'homme le plus propre à confondre, dans des disputes réglées, les partisans des nouvelles opinions. Le Prélat ne fut pas trompé dans ses espérances.

Comme la forteresse de Limbourg était alors au pouvoir des Provinces-Unies le P. Hauzeur demanda un sauf-conduit. Muni de

tous les pouvoirs nécessaires, il se rendit à Limbourg, lieu désigné pour la conférence. Il y fut très bien reçu et n'eut qu'à se louer des soins qu'eut Monsieur de Ferentz, gouverneur de Limbourg et luthérien, de lui garantir toute sécurité. Les ministres Calvinistes, Hotton et Dubois, que le peuple écoutait comme des oracles et qui n'avaient trouvé que trop de facilité à répandre le mortel poison de leurs erreurs, acceptèrent de disputer publiquement avec le P. Hauzeur, dans l'espérance que, s'ils ne venaient point à bout de le confondre, leurs subterfuges les tireraient du moins heureusement d'embarras; mais les choses tournèrent autrement qu'ils ne l'avaient pensé.

La conférence commença le 19 avril 1633 et dura trois jours. Elle eut lieu dans le temple calviniste, sous la protection de Monsieur de Ferentz, luthérien et de Monsieur Scheiffart de Mérode, seigneur de Clermont, catholique. On était convenu, de part et d'autre, de ne se servir que des textes de l'Écriture non controversés et de leurs corollaires; de pouvoir les prendre dans n'importe quelle version, mais que, dans le doute, on pourrait recourir aux originaux; d'avoir des sténographes élus dans les deux partis; le ministre calviniste aurait la liberté de commencer l'attaque, en accusant les catholiques d'idolâtrie; les répliques étaient facultatives des deux côtés; le P. Hauzeur avait ensuite le droit d'accuser la partie adverse et d'innovation et de calomnie; de part et d'autre, on pourrait faire imprimer les procès-verbaux signés à chaque session par les notaires et les controversistes; les deux parties pouvaient se faire assister par un lecteur d'Écriture Sainte; on ne procéderait à une nouvelle controverse qu'après avoir épuisé la première.

La dispute roula presque uniquement sur l'invocation et l'intercession des Saints. Elle tourna à la confusion du pauvre Hotton et au triomphe du P. Hauzeur. Celui-ci pressa si vivement ses deux adversaires, Hotton et Dubois, qu'il les força dans leurs retranchements; et s'il ne put leur arracher l'aveu de leur défaite, il les réduisit du moins au point de ne pouvoir plus se défendre. Le P. Hauzeur s'était distingué par sa modestie, sa présence d'esprit et la solidité de son argumentation. A la cinquième et dernière séance, il y avait foule : on était venu de Maestricht, d'Aix-la-Chapelle et de Liége pour assister à la conférence. Le triomphe du P. Hauzeur fut si décisif et si complet que la nuit suivante, les gens du pays de Verviers allumèrent dans les champs des feux de joie et chantèrent des couplets tels que le peuple sait en composer en pareille circonstance. Les enfants, en attisant le feu, criaient les uns aux autres : Brûlons Hotton (avec du bois), faisant allusion au

nom de son comparse, qui s'appelait Dubois. Les deux ministres Calvinistes, humiliés et confondus, eurent le mortel chagrin de se voir abandonnés et hués de leurs partisans, qui plus dociles qu'eux à la voix de la vérité, abjurèrent leurs erreurs et rentrèrent dans le sein de l'Église. C'est ainsi que le pays de Limbourg et tous les lieux circonvoisins durent leur conversion au zèle et à la science du célèbre P. Hauzeur. Celui-ci publia aussitôt le compte rendu de la conférence et il s'en distribua au delà de 3000 exemplaires [1].

Le 15 octobre 1634, le P. Hauzeur fut élu Provincial, pour la première fois, et ce mandat lui fut renouvelé jusqu'à cinq fois, en 1643, 1652, 1661 et 1673. Il fut en outre Vicaire-provincial à la mort du P. Nicolas à Poculo, décédé le 15 juin 1642. Le Ministre général de l'Ordre le chargea de la visite canonique de plusieurs Provinces franciscaines. Le P. Hauzeur travailla à l'extension de sa Province. Durant le cours de ses cinq termes de provincialat, il établit les Récollets à Huy, à Ciney, à Rentinne-en-Artois, à Hamipré, à Sougné-sur-Amblève, à Diekirch, et fonda un collège d'humanités au couvent de Fleurus; il ne montra pas moins de zèle pour les couvents de Religieuses : il établit les Sœurs Grises à Thuin; les Conceptionistes à Enghien, à Béthune, à Liége et à Nivelles [2]; les Récollectines à Namur, à Beaumont, à Avesnes, à Durbuy, à Gosselies et à Huy [3]. Fidèle aux traditions de son Ordre, le Père Hauzeur s'employait d'une façon toute particulière à répandre la croyance à l'Immaculée Conception. Son zèle sur ce point éclatait en toute rencontre. Il la démontrait par tous les genres de preuves dans de nombreux écrits, imprimés à Liége et à Namur [4]. On a de lui sur ce point : *Veronica*, ou explication de la lettre de saint Bernard aux chanoines de Lyon, des dissertations insérées dans ses deux grands ouvrages : *Anatomia totius Augustissimæ Doctrinæ S. Augustini Episcopi*, t. II. et *Collatio totius Theologiæ inter Majores nostros P. Alexandrum Alensem, Patriarcham theologorum, doctorem Irrefragabilem, S. Bonaventuram, doctorem Seraphicum, P. Joannem Duns Scotum, doctorem Subtilem, ad mentem S. Augustini, sub magisterio Christi, interiore per gratiam, exteriore per Ecclesiam*, t. III, p. 427. Un ouvrage intitulé : *Examen de la cause débattue entre le P. Pierre ab Alvâ, franciscain, et le P. Janssens, dominicain, au sujet de l'opinion de*

---

1 Hist. litt. et bibliog. etc, P. Servais Dirks, p. 246. — *Délices du Pays de Liége*, t. V. p. 197.
2 Les Conceptionistes furent établies à Verviers par le P. Martin Lops.
3 *Archives de la Province de Flandre*. — *Ortus et progressus*.
4 Le P. Hauzeur avait établi une imprimerie aux couvents de Liége et de Namur.

saint Thomas sur l'Immaculée Conception ; enfin, un traité manuscrit pour prouver qu'il fallait donner le titre d'Immaculée à la Conception même de la Sainte Vierge.

Monseigneur Engelbert des Bois, évêque de Namur (1629-1651), très dévoué également à tout ce qui se rapportait à l'Immaculée Conception, donna au Père Hauzeur, le concours de son autorité sur la vérification de quelques monuments relatifs à la question si vivement agitée. La tradition de l'église de Liége rapportait que la fête de la Conception y existait depuis le XIIe siècle; mais le fait était rejeté par la partie adverse. Le P. Hauzeur se mit en recherche, et parvint à découvrir quelques chroniques manuscrites, dont il jugea important de garantir l'antiquité et l'authenticité. Il obtint à cet effet l'attestation de l'Évêque suffragant de Liége, Richard Stravius, avec l'assentiment de l'Internonce résidant en Belgique, et reçut spécialement la déclaration formelle de l'Évêque de Namur, témoignant « qu'on lui avait présenté deux chroniques manuscrites de Liége, contenant des faits fort anciens, relatés en vieux langage liégeois, lesquelles appartenoient à des hommes respectables, qui les tenoient de leurs anciens, qu'il avoit eu pareillement sous les yeux l'extrait d'un autre manuscrit du même genre, portant la signature des sieurs prévost et doyen de l'insigne collégiale de Nivelles ; qu'elles s'accordoient toutes les trois à rapporter l'institution de la fête de l'Immaculée Conception dans tout le diocèse de Liége, à l'an 1142, sous Albéron II, par suite de la révélation faite au chantre de l'église Sainte-Croix, Armenfroid, fils de Sébastien Maillard ; que de plus, l'un de ces manuscrits désignoit cette fête sous le titre de la Conception pure et Immaculée de la Bienheureuse Vierge, rapportant les adjectifs « pure et Immaculée » à la Conception elle-même. En foi de quoi, l'évêque des Bois apposoit sa signature et son sceau le 28 mai 1648. »

Le P. Hauzeur qui nous a conservé cet acte, appuie la preuve qu'il en tirait par un miracle arrivé sous ses yeux. C'était le 10 août 1649, dans l'incendie qui consuma le couvent des Conceptionistes, qu'il avait établies récemment à Liége, au faubourg d'Amercœur [1]. Tout le clergé et le peuple furent témoins qu'un tableau de l'Immaculée Conception, peint sur bois, fut retrouvé tout carbonisé au revers de la peinture, sans que celle-ci, ni l'inscription analogue qui l'entourait, eussent la moindre trace de feu ou de fumée [2].

---

1 Voir : *Histoire des Conceptionistes de Verviers*, dans le corps de ce volume.

2 *Collat. tot. theolog.*, t. III, p. 458-459. P. HAUZEUR.

Le 16 septembre 1673, le P. Hauzeur fut élu Provincial pour la cinquième fois. Il était alors âgé de 83 ans, et comptait 63 ans de vie religieuse, mais il avait conservé toute la vigueur d'esprit de l'âge mûr. En 1674, la Province donna un témoignage éclatant de son respect et de son estime pour son éminent et vertueux Provincial. Afin de perpétuer le souvenir de cet homme vénérable, on fit graver son portrait, lors de sa dernière visite canonique, pour le faire distribuer dans tous les couvents des Religieux et des Religieuses soumises à sa juridiction. Un artiste, du nom de Walter Damery fut chargé de le peindre, et un graveur d'Anvers, nommé Richard, reproduisit ses traits sur le papier.

Au bas de la gravure, se trouvait l'éloge que nous traduisons du latin :

Le Très Révérend Père, dans le Christ,
P. Mathias Hauzeur,
Né à Herve, au pays du Limbourg,
Religieux de l'Ordre de saint François,
Fut deux fois lecteur émérite de théologie,
Cinq fois Provincial de la Province de Flandre,
Visiteur Apostolique d'autres Provinces.
Entré en lice dans une conférence publique,
Avec les Ministres de l'hérésie,
Il les combattit et les vainquit aussi publiquement.
Ayant étudié, avec le plus grand soin, les œuvres de saint Augustin,
Il les analysa et en donna des commentaires.
Il concilia, avec un esprit très subtil et très profond,
La doctrine des principaux Docteurs de l'Ordre,
Alexandre de Halès, saint Bonaventure et Duns Scot.
Défenseur très savant et très pieux,
De la Conception Immaculée de la B. V. Marie,
Il fut le principal fondateur et le très ardent propagateur
De l'Ordre des Religieuses, institué sous ce nom et vocable,
Qu'il a introduit, fondé et illustré dans la Province de Flandre.
Il proposa, promut et favorisa partout la réforme religieuse.
Il fut choisi et demandé pour l'épiscopat,
Pour un des principaux diocèses de la Belgique,
A cause de ses grands mérites.
Pendant que, plus qu'octogénaire, il gouverne
Et visite actuellement la Province,
Les Récollets de la même Province offrent ce mémorial
A leur Père très méritant, très honoré et très révérend.
Dédié à sa Révérence
Par la Province des Récollets, 1674.

Sur le pourtour du cadre, on lit cette inscription :

R^dus A. P. F. Mathias Hauzeur,
Etiam si mortuus fuerit, vivet.
Le très Révérend P. F. Mathias Hauzeur,
Vivra même après sa mort (St JEAN).

Le 20 septembre 1676, le P. Mathias Hauzeur terminait son cinquième provincialat. Chargé d'années et usé par des travaux incessants, il allait, semblait-il, jouir d'un repos bien mérité. Mais le repos, pour cet homme si actif, ne devait pas être son partage sur la terre; il ne devait le trouver que dans le ciel, comme récompense promise par Dieu au bon et fidèle serviteur. Il mourut moins de deux mois après, le 12 novembre de la même année, 1676.

Nous terminons cette notice en citant le billet mortuaire :

« L'an de grâce 1676, le 12 du mois de novembre, à Liége, dans le couvent des Frères Mineurs Récollets de la Province de Flandre, étant administré des S.S. Sacrements, parmi les prières et le regret de ses frères, est très pieusement décédé de ce monde, notre très Révérend Père, F. Mathias Hauzeur, lecteur jubilé en la sainte théologie et cinq fois Ministre provincial de la susdite Province, âgé de 87 ans, profès de 67, et prêtre de 60 ou environ; homme digne d'une éternelle mémoire pour sa profonde science, reconnue dans ses œuvres et avouée par les plus savants de notre siècle, bien mérité de l'Église pour avoir défendu la foi tant par écrits que par conférence publique tenue à Limbourg contre les Huguenots; recommandable à la Religion pour en avoir toujours zélé la réforme, et pour avoir avancé dans les Pays-Bas fort soigneusement divers Ordres des Religieuses tant Récollectines que de l'Immalée-Conception de Notre-Dame; exemplaire à tous par ses vertus et en particulier, par une rare abstinence qu'il a très régulièrement observée pendant sa vie. »

La lettre ajoutait : « que si sa sainte âme,après avoir souffert de vives douleurs dans son infirmité avec la plus admirable patience, n'était pas encore en possession du Bien Suprême, nous la recommandons avec instance à vos prières et sacrifices, afin que, réunie à son Créateur, elle repose au plus tôt dans le repos éternel [1]. »

Le P. Mathias Hauzeur est célèbre comme apologiste et écrivain. Doué d'une science vaste et profonde, et d'une habileté consommée dans la controverse, il a laissé beaucoup d'ouvrages savants, qu'il serait trop long d'énumérer [2].

---

[1] *Chronique du couvent des Augustines, dit de Notre-Dame des Anges.* — Cf. *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XIII (1876), p. 191.

[2] *Histoire bibliographique et littéraire des Frères Mineurs en Belgique.* P. Servais Dirks, O. F. M. p. 242.



COUVENT D'ENGHIEN.

LES SŒURS GRISES.

(1501-1636, 135 ans.)

LES SŒURS CONCEPTIONISTES.

(1636-1796, 160 ans.)

CHAPITRE I.

(1501-1607.)

Enghien, sa Seigneurie. — 1501, fondation d'un couvent de Tertiaires en cette ville. — 1504, maison plus spacieuse donnée aux Sœurs par Étienne du Pont. — Construction de la chapelle. — Don des membres du Magistrat. — 1523, dévouement des Sœurs pendant l'épidémie.

La ville d'Enghien s'appelait anciennement Anzia; elle était la première des Baronnies du Hainaut. De la maison de Luxembourg, elle passa dans celle de Bourbon en 1485, par le mariage de Marie de Luxembourg avec le comte de Vendôme, bisaïeul de Henri IV, roi de France. Elle possède de beaux édifices et de belles places publiques; mais ce qui fait surtout son principal ornement, c'est un château superbe avec des jardins et d'autres appendices, vraiment digne d'une résidence royale.

1501. — L'an de Notre Seigneur 1501, arrivèrent à Enghien trois sœurs germaines, dont l'histoire nous a conservé les noms : Françoise, Marie et Jeanne Petitpas. Nées à Saint-Omer en Artois, d'une famille distinguée, elles quittèrent leur ville natale et allèrent s'établir à Enghien, pour y servir Dieu dans une plus grande tranquillité et un plus complet détachement des choses de ce monde. Elles achetèrent à Enghien un fonds de terre, où elles firent construire une maison et une petite chapelle. La vie pieuse et retirée de ces trois sœurs fut bientôt remarquée par les habitants de la ville et ne tarda pas à produire d'heureux résultats. Plusieurs

jeunes personnes s'offrirent à elles pour partager leur genre de vie. Cette proposition fut accueillie, par une disposition de la Providence, qui voulait établir une maison de prière et de charité dans la ville d'Enghien. Pleines d'ardeur pour leur perfection, les postulantes suivaient fidèlement leurs aînées dans leur pieuse manière de vivre, et cette petite communauté fut bientôt un sujet d'édification pour les habitants de la ville.

Comme leur nombre alla bientôt en augmentant, elles résolurent de suivre une règle religieuse, pour assurer l'existence de leur Institut. A cet effet, du consentement des membres du Magistrat de la ville, elles s'adressèrent au P. Nicolas Denise [1] Vicaire-provincial des Frères Mineurs de l'Observance, pour obtenir l'autorisation de suivre la Règle du Tiers Ordre régulier de saint François. Deux Sœurs Grises du couvent de Lille [2], furent envoyées à Enghien, pour former la nouvelle communauté aux usages et aux obligations de la Règle. Jusque-là, ces pieuses filles n'avaient vécu que dans la pratique ordinaire de la vie chrétienne; la Règle de saint François, en les réunissant en un corps régulier sous la juridiction des Supérieurs de l'Ordre, allait leur donner une plus vigoureuse sève religieuse par les vœux de religion. Elles prirent alors le nom de Sœurs Grises, et leur couvent fut appelé couvent de Nazareth [3].

1503. — La maison qu'elles occupaient étant devenue insuffisante, on comprit la nécessité de l'agrandir. Consulté à ce sujet, le P. Nicolas Denise députa le P. Gardien des Frères Mineurs du couvent d'Ath [4], pour examiner l'affaire et en décider. Ce dernier arriva à Enghien, le 5 décembre 1503.

1504. — Le Magistrat de la ville, le 20 janvier suivant, admit les Sœurs, à la condition qu'elles desserviraient l'hôpital, et iraient

---

[1] Le P. Nicolas Denise est l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Gemma prædicantium*. Il a encore écrit sur le livre des Sentences.

Voir : *Ortus et Progressus*,— *Annales de la Province du Hainaut*. VINCHANT, t. V, p. 164.

[2] Avant la fondation d'Enghien, les Sœurs Grises étaient déjà établies dans le Hainaut, à Beaumont, à Brugelette, à Chièvres, à Flobecq, à Lessines, à Mons, à Soignies et à Tournai. — Certains auteurs ont fait erreur, en disant que les Sœurs Grises, envoyées, sortaient du couvent de Lessines. *(Archives de l'Ordre.)*

[3] *Ortus et Progressus*. — *Archives de l'ancien couvent*.

[4] Le couvent des Frères Mineurs fut fondé à Ath en 1445.

Le V[e] jour de décembre fu presentet au Gardien d'Ath à l'ostel Estieven du Pont l'aisnet que alors il fu viziter la place pour les Grises Soers, empres le porte de le Ghaine, deux cannes de vin, l'une pris a l'hostel Jehan Couillet, vin de Rin a VIII G. le lot. XII s. l'autre a Estieven Rauv, vin de Beaume pris XI s. XXIIII s. »

Compte de la massarderie du 1er février 1502 (1503 n. st.) *au 31 janvier 1503*. (1504 n. st.) — *Archives communales d'Enghien*. — *Hist. de la ville d'Enghien*, par MATHIEU, avocat, p. 577.

soigner à domicile et gratuitement les malades de la ville [1]. Un pieux bourgeois d'Enghien, nommé Étienne du Pont [2], leur donna, sous certaines conditions, une maison avec jardin, écurie et blanchisserie, située dans la rue de la Gaine; la propriété s'étendait jusqu'à la rivière. On y ajouta un oratoire, qui fut dédié à saint Étienne, patron du donateur. De son côté, le Magistrat de la ville, voulant favoriser les Sœurs qui desservaient l'hôpital, leur accorda en 1504, une exemption de cent sous tournois « en aide à leur cervoise, » comme portent les comptes de la massarderie 1504 à 1505), qui les désignent sous le nom de Grises Sœurs de l'hôpital de Saint-François à Nazareth. Le 8 mars 1504 (n. st.) [3].

1523. — Les Sœurs Grises rendirent de grands services aux habitants d'Enghien; elles se dévouèrent à soigner les pestiférés, notamment pendant l'épidémie qui régna en 1523.

---

1 L'acte de donation est conservé aux Archives communales.

2 du Pont ou Van der Brugghen, selon la formule flamande.

3 *Histoire de la ville d'Enghien*, par Ernest Mathieu, page 577.

4 Compte de la massarderie, 1522 à 1523. — *Histoire de la ville d'Enghien*, page 578.

CHAPITRE II.

(1607-1636.)

1607. Henri IV, roi de France, vend la Seigneurie d'Enghien au duc d'Arenberg, Prince Charles de Ligne. — 1616, mort de ce dernier. — Générosité de son épouse, Anne de Croy, envers les Sœurs Grises. — 1628, les membres du Magistrat favorisent aussi les Sœurs. — Dévotion de la Princesse à l'Immaculée Conception et à saint Joseph. — Tableau miraculeux de Notre-Dame de Messine. — 1634, son testament en faveur d'une fondation d'un couvent de Sœurs Conceptionistes. — 1635, mort de la Princesse.

1607. — En 1607, Henri IV, roi de France, vendit au duc d'Arenberg, Charles de Ligne, la ville et le bailliage d'Enghien, qu'il tenait de son bisaïeul, le comte de Vendôme. L'arrivée du Prince d'Arenberg et de son épouse, Anne de Croy, héritière pour Aerschot, fut pour Enghien un bienfait signalé de la Providence. Ces princes ne tardèrent pas à être témoins de la charité des Sœurs Grises et des services qu'elles rendaient aux habitants de leur ville seigneuriale. Aussi ne négligèrent-ils aucune occasion de leur montrer, par des faveurs souvent répétées, l'estime qu'ils avaient d'elles. Lorsque le Prince fut atteint de la maladie qui le conduisit au tombeau, il voulut recevoir les soins des Sœurs qui l'assistèrent jusqu'à sa mort.

1616. — (18 janvier 1616). Après la mort de son époux, la dame d'Enghien, Anne de Croy, ne vécut plus désormais que pour les bonnes œuvres. Comme elle affectionnait singulièrement la communauté des Sœurs Grises, elle s'adressa au Provincial des Récollets, sous la dépendance duquel se trouvaient les Religieuses, et sollicita la faveur d'avoir toujours auprès d'elle jusqu'à sa mort deux Sœurs de ce couvent.

Le P. Jean Lambillon [1], en considération de tout ce qu'elle avait fait pour les Sœurs, s'empressa d'accéder à ses désirs. La duchesse n'eut rien de plus à cœur que de témoigner sa reconnaissance par

[1] Le P. Jean Lambillon naquit à Namur, d'une famille distinguée. Il passa par toutes les charges de l'Ordre : gardien à Namur, à Avesnes et à Barbanson ; définiteur de la Province, définiteur de l'Ordre et deux fois provincial. Il mourut à Barbanson le 18 octobre 1626, victime de sa charité au service des malades de sa communauté. Il comptait au delà de cinquante ans de vie religieuse.

de nouveaux bienfaits. Elle fit réparer le couvent, agrandir et entourer le jardin de murs et restaurer la chapelle à laquelle elle donna une cloche. Ses largesses ne se bornèrent pas là : elle fonda deux messes à célébrer chaque jour dans la chapelle du couvent. Elle dota la communauté d'une rente annuelle de quatre cents florins, sans autre charge que celle de la gratifier du titre et des privilèges de fondatrice. Une inscription, placée dans le mur du jardin, perpétua le souvenir de cette faveur [1].

1627. — Par convention du 26 septembre 1627, les religieux Augustins se chargèrent de la direction spirituelle du couvent, et s'obligèrent à célébrer la messe journalière, fondée à la chapelle Saint-Joseph par Anne de Croy. Ils reçurent d'abord pour ce service, cent florins, et plus tard, cent cinquante [2].

1628. — Les membres du Magistrat de la ville, excités par l'exemple de la Princesse et voulant d'ailleurs reconnaître les services rendus par les Sœurs leur allouèrent, en 1628, une indemnité de soixante livres et donnèrent pour la chapelle, une verrière ornée des armoiries de la ville. Les comptes portaient « à Élias Heerardes, pour l'achapt d'une verrière peinte avec les armoiries de ceste ville, faict present par Messieurs du Magistrat au couvent des Sœurs Grises de ceste ville, a esté payé, compris le port, le XVII[e] Juing 1628, la somme de VIII l. VIII s. — A Pierre Martin pour avoir mis les dessus dites armoiries en une verrière audit couvent de Nazareth, luy a esté payé le XVII[e] Juing 1628... XX s. [3]. »

La pieuse Princesse d'Arenberg avait une dévotion particulière à la Vierge Immaculée et à son glorieux Époux saint Joseph. Elle possédait, dans ses appartements une copie fidèle du tableau représentant Notre-Dame de Messine. L'origine de la dévotion à cette Vierge miraculeuse en Belgique, fut le pèlerinage à Rome d'un pieux habitant de Mons. Après avoir visité la ville sainte, ce pèlerin continua son voyage jusqu'à Messine en Sicile, et en rapporta à Mons un tableau de Notre-Dame, qu'il plaça dans la chapelle du cimetière de Saint-Nicolas-en-Bertaimont, sa paroisse. Bientôt Notre-Dame de Messine devint l'objet d'une vénération particulière. On citait déjà, en 1616, plusieurs guérisons qui avaient été obtenues .... Ce tableau, peint sur bois, représentait la Sainte Vierge assise sur un trône et tenant l'Enfant Jésus; devant elle, est agenouillée, dans

---

1 *Histoire ou remarque des choses mémorables*, etc. par le P. Barthélemy d'Astroy. — *Ortus et progressus*. — *Analectes*, t. VIII, p. 461.

2 *Histoire de la ville d'Enghien*, p. 580.

3 *Histoire de la ville d'Enghien*, p. 578.

l'attitude de la prière, une religieuse de l'Ordre de Sainte Basile ; le divin Enfant lui tend affectueusement une bourse pleine, image, sans doute, des grâces abondantes qu'Il accorde aux dévôts serviteurs de sa Mère [1].

La Princesse avait embrassé cette dévotion, et avait fait peindre une copie de ce tableau. Elle en fit don à la chapelle des Sœurs, où il fut porté processionnellement, au milieu d'une foule immense de fidèles. Cette dévotion prit bientôt un accroissement considérable. La Princesse associait dans son cœur la dévotion à la Sainte Vierge et la dévotion à saint Joseph. Elle ne séparait jamais ces saints Époux dans le tribut des louanges et des prières qu'elle leur adressait fréquemment. Elle avait fait bâtir derrière le couvent de Nazareth une chapelle dédiée à saint Joseph [2].

Mais sa dévotion principale allait à l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge. Elle aimait à méditer sur cette incomparable prérogative de la Mère de Dieu. C'était là son plus fréquent sujet de conversation avec les deux religieuses qui habitaient avec elle. Depuis longtemps, elle avait entendu parler d'un Ordre religieux pour femmes, spécialement destiné à honorer la Sainte Vierge sous ce beau titre; elle le savait fort répandu en Espagne, en Italie et en France, et elle regrettait qu'il n'y en eût pas de maison en Belgique, où jusque là il était inconnu. Elle prit donc la résolution d'établir un couvent de l'Immaculée Conception dans une ville de son domaine.

1634. — Craignant de ne pouvoir réaliser son projet avant sa mort, elle laissa par testament une somme de 30.000 florins pour la construction d'un couvent de Conceptionistes, dans les terres qui lui étaient soumises. Elle avait d'abord désigné Graide ou Masbourg, mais ayant reconnu que ces deux localités n'étaient pas sûres, elle fit un nouveau testament dans lequel elle désigna Aerschot. Sa volonté était que le couvent fût commencé aussitôt après sa mort, se réservant à elle seule le titre de fondatrice, avec la reconnaissance et les prières des Religieuses. Elle exprimait en même temps sa volonté d'être inhumée avec l'habit des Conceptionistes et laissait aux futures Conceptionistes, une rente de 150 florins, pour servir de dot à trois pauvres filles, qui voudraient entrer dans cet Ordre [3].

---

[1] *Guirlande de Marie*, novembre 1890. *Notice sur N.-D. de Messine.*
[2] *Ortus et Progressus.*
[3] *Histoire ou remarque des choses mémorables, etc.*

La pieuse dame n'avait pas oublié le couvent des Sœurs Grises. Dans son testament daté du 6 octobre 1634, on lit : « Item pour les services rendus à ladite Dame par Sœur Jeanne Lebrun et Sœur Marie-Désirée, une rente de 150 florins ; item encore à ladite Sœur Jenne, une rente de 25 florins par an, et à ladite Sœur Marie-Désirée 12 florins. De plus, encore 150 florins par an à ladite Sœur Jenne, et 50, à celle de Sœur Marie ; lesquels 150 florins après le décès d'icelles respectivement doivent appartenir audit Sieur de Brousy. » Enfin elle légua encore aux Sœurs Grises une rente de 600 florins, à charge par ces religieuses de nourrir, d'instruire et de former au travail les pauvres jeunes filles choisies par la maison d'Arenberg, depuis l'âge de 6 à 7 ans, jusqu'au jour où elles seraient capables de gagner leur vie [1]. »

1635. — La princesse d'Arenberg ne tarda pas à aller recevoir dans le ciel la récompense due à ses mérites. Elle mourut en l'année 1635 et fut, selon sa volonté, ensevelie avec l'habit des Conceptionistes. Par suite de divers empêchements, la fondation d'un couvent de Conceptionistes ne put avoir lieu à Aerschot. Dieu voulait accomplir les intentions de sa fidèle servante à Enghien même, par le moyen du couvent et des religieuses de cette même ville, pour lesquelles elle avait toujours montré un intérêt particulier [2].

---

1 *Histoire de la ville d'Enghien.*

2 *Histoire ou remarque des choses mémorables, etc.*

CHAPITRE III.

(1636.)

Ordre du P. Jean-Baptiste de Campanea, ministre général de l'Ordre, d'établir des couvents de Conceptionistes dans les Pays-Bas. — 1636, le P. Mathias Hauzeur, provincial, établit la clôture au couvent des Sœurs Grises à Enghien. — Adoption de la règle des Conceptionistes au même couvent. — Épreuve momentanée. — Le legs de 30.000 florins. — Adoption de la Règle des Conceptionistes au couvent des Sœurs Grises à Béthune.

1636. — L'Ordre des Frères Mineurs était gouverné à cette époque par le P. Jean-Baptiste de Campanea [1]. Il avait été élu au chapitre général, qui s'était tenu à Tolède, en Espagne, le 24 mai 1633. Comme ses prédécesseurs, il avait une grande dévotion à l'Immaculée Conception. Placé à la tête de l'Ordre, il travailla de tout son pouvoir à en propager le culte. Un de ses premiers actes, après son élection, fut de renouveler l'ancienne ordonnance de chanter, le samedi, dans tous les couvents, la messe solennelle en l'honneur de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge. Ayant remarqué que dans les Provinces des Pays-Bas, il n'y avait pas encore de couvent de l'Ordre de la Conception, il ordonna aux Provinciaux de ces Provinces d'en établir au plus tôt, ou du moins, de réformer quelques couvents anciens, en y faisant adopter la Règle et les Constitutions des Conceptionistes, et il chargea le P. Joseph de Bergaigne [2], commissaire général de la Nation germano-belge, de mettre cette mesure à exécution.

La Province de Flandre, dans la Wallonnie était soumise à la juridiction du P. Mathias Hauzeur, provincial (1634-1637). Dès le début de son gouvernement, le P. Hauzeur s'était proposé, comme plusieurs de ses prédécesseurs, d'établir, autant que la chose serait possible, la clôture, dans les couvents des Religieuses. Dans une

---

1 Le P. Jean-Baptiste de Campanea était italien d'origine. Il gouverna l'Ordre pendant six ans, et fut ensuite nommé Évêque par le Souverain Pontife.

2 Le P. Joseph de Bergaigne, né à Anvers en 1588, entra dans l'Ordre de saint François au couvent de Louvain. En 1638, il fut nommé Évêque de Bois-le-Duc, et en 1645, Archevêque de Cambrai. Il mourut en 1645 à Munster, où il se trouvait, au congrès, en qualité de Plénipotentiaire du roi d'Espagne. *(Archives de l'Ordre.)*

visite canonique qu'il fit au couvent d'Enghien, il montra aux sœurs tous les avantages spirituels qu'elles retireraient de la vie cloîtrée. Toutes les Religieuses, au nombre de 40, déclarèrent qu'elles acceptaient volontiers ce genre de vie comme plus parfait, et désiraient vivement être éloignées des embarras du monde. Le P. Hauzeur se réjouit de trouver chez elles ces belles dispositions, et fixa la cérémonie de la clôture au 24 juin de la même année 1636, en la fête de saint Jean-Baptiste.

Au jour marqué, il se rendit à Enghien, avec sept ou huit religieux, pour présider la cérémonie. Il chanta la messe pendant laquelle il fit une allocution aux Religieuses sur les bienfaits de la vie séparée du monde, et, la messe terminée, on fit la procession. Les Sœurs, placées sur deux rangs, suivaient la croix; le P. Hauzeur portait le Saint-Sacrement; venait ensuite la foule des fidèles, qui portaient des flambeaux. Au sortir de la chapelle, la porte de clôture s'ouvrit pour les Religieuses et se referma sur elles. Puis le cortège rentra à l'église et la cérémonie se termina par la bénédiction du Saint-Sacrement [1].

L'assistance était nombreuse. La famille d'Arenberg, qui tenait les Religieuses en grande estime, y était représentée par le P. Charles, capucin, fils de la duchesse défunte, et par ses deux sœurs, la duchesse de Chimay et la marquise de Trelon. Tous les membres du Magistrat et les principaux bourgeois de la ville avaient également tenu à montrer leur sympathie pour les Sœurs, dont ils avaient admiré, pendant tant d'années, le dévouement au service des malades [2].

1636. — L'établissement de la clôture ne s'était pas fait cependant sans réclamation de la part des habitants de la ville qui se croyaient lésés, étant obligés de faire venir, des villes voisines, des Sœurs pour soigner leurs malades; mais ils eurent une précieuse compensation. Les Conceptionistes allaient se consacrer à l'œuvre de l'éducation de la jeunesse féminine, en ouvrant un pensionnat et des classes d'externes [3].

Lorsque le P. Hauzeur avait établi la clôture au couvent d'Enghien, il ignorait l'existence et les clauses du testament de la princesse. Il en fut informé par les membres de la famille d'Arenberg, qui le prièrent d'exécuter les volontés de la défunte.

---

1 *Ortus et Progressus.*

2 *Histoire et remarque des choses mémorables*, etc.

3 *Histoire de la ville d'Enghien*, page 580.

Connaissant l'excellent esprit religieux du couvent d'Enghien, il crut avoir trouvé le moyen d'assurer l'établissement d'une communauté de Religieuses de l'Immaculée Conception. Il se rendit au couvent, réunit les Sœurs à la grille du parloir et leur proposa d'adopter la Règle et les Constitutions de l'Ordre de l'Immaculée Conception. Après avoir fait connaître, en substance, ce nouveau



Sœur Jeanne de la Croix, première abbesse des Conceptionistes d'Enghien.

genre de vie, les avantages spirituels qu'elles en retireraient pour leur perfection et l'honneur qui rejaillirait sur leur communauté d'avoir été la première de l'Ordre de l'Immaculée Conception en Belgique, il leur demanda de réfléchir et de se communiquer leurs impressions en toute sincérité et charité et leur promit de revenir à bref délai recevoir leurs décisions. A sa seconde visite, il voulut que chaque religieuse vint lui communiquer en toute confiance sa résolution. Il y eut accord unanime en faveur de l'acceptation de la nouvelle Règle. Ce fut le même empressement que pour l'acceptation de la clôture. Le P. Hauzeur, heureux de voir d'aussi belles dispositions, communiqua la résolution des Sœurs à la famille d'Arenberg qui bénit le Seigneur d'avoir ainsi réalisé les dernières volontés de la chère défunte.

Le P. Hauzeur fixa la prise d'habit au 30 septembre de la même année, fête de saint Jérôme, docteur de l'Église et patron de le Province franciscaine de Flandre en Wallonnie. Il institua abbesse du couvent la Sœur Jeanne Lebrun, qui était Supérieure des Sœurs Grises, et chargea le P. Martin Lops [1], confesseur des Religieuses, de les instruire des obligations de la nouvelle Règle, qui fut mise en vigueur à partir de ce jour.

Au jour marqué pour la cérémonie, le P. Martin Lops, délégué par le P. Hauzeur, en accomplit les formalités, en présence de la famille d'Arenberg, du marquis de Trelon, de sa mère, de son épouse, du comte et de la comtesse de Hault-Kerke, des membres du Magistrat et d'une foule de fidèles [2].

1636. — La paix et le bonheur régnaient dans cette fervente communauté, dont toutes les Sœurs, au nombre de 40, étaient novices. Sous la sage direction du P. Martin Lops, elles se formaient rapidement à l'esprit du nouvel Ordre. Les plus anciennes religieuses se pliaient aux nouvelles observances avec autant de facilité que les plus jeunes.

Cependant une épreuve vint troubler un instant ces âmes généreuses. Un religieux de mérite et bien intentionné d'ailleurs, n'avait pu approuver le changement de vie qui s'était opéré dans cette communauté pour laquelle il professait une haute estime. Il crut qu'il était de son devoir de faire part à la Mère abbesse des sentiments qui le préoccupaient, et lui écrivit une lettre, où il lui disait qu'il y avait témérité à embrasser un genre de vie qu'elle ne pourrait continuer; inconstance et légèreté à passer d'une règle approuvée à une autre, sans motif sérieux; quelle honte pour elle et pour sa communauté, si un jour elle devait retourner à son premier état! Il lui faisait voir la pauvreté du couvent qui ne pourrait subsister sans ressources suffisantes. Il l'engageait donc à quitter maintenant ce qu'elle n'avait fait que commencer, plutôt que de ne pouvoir achever ce qu'elle avait entrepris, car elle s'exposait par là à mille incommodités et aux censures du monde.

La lecture de cette lettre avait bouleversé la Mère abbesse. Elle

---

[1] Le P. Martin Lops naquit à Philippeville en 1590. Il entra dans l'Ordre, au couvent de Farciennes, lez-Châtelet. Il fut gardien une fois à Ath et deux fois à Nivelles, confesseur des Religieuses à Enghien pendant vingt ans, définiteur et enfin provincial. Il mourut au couvent d'Ath, le 15 septembre 1663, à l'âge de septante-trois ans, après cinquante-cinq ans de vie religieuse.

[2] *Histoire ou remarque des choses mémorables*, etc. — *Ortus et Progressus*. — *Archives de l'ancien couvent*.

ne savait à quel parti se résoudre. Enfin, elle se décida à consulter la communauté. Sans parler de la lettre, elle exposa, comme venant d'elle-même, les idées qui y étaient exprimées, et finit par dire qu'elle croyait bon de reprendre leur ancien genre de vie. Toutes les Sœurs, en entendant ces paroles, furent consternées. Comment celle qui avait été le premier instrument de la clôture et de la réforme, avait-elle changé d'opinion? Mais toutes lui répondirent qu'elle était victime d'une tentation du démon, qui prévoyant tout l'honneur que cette réforme allait procurer à Dieu et à la Vierge Immaculée, voulait les détourner de leur pieuse résolution. Elles protestèrent donc qu'elles ne reviendraient pas sur leurs pas, persuadées que Dieu et sa Sainte Mère ne les abandonneraient pas, si elles, de leur côté, ne manquaient pas. En voyant leur résolution de persévérer, la Mère abbesse, transportée de joie, leur dit : « Cherchons donc uniquement la gloire de Dieu et de la Vierge Immaculée. Notre affaire est « confirmée au ciel; » et à partir de ce moment, elles furent raffermies plus que jamais dans leur sainte résolution [1].

1636. — Le P. Hauzeur s'était montré le vrai père spirituel des Religieuses d'Enghien, en établissant d'abord la clôture, et ensuite la réforme. Il ne montra pas moins de dévouement pour leur bien temporel. Ayant eu connaissance du legs de 30.000 florins laissés par la duchesse, en vue de la première fondation d'un couvent de Conceptionistes, il employa tout son crédit et celui de ses amis pour en faire jouir la communauté d'Enghien. Il écrivit à ce sujet au duc d'Aerschot, gouverneur du pays de Namur pour Sa Majesté catholique. Le duc reconnut le bien-fondé de cette réclamation et donna l'assurance à la Mère abbesse qu'il y serait fait droit. Malheureusement le duc se trouvait alors en Espagne, et y mourut avant d'avoir pu mener l'affaire à bonne fin. Un arrangement survenu plus tard, entre la famille d'Arenberg et le couvent, attribua aux Sœurs une rente annuelle de 500 florins, avec la charge de prier pour la fondatrice [2].

1636. En la même année 1636, le P. Hauzeur établit la clôture et la Règle et les constitutions de l'Ordre de l'Immaculée Conception au couvent des Sœurs Grises de Béthune [3]. Il existait dans cette ville deux couvents de Sœurs du Tiers Ordre. Celui des deux, qui accepta la réforme, était appelé couvent inférieur ou couvent

---

1 *Histoire ou remarque des choses mémorables*, etc.

2 *Ibidem*.

3 *Ibidem*. — *Ortus et Progressus*. — *Archives de l'ancien couvent de Béthune*.

d'en bas, à cause de sa situation au bas de la ville. Ces Sœurs y avaient été établies en vers la moitié du XVIIe siècle par Isabelle, duchesse de Bourgogne, qui avait obtenu pour cette fondation, un Indult du Pape Paul III. Le Père Hauzeur eut à vaincre des difficultés de la part des membres du Magistrat, de plusieurs personnalités influentes, et aussi de quelques Religieuses. Celles-ci furent envoyées, sur leur demande, en d'autres couvents de Sœurs Grises [1].

---

[1] *Histoire ou remarque des choses mémorables*, etc.

CHAPITRE IV.

(1637-1664.)

1637. 20 septembre. Le P. Martin Lops élu Provincial en remplacement du P. Mathias Hauzeur. — 2 octobre. Profession des Sœurs. — 1639. Mort d'un bienfaiteur. — Trois nouvelles fondations : Verviers, Liége, Nivelles. — Sœur Marie-Isidore Renard. — Chapelle de Notre-Dame de Messine. — 1664. Mort de la Mère abbesse, Jeanne de la Croix.

1637. — Le 20 septembre 1637, il y eut un changement de Supérieurs dans la Province. Le P. Mathias Hauzeur, ayant achevé son triennat comme Provincial, fut remplacé, au Chapitre qui se tint au couvent de Namur, par le P. Martin Lops, ci-devant définiteur et confesseur du couvent d'Enghien. Cette élection réjouit les Sœurs, qui étaient assurées de trouver dans le P. Martin Lops, le même dévouement que dans le P. Mathias Hauzeur.

Un des premiers actes du nouveau Provincial fut de recevoir la profession des Sœurs d'Enghien qu'il avait dirigées pendant tant d'années et dont il connaissait l'excellent esprit. Il se rendit en cette ville, accompagné du P. Mathias Hauzeur et de trois définiteurs, P. Nicolas à Poculo, P. Maximilien Lenglez et P. Jean Gosuin. La cérémonie se fit avec solennité, en présence de la famille d'Arenberg, des Messieurs du Magistrat et d'un grand nombre de fidèles, qui tous voulaient donner à la communauté une nouvelle preuve de leur sympathie.

Désormais, l'Ordre de l'Immaculée Conception était établi en Belgique. Sous la sage direction de la première abbesse, Mère Jeanne de la Croix, la communauté d'Enghien marcha rapidement dans les voies de la perfection. La bonne odeur de ses vertus se répandit au dehors et attirait à l'Ordre d'excellentes vocations. Pour l'honneur de la Vierge Immaculée, bon nombre de personnes devinrent les bienfaitrices du couvent. Il faut citer entre autres un habitant de la ville d'Ath, nommé Josse Mignot, qui, outre de nombreuses aumônes, légua aux Sœurs, 25 florins annuellement,

---

1 *Histoire ou remarque des choses mémorables, etc.*

pour l'entretien de la lampe du Très Saint-Sacrement, à condition que l'on chanterait, chaque année, à son intention, une messe en l'honneur de son patron, saint Josse [1].

Dieu bénissait, d'une façon plus spéciale encore, la fervente communauté par de nombreuses vocations. A peine la mort avait-elle enlevé une religieuse, que le vide laissé par ce décès était comblé par l'arrivée de pieuses postulantes.

L'Ordre de l'Immaculée Conception prit rapidement de l'extension dans la Province de Flandre en Wallonnie, grâce au zèle du P. Mathias Hauzeur et du P. Martin Lops. Trois nouvelles fondations furent faites dans l'espace de 14 ans, et ce fut le couvent d'Enghien qui fournit les Supérieures.

1639. — En 1639, le P. Martin Lops donna l'obédience à deux Sœurs, pour aller fonder un couvent à Verviers. Ce furent Sœur Ursule de Sainte Constance, née Delattre, qui fut nommée abbesse et Sœur Cécile de Saint Valérien, née Fleutin, vicaire.

1642. — En 1642, le P. Mathias Hauzeur envoya au mois d'août quatre sœurs à Jupille, et de là, à Liége, pour y fonder une maison. Ce furent sœur Marie de Sainte Aldegonde, née de Massener, élue abbesse, sœur Marie-Antoine-Joseph, sœur de la précédente, Sœur Marie-Isidore Renard, et sœur Marie Marichal.

1653. — Enfin, onze ans après, le même P. Hauzeur envoya à Nivelles sœur Cécile de Saint Valérien, née Fleutin, en qualité d'Abbesse et sœur Marie-Égyptienne, comme vicaire. Sœur Cécile de Saint Valérien avait déjà été employée à la fondation de Verviers [2].

La Province de Saint Joseph au comté de Flandre n'était pas demeurée en retard pour propager l'Ordre. En 1636, lorsque le P. Hauzeur établissait la réforme aux couvents d'Enghien et de Béthune, le P. Bonaventure Dernoye [3], Provincial de la Province de Saint Joseph, l'établissait à Dunkerque, au couvent des Sœurs Grises, qui étaient établies en cette ville depuis 1426. La cérémonie de la vêture se fit dans l'église des Pères Récollets de cette ville.

---

1 *Ortus et progressus.*

2 *Id.*

3 Le P. Bonaventure Dernoye naquit à Liége en 1582. Il entra dans l'Ordre au couvent de Farciennes. Devenu prêtre, il fut envoyé à Ypres pour y établir la Reforme de la Récollection ou des Récollets. En 1626, le P. Général l'envoya à Fulda en Allemagne, pour y restaurer la Province franciscaine qui avait été dispersée par les hérétiques. De retour en Belgique, il fut deux fois Provincial de la Province de Saint-Joseph, et mourut à Courtrai le 11 avril 1653, âgé de 71 ans et profès de 58. Il a publié bon nombre d'excellents ouvrages. *Hist. litt. et bibliog. des Frères Mineurs*, P. Servais Dirks, p. 198.

En 1638, les Sœurs du Tiers Ordre établies à Bruges depuis 1380, prirent l'habit et la règle des Conceptionistes et firent profession le 8 décembre, entre les mains du P. Pierre Marchant, Provincial [1].

En 1644, le 10 septembre, les Sœurs Grises, à Gand, adoptèrent la règle des Conceptionistes et firent profession sous le provincialat du P. Marien De Smytere.

Enfin le 14 juillet 1676, six religieuses de Dunkerque commencèrent la fondation à Ostende [2].

Dans la communauté d'Enghien se trouvait une religieuse distinguée par une grande piété et par des dons extraordinaires. Elle se nommait Sœur Marie-Isidore Renard. Lorsqu'en 1642, le P. Martin Lops envoya quatre Sœurs à la fondation de Jupille, elle faisait partie de la mission. Elle supporta courageusement les épreuves que les sœurs eurent à subir tant à Jupille qu'à Liége. Son séjour dans cette dernière ville ne fut pas de longue durée; comme les postulantes se présentaient nombreuses, le P. Martin Lops jugea nécessaire d'envoyer une obédience pour Enghien à la Sœur Marie-Isidore Renard et à la Sœur Marie Marichal, qui rentrèrent dans leur couvent de profession après un an d'absence [3].

Sœur Marie-Isidore avait une grande dévotion à Notre-Dame de Messine. Dans son désir de la faire honorer davantage, elle entreprit, avec le consentement des Supérieurs, la construction d'une chapelle spéciale pour y placer le tableau miraculeux légué par la défunte duchesse d'Arenberg et donner plus de facilité aux nombreux pèlerins qui venaient prier la Sainte Vierge. Elle avait reçu vingt-quatre florins de quelques personnes pieuses. Cette petite somme était insuffisante sans doute pour exécuter le projet qu'elle avait formé, mais sa foi et sa confiance en la divine Mère y suppléèrent. La chapelle fut commencée; la générosité des fidèles vint en aide à la Sœur Marie-Isidore, et ainsi s'éleva ce petit édifice par la confiance de la Sœur et la piété des pèlerins.

Sœur Marie-Isidore était souvent favorisée des apparitions de la

---

1 Le P. Pierre Marchant naquit à Couvin en 1585, entra au couvent de sa ville natale, et fit profession à Farciennes en 1601. Après son ordination, il fut envoyé, avec le P. Bonaevnture Dernoye et plusieurs autres à Ypres, comme lecteur de théologie, et quelquesannées plus tard, comme gardien à Gand. Il fut plusieurs fois Provincial, et enfin, Commissaire général de la Nation-germano-belge. Il mourut à Gand le 11 novembre 1661, âgé de 76 ans, et profès de 60. Comme le P. Bonaventure Dernoye, il a publié plusieurs ouvrages très estimés. *Hist. litt. et bibliog. Servais Dirks, p. 216.*

2 *Tabula chronologica de conventibus Fratrum Minorum et Monialium*, etc. De Neef, o. f. m. — Sanderus. *Liber 8 Rerum Gandensium*. Diericx, *Mémoires S. L. V. D. G.*, 39.

3 Voir ci-après : Couvent de Liége.

Sainte Vierge qui lui révélait des événements cachés, et ces prédictions se réalisèrent dans la suite. Elle en consigna d'autres par écrit; malheureusement, elle mourut de la peste avec huit autres religieuses, et par crainte de la contagion, on brûla ses papiers et tout ce qui avait été à son usage. On doit le regretter, car bien des choses remarquables, que ces manuscrits contenaient, sont à jamais perdues [1].

1664. — L'année 1664 fut une date douloureuse qui demeura longtemps imprimée dans le souvenir des Sœurs Conceptionistes d'Enghien. La mort venait de leur ravir leur vénérable et bien-aimée Supérieure, Mère Jeanne de la Croix. Entrée fort jeune au couvent des Sœurs Grises d'Enghien, elle s'y distingua bientôt par les plus belles qualités de l'esprit et du cœur. Lorsque la duchesse d'Aerschot, Anne de Croy sollicita du Provincial la faveur d'avoir auprès d'elle deux Sœurs Grises, qui lui tiendraient compagnie jusqu'à sa mort, Jeanne de la Croix avait été désignée, avec une autre Sœur, pour remplir cet office de charité. Ce choix entrait dans les desseins de la Providence. Comme nous l'avons dit, la duchesse avait une dévotion parliculière à l'Immaculée Conception de la Bienheureuse Vierge Marie; ses entretiens avec les deux Sœurs avaient souvent pour objet ce glorieux privilège de la Mère de Dieu; enfin, elle avait résolu de fonder un couvent de cet Ordre dans ses domaines.

Les confidences de cette pieuse dame avaient allumé, dans le cœur des deux Sœurs, une plus grande dévotion envers la Vierge Immaculée et elles préparaient la Sœur Jeanne Lebrun, à son insu, à remplir la mission à laquelle la Providence la destinait, d'être la première Supérieure du couvent des Conceptionistes. Après la mort de la duchesse, la Sœur Jeanne fut nommée Supérieure du couvent des Sœurs Grises, et lorsque la communauté passa à l'Ordre des Conceptionistes, elle fut continuée dans cette charge par le P. Hauzeur, avec le titre d'abbesse. Elle remplit cette dernière charge pendant l'espace de 28 ans, et reçut 36 novices à la profession. Elle fut en toute occasion, pour ses filles spirituelles, un miroir de toutes les vertus. Lorsque les infirmités, causées par l'âge, vinrent l'avertir que sa fin était proche, elle se prépara à la mort avec le calme des Saints, et on l'entendit répéter souvent ces paroles du prophète royal : « Je me suis réjouie de ce qui m'a été dit : Nous irons dans la maison du Seigneur. » Elle s'éteignit doucement entre les bras de ses Sœurs [2].

---

[1] *Ortus et progressus.*
[2] *Id.*

CHAPITRE V.

(1664-1708.)

1664. Deuxième abbesse, Mère Marie-Gabrielle. — 1668. Troisième abbesse, Mère Marie-Dorothée de Masure. — 1675. Revision des constitutions et des statuts. — 1680. Quatrième abbesse, Mère Marie-Angeline Squillart. — 1684. Cinquième abbesse, Mère Marie-Angeline-Josèphe de Martin. — 1687. Sixième abbesse, Mère Marie-Jeanne de Massener — 1690. Exemption accordée par Charles II, roi d'Espagne. — 1693. Septième abbesse Mère Marie-Angeline de Butem. — 1694. Corps de Sœur Marie-Claire de Reumont retrouvé intact. — 1705. Huitième abbesse.

1664. — La sœur Marie-Gabrielle succéda dans la charge d'abbesse à la Mère Marie-Jeanne de la Croix, et son élection fut confirmée par le P. Barthélemy d'Astroy [1], Provincial. Elle gouverna la communauté pendant quatre ans, de 1664 à 1668. Elle obtint d'être déchargée de ses fonctions, et mourut en 1669, l'année qui suivit sa démission.

1668. — La troisième abbesse fut la Mère Marie-Dorothée de Masure. Son élection fut confirmée par le P. Félix Lenglez [2], Provincial. Son mandat lui fut plusieurs fois renouvelé. Elle gouverna la communauté pendant 12 ans, de 1668 jusqu'à sa mort arrivée en 1680.

1675. — En faisant les visites canoniques dans les couvents des Conceptionistes, le P. Mathias Hauzeur avait remarqué qu'il serait avantageux pour la discipline régulière, de reviser les constitutions et les statuts primitifs et de les adapter aux coutumes du pays. Ces changements d'ailleurs ne portèrent que sur des points accessoires.

---

[1] Le P. Barthélemy d'Astroy naquit à Spontin, et non à Ciney, comme le disent quelques auteurs. Il fut longtemps lecteur de théologie; pendant sept ans, prédicateur français à Maestricht, à la demande du Prince-Évêque de Liége, pour combattre les hérétiques; commissaire-visiteur des Provinces, définiteur, custode et Provincial. Il mourut à Liége, le 6 décembre 1681, âgé de 69 ans. Il est l'auteur de nombreux ouvrages. Cfr. : *Hist. litt. et bibliog. des Frères Mineurs.* P. Servais Dirks, 274.

[2] Le P. Félix Lenglez naquit à Arquennes. Il fut maître des novices, gardien, définiteur et Provincial. Il a écrit *l'Histoire de N.-D. du Bon Conseil à Arquennes.* Il mourut au couvent de Barbanson, le 18 mai 1674. *Hist. litt. et bibliog. des Frères Mineurs, par le* P. Servais Dirks, p. 241.

Certaines coutumes espagnoles ne s'adaptaient que difficilement à la manière de vivre en Belgique. Il réunit donc au couvent des Pères à Liége les membres du définitoire et fit avec eux ce travail. Une copie imprimée des constitutions et des statuts fut envoyée dans les couvents des Conceptionistes et soumise à l'examen des discrétoires, aux fins d'être, par le Provincial et son définitoire, statué en dernier ressort, avec pleine connaissance.

Chaque communauté répondit à l'appel du Provincial. Nous transcrivons ici la réponse du discrétoire du couvent d'Enghien : « Nous soussignées, abbesse, vicaire et discrètes du cloître de l'Immaculée Conception à Enghien, consentons à tout ce que nos Supérieurs ordonneront touchant la revue et l'impression des présents statuts. »

« Fait en notre dit couvent d'Enghien, le 30 septembre 1675. »

Était signé :

S[r] Marie-Dorothée, abbesse.
S[r] Marie-Anne-Claire, vicaire.
S[r] Marie-Anne-Michel, discrète.
S[r] Marie-Anne-Madeleine, discrète.
S[r] Marie-Françoise-Claire, discrète.
S[r] Marie-Angeline, discrète.
S[r] Marie-Joseph, discrète.

Les autres couvents répondirent à peu près dans le même sens. Par ordre du définitoire, les constitutions et statuts furent imprimés avec l'approbation suivante :

« Nous soussignés, Provincial et Pères du définitoire des Frères Mineurs Récollets de la Province de Flandre, assemblés au couvent de Liége, ayant relu l'uniforme agréation et réception des présentes constitutions par les Vénérables Mères abbesses et discrètes de nos cloîtres d'Enghien, Verviers, Liége et Nivelles, les ayant aussi mûrement examinées, nous les jugeons bien utiles et raisonnables pour l'avancement de la discipline régulière. C'est pourquoi, nous les approuvons et confirmons par notre autorité, et ordonnons qu'à l'exclusion de toutes autres, elles soient lues et observées des communautés de l'Ordre de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, appartenant à notre dite Province. »

« Fait audit couvent de Liége et de l'an 1676. »

Était signé : P. Mathias Hauzeur, lecteur jubilé en théologie, et

la cinquième fois Provincial de la Province de Flandre, âgé de 86 ans.

P. PHILIPPE DE SALLENGRE, custode [1].
P. ANTOINE BURON, définiteur [2].
P. AUGUSTIN DESMOULINS, définiteur [3].
P. ADRIEN DE TRAZEGNIES, définiteur [4].
P. FRANÇOIS-DOMINIQUE LEROY, définiteur [5].

L'authenticité de ces constitutions était garantie par la reconnaissance du P. Secrétaire du Provincial, comme suit :

« Ces constitutions, réceptions, approbation et confirmation d'icelles s'accordent avec leur original. Il est ainsi, 26 janvier de l'an 1676. »

Était signé : P. JEAN JACOBI [6], lecteur en théologie, et notaire apostolique de l'Ordre.

1680. — A la Mère Marie-Dorothée de Masure, qui avait gouverné durant l'espace de 12 ans, succéda la Mère Marie-Angeline Squillard, qui devint la quatrième abbesse. Son élection, qui eut lieu en 1680, fut confirmée par le P. Géry Souris [7], Provincial. Elle ne gouverna que quatre ans et mourut en 1686, deux ans après sa démission.

1684. — La Mère Marie-Angeline-Josephe de Martin, élue en 1684. fut la cinquième abbesse. Le P. Robert Vaxius [8], Provincial, confirma son élection. A la fin de son triennat, elle obtint d'être déchargée de ses fonctions et mourut l'année suivante 1688.

---

1 Le P. Philippe de Sallengre naquit Avesnes. Il fut lecteur de théologie, gardien, définiteur, custode et 2 fois provincial. Il mourut au couvent de Nivelles, le 25 juillet, 1711.

2 Le P. Antoine Buron fut lecteur de théologie et 4 fois définiteur de la Province. Il mourut au couvent de Namur, vers 1663.

3 Le P. Augustin Desmoulins, natif de Braine-le-Comte, fut confesseur des Religieuses, gardien et définiteur. Il mourut à Nivelles, le 5 avril 1693, jubilaire de profession et de prêtrise.

4 Le P. Adrien de Trazegnies, natif de Lessines, fut confesseur des Religieuses, gardien et définiteur. Il mourut à Nivelles le 7 août 1678, jubilaire de profession et de prêtrise.

5 Le P. François-Dominique Leroy naquit à Philippeville. Il fut confesseur des Religieuses, gardien, définiteur, custode et secrétaire du Provincial. Il mourut à Nivelles, le 29 avril 1681.

6 Le P. Jean Jacobi naquit à Herve. Il fut lecteur de théologie, confesseur des Religieuses, gardien, définiteur, commissaire-provincial. Il combattit les hérétiques par la parole et par la plume. Il mourut à Bolland, le 16 mars 1695, à l'âge de 62 ans. Cfr : *Hist. litt. et bibliog.*, P. SERVAIS DIRKS, p. 308.

7 Le P. Géry Souris naquit à Boussu. Il fut gardien, confesseur des Religieuses, définiteur et provincial. Il mourut à Liége, le 7 octobre 1681.

8 Le P. Robert Vaxius était originaire d'Avesnes. Il remplit les fonctions de gardien, de définiteur et de provincial. Il mourut à Nivelles, le 1er février 1690.

1687. — En 1687 fut élue abbesse la Mère Marie-Jeanne de Massener, et son élection fut confirmée par le P. Philippe de Sallengre. Elle fut la sixième qui occupa cette charge.

1690. — Le 27 novembre 1690, Charles II, roi d'Espagne, déclara exempts de toutes tailles et contributions de guerre, en leur qualité d'Ordres Mendiants, les Augustins, les Carmes et les Conceptionistes d'Enghien [1]. La Mère Marie-Jeanne de Massener fut déchargée de ses fonctions en 1693, et mourut en 1709.

1693. — La septième abbesse fut la Mère Marie-Angeline de Butem, dont l'élection fut confirmée par le P. Engelbert Stembier [2], Provincial. Ce fut sous son gouvernement, en 1694, qu'on retrouva le corps de sœur Marie-Claire de Reumont, décédée depuis quelques années. Il était conservé parfaitement intact, et son visage avait gardé la couleur d'une personne en vie [3].

1705. — Le nom de la huitième abbesse, qui succéda à la Mère Marie-Angeline de Butem, nous est inconnu. Son élection fut confirmée par le P. Martin Lops [4], Provincial. Elle gouverna la communauté pendant trois ans et mourut en 1718.

---

1 *Hist. de la ville d'Enghien*, page 548.

2 Le P. Engelbert, natif de Liége, fut lecteur de théologie, gardien, définiteur et deux fois provincial. Il mourut au couvent de sa ville natale, le 15 juin 1725, à l'âge de 77 ans.

3 Le 10 mars 1731, mourut au couvent de Namur, un religieux de ce nom, F. Ferdinand de Reumont. Bien qu'il fût noble de naissance et pourvu d'une grande instruction, il préféra, par esprit d'humilité, demeurer dans l'humble condition de frère convers. Il faisait ses délices de remplir les charges les plus basses de la communauté. Son travail terminé, il s'offrait à ses frères pour les aider dans leur tâche. La douceur angélique de son caractère le faisait aimer de tout le monde, et l'innocence de sa vie, qui se traduisait dans tout son extérieur, était pour tous un stimulant à pratiquer la vertu. Il était regardé comme un saint, et il fut regretté à sa mort de ceux qui l'avaient connu. *(Ortus et progressus)*.

4 Le P. Martin Lops, second de ces nom et prénom, naquit à Givet. Il fut gardien définiteur vicaire-provincial et provincial. Il mourut à Nivelles, le 17 mars 1721 à l'âge de 87 ans.

CHAPITRE VI.

(1708-1732.)

1708. Neuvième abbesse, Mère Marie-Lutgarde de Lannoy. — 1720. Difficultés causées au couvent par les Augustins, au sujet du choix des confesseurs. — Les Carmes sont choisis pour remplir cette fonction. — 1730. Maladie étrange, qui enlève treize Religieuses. — 1732. Démission de la Mère abbesse. — 1735. Sa mort.

1708. — En 1708, fut élue abbesse la Mère Marie-Lutgarde de Lannoy, et son élection fut confirmée par le P. Charles Gaulthier [1], Provincial. Des difficultés furent suscitées aux Religieuses pour le choix du confesseur de la communauté. Déjà du temps des Sœurs Grises, les Récollets du couvent d'Ath étaient chargés de la direction spirituelle de la communauté, comme le prouve le manuscrit *Ortus et Progressus*, citant le décès du P. Lambert Leroy [2], confesseur du couvent de Nazareth, qui mourut au couvent d'Ath, en l'année 1611, et celui du P. Martin Lops, qui exerça la même charge pendant le long espace de vingt ans, avant d'être élu Provincial en 1637.

Par une convention du 26 septembre 1627, les Augustins se chargèrent de la direction spirituelle, et la conservèrent jusqu'à l'époque où les Sœurs Grises adoptèrent la règle des Conceptionistes. Il était naturel qu'elles choisissent comme directeurs, les Religieux d'un Ordre auquel elles étaient soumises de par leur règle qui était approuvée. Ce choix s'imposait d'autant plus, pour une direction convenable, qu'elles avaient adopté toutes ensemble une règle, dont elles devaient s'instruire et prendre l'esprit particulier. A cette fin, les Récollets, mieux que les Religieux étrangers à l'esprit de l'Ordre franciscain, pouvaient leur faire atteindre ce but. Parmi les confesseurs du couvent à partir de 1636, l'*Ortus et Pro-*

---

[1] Le P. Charles Gaulthier était natif de Givet. Il fut lecteur de théologie, gardien, définiteur, custode et deux fois Provincial. Il mourut à Namur, le 13 mai 1718, à l'âge de 78 ans. Il a publié quelques ouvrages. Cfr. *Hist. litt. et bibliog.*, P. Servais Dirks, p. 361. — *Bibliographie namuroise*, Doyen, t. I. pp. 350, 369.

[2] Le P. Lambert Leroy était natif de Gilly et avait été gardien à Couvin et à Farciennes.

gressus cite le P. François Pigouche[1], qui mourut au couvent d'Ath, le 17 février 1728, et le P. Gabriel Bargibant [2], qui fut désigné pour cette charge au mois d'août 1710 et mourut au couvent d'Ath, le 1er avril 1713, étant sur le point d'achever son terme de trois ans.

Afin de faciliter aux Pères d'Ath l'accomplissement de leur mission à Enghien, les Conceptionistes leur cédèrent une partie de leur jardin, pour « y construire une paternité de deux religieux. » Les Augustins, les Carmes et les Capucins [3] prétextant que les Conceptionistes n'avaient ni demandé ni obtenu l'autorisation du duc d'Arenberg, réclamèrent contre l'arrivée des Récollets à Enghien. Par apostille du 22 juillet 1719, le duc déclara ne pas avoir consenti à l'admission des Franciscains; c'est pourquoi, dit-il, nous ordonnons aux Conceptionistes de s'en défaire à peine d'y être pourvu [4].

Nonobstant cette injonction, les Religieuses continuèrent « à poursuivre leur bâtiment sans se défaire des Pères Récollets. » Les autres couvents enghiennois s'adressèrent alors au Gouverneur général; une lettre du marquis de Prié, du 10 juin 1710, manda au conseil fiscal de Hainaut, de contraindre au besoin le Récollets à quitter le cloître des Conceptionistes et la ville d'Enghien sans ultérieur délai [5]. Enfin, le 27 juin, l'ordre leur est donné de partir endéans les huit jours, à peine d'y être pourvu à leur charge, et défense est faite aux Conceptionistes de les recevoir encore pour demeurer chez elles, sous peine de saisie de leur temporel [6].

Mécontentes de la conduite des Augustins qui avaient mené cette campagne, les Conceptionistes, autorisées par le P. Cyrille Lorent[7], Provincial, demandèrent aux Carmes un Religieux pour les confesser et leur dire la messe chaque jour. Ces derniers acceptèrent.

Parmi les Religieuses décédées sous le gouvernement de la Mère Marie-Lutgarde de Lannoy, il y eut les deux Supérieures qui l'avaient précédée: En 1718, la Mère abbesse à laquelle elle avait succédé et dont nous ignorons le nom; et en 1725, la Mère Marie-Angèle de Butem, qui avait gouverné de 1693 à 1705 [8].

---

1 Le P. François Pigouche originaire du Hainaut. Il avait été gardien et définiteur

2 Le P. Gabriel Bargibant, natif de Brugelette, avait aussi rempli les mêmes fonctions.

3 Les Augustins s'étaient établis à Enghien en 1254; les Carmes chaussés, en 1412. Ils embrassèrent l'étroite observance en 1649; les Capucins 1614. (De Housta, *Histoire des Augustins*, cité par Mathieu.)

4 De Housta, *Hist. des Augustins*, cité dans l'*Hist. d'Enghien*, Mathieu, t. II, p. 169.

5 *Archives du royaume;* conseil privé. — Carton 601.

6 De Housta, ibidem, p. 176.

7 Le P. Cyrille Lorent, natif de Gonrieux, fut lecteur de théologie, gardien, définiteur et Provincial. Il mourut au couvent de Liége, le 14 février, 1727 à l'âge de 58 ans.

8 *Archives de l'ancien couvent.*

1730. — Vers la fin de l'année 1730, la communauté fut cruellement éprouvée par une étrange maladie, qui, dans l'espace de trois mois, enleva treize Religieuses, dont sept choristes et six converses. Les Annales du couvent rapportent le fait de la façon suivante : « Quelques Religieuses étaient malades. La sœur d'une d'entre elles était venue la voir, accompagnée du Baron N... qui se disait médecin. Celui-ci leur prescrivit des remèdes qui parurent leur faire du bien. Quelque temps après, la même dame et le baron rendirent aux Sœurs une nouvelle visite. Cette fois, ils étaient accompagnés d'une jeune fille, qui passait pour avoir été possédée par l'esprit malin. Le baron fit croire à la Mère abbesse, Marie-Lutgarde de Lannoy, qu'il avait reçu, de l'Archevêque de Cambrai, le pouvoir et l'ordre de faire l'exorcisme. On crut d'autant plus facilement à sa parole qu'on le regardait comme un saint, à cause de sa conversion miraculeuse, qu'il avait racontée à la communauté. Il fit l'exorcisme dans la chapelle, les portes fermées, en présence des Religieuses qui priaient à la grille du chœur.

A sa troisième visite, il demanda à voir les malades à l'infirmerie, se disant toujours autorisé par l'Archevêque à entrer dans la clôture. En douze jours de temps, au mois de novembre, quatre Religieuses mouraient; à peine l'une d'elles était décédée qu'une autre tombait malade et ne tardait pas à succomber. Les consultations des hommes de l'art et les remèdes qu'ils prescrivaient, ne pouvaient arrêter le fléau, et ils avouèrent leur impuissance. La Mère abbesse eut alors des doutes sur l'étrange personnage, qui s'était introduit dans le couvent, et elle finit par lui en interdire l'entrée. Pendant le mois de décembre, il y eut encore cinq décès et l'on finit par croire au surnaturel diabolique.

Informé de la chose, le Nonce, résidant à Bruxelles, fit partir pour Enghien le P. Pascal Gilson [1], Provincial. Celui-ci arriva le 4 janvier 1731, l'avant-veille de la fête de l'Épiphanie, et trouva la communauté plongée dans la consternation. Le 1er janvier, deux Sœurs étaient encore mortes. Le Provincial consulta immédiatement les médecins, qui tous déclarèrent moralement probable la continuation de l'épidémie. Il jugea donc nécessaire le renvoi provisoire des Religieuses chez leurs parents ou chez des amis et des bienfaiteurs. Le 5 janvier, quatorze Sœurs partirent pour Mons, sous la

---

[1] Le P. Pascal Gilson naquit à Fleurus. Il fut lecteur de théologie, gardien, secrétaire du Provincial, définiteur et enfin Provincial. Il mourut au couvent de Nivelles, le 21 novembre 1755, à l'âge de 81 ans, comptant 57 ans de prêtrise et 63 de vie religieuse.

conduite du P. Maximin, Carme, confesseur de la communauté et d'un ami du couvent, nommé Wesemal. D'autres rentrèrent dans leurs familles ou furent reçues chez des bienfaiteurs en ville. Le lendemain, il y eut encore un décès, et un second, le 15. Il ne restait au couvent que quelques Sœurs, avec la Mère abbesse, qui donnaient des soins aux malades. Une converse, Sœur Marie-Antoine Gilly, avait demandé au Provincial de ne pas être obligée de sortir du couvent, disant qu'elle n'avait pas peur, et qu'elle ne serait pas atteinte de la maladie. Elle fut cependant victime de sa charité et mourut le 15 février. »

Suivent les noms des Sœurs décédées :

1. Sœur Marie-Hélène de Saint Pierre, née Devaux et native d'Ath, décédée le 11 novembre 1730, à l'âge de 25 ans.

2. Sœur Marie de la Croix, née Scepte, native de Mons, décédée le 18 novembre, à l'âge de 39 ans.

3. Sœur Marie de la Visitation, née Vandermeul, native de Grandmont, décédée le 22 novembre, à l'âge de 77 ans.

4. Sœur Marie-Anne Buisine, converse, décédée le 23 novembre, à l'âge de 41 ans.

5. Sœur Marie-Benoîte, née Dardenne, native de Haumont, décédée le 13 décembre, à l'age de 52 ans.

6. Sœur Marie-Rose, née Lebrun, native de Mons, décédée le 23 décembre, à l'âge de 66 ans.

7. Sœur Marie de la Purification, née Deprez, converse, décédée le 26 décembre, à l'âge de 42 ans.

8. Sœur Marie du Saint-Esprit, née Richart, native de Lens, décédée le 27 décembre, à l'âge de 73 ans.

9. Sœur Marie-Waudru, née Jéhu, converse, décédée le 31 décembre, à l'âge de 59 ans.

10. Sœur Marie-Isabelle, née Briquet, native de Mons, décédée le 1er janvier 1731, à l'âge de 47 ans.

11. Sœur Marie-Claire, née Bédoré, converse, décédée le 1er janvier, à l'âge de 53 ans.

12. Sœur Marie-Philippe, née Leblanc, converse, décédée le 6 janvier, à l'âge de 26 ans.

13. Sœur Marie-Antoine, née Gilly, converse, décédée le 15 février, à l'âge de 77 ans.

« Enfin tout danger ayant disparu, les sœurs qui avaient dû quitter le couvent y rentrèrent avec bonheur. Les vides faits par la mort des 13 sœurs, furent comblés par l'arrivée de plusieurs postulantes, et la communauté se retrouva bientôt au complet. Cette dure épreuve n'avait fait que raffermir les Religieuses dans leur

sainte vocation et accroître l'intérêt que leur portaient les habitants de la ville.. Quant au baron, auquel on attribua ces malheurs, il fut, par ordre de l'Archevêque de Cambrai, arrêté et emprisonné au château de Mons. Comme la cause qui avait motivé son arrestation était connue du public, il y eut une foule extraordinaire rassemblée sur la place pour le voir ; on l'accabla d'injures ; les enfants l'appelaient sorcier, empoisonneur, etc. Il demeura plusieurs mois en prison ; mais comme on ne put prouver qu'il était l'auteur de ce qui était arrivé au couvent, il fut relâché, mais il dut faire amende honorable dans l'église paroissiale d'Enghien, en punition de l'exorcisme qu'il avait prononcé sur la prétendue possédée [1].

La Mère abbesse, Marie-Lutgarde de Lannoy gouverna le couvent pendant l'espace de 24 ans. Déchargée de son office en 1732, elle vécut encore 3 ans, et mourut en 1735.

---

[1] *Archives de l'ancien couvent d'Enghien.*

CHAPITRE VII.

(1732-1796.)

1732. Dixième abbesse, Mère Marie-Josèphe Moreau. — 1736. Célébration du centenaire de la fondation. — 1754. État de la communauté. — 1766. Mort de la Mère abbesse. — 1766. Onzième abbesse, Mère Marie-Bernardine Maetens. — 1782. Division de la Province de Flandre. — 1787. Situation du couvent. — 1788. Douzième abbesse, Mère Marie de l'Incarnation, née du Tilleu. — 1794. Treizième abbesse, Mère Marie-Josèphe Berlenmont. — 1795. Contribution imposée par les républicains. — Suppression. — Image de Notre-Dame de Messine conservée en l'église paroissiale d'Enghien.

1732. — En 1732, Mère Marie-Josèphe Moreau fut appelée à succéder à la Mère Marie-Lutgarde de Lannoy, et devint ainsi la dixième abbesse Son élection fut confirmée par le P. Jacques Zolet [1], Provincial.

1736. — Ce fut sous son gouvernement que l'on célébra le centenaire de la fondation des Conceptionistes à Enghien. Le Provincial ordonna à la Mère abbesse de donner à cette cérémonie un grand éclat par des fêtes religieuses dans la chapelle du couvent. Le clergé de la ville, les communautés religieuses et les habitants prêtèrent leur concours pour rehausser cette fête. Le lendemain, un service solennel était chanté pour les Religieuses et les bienfaiteurs décédés depuis la fondation.

1754. — D'après le recensement général des couvents de Religieux et Religieuses, qui fut fait en 1754, la communauté d'Enghien se composait à cette époque de 33 Religieuses, dont 26 Sœurs choristes et 7 Sœurs converses. Depuis l'année 1636 où les Sœurs avaient adopté la Règle des Conceptionistes jusqu'à 1754, durant l'espace de 118 ans, 123 religieuses étaient décédées.

Pendant son administration qui dura 34 ans, l'abbesse, Mère Marie-Josèphe Moreau fit exécuter plusieurs ouvrages utiles; entre autres embellissements ou améliorations, elle fit orner la chapelle, et

---

1 Le P. Jacques Zolet, natif de Liége, fut lecteur de philosophie et de théologie, gardien, définiteur et trois fois Provincial. Il mourut au couvent de Liége, le 5 juillet 1758, âgé de 75 ans, profès de 58, et dans la 51e année de prêtrise.

rendre plus commodes les cellules des Religieuses. Elle mourut en 1766, dans un âge avancé [1].

1766. — La Mère Marie-Bernardine Maetens succéda en 1766 à la Mère Marie-Josèphe Moreau. Elle fut la onzième abbesse. Le P. Antoine Gilis [2], Provincial, confirma son élection.

1782. — Aussi longtemps que les Pays-Bas demeurèrent sous le gouvernement de l'Impératrice Marie-Thérèse (1740-1780), la religion fut honorée. Cette pieuse princesse descendit dans la tombe le 29 novembre 1780, âgée de 64 ans. Elle avait mérité le beau titre de « Mère de la Patrie. » Son fils aîné, Joseph II, lui succéda. Élevé par de prétendus philosophes hostiles à l'Église, il voulut s'immiscer dans les affaires ecclésiastiques, et, à peine monté sur le trône, il promulgua une foule d'édits attentoires à la liberté de l'Église et à l'existence des Ordres religieux. Entre autres ordonnances, il prescrivit aux Religieux et aux Religieuses, dont les couvents étaient situés dans ses États, de n'avoir aucune relation avec les Supérieurs dont les couvents étaient situés à l'étranger. Comme la Province Wallonne de Flandre se composait de couvents placés dans les Pays-Bas autrichiens et dans la Principauté de Liége, elle fut divisée en deux Provinces distinctes. La partie autrichienne, avec les couvents du territoire soumis à l'Empereur, prit le nom de Province de Flandre sur la Sambre ou Province autrichienne; quant à la partie située dans la Principauté de Liége, elle fut appelée Province de Flandre sur la Meuse ou Province liégeoise. Le couvent d'Enghien fit partie de la Province de Flandre sur la Sambre ou Province autrichienne [3].

1787. — En 1787, la communauté d'Enghien se trouvait réduite à vingt-six Religieuses. Elle était dans une situation très précaire. Les revenus étaient de 4636 florins 15 sous et 4 deniers, tandis que les charges annuelles s'élevaient à 8479 florins, 13 sous. La Supérieure déclarante faisait observer qu'autrefois la dot des nouvelles Religieuses aidait à combler les déficits.

Outre la dépense de l'entretien des vingt-six Religieuses évaluée à 6240 florins, la communauté payait, chaque année, pour « les gages et nourritures d'un jardinier et de deux servantes nécessaires

---

[1] *Ortus et Progressus.*

[2] Le P. Antoine Gilis naquit à Fontaine-l'Évêque en 1697 et entra dans l'Ordre au couvent de Farciennes à l'âge de 17 ans. Devenu prêtre, il fut d'abord lecteur de philosophie, et ensuite envoyé à Rome, pour remplir la charge de Pénitencier à la Basilique de Saint-Jean de Latran. Dix ans après, il revint en Belgique et fut nommé gardien à Nivelles. Il fut trois fois Provincial. Il mourut à Nivelles, le 19 avril 1768, âgé de 71 ans, et profès de 54.

[3] *Archives de la Province.*

pour le service » la somme de 400 florins. L'enclos du jardin pouvait contenir « 2 bonniers, 30 journels de 20 piés à la verge. » A la même époque 1787, on évaluait la dépense annuelle « pour l'entretien du couvent à 300 florins eu égard au grand contour des murs et caducité des bâtiments, y compris l'église. » On payait annuellement aux Carmes « tant pour les deux messes particulières que pour les confessions, chanter la grand'messe et le salut, fêtes et dimanches, 400 florins [1]. »

1787. — La douzième abbesse fut la Mère Marie de l'Incarnation, née du Tilleu, qui fut nommée en 1788. Son élection fut confirmée par le P. Ange Art [2], Provincial. Elle est mentionnée pour la dernière fois, dans un acte du 21 mai 1794.

1794. — La treizième et dernière abbesse fut la Mère Marie-Josèphe Berlenmont, native de Roeulx. Elle avait fait profession en 1757. Son élection fut confirmée par le P. Camille Leblanc [3], qui fut aussi le dernier Provincial.

1794. — Les républicains français avaient, le 20 avril 1792 déclaré la guerre à l'Autriche. Les Pays-Bas furent aussitôt envahis. Après une alternative de victoires et de défaites, les Autrichiens durent abandonner le pays et la Belgique tomba au pouvoir de la république française en 1794. Dès lors, elle fut traitée en pays conquis, et subit, de la part des envahisseurs, toutes les humiliations et toutes les violences. C'est à la Religion surtout que les républicains en voulaient, et les couvents des Religieux et des Religieuses ne devaient pas être épargnés.

Dans la contribution levée à Enghien en 1795, les Conceptionistes furent taxées à 500 livres. L'année suivante, la suppression des couvents fut décrétée et exécutée par la république. Les Religieuses furent expulsées par les soldats, mais elles ne cédèrent qu'à la force. Il fallut que ces émissaires missent la main sur des femmes sans défense pour les conduire sur la rue, où elles furent recueillies par des parents ou par des personnes charitables. Leur couvent, qui avait servi, pendant près de trois siècles (1501-1796), d'asile à la charité et à la piété, fut vendu, et les bâtiments furent démolis.

---

[1] *Histoire de la ville d'Enghien*, p. 582.

[2] Le P. Ange Art naquit à Braine-l'Alleud (Brabant) en 1743. Il fut lecteur de théologie, secrétaire du Provincial, et enfin élu Provincial, le 28 août 1785. Il mourut dans ces fonctions, au couvent de Namur, le 1er janvier 1787. Il n'était âgé que de 44 ans.

[3] Le P. Camille Leblanc était natif de Mons. Il fut lecteur de théologie, gardien, définiteur et Provincial, le 18 mai 1794. Lors de la suppression des couvents en 1796, il était de résidence à Nivelles.

Les Religieuses expulsées, dit l'*Histoire de la ville d'Enghien* [1], trouvèrent un refuge dans la maison qui est actuellement habitée par M. Goffin, rue du Doyen. Dans les premières années du XIXe siècle, le terrain occupé par le couvent fut changé en un parc magnifique; actuellement, il fait partie de la propriété de M. le baron Daminet. L'hôtel de ce dernier est, depuis 1875, habité par les Religieuses franciscaines venues d'Aix-la-Chapelle.

Les Archives de l'État à Mons possèdent un plan de la façade principale, et d'une partie de l'église du couvent, tel qu'il existait à l'époque de sa suppression.

L'Image de Notre-Dame de Messine, échappée par miracle aux mains sacrilèges des révolutionnaires fut déposée le 13 mai 1802, en l'église paroissiale d'Enghien, par la Révérende Mère Marie-Josèphe Berlenmont, dernière abbesse du couvent. Elle est restée en vénération et continue à être le but de nombreux pèlerinages.

---

1 *Histoire de la ville d'Enghien*, p. 582.

VERVIERS.

LES SŒURS HOSPITALIÈRES.

(1627-1639 : 12 ans.)

SŒURS CONCEPTIONISTES.

(1639-1796 : 157 ans.)

CHAPITRE I.

(1626-1639.)

Verviers. — 1626. Les Récollets à Verviers. — 1627. Congrégation des sœurs Hospitalières. — 1631. Épreuves et décès de celles-ci, pendant une épidémie. — 1634. Nouvel emplacement.

1626. — Verviers, dans le principe, n'était qu'un bourg dont la population cependant l'emportait sur celle de beaucoup de villes. Ce ne fut qu'en 1651 que le titre de ville lui fut donné. Verviers faisait partie du marquisat de Franchimont, et du diocèse de Liége, et était distant de quatre lieues de cette ville. En 1626, la populeuse paroisse de Verviers n'était desservie que par un curé et deux vicaires, qui en même temps tenaient école. Leur ministère était insuffisant pour opposer une digue à l'hérésie qui faisait de grands ravages.

Les Pères Récollets de Liége et de Bolland leur venaient en aide à certaines époques de l'année. Les membres du Magistrat et les habitants sollicitèrent avec instance la fondation d'un couvent de Récollets. Le Prince-Évêque, Ferdinand de Bavière, accéda à leur demande, le 18 octobre 1626.

Ce fut le P. Bonaventure Bidart [1], qui fut chargé d'aller s'établir

[1] Le P. Bonaventure Bidart mourut au couvent de Liége, en odeur de sainteté, le 7 septembre 1655, dans un âge avancé. Il comptait plus de 50 ans de vie religieuse. *L'Ortus et*

à demeure fixe à Verviers, où il habita provisoirement, avec un frère, une petite maison dans la rue du Brou. Ce saint religieux, à une humilité profonde, joignait une vie très austère et un zèle ardent pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. A l'exemple du grand apôtre saint Paul, il prêchait Jésus crucifié plus efficacement par les exemples d'une vie sainte que par beaucoup de paroles. Aussi attirait-il tout le peuple de Verviers, qui l'écoutait comme un saint; on le comparait à saint Jean-Baptiste, prêchant la pénitence. Sa parole ardente produisit un bien immense dans les âmes égarées qu'il ramenait dans les voies du salut. Le bon religieux succombant à la fatigue, on lui adjoignit bientôt des compagnons, qui furent le P. Charles de Soy, le P. Emmanuel Auxbrebis et le P. François Son, religieux aussi distingués par leurs vertus que par leur zèle [1].

1627. — Le zèle du P. Bonaventure Bidart ne se bornait pas à ramener les hérétiques dans le sein de l'Église, il allumait, dans les cœurs bien disposés l'esprit de dévotion et de sacrifice. Deux jeunes personnes de la ville, de condition honorable, conçurent le projet de se donner à Jésus crucifié dans le service des malades et des pauvres. Elles se nommaient Marie Sougné et Anne Surette. Conseillées par le Père, elles s'adressèrent au Prince-Évêque pour obtenir l'autorisation de porter un habit religieux, consistant en un vêtement gris, un scapulaire et un voile noirs, et de se dévouer au service des malades. Leur demande fut agréée. Elles reçurent la règle de saint Augustin et le nom de Sœurs hospitalières, sous la juridiction de l'évêque diocésain.

Ces courageuses filles s'établirent d'abord dans une pauvre maison bâtie en bois et en terre, mais le voisinage d'eaux malsaines les obligea à quitter cet endroit insalubre. Deux conseillers de la ville, Bertrand Louis et Herman Bebronne [2], touchés de compassion et mus par les sentiments de la charité chrétienne, leur offrirent un ancien hôpital, qu'ils firent restaurer à leurs frais.

Progressus donne les détails suivants sur ce saint religieux : « A une vaste science, le P. Bonaventure joignait une profonde humilité, une simplicité d'enfant, une vie tout-à-fait évangélique et un zèle sans bornes pour le salut des âmes. Par sa parole et ses exemples, il ramena une foule de pécheurs à une meilleure vie. Il arrivait souvent que la maison, dans laquelle il habitait à Verviers avant la construction du couvent, était embaumée d'un parfum exquis, inconnu parmi les mortels. Ses pauvres habits en étaient imprégnés, et même l'eau dont il s'était servi, répandait une odeur suave. »

[1] Le P. Charles de Soy mourut au couvent de Visé, le 24 janvier 1669; le P. Emmanuel Auxbrebis, à celui de Durbuy, le 19 septembre 1661; le P. François Son, à celui de Verviers, le 13 août 1667.

[2] Il y eut 2 religieux de ce nom : P. Jérôme Bebronne, qui mourut au couvent de Nivelles le 25 février 1694. — P. Corneille Bebronne, qui naquit à Aubel en 1744.

1628. — Le 19 février de l'année suivante 1628, plusieurs jeunes personnes animées des mêmes sentiments vinrent s'adjoindre aux deux premières.

1631. — La communauté se composait en 1631 de douze sœurs. Une rude épreuve allait bientôt l'atteindre. Une maladie contagieuse fit son apparition dans la ville; le nombre des personnes qui en furent atteintes fut considérable. Les Religieuses se montrèrent admirables dans le soin des malades; deux d'entre elles tombèrent victimes de leur charité, à un jour de distance : sœur Martine Fassin, le 5 octobre et sœur Marie Sougné, le 6 octobre. Comme cette dernière était Supérieure, les sœurs, d'un commun accord, choisirent, pour la remplacer, la sœur Marie de la Thour. La nouvelle élue sortait d'une des meilleures familles de Verviers, et par ses talents et ses vertus, méritait à tous égards les suffrages de la communauté.

En l'espace de six ans, du 30 janvier 1633 au 20 octobre 1638, la mort enleva 11 religieuses, qui toutes étaient encore à la fleur de l'âge.

Elles avaient été trouvées dignes de la récompense éternelle.

1638	30 janvier mourut sœur	Marguerite Visé.
	22 février	Ernestine Sorée.
	11 octobre	Euphrasie Coquelet.
	20 novembre	Anne Surette.
1634	19 janvier	Monique Jupse.
	22 février	Cécile Campar.
	5 avril	Anastasie Jupse.
	8 «	Marthe Stoumont.
1636	11 octobre	Marie-Joseph Donneux.
1638	25 janvier	Jeanne Lovenfosse.
«	20 octobre	Anne Soumaigne.

Pendant le même espace de temps, les 11 sœurs défuntes furent remplacées par 15 postulantes.

1634. — Voyant que la maison était insuffisante pour loger convenablement les sœurs, Sœur Marie de la Thour résolut d'agrandir le couvent. Elle fit choix d'un emplacement plus convenable. Au moyen des fonds laissés par les Religieuses défuntes, et des aumônes de quelques bienfaiteurs, elle acheta plusieurs maisons. Jacques de Herve lui céda sa propriété pour la somme de 3858 florins; Renson-Defays, pour 850 florins et Jean Delhavy pour 800 florins. Ces différentes sommes furent payées comptant. Les deux frères et la sœur de la Supérieure, Jean, Barthélemy et

Marguerite de la Thour [1] lui firent don d'une quatrième propriété, et ce fut sur ce fonds qu'elle fit construire le couvent.

Sans plus tarder, on commença les travaux, et l'on y mit tant de diligence que l'année suivante 1635, le quartier principal du couvent était achevé. L'inscription suivante en rappelait la date : « Monsieur Louis Carpentier, croisier du couvent de Liége, directeur de cette maison. 1635. » Ce quartier, qui fut le commencement des constructions, fut dans la suite destiné à servir de parloir, et les sœurs habitèrent les autres bâtiments.

---

1 En 1635, 13 août, mourut au couvent de Liége, un religieux de ce nom, P. Guillaume de de la Tour. *Liber def. conv. Leod.*

CHAPITRE II.

(1639-1640.)

1639. Les sœurs Hospitalières adoptent la règle des Conceptionistes. — Approbation du Prince-Évêque. — 1640. Obédience envoyée à deux sœurs d'Enghien, par le P. Martin Lops, Provincial. — Cérémonie de la prise d'habit, présidée par le P. Mathias Hauzeur.

1639. — L'expérience avait appris aux sœurs, que la pauvreté à laquelle elles s'étaient astreintes et l'obligation de servir les malades, les rendaient dépendantes des séculiers et que cette dépendance était un obstacle à la perfection. Elles résolurent donc de se soumettre à la direction des Supérieurs de l'Ordre séraphique, et d'accepter telle règle, constitutions ou statuts, auxquels ceux-ci jugeraient sage de les soumettre. La sœur Marie de la Tour communiqua ses sentiments, qui étaient ceux de toute la communauté, au P. Pierre Lannoy, gardien du couvent des Récollets de Verviers. Celui-ci en référa au P. Mathias Hauzeur, qui en instruisit le P. Martin Lops, Provincial.

La question fut traitée dans la congrégation intermédiaire qui se tint au couvent d'Ath, le 6 février 1639. Il y fut décidé que l'on donnerait satisfaction à la demande des sœurs, à condition qu'elles obtiendraient des Supérieurs ecclésiastiques, auxquels elles étaient soumises, l'autorisation expresse de passer de la règle de saint Augustin à l'une des règles de saint François, sous la juridiction des Supérieurs de l'Ordre.

En conséquence, Sœur Marie de la Thour adressa sa demande de transfert au Vicaire Général du diocèse de Liége, Jean Chokier, qui obtint du Prince-Évêque, Ferdinand de Bavière, l'octroi suivant :

« Ferdinand, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège Apostolique, élu et confirmé Archevêque de Cologne, du Saint-Empire romain, Archichancelier pour l'Italie, Prince et Électeur, Évêque de Liége, Paderborn et Munster, Comte Palatin du Rhin, Duc des deux Bavières, etc.

A tous ceux qui ces présentes verront et liront, faisons savoir qu'il nous a été remontré, de la part des Vierges dédiées à Dieu, mère et sœurs conventuelles résidant dans notre bourg de

Verviers, sous le règle de saint Augustin ayant fait vœu de religion en présence de notre Vicaire Général ou ses députés, mais que les dites Sœurs désirent, pour une plus grande assurance du salut de leurs âmes, édification du prochain et autres diverses raisons à Nous et à notre Vicaire Général suffisamment représentées, se soumettre à la direction et gouvernement des Pères Récollets et s'incorporer en l'une de leurs provinces, sous quelque règle du Père saint François, approuvée toutefois par le Saint-Siège apostolique, à l'effet de faire en son temps solennellement et légitimement profession de religion, sous la dite règle et clôture. Nous ayant humblement supplié de vouloir approuver et accorder leurs pieuses intentions. C'est pourquoi ayant mûrement examiné la demande des dites Sœurs et l'ayant trouvé véritable et raisonnable et voulant portant satisfaire à leurs pieux désirs, leur permettons de s'incorparer à une des provinces des dits Pères Récollets et de pouvoir dorénavant faire profession d'une règle approuvée par le Saint Siège et soumise au gouvernement de l'Ordre de saint François, aux Pères susdits, avec toutes exemptions, privilèges et grâces appartenant au dit Ordre, ayant cependant de notre autorité ordinaire, pour agréable, la faculté de leur faire édifier ou achever leur cloître avec église en notre dit bourg de Verviers et demeurer à jamais en ce monastère. Par quoi Nous commandons sérieusement à tous, bourgmestre et commissaires, habitants de notre bourg et autres, nos sujets, de ne donner aucun empêchement aux dites Vierges, ni pour quelque cause que ce soit, les molester, voire même ni faire ou permettre directement ou indirectement qu'elles soient en aucune façon molestées, mais plutôt leur faire toute faveur et secours, car telle est notre volonté ferme.

» De notre ville de Bonn, le dix-septième d'octobre l'an mil-six-cent trente-neuf.

Signé : Ferdinand.

1639. — Tout ayant été définitivement réglé par l'autorité ecclésiastique, il restait aux supérieurs de l'Ordre de déterminer l'institut ou l'ordre soumis à la juridiction des Frères Mineurs, auquel seraient agrégées les sœurs de Verviers. Le définitoire décida en faveur des Conceptionistes à l'exclusion des Clarisses, des Urbanistes, des Annonciades et des Pénitentes-Récollectines, toutes congrégations soumises à l'Ordre franciscain et établies soit dans la Principauté de Liége, soit dans d'autres parties de la Belgique [1]. Cette décision fut communiquée aux intéressées qui s'y rallièrent.

[1] La Province franciscaine renfermait trois couvents de Clarisses : Liége, Mons et Tournai;—

Le Provincial porta donc à la connaissance de l'abbesse du couvent d'Enghien (elle se nommait Jeanne Lebrun) le décret de fondation d'un couvent de Conceptionistes à Verviers, et en même temps désignait deux religieuses, pour y être envoyées, par l'obédience suivante : F. Martin Lops, ministre provincial de l'Ordre de Saint François en la province de Flandre, « Vénérable sœur Ursule de Sainte Constance, religieuse professe de l'Ordre de la Conception Immaculée au couvent de Nazareth à Enghien. Quelques filles dévotes, vivant en communauté au bourg de Verviers, par lettres et leurs propres signatures adressées à notre congrégation du quatorze de fevrier, mil-six-cent-trente-neuf, avaient supplié d'être admises a un Ordre sujet a celuy de Saint François et reçues a l'obedience de notre Province de Flandre, avec le consentement et l'agréation du Prince Évèque de Liége, me confiant de votre bon zéle et discrétion, je vous commande que vous ayez a vous transporter au couvent des dittes filles que je reçois en vertu des présentes, a l'obedience de notre Province, leur accordant l'Ordre de la Conception Immaculée et vous declarant leur supérieure ordinaire, pour les gouverner tant temporellement que spirituellement, leur enseigner ce qui sera de l'obligation de la règle et constitutions d'icelui Ordre, les consoler en toutes les manières qu'il vous sera possible, et afin que vous puissiez plus facilement vous acquitter de votre office, je vous ordonne pour vicaire sœur Cecile de Saint Valérien, qui sera obligée de vous assister en l'introduction dudit Ordre instruction et bonne édification de toutes les sœurs, que je vous recommande en Notre Seigneur.

» Allez en paix et priez pour moi.

» Donné a Ath, le deuxième de janvier, mil-six-cent-quarante. soul ma propre signature et grand cachet de notre office.

» Ainsi signé : Frère Martin Lops. »

1640. L'annonce de cette nouvelle fondation causa une grande joie à la communauté d'Enghien. La Mère Ursule, bien qu'elle partageât la joie commune, n'en était pas moins quelque peu troublée par la pensée du fardeau et de la responsabilité qu'on lui imposait, mais l'obéissance fit taire ses craintes, et elle se soumit

---

quatre d'Urbanistes, Liége, Luxembourg, Peteghem et Thionville; — deux d'Annonciades, Namur et Nivelles ; — vingt-sept de Sœurs Grises ou Tertiaires ; — et vingt de Récollectines.

Les Récollectines, expulsées de Limbourg par les hérétiques, se réfugièrent à Verviers et s'y établirent en 1677, sous la provincialat du P. Philippe de Sallengre. *Archives de l'Ordre.* — *Ortus et Progressus.*

généreusement à la volonté de Dieu, qui lui était manifestée par celle de son supérieur.

Sans tarder, les religieuses désignées partirent le lendemain pour leur nouvelle destination. Elles furent reçues à Verviers avec les plus grandes marques de joie et de respect, et ce charitable accueil leur fit oublier et les fatigues du voyage et les regrets de la séparation.

Chargé par le P. Martin Lops de présider la cérémonie de la vêture, le P. Mathias Hauzeur, accompagné du P. Nicolas à Poculo [1], custode de la Province, et du P. Jean Gosuin [2] définiteur, se rendit à Verviers. Au nom du P. Provincial, il examina les dispositions de chaque sœur en particulier, leur expliqua la règle et les constitutions avec les obligations qui leur étaient imposées. Il les laissa réfléchir et délibérer, et voyant qu'elles demeuraient fermes dans leurs résolutions, il fixa la cérémonie au lendemain. La solennité fut ordonnée en la manière suivante : Les sœurs se rendirent à l'église des Pères Récollets, avec la Mère Abbesse, sœur Ursule, et la Mère Vicaire, sœur Cécile. Proternées aux pieds du P. Mathias Hauzeur, du P. Nicolas à Poculo et du P. Jean Gosuin, représentant la Province de Flandre, elles adressèrent toutes ensemble, à haute voix, au P. Hauzeur la demande suivante : « Mon Révérend Père, nous vous prions, pour l'amour de Dieu et de la très Sainte Vierge Marie, de nous recevoir au très dévot Ordre de cette Sainte Vierge, afin d'y honorer tous les jours de notre vie sa très Sainte et Immaculée Conception, et de nous retirer totalement du monde. » A quoi le P. Hauzeur répondit qu'il y consentait au nom de toute la Province, et il leur imposa l'habit des sœurs Conceptionistes. Elles furent ensuite conduites à l'église paroissiale, précédées de la croix et de la communauté des Pères, et suivies d'une foule nombreuse de fidèles. On chanta solennellement la grand'messe en actions de grâces, et le P. Hauzeur y prononça un sermon de circonstance. Les sœurs furent ensuite reconduites à leur couvent avec le même cérémonial. La clôture fut prononcée et le noviciat commença. Les sœurs étaient au nombre de 17.

En changeant de règle, les sœurs avaient aussi changé de nom : L'ancienne Supérieur, Sr Marie de la Tour fut appelée sœur Marie

---

[1] Le P. Nicolas à Poculo naquit à Liége en 1595. Il fut gardien en plusieurs couvents, custode, visiteur de la Province de Cologne et enfin élu Provincial le 16 septembre 1640. Il mourut en charge le 15 juin 1642, à Liége, à l'âge de 47 ans. Il composa plusieurs ouvrages. *Ortus et Prog. — Acta capit. Prov. Flandriæ — Liber def. conv. Leod.*

[2] Le P. Gosuin était également liégeois de naissance. Il fut plusieurs fois gardien et définiteur. Il mourut à Barbanson, le 5 octobre 1642.

de l'Immaculée Conception. Nulle dénomination ne pouvait être mieux appliquée. Elle était née le 8 décembre 1591, fête de l'Immaculée Conception et avait reçu au baptême le nom de Marie; en prenant l'habit des Conceptionistes, elle reçut le nom de sœur Marie de l'Immaculée Conception, parce que c'était elle qui avait le plus travaillé à l'adoption de la nouvelle règle.

Un point important préoccupait le P. Hauzeur et ses deux compagnons. Le couvent était extrêmement pauvre. Il n'avait en tout que 100 florins de rente et un fonds de terre pour nourrir 3 ou 4 vaches, ce qui était tout-à-fait insuffisant pour entretenir une communauté qui ne devait pas tarder à se développer. D'un commun accord, ils décidèrent de laisser en dehors de la clôture quatre sœurs qui pourvoiraient par la mendication aux nécessités de la maison. Lorsque le Père fit connaitre cette décision, les quatre sœurs qu'il avait désignées, se jetèrent à genoux, et le supplièrent, pour l'amour de Dieu et de la Vierge-Immaculée, de les laisser dans la clôture; elles promettaient, avec la grâce de Dieu, de s'adonner tellement aux travaux manuels qu'elles procureraient le nécessaire, sans recourir à la charité publique. Elles assuraient que, aussi longtemps qu'elles auraient la force de travailler, il ne serait pas nécessaire d'introduire des converses dans la clôture, pour faire les offices et les services de la maison. Le P. Hauzeur admira leur résolution, et certain que Dieu ne manquerait pas à ces âmes généreuses, qui se constituaient prisonnières pour son amour, il condescendit à leur désir. Il limita cependant à une année seulement l'autorisation qu'il leur donnait. Ce laps de temps écoulé, on prendrait une décision définitive. Dieu récompensa la confiance de ces âmes d'élite, en leur suscitant de généreux bienfaiteurs. Les principaux furent les deux frères et la sœur de sœur Marie de l'Immaculée Conception, Jean, Barthélemy et Marguerite de la Tour. Ils donnèrent la somme de 4000 florins à l'aide desquels on put immédiatement faire agrandir les bâtiments. Ce travail s'imposait, car plusieurs jeunes personnes de la ville, attirées par la sainte vie des sœurs, demandaient avec instance leur admission dans l'Ordre. Et de fait six d'entre elles purent recevoir l'habit dans le courant de l'an 1640. Ainsi la communauté, outre la Mère Abbesse et la Mère Vicaire, se composait de vingt-trois novices. Les deux Supérieures mettaient tous leurs soins à former les novices à l'esprit de l'Immaculée Conception, et leurs efforts, comme on le voit, furent récompensés.

CHAPITRE III.

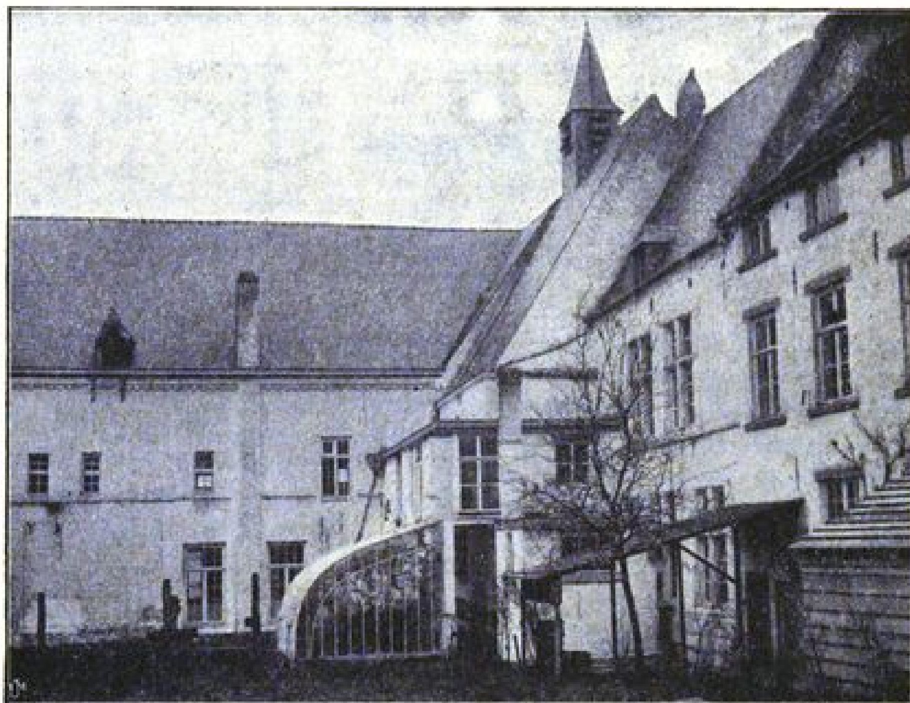
(1640-1650.)

1640. Tracasseries causées par l'esprit méchant. — 1641. P. Nicolas à Poculo, devenu Provincial en remplacement du P. Martin Lops, reçoit la profession des Sœurs. — 1643. Le P. Mathias Hauzeur, succédant au P. Nicolas à Poculo, accorde aux membres de la famille de la Tour, les droits et privilèges de fondateurs du couvent. — Le même envoie quatre Sœurs de Verviers pour la fondation d'un couvent à Liége. — 1651. Démission de sa charge d'abbesse accordée à la Mère Ursule.

1640. — Cependant le démon, ennemi de tout bien, suscita une foule de tracasseries à ces pieuses filles. La chronique que nous suivons cite quelques faits. Parmi les novices, il y en eut une qui, après avoir bien commencé, finit très mal. A l'insu de ses supérieures, elle entretenait avec le dehors des relations suspectes. Elle fut congédiée au bout de cinq mois. Pour se venger, elle décria la communauté; mais son inconduite devenue publique prouva la fausseté de ses accusations. Le démon, voyant que celle qui lui avait servi d'instrument, n'avait été nuisible qu'à elle-même, usa d'un autre stratagème.

Voyant que le Père Vicaire du couvent des Pères et en même temps confesseur des religieuses était le principal obstacle au succès de ses plans, le démon résolut de le faire mourir. Dans une réunion où ce religieux se trouvait en compagnie de dix à onze personnes, il inspira à une misérable créature le dessein de l'empoisonner en cachette. Le Père eut à peine avalé le poison qu'il le rejeta. Les personnes présentes constatèrent l'attentat et décidèrent de dénoncer l'auteur à la justice; mais le religieux s'y opposa et se contenta de faire comprendre à la coupable l'énormité de sa faute et put la ramener au repentir. La famille à laquelle appartenait cette femme, touchée d'une telle bonté, se convertit, et le démon fut ainsi deux fois vaincu.

Mais, pendant que ces choses se passaient, Satan était occupé à ourdir une nouvelle trame contre le couvent. Il y avait une novice, bien connue des membres de la famille de la Tour. Simulant les



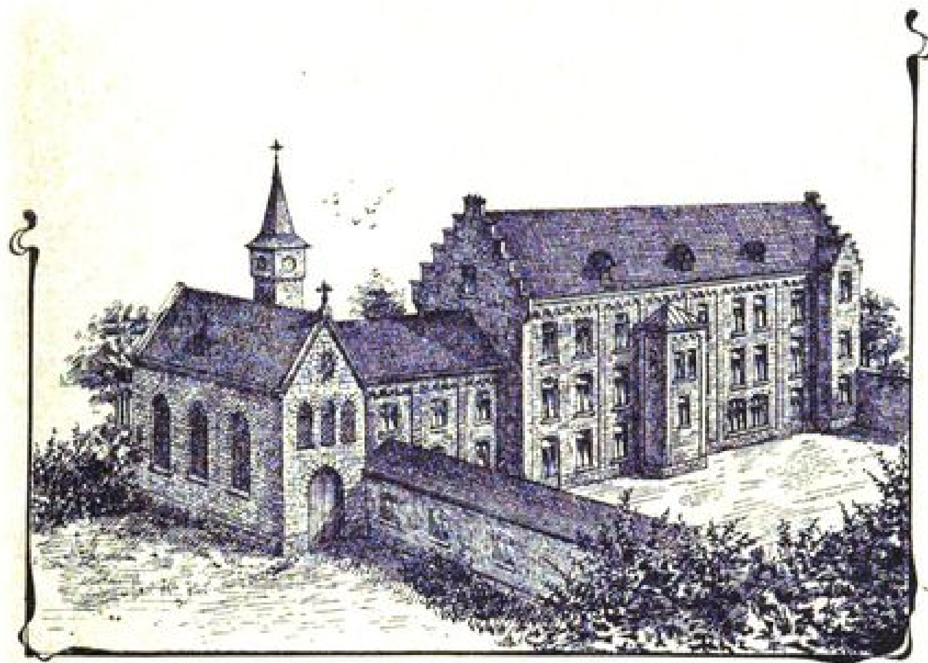
L'ancien couvent de Nivelles.

L'impression du présent ouvrage allait être terminée Conceptionistes de Nivelles menace ruine et qu'il est deve murs se lézardent de plus en plus, et les plafonds s'affaiss se sont vues obligées d'évacuer ce lieu pour se réfugier pr

Les autres vieilles constructions du monastère, y on doit également les faire disparaître.

Nous donnons ici la reproduction de deux gravu

La première de ces gravures représente le vieux c doit construire.



Le nouveau couvent projeté.

, quand on nous informe que l'ancien couvent des Sœurs
·nu urgent de le démolir. Dans le bâtiment principal, les
ent. Aussi, en présence d'un tel danger, les Religieuses
›visoirement dans les dépendances de leur couvent.

compris la chapelle, n'offrant pas non plus de sécurité,

res qu'on nous a fait parvenir du couvent de Nivelles.

ouvent ; la seconde est le croquis des bâtiments que l'on

formes extérieures de la jeune fille, il se rendit chez eux, se disant envoyé par la Mère abbesse pour leur apporter des fruits et du lait. Après s'être adroitement insinué dans leur esprit, il finit par se plaindre de la façon dont la Mère abbesse et la Mère vicaire gouvernaient la communauté; il les chargea des plus noires calomnies: elles ruinaient la maison, elles étaient incapables de gouverner; c'était une telle qui devait être nommée Supérieure, et il citait nommément l'ancienne Supérieure, sœur Marie de l'Immaculée Conception, et on devait renvoyer à leur couvent d'Enghien les Supérieures actuelles. Ce qui mit en évidence ces fourberies, ce fut la proposition que fit la fondatrice, étonnée et attristée de ce qu'elle apprenait, de faire célébrer des messes. Alors l'esprit infernal ne put y tenir; il commença à s'agiter d'une façon désordonnée, à branler la tête et à se moquer du Saint Sacrifice, puis disparut subitement. Toute bouleversée, Marguerite de la Tour alla trouver le Père confesseur et lui raconta tout ce que cette novice lui avait confié. Celui-ci, reconnaissant la ruse du démon, rassura cette dame, en lui faisant voir que tout cela n'était que ruse diabolique. La Mère abbesse, interrogée, affirma n'avoir envoyé ni la novice ni les présents et la dame rentrée chez elle ne trouva point les cadeaux dont on lui avait parlé.

La rage du démon croissait par les défaites même qu'il essuyait. N'ayant pu aboutir par lui-même, il employa un moyen qui lui semblait devoir produire plus sûrement les effets qu'il cherchait. Il suscita de mauvaises langues, vraies langues de serpent, qui inventaient contre les sœurs les plus noires calomnies. On répandait le bruit que les religieuses erraient et vagabondaient à toute heure, le jour et la nuit, dans les campagnes; que bon nombre de novices n'avaient qu'un seul désir, celui de sortir du couvent pour se marier, mais qu'on les y retenait malgré elles; qu'il n'y avait ni union ni charité dans le couvent, et que les discordes y étaient continuelles. Cette dernière accusation produisit son effet. Une jeune personne de qualité, native de Liége, avait résolu d'entrer au couvent; mais, effrayée par les bruits qui couraient, elle avait renoncé à son projet et se fit religieuse dans une autre congrégation. Lorsque, plus tard, elle connut que tout ce qui avait été dit contre les Conceptionistes, était calomnie pure, elle tomba dans une profonde tristesse, qui, comme elle l'avoua plusieurs fois au P. Barthélemy d'Astroy, avait fait de sa vie, un véritable purgatoire.

Mais le temps de l'épreuve avait pris fin. Dieu avait trouvé ses fidèles servantes dignes de ses bénédictions; toutes les malices du démon avaient tourné à sa honte, et les langues méchantes

avaient été réduites au silence; la vertu de ces saintes filles allait briller du plus vif éclat.

1641. — Le P. Martin Lops avait terminé son triennat comme Provincial, et avait été remplacé par le P. Nicolas à Poculo, au chapitre qui se tint au couvent de Nivelles le 16 septembre 1640. Le 26 janvier 1641, le Provincial se rendit à Verviers pour la cérémonie de la profession. Avant de recevoir leurs vœux, il leur fit la lecture des statuts et des constitutions qu'elles devaient observer inviolablement, outre les obligations imposées par la règle. Toutes répondirent d'une voix ferme qu'elles voulaient s'engager à observer fidèlement jusqu'à la mort tout ce qui leur était prescrit. Les novices, qui étaient au nombre de dix-sept, prononcèrent la formule de profession entre les mains du P. Provincial.

. Cette touchante cérémonie avait rempli de joie les nouvelles professes, et en même temps, édifié les fidèles qui y avaient assisté. Tous bénissaient la Providence, qui s'était montrée si ostensiblement à l'égard de ces pieuses filles : on se rappelait leur esprit de foi, leur confiance et leur courage, ayant commencé une œuvre aussi importante sans moyens et sans appuis humains; on se redisait les épreuves terribles qu'elles avaient subies tant de la part du monde que du démon; on voyait maintenant leur communauté prospère, tant pour le temporel que pour le spirituel; on bénissait les noms des deux sœurs, Mère Ursule, abbesse, et Mère Cécile, vicaire, qui avaient été les instruments dont Dieu s'était servi pour opérer tant de bien. Les plus vives sympathies étaient désormais acquises à cette pieuse communauté.

1643. — Le P. Mathias Hauzeur avait succédé, en qualité de Vicaire Provincial, au P. Nicolas à Poculo, que la mort avait enlevé le 15 juin 1642. Sachant que la famille de la Tour, Jean, Barthélemy et Marguerite leur sœur, outre le don de 4000 florins, qui avaient servi à la construction des bâtiments, avaient cédé tous leurs biens meubles et immeubles au couvent des religieuses, il voulut les reconnaître pour vrais fondateurs et fit expédier les lettres en la forme suivante, sous le seing et le grand sceau de la Province:

« Frère Mathias Hauzeur, lecteur Jubilé de la sainte Théologie et Vicaire Provincial de la Province de Flandre des Frères Mineurs Recollets, étant bien certain que notre très religieux cloître de la Conception Immaculée Notre Dame à Vervier, est pour la plus grande part fondé, basti et dotté par secrettes charités et libéralités d'honorables, Jean, Barthelemy et Marguerite de la Tour, frères et sœur, tant plus que leur libéralité et charité a été secrette, tant plus doit être honorée et publiée à la gloire de Dieu et bon exemple du prochain,

dont par devoir d'office et a la requeste de la Reverende Mere Abbesse et toutes les Religieuses, nous les acceptons et reconnaissons pour vrays fondateurs de nòtre cloitre de la Conception Immaculée Notre Dame à Verviers, avec tous les droits, honneurs et privilèges tant spirituels que corporels, qui sont dus, a vray et légitime fondateur.

» Fait à Liége, sous nòtre signature et grand cachet d'office, le vingt troisième janvier, l'an mil-six cent-quarante trois.

Ainsi signé: F. Mathias Hauzeur [1]. »

1643. — La même année 1643, le P. Hauzeur commença une nouvelle fondation dans la ville de Liége. A cette fin, il donna l'obédience à quatre sœurs du couvent d'Enghien, dont l'une était nommée abbesse, et également à quatre sœurs de Verviers. Ces dernières étaient : sœur Marie de la Purification, née Piron, avec le titre de Mère Vicaire; sœur Marie de saint Laurent, sœur Marie de sainte Catherine, née Corman et sœur Marie-Béatrix, née Crahay. Les trois premières avaient été sœurs hospitalières et la dernière était la seconde novice reçue après la réception de la règle des sœurs Conceptionistes.

1651. — Il y avait près de onze ans que la Mère Ursule gouvernait sa famille religieuse; elle avait contracté des infirmités qui lui rendaient difficile l'accomplissement de sa charge. Sur ses instances réitérées, elle obtint d'être relevée de ses fonctions, et put finir ses jours dans un repos bien mérité.

---

[1] *Histoire ou remarque des choses mémorables*, etc. par le P. Barthélemy d'Astroy. Les renseignements qui précèdent ont été tirés du même manuscrit.

CHAPITRE IV.

(1651-1675.)

1651. Deuxième abbesse, Mère Marie de l'Immaculée Conception, née de la Tour. — 1652. 21 septembre, mort de la Mère Ursule. — 1658. P. Arnould de Mercy, Provincial, accorde à la famille de la Tour des lettres d'affiliation. — 1658, nouvelles tracasseries de l'esprit infernal. — 1659. P. Jacques Lottin, Provincial, charge le P. Barthélemy Deschamps, de faire l'exorcisme. — 1661. Mort de sœur Bonaventure Bernard. — 1973. Faveur accordée à la communauté par le P. François de Traux, Provincial. — 1675. Démission de sa charge d'abbesse accordée à la Mère Marie de l'Immaculée Conception.

1651. — Par ordre du Provincial, P. Maximilien Lenglez [1], on dut procéder à l'élection d'une nouvelle abbesse. Toutes les voix se reportèrent sur la sœur Marie de l'Immaculée Conception de la Tour. Nul choix ne pouvait mieux se justifier. Pendant huit ans, elle avait été Supérieure des sœurs hospitalières et avait fait preuve de rares aptitudes tant pour le matériel que pour le spirituel. Formée ensuite à l'école d'une maîtresse aussi sage que la Mère Ursule, elle était préparée à continuer l'œuvre de sa devancière. En changeant de supérieure, la maison n'avait pas changé de direction. C'était le même esprit qui la conduisait.

1652. — Un point cependant semblait occuper l'attention de la nouvelle Supérieure. Elle s'ingéniait à trouver les moyens d'adoucir les infirmités de celle qu'elle continuait à regarder comme sa mère. Depuis que la Mère Ursule avait été déchargée de ses fonctions, elle était loin d'avoir vu diminuer ses souffrances. Chaque jour au contraire semblait les augmenter. Loin de se plaindre, elle bénissait le Seigneur, qui, en la mettant à l'épreuve, voulait lui donner des gages de son amour et multiplier ses mérites. Tenant sans cesse les yeux fixés sur la croix de son Sauveur, elle trouvait, à l'exemple de saint Paul, une surabondance de joie et de consolation, au milieu

---

1 Le P. Maximilien Lenglez, natif d'Arquennes fut plusieurs fois gardien et définiteur et enfin Provincial. Il mourut le 9 août 1651 à Lugano (Italie) en revenant du chapitre général tenu à Rome. Il est l'auteur d'un excellent ouvrage intitulé *L'École de Marie*. Cfr : *Hist. litt. et bibliog.* P. Servais Dirks, p. 204. — *Ortus et Prog.* — *Acta cap. Prov. Fland.*

des tribulations. Enfin, comblée de mérites, elle rendit pieusement son âme à Dieu le 21 octobre 1652, au milieu des prières et des larmes de la communauté, laissant après elle les plus beaux exemples des vertus religieuses. La Mère Ursule était entrée en religion en 1622, au couvent des sœurs Grises à Enghien et y avait fait profession le 10 mai de l'année suivante. Elle adopta la règle des Conceptionistes en 1636 et devint Supérieure fondatrice à Verviers en 1640. Sous son gouvernement qui a duré onze ans, trente-neuf novices avaient fait profession.

La famille de la Mère abbesse, sœur Marie de l'Immaculée Conception, avait été l'instrument dont la Providence s'était servie pour la fondation du couvent des sœurs Conceptionistes. Aussi le P. Mathias Hauzeur, étant Provincial en 1643, avait reconnu, comme nous l'avons dit, et déclaré ses deux frères Jean et Barthélemy et sa sœur Marguerite, fondateurs du couvent des Conceptionistes avec tous les privilèges attachés à ce titre. Mais les libéralités de ces généreux bienfaiteurs n'étaient pas bornées au seul couvent des Conceptionistes; elles s'étaient étendues à celui des Récollets. Lorsque ces derniers se furent établis à Verviers en 1626, ils furent des premiers à s'associer à la nouvelle fondation. Ils avaient, le 26 septembre 1636, cédé gratuitement une prairie contiguë au couvent pour l'agrandissement du jardin, et en 1643, donné la somme de 2000 florins de Brabant pour l'achat du terrain où l'on bâtit l'église. Le P. Arnould de Mercy [1], Provincial, le 16 février 1658, par une lettre écrite de sa main et munie de son sceau, leur accorda des lettres d'affiliation par lesquelles ils étaient rendus participants de toutes les prières, bonnes œuvres et mérites de la communauté, pendant leur vie et après leur mort.

1568. — La Mère Marie de l'Immaculée gouvernait la communauté depuis sept ans, et pendant ce laps de temps, elle avait reçu à la profession onze novices, qui toutes rivalisaient de piété et de zèle pour leur perfection. Tant d'hommages rendus à la Vierge Immaculée et tant de vertus dans ses dévouées servantes devaient exciter de nouveau la rage de l'esprit infernal. Au début de la fondation, en 1640, il leur avait suscité une foule de vexations pour les éloigner du saint asile où elles s'étaient retirées pour y servir Dieu et la Vierge Immaculée; mais toutes ses malices s'étaient retournées contre lui,

---

1 Le P. Arnould de Mercy naquit à Liége d'une ancienne et honorable famille. Il fut gardien en plusieurs couvents, définiteur, custode, deux fois Provincial, et une fois Vicaire-Provincial en remplacement du P. Maximilien Lenglez, décédé. Il mourut au couvent de Namur, le 3 octobre 1670, après 62 ans de vie religieuse. *Ortus et Prog.* — *Acta capit. Prov. Fland.*

et s'étaient changées en défaites honteuses. Dix-huit ans après, en 1658, il renouvela ses persécutions. Tantôt il apparaissait visiblement dans quelque endroit du couvent, sous une forme horrible et effrayante, et faisait des contorsions affreuses ou des gestes menaçants; tantôt, il menait dans tout le couvent un vacarme effroyable, pour troubler la solitude et la tranquillité des sœurs. Ces apparitions diaboliques étaient de nature à effrayer ces filles timides; mais Dieu et la Vierge Immaculée veillaient sur leurs fidèles servantes. Si elles souffraient de ces rudes épreuves, elles en tiraient de plus puissants motifs de s'attacher davantage au service de leur divin Maître. Cependant le P. Barthélemy Deschamps [1], gardien du couvent des Récollets et confesseur des sœurs, crut devoir informer le P. Jacques Lottin [2], Provincial, de ces faits extraordinaires. Ce dernier qui était très versé dans la vie spirituelle et possédait à un haut degré le don de discernement des esprits, se rendit compte de ce qu'on lui apprenait, et comprit que Dieu permettait ces épreuves pour augmenter les mérites de ses fidèles servantes.

1659. — Par une lettre datée du 2 mars 1659 et adressée au P. Barthélemy Deschamps, il lui manda de s'adjoindre quelques religieux de sa communauté des plus distingués par leur foi vive et leur confiance inébranlable, et de se préparer à faire l'exorcisme. En même temps, il faisait parvenir, par l'intermédiaire du même père, à l'abbesse, Mère Marie de l'Immaculée Conception, et à la communauté des conseils très sages et des formules de prières à réciter chaque jour. Ces prières devaient se dire en commun par toute la communauté et en particulier par chaque religieuse. Au jour fixé, le P. Gardien, accompagné des religieux qu'il avait choisis, prononça les prières de l'exorcisme, y étant autorisé par l'Ordinaire du diocèse. L'effet désiré ne se fit pas attendre, et la tranquillité fut rétablie dans la maison. Cette épreuve eut pour heureuse conséquence d'accroitre la ferveur des sœurs dans le service de Dieu et de sa sainte Mère, tout en infligeant au démon une honteuse défaite.

---

[1] Le P. Barthélemy Deschamps naquit à Liége en 1615. Il fut gardien à Verviers et à Rolland Le 3 mars 1666, il partit de Liége pour la Palestine accompagné du P. Placide de Rorde; mais une longue maladie l'obligea à retourner l'année suivante dans sa patrie. Il mourut dans les dernières années du XVIIe siècle. Il publia plusieurs ouvrages. Cfr. P. SERVAIS DIRKS, *Hist. litt. etc.* page 260. — HELBIG, *Biog. nat.* tom. V. — DE VILLENFAGNE, *Recherches sur l'histoire de la ci-devant Principauté de Liége*, tom. II, pp. 551-555.

[2] Le P. Jacques Lottin naquit à Fontaine-l'Évêque. Il fut plusieurs fois gardien et définiteur, et enfin Provincial 1658-1661. Il mourut au couvent de Liége le 3 octobre 1665. *Ortus et Progressus.* — *Acta capit. Prov.*

1661. — L'*Ortus et Progressus* mentionne spécialement une religieuse, du nom de sœur Bonaventure Bernard, qui mourut en 1661, en odeur de sainteté. Pendant sa vie, elle avait toujours donné les plus beaux exemples de vertus, sa mort fut le fidèle écho de sa vie. On la regardait comme une sainte, et cette opinion ne fit qu'augmenter quand on eut connaissance des circonstances de sa mort.

1673. — A l'occasion de la visite canonique qu'il avait faite au couvent en 1673, le P. François de Traux [1], Provincial, accorda une faveur à la communauté par l'ordonnance suivante :

« Je soussigné Provincial des Frères Mineurs Récollets de la province de Flandre, ayant reconnu à la visite de notre cloitre des sœurs de l'Ordre de la Conception Immaculée à Verviers, que Jean, Barthélemy et Marguerite de la Tour, outre des autres bienfaits ont donné audit cloitre deux rentes, l'une de vingt neuf dalers, et l'autre de quinze pour faire chanter leurs anniversaires, a l'instigation et par conseil des discretes, j'ordonne a la Mère abbesse, qu'au jour de l'anniverssaire de chaque des dittes personnes, elle donne une honnète récréation a la communauté,avec une portion de vin, si faire se peut, dont le payement sera tiré hors des susdites rentes, qui portent ensemble quarante et quatre dalers.

» Fait à Verviers, le 14 mai 1673.

« F. François de Traux, *ministre provincial.*»

Cette faveur avait été accordée en considération de la Mère abbesse, Marie de l'Immaculée-Conception, sœur des bienfaiteurs susmentionnés.

1675. — Cette vénérable Supérieure gouvernait la communauté depuis bientôt vingt-cinq ans, avec une sagesse et une charité qui ne se démentirent jamais ; elle avait amélioré considérablement les bâtiments du couvent et reçu un grand nombre de novices à la profession religieuse. Le poids des années commençait à se faire sentir. Elle demanda et obtint d'être déchargée de ses fonctions.

---

[1] Le P. François de Traux naquit à Châtelet. Il fut gardien en différents couvents, définiteur, custode et enfin Provincial. Il mourut au couvent de Namur le 28 décembre 1675, à l'âge de 61 ans.

CHAPITRE V.

(1675-1704.)

1675. Troisième abbesse, Marie-Angeline Quoidbach. — 1675. Revision des constitutions et statuts, par le P. Mathias Hauzeur et le définitoire. — Quatre décès : 1678. Catherine Gille-Laurent; 1691. Mère Marie de l'Immaculée Conception; 1699. Barbe Louis; 1704. Mère Marie-Angeline Quoidbach.

1675.— Les élections pour la nomination d'une nouvelle abbesse, présidées par le P. Mathias Hauzeur, amenèrent à la tête de la communauté la sœur Marie-Angeline Quoidbach, en qualité d'abbesse, et la sœur Marie-Élisabeth de la Thour, comme vicaire du couvent.

1675. — Le P. Provincial avait envoyé dans les quatre couvents de Conceptionistes [1] une copie des changements qu'il avait cru devoir apporter aux Constitutions, de concert avec les membres du définitoire. La Mère abbesse et les discrètes de Verviers, devant faire connaitre leurs sentiments au sujet de ces modifications. transmirent au P. Provincial la réponse suivante : « Nous soubsignées, abbesse, vicaire et discrètes du cloistre de l'Immaculée-Conception de la Vierge Marie à Verviers, ayant avisé de rechef nos constitutions, comme elles sont ici exprimées et ajustées, les trouvons très raisonnables et utiles à la discipline régulière. C'est pourquoi nous les recevons et voulons observer, à l'exclusion de toutes autres, et prions bien humblement les Révérends Pères du définitoire de les confirmer par leur autorité et en ordonner l'impression. »

» Fait en notre dit couvent de Verviers, le 26 octobre 1675. »

Était signé :

Sœur Marie-Angeline Quoidbach, abbesse.

Sœur Marie de sainte Élisabeth de la Thour, vicaire.

Sœur Marie de l'Immaculée Conception de la Thour, discrète.

Sœur Marie de saint Jean Graffart, maitresse des novices.

Sœur Marie de Jésus Sorée, discrète.

Sœur Marie de sainte Thérèse Jalhéa, discrète.

Sœur Marie Marguerite Fassotte, discrète.

---

[1] Voir *Couvent d'Enghien*, p. 106.

1678. — Le 11 avril 1678, mourut la servante du couvent nommée Catherine Gille-Laurent; elle fut inhumée dans l'église des Pères Récollets [1].

1691. — Depuis seize ans que la sœur Marie de l'Immaculée Conception avait été déchargée de ses fonctions d'abbesse, elle n'avait plus vécu que de la pensée du ciel. Avec le grand apôtre, elle désirait ardemment la dissolution de son corps et sa réunion au céleste Époux de son âme. Dieu avait différé pour elle cet heureux moment, afin d'augmenter ses mérites. Ce ne fut que le 3 juillet de l'année 1691 qu'elle s'endormit doucement dans le Seigneur, pleurée de ses sœurs, qu'elle avait si longtemps édifiées par sa vie sainte. Elle était dans la nonante-deuxième année de son âge et la soixante et unième de sa vie religieuse. Elle avait exercé la charge de Supérieure pendant trente-trois ans, dont huit chez les sœurs hospitalières, et vingt-cinq chez les sœurs conceptionistes. Sous son gouvernement, vingt-cinq novices avaient fait profession au Couvent de l'Immaculée conception.

1669. — Le 17 février 1699, la communauté fut témoin de la mort édifiante d'une personne qui habitait le couvent. Elle se nommait Barbe Louis [2]. Elle s'était retirée du monde pour vivre avec les religieuses dans les exercices de la piété. Elle laissa après elle de rares exemples de toutes les vertus.

1704. — En 1704, la communauté fut éprouvée par la mort de sa vénérable abbesse, Mère Marie-Angeline Quoidbach, décédée dans un âge très avancé, et laissant après elle de beaux exemples de vertus religieuses.

---

[1] *Histoire du couvent, du collège et de l'église des Pères Récollets à Verviers*, p. 89, Renier.

[2] Un des fondateurs de la maison des sœurs Hospitalières s'appelait du même nom, Bertrand Louis.

CHAPITRE VI.

(1704-1739.)

1704. Quatrième abbesse, Mère Marie de l'Incarnation, née Stenval. — 1705. Testament de Jeanne-Thérèse Stenval, sœur de la Mère abbesse. — 1705. Construction de la chapelle. — 1706. Bénédiction des fondations. — Bienfaiteurs. —1708. Chapelle achevée. — 1709. Sa consécration. — 1715. Construction d'un nouveau bâtiment. — 1715. Mort de sœur Marie-Thérèse Godar. — 1717. Mort de la Mère Marie de l'Incarnation, abbesse.

1704. — Le P. Martin Lops [1], vicaire provincial, se rendit à Verviers pour présider la réunion des sœurs qui devaient élire une nouvelle abbesse; le choix tomba sur la sœur Marie de l'Incarnation, née Stenval. Native de Liége, elle provenait d'une famille profondément chrétienne; elle avait été suivie dans sa vocation à l'Ordre de la Vierge Immaculée par deux de ses sœurs. Une troisième sœur, non moins pieuse, nommée Jeanne-Thérèse, était demeurée auprès de ses parents. Elle était syndique du couvent des Pères Récollets à Liége. Étant gravement malade, Jeanne-Thérèse fit son testament, et l'affection qu'elle avait pour ses trois sœurs, religieuses conceptionistes, y paraît par les dons qu'elle laisse aux couvents habités par elles. Nous reproduisons la partie du testament, qui concerne le couvent des Conceptionistes de Verviers.

« *In nomine Domini.* L'an dix sept cents et cincque du mois d'aoust, le sixième jour, en présence des témoings embas denommez, personnellement constituée la demoiselle Jeanne-Therese Stenval, laquelle gissante au lict malade, estante néanmoins dans ses bons sens, selon qu'il nous est apparu et aux susdicts témoings, considérante la certitude de la mort et l'incertitude de l'heur d'ycelle, et voulant rendre au Sauveur, dans ses pauvres creatures, les biens temporels qu'il a bien voullu luy confier dans ce monde, selon les pieuses intentions de feue sa bonne mere et les dernieres

[1] Le P. Martin Lops, deuxième de ces nom et prénom, était natif de Givet. Il remplit plusieurs fois l'office de gardien, de définiteur, et enfin celui de vicaire provincial et de provincial. Il mourut au couvent de Nivelles le 17 mars 1721, âgé de 87 ans, jubilaire de Profession et de prêtrise.

volontés d'ycelle, a déclaré de faire son testament comme s'ensuit, après avoir revoqué toutes dispositions de dernière volonté antérieures, elle a légaté à Monsieur Sainct Lambert cincque pattars une fois.

« Elle a choisy sa sepulture dans le lieu à désigner par le Reverend Pere Albert, Récollect son confesseur ....

» Elle a legaté au couvent des religieuses Conceptionistes de Vervier, toutes les rentes qui luy proviennent du sieur Drolenvaux a titre de saisinne, faute de jugement de 50 ff. bbants de rente.

» Item septante cincq ff. bbants de rente luy deues par la vefve Makinay de Liége, deues en partie sur hypotecques gisantes à Soumagne saint Halen [1].

» Item trente six ff. bbants de rente et quelques pattars deues par la vefve Makinay, les enfants Thomas Keughen et du sieur Mathias Dethier.

» Voire que ledit couvent deverat seulement en jouyr après la mort de sœur Incarnation abbesse, pour l'usage de laquelle le provenu desdittes rentes suivra pendant sa vie.

» L'administrateur de son bien et executeur testamentair cy devant nommé (de Loncin advocat) aura soin d'acquitter toutes dettes passives, dont elle peut estre chargée.

» Item d'acquitter annuelement les pensions de ses trois sœurs Conceptionistes.

» Item elle a ordonné a son administrateur de fournir annuelement a sa sœur Charité, conceptioniste au Pont-d'Amercœur (à Liége) pour ses douceurs et nécessités 100 ff. bbants jusques a sa mort. »

Suivent d'autres dispositions pour de bonnes œuvres [2].

1705. — Depuis la fondation du couvent jusqu'à cette époque, faute d'une chapelle proprement dite, on s'était servi, pour la célébration de la messe et des autres offices, d'une pièce assez grande, située dans le quartier bâti en premier lieu. La Mère abbesse. sœur Marie de l'Incarnation, résolut de faire construire une chapelle suffisante pour les besoins de la communauté. Les ressources du couvent étaient médiocres, et l'entreprise pouvait paraître téméraire à ceux qui ne la voyaient pas du point de vue de la foi.

1706. — Le 10 octobre 1706, eurent lieu la bénédiction solennelle des fondations de la future chapelle et la pose de la première pierre.

---

[1] Saint Hadelin.

[2] *Archives de l'Ordre.*

Le P. Edmond Simonis [1], gardien du couvent, chanta la messe en l'honneur de l'Immaculée Conception, dans l'ancienne chapelle, et donna la bénédiction du Saint-Sacrement. Puis on se rendit processionnellement à l'emplacement de la future chapelle, où un autel provisoire avait été dressé. Les religieuses marchant sur deux rangs, chantaient le *Magnificat;* venaient ensuite plusieurs bienfaiteurs munis de flambeaux, qui précédaient l'officiant portant le Saint Sacrement. Les fidèles terminaient le cortège. Le P. Gardien déposa le Saint-Sacrement sur l'autel, et pendant que les sœurs, rangées des deux côtés de l'autel et formant chœur, chantaient des psaumes alternativement avec les religieux, il bénit les fondations et la première pierre.

Le Seigneur Denis de Charneux [2], syndic du couvent, plaça la première pierre; le P. Gardien, au nom de Monsieur de Loncin, avocat, posa la seconde, Monsieur Leloup, la troisième; Monsieur Boniver, ancien bourgmestre de Theux, la quatrième; Monsieur Franquinet, la cinquième; Monsieur Jacques-Joseph Piront, la sixième, et enfin le même au nom de sa mère; Madame Jeniton Fraipont plaça la septième. Après le chant du *Te Deum,* la procession se reforma pour rentrer à la chapelle, où le P. Gardien donna une nouvelle bénédiction du Saint-Sacrement.

Voulant venir en aide aux religieuses dans la construction de la chapelle, Monsieur Denis de Charneux donna pour sa première pierre, 100 florins, Mr l'avocat de Loncin, 100; Mr Leloup 80; Mr Boniver, 50; Mr Franquinet, 50; Mr Jacques-Joseph Piront, 50; enfin la collecte faite à la chapelle produisit 35 florins.

1708. — La construction de la nouvelle chapelle fut terminée au commencement de l'année 1708. Le 2 février de la même année, fête de la Purification, qui tombait un samedi, le P. Mathias Nizet [3] chanta la messe de l'Immaculée Conception dans l'ancien oratoire.

---

[1] Le P. Edmond Simonis était natif de Verviers. Il enseigna la théologie en différents couvents de la Province, ainsi qu'aux abbayes des Cisterciens à Val-Dieu et à Val-Saint-Lambert, et des Bénédictins à Saint-Hubert; enfin gardien et définiteur. Il mourut au couvent de Bolland le 11 mars 1725. Il y eut deux autres religieux de ce nom : 1° P. Lambert Simonis, décédé, au couvent de Nivelles le 28 septembre 1627. 2° P. Alexis Simonis, décédé au couvent de Liége, le 14 février 1736.

[2] Il y eut, de cette famille, une religieuse Conceptioniste : Voir *Livre des professions*, n° 122. — Item, plusieurs religieux de Saint-François : *a)* P. Herman de Charneux, décédé à Visé le 2 octobre 1668. — *b)* P. Grégoire de Charneux, décédé à Liége, le 15 mai, 1679, jubilaire. — *c)* P. Herman de Charneux, décédé à Huy, le 6 novembre 1753, où il fut cinq fois gardien, et définiteur.

[3] Le P. Mathias Nizet, natif de Verviers, mourut au couvent de Liége, le 31 juillet 1728. —

La messe terminée, on transporta processionnellement le Saint-Sacrement de l'ancien oratoire à la nouvelle chapelle. Les sœurs se plaçant sur deux rangs marchaient les premières; elles étaient suivies de leurs parents et des bienfaiteurs. Venait ensuite le P. Mathias de Herve, Custode de la Province et confesseur des religieuses, revêtu des ornements sacerdotaux, et portant le Saint-Sacrement, que suivait la foule des fidèles. — Les assistants portaient des flambeaux. Le cortège fit le tour des cloitres, au chant des psaumes et rentra par la porte de la chapelle. Une seconde messe de l'Immaculée Conception fut chantée et suivie du *Te Deum* en actions de grâce. Pendant la cérémonie, une collecte fut faite pour la chapelle et produisit 50 écus. Le surlendemain, la clôture fut rétablie.

Pour perpétuer ces heureux événements, le chronogramme suivant, composé par le P. Mathias de Herve, fut gravé au frontispice de la chapelle; au pied de la statue de l'Immaculée Conception:

VIrgo DeIpara InteMerate ConCepta.
Vierge, Mère de Dieu, conçue sans tache.

dont les lettres numérales donnent l'année 1708.

La chapelle fut dédiée à la Vierge Immaculée et à son glorieux époux saint Joseph.

1709. — La chapelle fut consacrée le 6 juillet 1709, par Mgr Jean-Baptiste, comte de Bissi, évêque de Tarse, nonce du Pape et visiteur apostolique à Cologne. La veille de cette cérémonie, au soir, son chapelain, nommé Dardenne, apporta au couvent un petit coffret renfermant des reliques de saint Quirin et de sainte Agnès, qui devaient être placées dans la pierre de l'autel. On avait dressé dans le parloir un petit autel pour recevoir les reliques. Toute la nuit, on y fit brûler deux cierges, et deux sœurs, à tour de rôle, s'y tenaient en prière. Le lendemain de grand matin, le nonce commença la cérémonie. Il prit les saintes reliques, et les porta processionnellement dans le pourtour du cloître, précédé des religieuses et suivi des fidèles. Après la consécration de l'édifice,

---

Quatre religieuses de ce nom firent profession au couvent des Conceptionistes; la première en 1667, la seconde, en 1671, la troisième, en 1694 et la quatrième, en 1697.

Voir les nos 62,63,80 et 86. — Il y eut un religieux, nommé P. Denis Nizet, qui fut gardien à Bastogne de 1770 à 1773.

[1] Le P. Mathias de Herve naquit à Verviers. Il fut plusieurs fois gardien, définiteur et custode. Il mourut le 14 7 septembre 1716, à Aix-la Chapelle.

il célébra la Messe, et toutes les sœurs communièrent de sa main. Après le saint Sacrifice, il plaça les reliques dans la pierre de l'autel. La cérémonie se termina par le chant du *Te Deum*.

Le nonce permit aux fidèles d'entrer pour la dernière fois dans les cloîtres.

L'anniversaire de la dédicace fut fixé au dimanche pendant l'octave des saints Apôtres Pierre et Paul. Le sanctuaire possédait comme reliques principales, plusieurs ossements des saints Martyrs de Trèves, avec les attestations et approbations, qui en garantissaient l'authenticité [1].

Les *Délices du pays de Liége* [2] donnent la description de la chapelle dans les termes suivants :

« Rien n'est plus riant que cet édifice, couvert d'une voûte à plein cintre et sans ailes. Il jouit d'une clarté qui semble augmenter le prix de divers ornements qui y flattent les yeux. L'autel qui fait la séparation du chœur des religieuses, est isolé et accompagné de deux belles figures, qui représentent la Sainte Vierge et saint Joseph.

« Rien dans cette église qui ne paraisse être l'ouvrage d'un goût exquis. Pavé de marbre, riches lambris, tribune magnifique et soutenue de deux colonnes de jaspe. On ne sait à quoi donner la préférence, et la parfaite propreté qui règne partout, relève infiniment le prix de ces divers embellissements. »

1715. — La construction de la chapelle ne fut pas le seul travail que la Mère Marie de l'Incarnation fit exécuter pour l'utilité et l'embellissement du couvent. En 1715, elle fit encore élever un corps de bâtiment, formant angle avec le quartier construit en premier lieu, lors de la fondation.

1715. — Le 22 août 1715, mourut une religieuse nommée sœur Marie-Thérèse Godar, native de Verviers. Avant sa profession, elle avait donné la somme de 2000 florins, pour fonder un anniversaire pour son père, sa mère et elle-même[1].

1717. — La Mère Marie de l'Incarnation avait gouverné le couvent pendant treize ans ; son administration avait été très utile tant pour

---

1 *Archives de l'ancien couvent. — Ortus et Progressus.*

2 *Délices du pays de Liége*, tom. III, p. 257.

3 La famille Godar a donné à l'Ordre de Saint François, plusieurs de ses membres : 1° P. Jean Godar, après avoir été souvent gardien et définiteur, mourut à Verviers, le 31 oct. 1733. — 2° P. René Godar, qui avait enseigné la théologie, mourut à Liége, le 8 février 1770. — 3° P. Nicolas Godar, né en 1717, prit l'habit au couvent de Couvin, le 20 novembre 1730. — 4° Sœur Anne-Joseph de saint Guillaume, née en 1710, se fit Récollectine au couvent de Bastogne et en fut supérieure pendant vingt-deux ans. Elle mourut le 5 juillet 1768, à l'âge de 58 ans.

le temporel que pour le spirituel. Religieuse d'un zèle ardent, elle avait recherché tous les moyens de procurer la gloire de Dieu et le bien de sa communauté, et son zèle avait été couronné de succès. Tant de vertus allaient recevoir leur récompense. Aux approches de la mort, elle put dire, en toute confiance : « Je me suis réjouie de ce qui m'a été dit : Nous irons dans la maison du Seigneur. »

Nous transcrivons ici l'inscription qui se trouve en bas d'un portrait représentant la religieuse sur sa couche funèbre :

Sœur Marie de l'Incarnation Stenval, qui, par l'espace de neuf ans vicaire, et de treize ans, abbesse, a rempli très dignement ces deux charges tant par ses bons exemples et vie irréprochable que par le grand soin qu'elle a toujours eu, pendant sa vie, pour l'avancement de cette maison, en édifiant notre église et un quartier de ce cloitre... est trépassée le 11 avril 1717, âgée de 51 ans, et professe de 35 [1].

---

[1] Ce tableau peint sur toile, se conserve religieusement au couvent actuel des religieuses Conceptionistes à Nivelles.

CHAPITRE VII.

(1739-1736.)

1739. Centenaire de la fondation. — 1744. Mort du P. Lambert de Haar. — 1747. Confrérie de l'Immaculée-Conception établie dans la chapelle. — 1753. État de la communauté. — Nombre de décès depuis 1627 jusqu'à 1753. — 1782. Division de la Province. — 1796. Suppression du couvent.

1739. L'année 1739 fut une date mémorable pour le couvent de Verviers. Il y avait un siècle que les deux premières religieuses sœur Ursule et sœur Cécile étaient parties d'Enghien pour établir à Verviers un couvent de leur Ordre, On ne pouvait laisser passer une aussi belle occasion de remercier la divine Providence de tant de grâces et de bénédictions reçues pendant le cours d'un siècle. Ce n'était pas seulement le désir des Religieuses de célébrer ce glorieux centenaire; mais aussi celui des pieux habitants de la ville, qui avaient à cœur de montrer l'estime et l'attachement qn'ils professaient à l'égard de ces saintes filles. Au jour désigné pour la solennité, le P. Michel Bacquet, [1] gardien du couvent des Récollets, assisté de quelques religieux, chanta la messe solennelle, et le P. François Lanhaye, confesseur des Sœurs, qui était regardé comme un des prédicateurs les plus distingués de cette époque, prononça le sermon de circonstance. Le clergé de la ville, qui assista à la cérémonie, avait tenu, lui aussi, à montrer l'estime qu'il faisait de cette pieuse communauté.

1744. Si l'année 1739, par la célébration du centenaire avait été une cause de joie pour la communauté, il n'en fut pas de même de l'année 1744. Bien que le fait dont il s'agit ne regarde pas directement le couvent des Sœurs, il s'y rattache cependant d'une façon trop intime pour ne pas être rapporté. Le 25 juillet 1744, mourut au couvent des P. P. Récollets de Verviers un religieux du nom de P. Lambert De Haar. Natif de Verviers il était entré, jeune encore, dans l'ordre de Saint François. Ordonné prêtre il fut envoyé au couvent de Bolland, distant de Verviers d'environ 13 kilomètres

[1] Le P. Michel Bacquet et le P. François Lanhaye étaient tous deux natifs de Verviers, et moururent au couvent de leur ville natale : Le P. Michel Bacquet, le 7 mai 1764, et le P. François Lanhaye, le 18 octobre 1752.

pour s'y préparer à exercer le ministère, mais le destinait à un état plus laborieux, à l'apostolat de la souffrance du cœur dans ce qu'il y a de plus pénible. Son père et sa mère s'étaient laissés séduire par les fausses doctrines de l'hérésie; ils avaient renoncé à la foi de leurs ancêtres, et étaient même devenus des partisans acharnés de l'erreur. Leur triste exemple avait été suivi par leurs enfants. Ces défections avaient brisé le cœur du jeune religieux. La violence de sa douleur altéra bientôt sa santé, et les médecins craignant pour sa vie, jugèrent que l'air natal lui était nécessaire. Ses Supérieurs acquiescèrent d'autant plus volontiers à l'avis des médecins qu'ils espéraient, avec la guérison du malade, obtenir la conversion des parents.

La vue de leur enfant qui dépérissait victime de leur apostasie et les rapports qu'il devait avoir avec eux, semblaient devoir les ramener à la foi; mais tous les efforts tentés par le fils et par les religieux du couvent ne produisirent aucun effet sur ces cœurs endurcis. Ces malheureux s'obstinèrent dans leur aveuglement.

Le P. Lambert, au milieu de ses souffrances, eut cependant une dernière joie. Sa sœur, la plus jeune de la famille, avait résisté aux sollicitations de ses parents. Pour ne pas exposer son âme, elle quitta le toit paternel et fut recueillie par les sœurs Conceptionistes. Elle s'y offrit en victime pour la conversion des siens. Le sacrifice de cette âme fidèle fut, pour son frère, une douce consolation [1].

1747. — Selon l'esprit de leur Institut, les religieuses Conceptionistes honoraient la Sainte Vierge d'une manière spéciale sous le titre de l'Immaculée Conception. Désireuses de répandre cette dévotion parmi les habitants de la ville et des environs, elles résolurent d'établir, dans la chapelle, la confrérie de l'Immaculée Conception. A cette cause elles s'adressèrent au P. Provincial, qui était alors le P. Antoine Gilis [2]. Celui-ci avait habité Rome pendant l'espace de dix ans, en qualité de confesseur pénitencier de la Basilique de Saint-Jean de Latran. Il adressa la demande à la Cour de Rome. L'Église était alors gouvernée par Benoît XIV [3], qu'on a surnommé « le plus savant des Papes. »

Voulant favoriser la dévotion à la Vierge Immaculée, le Souverain

---

[1] *Archives de l'ancien couvent des Récollets de Verviers.*

[2] P. Antoine Gilis. Voir page 116.

[3] Benoit XIV professait une affection particulière pour les trois Ordres du Séraphique Patriarche d'Assise. Comme il aimait à le répéter, c'était un de ses ancêtres qui avait donné à saint François un terrain à bâtir, lorsqu'il vint fonder un couvent à Bologne. C'était une de ses parentes qui avait été la mère vicaire de sainte Catherine de Bologne, lorsque la sainte était abbesse du couvent des Clarisses, et qui lui avait succédé après sa mort dans le gouvernement de la communauté.

Pontife, par une Bulle donnée à Rome le 10 mai 1747, autorisa l'établissement de la confrérie, et accorda une indulgence plénière à ceux et celles qui s'y feraient inscrire: 1° le jour de leur admission, moyennant la réception des sacrements de pénitence et d'eucharistie et la récitation de quelques prières aux intentions ordinaires, et 2° la même indulgence plénière et aux mêmes conditions, le 15 août, fête de l'Assomption, fête principale de l'association. L'érection de la confrérie fut précédée d'un triduum d'offices solennels avec sermons, et on vit chaque jour une foule nombreuse en suivre les exercices dans la chapelle du couvent. Nombreuses aussi furent les inscriptions. Les principales familles de la ville, aussi bien que les familles bourgeoises et pauvres eurent à cœur de se placer sous la protection de la Vierge Immaculée.

Au couvent des Pères Récollets de la ville, outre la confrérie du cordon de Saint-François, il y avait celle du Saint-Sacrement. Chaque jeudi, on y chantait la messe solennelle, après laquelle se faisait la procession dans l'intérieur de l'église; les confrères et les consœurs y assistaient avec des flambeaux. La confrérie de l'Immaculée Conception chez les sœurs Conceptionistes était régie à peu près dans les mêmes conditions. Chaque samedi, on chantait la messe solennelle à laquelle assistaient les membres de la confrérie, mais il n'y avait pas de procession, à cause de l'exiguité de la chapelle. Les confréries du Saint-Sacrement et du Cordon, dans l'église des Pères, avaient chacune leur dimanche spécial pour la réunion mensuelle; la confrérie de l'Immaculée chez les sœurs avait aussi son dimanche particulier; ce jour-là, les associés se réunissaient, sous la direction du Père qui était le confesseur du couvent. Des prières déterminées étaient récitées en commun, et le P. directeur donnait un sermon. Grâce à ces confréries, la dévotion au Saint Sacrement et à l'Immaculée Conception, dans la ville de Verviers et dans les villages voisins, fut l'œuvre de la piété et du zèle des enfants de saint François [1].

1753. — Dans le recensement qui fut fait en 1753, des couvents des religieux et des religieuses de la Province de Flandre en Wallonnie, la communauté des sœurs Conceptionistes, à Verviers, comptait vingt-quatre sœurs, dont vingt-deux étaient choristes et deux converses. Elle avait pour abbesse Mère Marie-Catherine Hacray; pour vicaire, Mère Marie-Françoise Lepas, et pour maîtresse des novices Mère Marie-Catherine Maigray. Depuis la fondation de

---

1 *Ortus et Prog.* — *Archives* de *l'Ordre.*

l'hôpital, en 1627, jusqu'en 1639, treize sœurs hospitalières étaient mortes ; à partir de 1639 jusqu'à 1753, l'espace de 114 ans, nonante-huit sœurs Conceptionistes les avaient suivies dans la tombe [1].

1782. — Lors de la division de la Province en deux provinces distinctes (Province-sur-la-Sambre ou Autrichienne, et Province-sur-la-Meuse ou Liégeoise), le couvent de Verviers, avec celui de Liége, fit partie de cette dernière [2].

1796. — La révolution chassa les religieuses de leur couvent, et les dépouilla de tous leurs biens. Elles rentrèrent dans leurs familles, espérant qu'un jour, elles pourraient reprendre possession de leur couvent et continuer leur vie de prières dans leur pieuse solitude. Leur espoir fut trompé. Le couvent fut vendu par le domaine et devint une caserne de gendarmerie. Aujourd'hui c'est une fabrique de draps et un magasin de laines [3].

---

1 *Ortus et Progressus.*

2 *Archives de l'ordre.*

3 DARIS, *Hist. de la Principauté et du diocèse de Liége*, p. 98.

CHAPITRE VIII.

Fondations pieuses. — Inhumations dans la chapelle. — Livre des professions. — Obituaire des bienfaiteurs au XVII[e] siècle. — Confesseurs des religieuses.

Fondations pieuses.

La chapelle possédait quelques fondations à perpétuité. C'était le Père confesseur du couvent qui les déchargeait.

Antérieurement à l'année 1753, on en trouve d'abord cinq, qui sont faites par des jeunes personnes, avant leur entrée en religion, ou avant leur profession.

1. Sœur Marie-Thérèse Godar, avant sa profession laissa au couvent la somme de 2000 florins, constituant une rente de 100 florins, pour y fonder un anniversaire avec les vigiles de 9 leçons, pour son père, sa mère et elle-même.

Elle mourut le 22 août 1715.

2. Sœur Marie de l'Incarnation, née Stenval, abbesse, fonda un anniversaire pour ses parents. Elle mourut le 11 avril 1717.

3. Sœur Marie-Hubertine Donai, avant sa profession, laissa une rente annuelle de 20 florins, pour un anniversaire pour ses parents, Hubert Donai et Jeanne Nutz, et pour elle-même.

4. Sœur Marie-Anne-Joseph Baiet, en mémoire de son père, Mathieu Baiet et sa mère Anne Louroux, dont elle était la fille unique, donna avant sa profession 600 florins pour être recommandée, ainsi que ses parents, aux suffrages de la communauté.

5. Sœur-Marie-Antoinette Leloup donna, avant sa profession, 18 florins de rente annuelle pour 3 messes basses. Elle mourut en 1740.

Plusieurs bienfaiteurs du couvent avaient aussi fait des fondations :

6. Barthélemy de la Tour, frère de la seconde abbesse, avait, dans son testament, fondé une messe à chanter chaque année pour lui et les membres de sa famille, 1658 [1].

7. Lambert Franquinet, décédé en janvier 1671, avait légué au

[1]. Barthélemy de la Tour fut inhumé dans l'église des Pères Récollets, ainsi que son frère Jean et sa sœur Marguerite. *Historique du couvent, du collège et de l'église des Pères Récollets à Verviers*, Renier, p. 75.

couvent la somme de 200 florins, pour être recommandé dans les prières de la communauté.

8. Thomas Leloup, décédé la même année, 20 janvier, avait, de concert avec son épouse, fait son testament en faveur du couvent. Par reconnaissance, la communauté avait fondé pour eux un obit à chanter chaque année le 20 janvier.

9. Denis Coligny avait légué, le 21 février 1697, 50 florins.

10. Anne Defays, épouse de Monsieur de Charneux, était décédée le 5 mars 1697. Un anniversaire se chantait pour elle au jour de sa mort.

11. Barbe Louis mourut le 17 février 1699. Elle fonda un anniversaire. Cette pieuse demoiselle avait vécu avec les religieuses l'espace de 43 ans. Elle laissa de rares exemples de vertus.

12. Outre ces anniversaires qui viennent d'être cités, il en existait encore huit autres à décharger annuellement.

Livre des professes des Conceptionistes de Verviers renseignant leurs noms de religion et de famille, ainsi que la date de leur profession religieuse.

1.	Sœur	Ursule-Constance Delattre, conceptioniste,	le 10 mai 1623.
2.	»	Marie de la Conception de la Thour de Verviers,	le 23 juin 1630.
3.	»	» de sainte Anne Sougné de Verviers,	le 28 août 1631.
4.	»	» de Jésus Sorée »	le 6 mars 1633.
5.	»	» de saint Laurent Lorain »	le 21 oct. 1633.
6.	»	» de sainte Catherine Corman »	le 6 nov. 1633.
7.	»	» de saint François Braconnier »	le 8 fév. 1634.
8.	»	» de sainte Barbe Leloup »	le 18 avril 1634.
9.	»	Cécile de saint Valérien Fleutin, conceptioniste,	le 10 sept. 1634.
10.	»	Marie de la Croix Liverloz de Liége,	le 2 nov. 1634.
11.	»	» de saint Lambert Henrard,	le 4 fév. 1635.
12.	»	» de sainte Marthe Stoquis,	le 21 nov. 1635.
13.	»	Marie-Emérentienne Thyri,	le 6 janv. 1636.
14.	»	Marie de la Purification Piron,	le 31 janv. 1636.
15.	»	» de saint Gérard Gerardy,	le 23 août 1637.
16.	»	» de saint Nicolas Clos,	le 11 oct. 1637.
17.	»	» de sainte Élisabeth de la Thour,	le 2 janv. 1638.
18.	»	Marie-Angeline Quoidbach,	le 14 juin 1638.

19. Sœur Marie de saint Pascal Dethier, le 14 juin 1638.
20. » » de saint Jean Graffart, le 5 fév. 1641.
21. » Marie-Béatrix Crahay, le 3 avril 1641.
22. » Marie de sainte Cécile Demarte, le 5 mai 1641.
23. » » de sainte Ursule Drolenvaux, le 16 juin 1641.
24. » » de saint Antoine Achart, le 22 sept. 1641.
25. » Marie-Thérèse Jalhéa, le 14 oct. 1641.
26. » » Bonaventure Bernard, le 23 sept. 1642.
27. » Marie de l'Assomption Dauneux, le 1 juin 1643.
28. » » du Saint-Esprit Drolenvaux, le 14 juin 1643.
29. » » de saint Joseph Fassin, le 24 juin 1644.
30. » » de saint Gabriel Potesta, le 14 nov. 1645.
31. » Marie-Emmanuel Dauneux, le 2 janv. 1646.
32. » Marie des Anges Graffart, le 30 janv. 1646.
33. » » de sainte Claire Jacquet, le 10 avril 1646.
34. » » de saint Félix de Aechen, le 3 juin 1646.
35. » Marie-Dieudonnée de saint André Fassin, le 15 août 1646.
36. » » Caroline Bellefontaine, le 15 sept. 1646.
37. » » Bernadine Lepetibois, le 15 oct. 1647.
38. » Marie-Louise de l'Ascension Jalhéa, le 9 nov. 1648.
39. » » Marguerite Fassotte, le 2 mai 1649.
40. » » Agnès Bodart, le 10 oct. 1649.
41. » » Bernadine Gilman, le 2 janv. 1650.
42. » Marie de sainte Catherine Lespagneul, le 28 avril 1652.
43. » » de sainte Marthe Hesbignon, le 28 avril 1652.
44. » » de Horns, le 28 avril 1652.
45. » » de saint Bernard Simar, le 2 juin 1653.
46. » » de la Nativité Hauzeur, le 2 sept. 1653.
47. » Marie-Marthe Souvrez, le 2 juin 1654.
48. » Marie de la Purification Pollet, le 21 fév. 1655.
49. » Marie-Jeanne Souvrez, le 30 oct. 1655.
50. » Marie de la Présentation Staivant, le 30 oct. 1655
51. » Marie-Capistran, le 23 oct. 1656.
52. » Marie de saint Joseph de Fisbach-Bochole, le 11 nov. 1657.
53. » » de saint Clément Bosart, le 18 déc. 1661.
54. » » de sainte Agnès Christoffe, le 19 nov. 1662.
55. » » de saint Bernard Christianne, le 26 déc. 1662.
56. » » de sainte Catherine Baldhuin, le 6 mai 1665.
57. » » de saint Alexis Collet. le 4 mai 1665.
58. » » de l'Annonciation Hauzeur, le 10 nov. 1665.
59. » » de l'Ascension Leloup, le 7 mai 1666.
60. » » de saint Barthélemy Fassotte, le 18 mai 1666.

61. Sœur Marie de sainte Cécile Gohelière, le 26 janv. 1666.
62. » » de saint François Nizet, le 25 sept. 1667.
63. » » de sainte Catherine Nizet, le 28 juin 1671.
64. » » de la Croix Beauran, le 2 juillet 1671.
65. » Marie-Jeanne de saint Jaspar Loly, le 7 août 1672.
66. » » Anne de saint Christophe, Christoffe, le 21 août 1672.
67. » Marie de la Conception Loly, le 26 oct. 1675.
68. » Marie-Colombe du Saint-Sacrement Collet, le 25 oct. 1675.
69. » » Joséphine-Thérèse de la Sainte-Trinité, De Presseux, le 3 janv. 1677.
70. » » Séraphine de saint Laurent Penay, le 29 juin 1677.
71. » » Élisabeth de saint François Limbourg, le 19 déc. 1683.
72. » » Josephe de sainte Anne Baiet, le 25 nov. 1685.
73. » » Élisabeth de saint Michel Bosart, le 27 juin 1686.
74. » » Élisabeth Lepas, le 27 janv. 1688.
75. » » Antoine Lerip, le 4 août 1688.
76. » » Madeleine de la Sainte-Trinité Polis, le 21 août 1689.
77. » Marie-Claire-Françoise Neufforge, le 26 déc. 1690.
78. » » Anne de saint Bonaventure Dardenne, le 17 juill. 1692.
79. » » Barbe-Thérèse Clochet, le 17 juillet 1692.
80. » » Catherine Nizet, le 8 juin 1695.
81. » » Thérèse de saint Joseph Dardenne, le 20 juin 1694.
82. » » Bernardine Flameng, le 30 sept. 1696.
83. » » Colombe Collette, le 27 oct. 1696.
84. » Marie de l'Incarnation Stenval, le 8 avril 1696.
85. » Marie-Marthe Philippe, le 17 mai 1696.
86. » » Cécile Nizet, le 27 oct. 1697.
87. » » Victoire Micheroux, d'Ensival, le 31 août 1698.
88. » » Barbe Cocquelet, le 27 juil. 1698.
89. » » Bernard, 1693.
90. » » Barbe Louys, le 19 juin 1696.
91. » » Séraphine Penay, le 21 juin 1696.
92. » Marie de saint Alexis Servaty, d'Aubel, le 21 janv. 1697.
93. » Marie-Séraphine Leloup, le 2 juin 1697.
94. » Marie de l'Assomption Ernst, le 27 sept. 1697.
95. » Marie-Cécile Melen, le 27 sept. 1697.
96. » Marie de saint François Fassin, le 4 février 1698.
97. » Marie-Béatrix Barthélemy, le 13 sept. 1699.
98. » » Victoire Micheroux, le 31 août 1698.
99. » » Barbe-Christine Mangay, le 10 sept. 1700.
100. » Marie-Anne-Thérèse Godar, le 23 août 1702.
101. » » Constance Comblen, le 23 août 1702.

102. Sœur Marie de l'Incarnation de saint Joseph de Brouwer de Theux, le 25 mai 1703.
103. » Marie-Lambertine de la Sainte-Trinité de Brouwer, le 25 mai 1703.
104. » » Catherine de la Visitation Petit, le 21 avril 1705.
105. » » Claire de saint Jean Micheroux, le 27 juin 1705.
106. » » Louise-Françoise de Loncin. le 13 févr. 1707.
107. » Marie de la Purification de saint Barthélemy, née Barthélemy le 3 mai 1707.
108. » Marie-Josèphe de saint Jacques Blockhaus le 3 mai 1707.
109. » » Emmanuel Léonard, le 5 juin 1707.
110. » » Thérèse de sainte Catherine Dael d'Aubel, le 10 juil. 1707.
111. » » Henriette Jardon, le 13 déc. 1707.
112. » » Scolastique de saint Jaspar de Damseaux, le 4 nov. 1708.
113. » » Claire-Josèphe Leloup, le 25 fév. 1710.
114. » » Anne-Françoise Labeye de Retinne, le 13 fév. 1710.
115. » » Madeleine-Joseph Dael d'Aubel, le 18 juil. 1713.
116. » Marie-Hubertine, le 17 sept. 1713.
117. » Marie de saint François Romain, le 30 juil. 1715.
118. » » de la charité du Saint-Sacrement Stenval de Liége, le 30 juil. 1715.
119. » Marie-Anne-Élisabeth de la Sainte-Trinité De Vaux, le 24 mai 1716.
120. » Marie de Jésus Cornet d'Ensival. le 5 fév. 1717.
121. » » de la Purification Nissen, le 5 juil. 1718.
122. » Marie-Ernestine de Charneux, le 14 fév. 1719.
123. » » Catherine-Lambertine de saint Jean Hacray, le 9 janv. 1720.
124. » Marie de la Nativité de saint Nicolas de Colombs, le 6 févr. 1720.
125. » Marie-Isabelle de la Sainte-Trinité Pelzer, le 31 mai 1722.
126. » » Claire-Françoise de saint Arnould Lepas, le 28 juin 1722.
127. » » Anne-Josèphe Lecompte, le 5 nov. 1726.
128. » » Catherine-Josèphe Maigray, le 27 janv. 1728.
129. » Marie de l'Assomption de la Sainte-Trinité Lepas, le 18 juin 1730.
130. » Marie-Josèphe de la Sainte-Trinité Caro, le 29 août 1730.
131. » Marie de Jésus du Saint-Esprit Leblan, le 29 août 1730.
132. » » de la Visitation de saint Antoine Hoculbaot de Henri-Chapelle, le 1 février 1733.

133. Sœur Marie de l'Incarnation de saint Antoine Rensonnet de Grand-Rechain, le 21 sept. 1734.
134. » Marie-Rose-Josèphe de saint Jean Beselle, le 19 janv. 1735.
135. » » Agnès du Saint-Sacrement Lothe, le 4 oct. 1735.
136. » » Anne-Josèphe de saint Michel Merlo, le 29 sep. 1737.
137. » » Jeanne Detiège le 5 févr. 1741.
138. » » Elisabeth Bourbon, le 18 avril 1742.
139. » Marie de la Conception de la Sainte-Trinité Godin, le 14 mai 1747.
140. » » de la Conception de saint Jean Émouts, le 18 juil. 1752.
141. » Marie Jeanne-Thérèse de saint Guillaume Ernst, le 18 juil. 1752.
142. » » Cécile-Josèphe de saint Jean Ernst, le 30 sept. 1759.
143. » Marie-Béatrix de saint Jacques Jacquet, le 30 août 1761.
144. » Marie des Anges de saint Joseph de Reul, le 27 août 1764.
145. » Marie-Crescente de saint André Brandt, le 22 avril 1766.
146. » » Rose-Josèphe de saint Joseph Fritz, le 5 fév. 1771.
147. » Marie de la Nativité de saint Nicolas Demoulin, le 4 août 1771.
148. » Marie-Claire-Josèphe Cremer, le 9 août 1773.
149. » Marie de saint François du Saint Nom de Jésus Grégoire, le 25 juillet 1775.
150. » Marie-Louise de saint Remacle Detrooz, le 13 mai 1777.
151. » » Catherine de saint André Brandt, le 22 août 1777.
152. » » Thérèse de saint Remacle Detrooz, le 18 oct. 1779.
153. » Marie de la Visitation de tous les Saints Leclerc, le 13 sep. 1780.
154. » Marie-Anne-Josèphe de saint Nicolas Jacoby, le 14 mai 1782.
155. » » Joséphine de saint Werner Doveren, le 24 sept. 1783.
156. » » Christine de saint Loup Damseaux, le 31 août 1784
157. » » Élisabeth Jacque le 16 nov. 1785

Obituaire des bienfaiteurs au XVIIe siècle.

1639. — Le 7 juillet 1639, l'obit de M. Fredrik et Melle Henrar, sa compagne, lesquels ont laissé un daler et demi par an.

1641. — L'an 1641 le 19 fevrier fut ici enterrée en notre habit de la Conception, vertueuse Demoiselle Anne de Charneux.

1645. — Le 28 octobre 1645 trepassa Melle Ida de Charneux; est ici enterrée en notre habit de la Conception et a laissé pour son obit deux cents florins d'argent une fois.

1649. — L'an 1649 le 13 mars est trepassé honorable Jean de la Thour, ayant vecu en celibat jusque a l'age de 81 ans, miroir de vrai chretien, humilité, simplicité et grand amour de Dieu, lequel avec Barthélemy et Marguerite de la Thour, frere et sœur, en consideration des benefices continués toute sa vie, à l'endroit de cette maison, qui a de plus put assister a batir, doter et fonder a la requette de la Venerable Mere abbesse, Sœur Ursule Constance et de toutes les religieuses a eté accepté, reconnu et declaré fondateur de ce couvent par le Reverend Pere Provincial avec tout droit d'honneur et privilege tant spirituel que temporel qui sont dû a un vrai et légitime fondateur.

L'anniversaire se doit chanter tous les ans.

1652. — Le 20 decembre de l'an 1652 est ici ensepulturée vertueuse jeune fille Alix Laurent.

1658. L'an 1658, le 16 fevrier est trepassé honorable Barthelemy de la Thour, ayant vecu en celibat jusque a l'age de 73 ans, qui conjointement avec Jean et Marguerite de la Thour, ses frere et sœur, en consideration des benefices faits a l'endroit de cette maison, qu'il a de plus put assister a batir doter et fonder, tant par ses commodités qu'il a appliqué pendant sa vie et a la fin tant legaté au fins susdittes qui par ses travaux et industrie continuer jusques a sa mort. A la requette de la venerable Mere Abbesse Sœur Ursule Constance et de toutes les religieuses, a eté accepté, reconnu declaré par le Reverend Pere Provincial, fondateur de ce couvent avec tout droit d'honneur et privilege du au vrai et legitime fondateur.

L'anniversaire se doit chanter tous les ans, comme porte leur testament.

1659. — L'an 1659 le 26 de mars est ensepulturé en notre chapelle M. Gerard Drolenvaux, lequel nous a laissé 8 dallers de rente par an, pour chanter un obit tous les ans pour lui et sa compagne Mademoiselle Ida Cougne.

1663. — Le 6 du mois de fevrier 1663 est ici enterrée Mademoiselle Erkin.

1663. — L'an 1663, le 25 septembre est trepassée Marguerite de la Thour, ayant vecu en celibat jusque a l'age de 83 ans, sœur a Jean et Barthelemy de la Thour, en consideration de benefice fait a l'endroit de cette maison, qu'elle a de plus put assister a batir, a dotter et fonder tant par ses commodités qu'elle a appliqué pendant sa vie, et a la fin tant legaté au fins susdittes comme on peut voir par son testament, a la requette de la venerable Mere Abbesse, sœur Ursule de Sainte Constance et de toutes les religieuses, elle a ete acceptée, reconnue et declaree par le Reverend Pere Provincial, fondatrice de ce couvent, avec tout droit d'honneur et privilege du a une vraie et legitime fondatrice. L'anniversaire se doit chanter tous les ans comme porte leur testament.

1664. — « Le 22 d'avril 1664, M. Jean Éloy, docteur de ce cloître a donné entiere quittance d'une somme portant entre trois et quatre cent florins brabant, monnaye de ce pays, laquelle somme le cloître lui etant redevable pour les services rendus, en qualité de medecin et chirurgien durant le terme de trois ans et davantage, et c'est afin que par gratitude et charité le cloître a toujours lui fasse part, comme aussi feu sa mere Marguerite Renkin et feu son pere Georges Eloy et ses parents, de toutes les prières et suffrages des vivants et morts. » JEAN ELOY, *medecin*.

Le médecin montra toujours la même générosité à l'égard du couvent, comme on peut le voir par la quittance suivante :

« L'an 1693, le 7 août, moi soussigné quitte aux religieuses Conceptionistes de Verviers, cent florins bb. et davantage qu'elles me doivent pour devoirs leurs rendus et pour drogues leurs données jusque au comte fait le 17 juillet 1692, le tout specifié dans mon registre des devoirs medicaux, commençant le 1er de janvier 1680.»

JEAN ELOY, md

1664. — L'an 1664 le 22me aout est ici en sepulture Mademoiselle Catherine Graffar, en son vivant compagne a Monsieur Nicolas de Rechen.

1665. — L'an 1665 le 22 octobre est ici en sepulture Mademoiselle Anne Piercho, en son vivant compagne a Monsieur Christophe.

1668. — Le 28 mai 1668 est ici enterrée Mademoiselle Catherine Rensonnet, epouse en premiere noces a honorable Pierre de la Thour, en secondes noces a honorable Jean Libert, mere de sœur Marie de la Conception et de sœur Marie-Elisabeth dittes de la Thour, lesquels noms ont laissé trois cents florins brabant une fois, et

l'interêt de quatre cents que nous leur devions de l'espace de vingt ans, et c'est pour chanter un obit tous les ans.

1668. — L'an 1668, le 20 juin, est ici en sepulture Mademoiselle Ida Bayet.

1669. — L'an 1669, le 8 avril est enterré en notre chapelle Monsieur Jean Nizet.

1669. — L'an 1669 22 octobre est decedé Monsieur Remacle de Rechen, jeune homme profes du tierce ordre de notre pere saint François, bienfaiteur et tres affectionné a notre ordre, et specialement envers notre communauté,

1671. — L'an de Notre Seigneur 1671, le 20 septembre est trepassé honorable Jean Libert, lequel avec Mademoiselle Catherine Rensonnet son epouse et mere de sœur Marie de la Conception et sœur Marie de sainte Élisabeth ditte de la Thour, ont fondé un anniversaire tous les ans, et lui a sa mort a encore legaté cinquante florins brabant de rente pour faire celebrer une messe tous les dimanches de l'année en la chapelle de ce couvent où il est en sepulture.

1674. — L'an 1674 le 24 janvier est decedé et enterré en notre chapelle, honorable Jean Gregoire Bauduin, lequel pour les services, charité et soins qu'il a rendu longues années en qualité de syndicq de ce couvent, a merité d'etre ecrit en ce livre, pour etre recommandé aux prieres de la sainte communauté. *Requiescat in pace.*

1674. — Le 3 juin 1674 est ici enterrée Mademoiselle Catherine Clouette, epouse a Monsieur Quoidbach.

1677. — L'an 1677, le 21 de fevrier est trepassé Monsieur Denis Colin, licencié en droit, lequel pour l'affection qu'il portait a notre ordre a legaté par son testament a notre couvent cinq cents florins brabant afin d'etre recommandé en nos prieres. *Requiescat in pace.*

1677. — L'an 1677 le 4me aout est ici en sepulture Mademoiselle Mabye de Bruche compagne a Monsieur Jean Loly.

1678. — Le 9me mai 1678 est ici en sepulture Mademoiselle Marie Polet, en son vivant compagne a Monsieur Noël Graffar.

1683. — L'an 1683, le 7me novembre est ici en sepulture en notre chapelle Monsieur Laurent Polet.

1685. — Octobre. En memoire de feu Mathieu Bayet et d'Anne Louroux, sœur Marie-Anne-Joseph, leur fille unique, avant sa profession a laissé six cent florins pour faire accommoder et embellir l'infirmerie, a afin d'etre toujours recommandée aux prieres de la sainte communauté avec ses chers parents.

1687. — L'an 1687 le 6 janvier est ici en sepulture vertueuse jeune fille Catherine Mariquet.

1688. — L'an 1688 le 21 juin est ici en sepulture Mademoiselle Marie-Anne Bauduin, compagne a Monsieur Jean Hauzeur.

1690. — L'an de grâce 1690, le 17[me] fevrier en ce cloître est pieusement decedé et ensevelie en l'habit de notre ordre vertueuse fille Barbe Louys, laquelle l'espace de 43 ans a demeuré en ce cloître et nous a laissé de rares exemples de vertus.

1690. — Le 27[me] mai 1690 est enterrée en notre chapelle Mademoiselle Ida Cougne, compagne à Monsieur Drolenvaux.

1694. — L'an 1694 le 21 de mars est ici en sepulture Mademoiselle Anne Carpentier, veuve de Monsieur Hubert Louroux.

1694. — L'an 1694 le 12 avril est ici morte, en sepulture Mademoiselle Marie de Foy-Manteau, veuve de Monsieur Jacques Bloc-Hause.

1695. — L'an 1695 le 21 fevrier est ici en sepulture en notre chapelle Monsieur Jean-Gregoir Baudhuin, jeune homme.

1695. — L'an 1695 le 9[me] juin est ici morte et en sepulture Mademoiselle Anne Pierre de la Thour, veuve de Monsieur Jean Gregoir Bauduin, jadit notre sindique.

1700. — Le 9 avril 1700 est decedé Monsieur Alexandre Pirons, lequel a exercé charitablement l'office de sindique de ce couvent plusieurs années. *Requiescat in pace.*

1700. — L'an de Notre Seigneur 1700 le 22 juin est decedé en ce cloître, administrée des Sacrements de notre Mere la Sainte Église Madame Marie-Ida de Charneux, en son vivant epouse a Monsieur Winckel, receveur general du roi au duché de Limbourg. Monsieur son pere Denis de Charneux ecuyer et sindique de ce cloître, en conformité des intentions de sa fille, nous a donné a perpetuité, une rente de 20 dalers a charge de chanter tous les ans son anniversaire. *Requiescat in pace.*

Le 25 janvier, l'obit de demoiselle Ida du Fays compagne de Monsieur Denis de Charneux.

1709. — L'an 1709 le 11 septembre est ici en sepulture Mademoiselle Marguerite Guillo. [1]

---

[1] Ce registre ne va pas au delà de l'année 1709.

Confesseurs des religieuses.

A partir de la fondation 1639, les confesseurs étaient nommés en dehors du chapitre provincial ou de la congrégation intermédiaire : c'étaient pour la plupart du temps, les gardiens ou les vicaires du couvent. Dans la suite, les confesseurs des religieuses furent nommés par le définitoire.

La (†) croix indique le lieu et la date du décès.

1667 4 sept. P. Clément Bargibant de Brugelette
† Mons, 9 oct. 1688
1670 7 » » André Wauthier † Nivelles, 9 janvier 1696
1673 16 » ?
1676 20 » » Léopold Croizier
1679 3 » » Remi Boyon † Fontaine-l'Évêque, 5 av. 1692
1681 13 avril » Guillaume Henrart † Ciney, 12 avril 1702
1682 20 sept. » Joseph Brassine † Liége, 23 mai 1721
1685 3 juin » ?
1688 12 août » Léonard Gomzé † Durbuy, 8 octobre 1701
1692 10 » » ?
1695 39 oct. » François Doye de Lobbes † Nivelles, 2 mai 1733
1697 21 avril » Louis Lewalle de Liége † Sougné, 7 » 1707
1701 4 sept. » Olivier Mathonet † Verviers, 1 » 1713
1704 31 août » Jacques Tonnar † Liége, 15 nov. 1711
1707 28 » » Mathias de Herve, de Verviers
† Aix-la-Chapelle, 14 sept. 1716
1710 » » Florent Dessy
1713 27 » » Georges Piesny † Nivelles, 23 janv. 1750
1716 30 » » Henri Delvaux † Liége, 13 mars. 1717
1718 1 mai » Philippe Pottelet de Fleurus
† Limbourg 1722
1779 27 août » Jean Massart † Liége, 1 oct. 1737
1722 4 oct. » Lambert Benoit [1] † Verviers, 25 déc. 1725
1724 7 mai » Jean François Coemans de Couvin
† Liége, 5 déc. 1730
1725 7 août » Hubert Mawet † Liége, 26 février 1730
1728 29 » » Henri Meester † Liége, 9 » 1746
1730 23 avril » Françoit Hubert
1731 16 sept. » Thomas Didier † Verviers, 22 mai 1741
1733 19 avril » Paul Piédargent de Liége † Liége, 21 sep. 1744

---

1 Il y eut un autre P. Lambert Benoit, qui mourut en Syrie vers 1666, voir p. 171.

1736 15 » » Nicolas Stassart † » Liége, 2 avril 1742
1739 12 » » François Lanhaye de Verviers
† Verviers, 18. déc 1752
1742 8 » » Michel Bacquet de Verviers † » 7 mai 1764
1745 25 » » François Lanhaye (2me fois) † »
1746 24 juil. » François Chesneux de Liége † Liége, 24 avril 1752
1749 24 août » Antoine Switaine † » 11 janv. 1758
1752 27 » » Jean-Baptiste Herquet de Verviers
1755 31 » » Bruno Stassart † Liége, 28 juin 1765
1758 27 » » Charles Martial
1751 23 » » Benoît Damseau de Verviers
† Verviers, 1776
1764 26 » » Joseph Gilot de Tamines † Liége 8 août 1768
1767 » » Bertrand Spirlet de Liége
1770 26 » » Mathieu Chaussette de Verviers
1773 15 » » Joseph Parotte de Sart-lez-Spa
1775 30 avril » Christophe Fassin [1] de Verviers
† Liége 21 déc. 1790
1776 26 août » Bruno Bierlaire de Florennes
1779 22 » » Janvier Hamoir
1782 1 sept. » Gérard Dumoulin de Verviers
1785 4 » » Nicolas Lamine
1788 31 août » François Chesneux [2] de Liége
1791 28 » » Léonard Culle de Verviers † Verviers
1794 22 juin » Antoine Sougnez de Verviers

---

[1] Il y eut deux Pères de ces nom et prénom : le premier, Christophe Fassin, mourut en 1758 au couvent de Florennes. Pendant trente-trois ans, il fut successivement lecteur de philosophie, de théologie et d'Écriture sainte en différents couvents. Il est l'auteur des deux ouvrages. *a) Epitome chronologico-Geographica historiæ sacræ a creatione mundi usque ad mortem s. Joannis Evangelistæ, etc.* quatre volumes. — *b) Maximes spirituelles pour se conduire chrétiennement dans le monde.* Voir P. Servais Dirks, *Hist. litt. et bib.* etc., p. 339. — L'auteur a fait erreur en attribuant ces œuvres au plus jeune P. Christophe Fassin, qui mourut à Liége le 24 décembre 1790, durant le cours de son provincialat. Un troisième membre de cette famille fut le P. Louis Fassin, qui fut ordonné prêtre en 1773.

[2] Le premier de ces nom et prénom, cité plus haut : voir 1746, 24 juillet.

COUVENT DE LIÉGE.

(1643-1796 = 193 ans.)

CHAPITRE I.

(1627-1643.)

Liége. — Communautés franciscaines. — 1627. Fondation d'un couvent de Récollection à Jupille. — 1642. Les Conceptionistes à Jupille. — Contradictions causées par la veuve du fondateur. — 1643. Leur départ pour Verviers; — pour Faynbois.

La province de Liége devint une souveraineté particulière au xe siècle et fut gouvernée par des Princes-Évêques relevant de l'empire. La principauté de Liége était composée de cinq parties principales, la Hesbaye, la Campine, les Comtés de Looz et de Hornes, le Marquisat de Franchimont, le Condroz et le Pays de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

Avant saint Lambert, qui fut promu à l'épiscopat en 658, Liége n'était qu'un petit bourg. Saint Lambert lui donna plus d'étendue, et c'est sous son pontificat qu'il commença à prendre une forme de ville.

Liége doit son premier agrandissement à l'évêque Notger, qui occupa le siège épiscopal en 971. C'est donc cet évêque qui doit, en quelque sorte, être regardé comme le fondateur de Liége.

L'évêque Hugues de Pierpont, sous l'épiscopat duquel les Frères Mineurs vinrent s'établir à Liége, y fit construire de nouvelles fortifications en 1203.

Ce fut dans l'église de Saint-Martin, bâtie en 962 par Éracle, évêque, que fut célébrée pour la première fois en 1246, la fête du Très Saint-Sacrement ou la Fête-Dieu, instituée dix-huit ans plus tard pour toute la chrétienté par le Pape Urbain VI.

A la fin du xviiie siècle, lors de la suppression des maisons religieuses par la république française, la ville de Liége possédait douze couvents des trois Ordres de Saint Francois. Outre les trois

couvents d'hommes, « Récollets, Conventuels et Capucins » elle en comptait encore neuf de femmes : deux de Clarisses; un d'Urbanistes; un de Conceptionistes; deux de Récollectines; un de sœurs Grises; un de Tertiaires de Hocheporte; un de Tertiaires de Hasque. »

1627. — En 1627, Jean-Valère Zorn, comte palatin, secrétaire-conseiller du Prince-Évêque de Liége, Ferdinand de Bavière, avait fondé à Jupille-lez-Liége, un couvent pour les Récollets. Le Provincial, P. Pierre Marchant [1] et les membres du définitoire l'avaient accepté pour en faire une maison de Récollection, où les Pères, après leurs travaux dans le saint ministère, pourraient vaquer aux exercices spirituels dans la solitude et le silence.

Jean Zorn s'était engagé, avec son épouse Ernestine Bourlette, à fournir tout ce qui était nécessaire à leur subsistance. La donation avait été acceptée par le R^{me} Père Bernardin, Ministre général de l'Ordre, approuvée par le Prince-Évêque et confirmée en 1639 par une bulle du Souverain Pontife, Urbain VIII. Afin de venir en aide aux Religieux, Jean Zorn leur avait assigné les revenus de quelques pièces de terre.

Quelques années plus tard, la ville de Liége se souleva contre le Prince-Évêque, et Jean Zorn fut proscrit de la ville et de la Principauté par les révoltés. Il dut fuir à Bruxelles où il mourut en 1641. Avant sa mort, il avait recommandé sa fondation de Jupille au Prince-Évêque, avec prière de faire cultiver les champs laissés pour l'entretien du couvent et d'en faire appliquer les revenus selon la teneur de son testament. Le Prince-Évêque accepta.

D'accord avec la veuve du fondateur, le Provincial, qui était alors le P. Mathias Hauzeur, et le syndic des Pères Récollets de Jupille, Guillaume de Faies [2], Seigneur de Faynbois résolurent

---

[1] Le P. Pierre Marchant naquit à Couvin en 1585, et à l'âge de seize ans entra au couvent de sa ville natale. Il passa par les plus hautes charges de l'Ordre, écrivit de nombreux ouvrages institua la réforme des sœurs de la pénitence, dites Récollectines et fonda la Province de Saint-Joseph au comté de Flandre. Il mourut en odeur de sainteté au couvent de Gand, le 11 novembre 1661, à l'âge de septante-six ans après avoir passé soixante ans dans la vie religieuse.

Le P. Jacques Marchant, oncle du P. Pierre, aussi natif de Couvin, fut gardien du couvent de sa ville natale où il avait pris l'habit religieux, ainsi qu'à ceux de Farciennes et de Liége, définiteur et custode enfin provincial. Il mourut à Liége, le 20 juillet 1585.

[2] Guillaume de Fayn, gentilhomme romain, lequel était grandement distingué à Rome dans ses charges très éminentes, par lesquelles il aurait pu arriver à un très haut degré d'honneur, lequel ayant pris la résolution de se rendre en son pays natal et repassant par Milan (où restait alors le peintre Simon Damerier (ou Damery), s'accommoda d'une bonne partie de peintures du dit Damerier, et d'autres, lesquelles ont servi favorablement à cette belle maison de campagne qu'il bâtit *au-dessus de Jupille, qu'on nomme à Faynbois. Cfr. Hommes illustres de la nation liégeoise*, ABRY.

Simon Damery, dont il est question dans cette note, né en 1604, mourut en 1640. Il passa sa vie en Italie.

de fonder à Jupille un couvent de religieuses contemplatives, capable de jouir de revenus. Ces revenus devaient être affectés au couvent des sœurs, et celles-ci devaient fournir le nécessaire aux Récollets, qui, de par leur règle, ne peuvent posséder aucune rente. C'était, selon l'avis de tous, le meilleur moyen de remplir les intentions du bienfaiteur défunt. Un seul point restait à déterminer : le choix de l'Ordre des religieuses. Ce soin fut laissé au P. Mathias Hauzeur.

Comme celui-ci n'avait rien de plus à cœur que de procurer l'extension de l'Ordre de l'Immaculée Conception, il en fit la proposition qui fut acceptée. En conséquence, il envoya des obédiences à quatre religieuses du couvent des Conceptionistes d'Enghien, leur mandant d'avoir à se rendre à Jupille pour y fonder un nouveau couvent de l'Ordre.

1642. — Le 12 août 1642, les sœurs désignées, sœur Marie de sainte Aldegonde, née de Massener, instituée abbesse, sœur Marie Anne-Josèphe, propre sœur de la précédente, sœur Marie-Isidore Renard et sœur Marie Marichal, quittèrent Enghien pour se rendre à leur nouvelle destination. A leur arrivée à Jupille la dame Zorn les reçut dans sa maison, puis les installa elle-même dans leur nouvelle demeure et les pourvut de tout ce qui était nécessaire. Toutes les plus grandes facilités leur étaient assurées pour la vie spirituelle ; un des Pères du couvent leur était donné comme directeur ; il devait leur dire chaque jour la sainte messe, et remplir tous les autres devoirs inhérents à sa charge. Les sœurs étaient heureuses de fonder un couvent dans d'aussi bonnes conditions, mais cet état de choses ne fut pas de longue durée. La croix devait marquer de son sceau cette nouvelle fondation.

La dame Zorn, dont le caractère capricieux et changeant était connu, céda aux conseils de personnes intéressées au départ des sœurs. Après leur avoir suscité les tracasseries les plus mesquines et les plus déraisonnables, elle finit par leur faire savoir qu'elle avait changé d'avis et qu'elle annulait tous les engagements qu'elle avait pris envers elles. Cette communication jeta le désarroi dans la petite communauté. La Mère abbesse se hâta de prévenir le P. Hauzeur et le seigneur de Faynbois du brusque changement qui s'était opéré dans les idées de la fondatrice. Le Provincial partit incontinent pour Jupille, et, accompagné du Seigneur de Faynbois, se rendit chez la dame Zorn pour essayer de la ramener à de meilleurs sentiments. Rien ne put la faire changer d'avis. Le départ des sœurs fut et demeura décidé définitivement. Voyant l'inutilité de ses instances, le P. Hauzeur jugea plus sage de renoncer aux droits que le

testament de Zorn conférait aux sœurs. Il envoya donc les quatre sœurs au couvent des Conceptionistes à Verviers, pour y demeurer jusqu'à nouvel ordre.

1643. — Elles y étaient depuis quelques mois, lorsqu'elles reçurent du Provincial une obédience, leur mandant de se rendre à Faynbois, auprès du Seigneur Guillaume de Faies, et d'y demeurer jusqu'à ce que l'affaire de leur établissement fût terminée. Ce digne Seigneur les reçut avec les marques du respect le plus profond. Il leur avait fait aménager une maison convenable où elles purent habiter provisoirement, et leur fournissait tout ce dont elles avaient besoin. Le dévouement de cet homme généreux consola les pauvres exilées, des peines qu'elles avaient souffertes depuis leur départ d'Enghien [1].

---

[1] *Archives de l'ancien couvent.* — *Ortus et Progressus.*

CHAPITRE II.

(1643-1655.)

1643. Autorisation donnée par le Prince-Évêque de construire un couvent à Liége. — Maison louée. — Arrivée des sœurs à Liége. — Quatre nouvelles sœurs envoyées de Verviers. — 1644. Vocations. — Retour de deux sœurs à Enghien et de deux à Verviers, à leur couvent respectif de profession. — 1648. Achat d'une maison plus spacieuse. — 1649. Incendie du couvent. — Prodige arrivé. — Les sœurs reçues à l'hôpital de Bavière. — Retour au couvent. — 1650. Acquisition d'un nouvel emplacement. — 1651. Départ pour le nouveau couvent.

1643. — Dans l'entre-temps, le P. Hauzeur et le Seigneur de Faynbois ne demeurèrent pas inactifs; ils demandèrent au Prince-Évêque l'autorisation de faire bâtir un couvent de Conceptionistes dans un faubourg de la ville de Liége. Le pieux prélat ne pouvait rien refuser au crédit de Monsieur de Faies, ni au zèle du P. Hauzeur, qu'il avait tous deux en grande estime. Il était d'ailleurs heureux de voir s'établir, dans sa ville épiscopale, une communauté faisant profession spéciale d'honorer l'Immaculée Conception. Par une lettre datée du 14 mars 1643, il accorda l'autorisation sollicitée.

A la prière du P. Hauzeur, le Seigneur de Faynbois loua une maison située près du pont d'Amercœur, et les sœurs vinrent s'y installer.

Peu de temps après, la communauté s'augmenta par l'arrivée de quatre sœurs envoyées de Verviers par le Provincial.

C'étaient sœur Marie de la Purification, née Leroy, sœur Marie de saint Laurent, née Lorent, sœur Marie de sainte Catherine née Caman et sœur Marie-Béatrice Crahay [1].

1644. — La sympathie des habitants de Liége fut bientôt acquise aux nouvelles arrivées. La bonne odeur de leurs vertus suscita des

[1] La famille Crahay de Verviers donna à l'Ordre de Saint-François deux religieux qui moururent à Farciennes : *a)* F. Adrien, décédé le 3 mai 1741, jubilaire de profession et *b)* P. François, décédé le 24 novembre 1744 à l'âge de quarante-huit ans. Il était vicaire du couvent et instructeur des Frères Étudiants.

vocations. Plusieurs jeunes personnes de condition demandèrent à être admises parmi elles. Pour faire face à ces demandes, le P. Hauzeur ordonna aux sœurs venues d'Enghien lors de la fondation, sœur Marie-Isidore Renard et sœur Marie Marichal de retourner à leur couvent de profession à Enghien et aux sœurs Marie de sainte Catherine et Marie-Béatrice, à Verviers.

Ces changements se firent le 24 juin 1644, fête de saint Jean-Baptiste. La sœur Marie-Anne-Josèphe de Massener fut nommée par le Provincial, maîtresse des novices.

1648. — Depuis quatre ans, le nombre des religieuses était toujours allé en augmentant, et la maison était devenue insuffisante. Il fallut chercher une demeure plus convenable. L'occasion ne se fit pas attendre. Une pieuse demoiselle, du nom de Lierneux, apprenant que les sœurs se trouvaient fort incommodées offrit à la Mère abbesse de lui vendre la sienne, qui était très spacieuse. L'accord fut conclu, et la communauté put s'y établir le 12 du mois d'août 1648.

1649. — Les sœurs vivaient heureuses dans leur nouvelle demeure, qui leur donnait toute facilité pour les différents services de la communauté et pour les exercices de piété. Rien ne semblait devoir désormais troubler cette tranquillité si nécessaire à la vie contemplative. Cependant une épreuve bien sensible leur était encore réservée. Une partie de la ville de Liége qui avait à sa tête les bourgmestres, s'était révoltée contre l'autorité du Prince-Évêque. La partie saine de la ville restait soumise à son seigneur et maître. Ce bon prince avait tenté, par tout moyen de bonté, de faire cesser cette révolution, si fatale à ses sujets. N'ayant pu rien obtenir par la douceur, il fut obligé de recourir au seul moyen qui fût capable de réduire les rebelles, et de rendre la tranquillité à ses sujets demeurés fidèles. En conséquence, il chargea le général Spaar, avec des troupes allemandes, de soumettre les insurgés. Ceux-ci ayant refusé la paix qui leur était offerte, le général fit le siège de la ville. L'artillerie fit pleuvoir des bombes incendiaires sur les maisons et, comme les autres habitations, le couvent des Conceptionistes eut à souffrir de ce bombardement, qui causa beaucoup de dommages. Tout ayant été mis au pillage, les religieuses n'eurent que le temps de chercher leur salut dans la fuite, et elles se retirèrent dans l'intérieur de la ville. Un prodige vint, pendant l'incendie, attester la protection de la Mère de Dieu sur ses enfants. Au-dessus de la porte d'entrée du couvent, s'ouvrait une niche contenant un tableau de l'Immaculée Conception.

Ce tableau, qui était de bois, ne reçut aucune atteinte du feu dans sa partie antérieure que recouvrait la sainte Image, tandis

que le revers était carbonisé [1]. Autour du tableau se trouvait l'inscription suivante : *Tota pulchra es, Maria, et macula originalis non est in te. Tu gloria Jerusalem. Tu lætitia Israel. Tu honorificentia populi nostri.* Cette inscription était également intacte. Le clergé et plusieurs personnes dignes de foi attestèrent



La Vierge Immaculée.
V. Jean Duns Scot. — V. Beatrix de Sylva.
Tableau échappé à l'incendie du couvent des Conceptionistes de Liége, le 21 août 1649.

le fait et déclarèrent même avec serment avoir vu deux flambeaux allumés aux deux côtés du tableau. Le P. Hauzeur voulut se rendre compte par lui-même de ce prodige, et accompagné d'un père, alla au couvent des Conceptionistes. Il y vit le tableau et fut convaincu

---

1 Tableau échappé à l'incendie du couvent des Conceptionistes de Liége, le 12 août 1649, et conservé à Saint-Remacle-au-Pont à Liége. Abbé J. B. Deshayes, aumônier des sœurs de l'Espérance, rue d'Amercœur 65. Imprimerie F. Cloubert, rue Remacle, 26, Liége.

de la réalité du fait merveilleux. Pour en perpétuer le souvenir à l'honneur de la Vierge Immaculée, il le consigna dans l'ouvrage dont il est l'auteur et qui a pour titre : *Collatio totius theologiae*[1].

Après le siège et l'incendie, les sœurs se trouvaient sans abri, mais la Providence leur vint en aide. Les religieuses de l'hôpital de Bavière les recueillirent dans leur vaste maison, et mirent à leur disposition un quartier séparé du bâtiment principal où elles pouvaient vivre en paix selon les coutumes de leur règle. Non seulement le logement, mais la nourriture et toutes les choses nécessaires leur étaient fournies gratuitement. Tant de charité, au milieu de leurs épreuves, fut un réconfort pour ces âmes si éprouvées.

Cependant la Mère Marie de sainte Aldegonde, abbesse, s'employait activement à relever le couvent de ses ruines. Assistée par de généreux bienfaiteurs, elle fit exécuter les réparations les plus urgentes, afin de rendre la maison habitable. Les travaux furent terminés au bout de trois ou quatre mois et les sœurs purent rentrer dans leur couvent. Le sentiment qui dominait dans leurs âmes, fut la reconnaissance envers la Vierge Immaculée dont la sainte Image avait été miraculeusement conservée.

Leur premier soin fut de la placer dans la chapelle, où elle devint bientôt l'objet d'une vénération particulière. Le bruit du prodige n'avait pas tardé à se répandre dans la ville et aux environs, et un grand nombre de fidèles venaient chaque jour s'agenouiller devant elle et demander des grâces à la Vierge Immaculée, qui se plaisait à récompenser leur confiance et leur piété.

1650. — La communauté avait repris le cours ordinaire de ses occupations et des exercices religieux. Cependant, la Mère abbesse n'était pas sans inquiétudes. Le couvent situé à l'extrémité de la ville était exposé aux mêmes dangers dans l'avenir. Elle songea donc à en prévenir le retour, en faisant bâtir au centre de la ville. Son projet, qu'elle communiqua à des personnes sages, fut approuvé par elles et soumis au P. Arnould de Mercy, alors provincial. Celui-ci permit de construire dans un endroit plus sûr.

Un vaste terrain de trois bonniers était à vendre, près de Cornillon, sous la Chartreuse; elle en fit l'acquisition et l'ancien couvent fut vendu. Les fondations du quartier qui regarde la Chartreuse, furent commencées, et l'abbé de Saint-Laurent, Gérard

---

[1] *Collatio totius theologiæ*, P. Hauzeur, tome III, pages 458-459.

Sany, qui favorisait cette entreprise, posa la première pierre, le jour de l'Invention de la Sainte-Croix de l'an 1650.

1651. — Les travaux furent poussés avec rapidité, et l'année suivante, ce quartier put être habité. Le P. Arnould de Mercy voulut que la translation se fît solennellement. A cet effet, il décida que, le 5 du mois d'août, elle se ferait processionnellement, la croix en tête du groupe des religieuses marchant sur deux rangs. Le P. Gardien du couvent de Liége fut chargé de présider la cérémonie.

Cette cérémonie fut pour les habitants de la ville, un sujet d'édification. Les religieuses n'étaient à Liége que depuis huit ans, mais leurs vertus et leurs épreuves leur avaient concilié le respect et l'affection de tous.

Il restait beaucoup à faire, avant que le couvent fût achevé; mais confiante en la Providence, la Mère abbesse était sans inquiétude. Elle recommandait à ses sœurs de travailler uniquement à s'unir toujours de plus en plus à Jésus, l'Époux de leurs âmes, par l'observation de leurs saintes règles, assurée qu'elle était, que Dieu leur viendrait en aide et achèverait lui-même ce qu'elles avaient commencé pour sa gloire. Son espérance ne fut pas trompée.

CHAPITRE III.

(1655-1665.)

Trois décès : 1655, sœur Marie-Dieudonnée Chabot. — 1658, sœur Marie de la trés Sainte-Trinité. — 1658, sœur Marie-Anne-Josèphe de Massener.

1655. — Une des premières religieuses qui moururent dans ce couvent fut la sœur Marie-Dieudonnée Chabot. Née en 1622, de parents honorables, elle vivait au foyer paternel, loin du monde et uniquement occupée du soin de son salut. Lorsque les sœurs Conceptionistes vinrent s'établir à Liége en 1643, elle conçut l'idée d'entrer dans leur Ordre, et à cause de sa vertu bien connue, elle y fut reçue avec bonheur. Elle fut une des premières novices de la communauté naissante. Elle était alors âgée de trente-trois ans. Les progrès qu'elle fit dans la perfection la placèrent bientôt au nombre des plus saintes religieuses. Avant son entrée dans le cloître, elle avait passé sa vie dans la piété et l'innocence; devenue religieuse, elle vécut d'une vie plus angélique qu'humaine. Pour s'unir plus complètement à Dieu, elle observait la loi du silence avec une telle exactitude, que jamais l'on ne put surprendre chez elle, même une parole inutile; elle ne parlait jamais sans y être obligée par la nécessité ou la charité.

Les sœurs admiraient son silence, parce qu'elles la savaient complètement absorbée par la présence de Dieu. La surabondance de joie qui inondait son cœur, resplendissait sur son visage, et était, pour ses compagnes, un stimulant continuel à imiter une vertu si parfaite.

Plus d'une fois, elle reçut la visite de Notre Seigneur, qui la comblait de ses plus abondantes bénédictions. Un jour Jésus lui apparut, le corps meurtri et ensanglanté ; sa face adorable réflétait une tristesse profonde. A cette vue, elle tomba dans un accablement qui lui déchira le cœur et lui fit verser un torrent de larmes. Lorsqu'elle fut sortie de cet état d'anéantissement, elle se prit à réfléchir sur ce que Dieu demandait d'elle, et elle comprit qu'elle devait méditer plus spécialement sur les souffrances qu'Il avait endurées pendant sa passion. A partir de ce moment, le souvenir

d'un Dieu fait homme et souffrant pour le salut de ses créatures, ne la quitta plus. Avec le séraphique Patriarche d'Assise qu'elle avait pris pour modèle, elle pouvait dire : « Je pleure la passion de mon Seigneur Jésus, et je ne devrais pas avoir honte de la pleurer ouvertement par toute la terre. » Cette sainte religieuse mourut en odeur de sainteté, le 28 octobre 1655.

1658. — Le 23 février 1658, Dieu rappelait à lui une autre religieuse nommée sœur Marie de la Très Sainte Trinité, née de Butbach. Elle était la fille unique d'Arnould de Butbach, conseiller de la ville de Liége. Prévenue dès son bas âge des grâces du Seigneur, elle s'était sentie attirée vers la vie religieuse. Cette inclination ne fit que s'accentuer avec les années.

Elle résolut enfin de dire adieu à toutes les espérances et à tous les avantages que pouvaient lui promettre une grande fortune et une position distinguée. Ses pieux parents, loin de contrarier ses désirs, la laissèrent libre de répondre à l'appel divin. Elle alla se présenter chez les Carmélites déchaussées, qui la reçurent avec joie. Pendant son noviciat, elle donna les meilleures preuves d'une solide vocation, mais vers la fin, survint un obstacle sérieux. Sa santé était fortement ébranlée. La communauté était cependant d'avis de l'admettre à la profession, à cause de ses éminentes vertus, et la totalité des suffrages favorables lui avait été accordée. Mais Dieu qui ne la voulait pas dans cet ordre, la destinait à celui de l'Immaculée Conception. Il se servit, pour cette fin, de ceux qui devaient prononcer en dernier ressort sur son admission. Le confesseur de la communauté des Carmélites et le Provincial des Carmes jugèrent qu'il valait mieux renvoyer dans sa famille une personne si délicate, et partant incapable de supporter les austérités de la règle, et leur avis prévalut.

De retour dans la maison paternelle, elle vécut dans la solitude, évitant tout rapport avec le monde et consacrant tout son temps aux exercices de piété. Si parfois, pour ne pas manquer aux lois de l'honnêteté et de la charité, elle devait sortir de sa retraite et paraître en public, elle ne le faisait jamais sans être voilée. La compagnie de ses parents qu'elle chérissait et des pauvres qu'elle regardait comme les membres souffrants de Jésus-Christ, suffisait à la rendre heureuse. Deux ans s'étaient écoulés depuis qu'elle menait cette vie retirée, quand elle crut entendre un nouvel appel du ciel à la vie religieuse. Bientôt cet appel devint si pressant qu'elle crut devoir s'en ouvrir à ses parents, mais la voie où elle devait entrer ne lui était pas indiquée. Elle redoubla donc ses prières, avec l'assurance que Dieu lui manifesterait sa volonté, quoique dans son humilité, elle se crût indigne d'une pareille faveur.

La réputation de sainte vie que menaient les Conceptionistes à Liége était venue jusqu'à elle. Elle pensait souvent au bonheur dont jouissaient ces pieuses filles au service de la Vierge Immaculée; elle réfléchit, elle pria et elle entendit un jour une voix intérieure qui lui disait que c'était là le lieu de son repos et de son habitation. Sa résolution fut prise aussitôt. Elle se présenta au Provincial, qui était le P. Mathias Hauzeur. Doué comme il était de la science du discernement des esprits, le P. Hauzeur vit ce qu'il y avait d'extraordinaire dans cette âme privilégiée, et l'admit à prendre l'habit des Conceptionistes, au couvent de Liége, où elle reçut le nom de sœur Marie de la Très Sainte Trinité.

Il voulut présider lui-même la cérémonie de sa vêture, qui eut lieu le 7 septembre 1654.

Une fois revêtue des glorieuses livrées de la Vierge, la fervente novice devint bientôt un miroir de perfection pour la communauté. Son obéissance était universelle. Elle voyait Dieu dans ses Supérieures, et son détachement de toute chose était si parfait qu'elle ne désirait rien et que rien ne lui causait de la répugnance. Sa volonté était anéantie. La dernière des sœurs était pour elle comme une supérieure, tant elle aimait à exécuter le moindre de leurs désirs, qu'il s'agît des offices de la sacristie, ou des travaux du jardin ou de la cuisine.

Après sa profession, on voulut la préposer à la direction du noviciat. Elle fut tellement effrayée de la charge qu'on songeait à lui imposer et dont elle se croyait indigne, qu'elle tomba en défaillance. Les Supérieures édifiées de son humilité, renoncèrent à leur dessein, pour ne pas la soumettre à une épreuve qui pouvait compromettre sa santé. Dieu qui se plaît à exalter les humbles, lui accorda le don de prophétie : assez longtemps à l'avance, elle annonça de grandes inondations de la Meuse, et l'événement justifia sa prédiction. Elle prédit au P. Lambert Benoît [1] récollet du couvent de Liége et en même temps confesseur des Sœurs, qu'une sédition aurait lieu dans la ville, à une époque marquée et qu'un de ses parents en serait l'auteur; elle ajouta que ce parent ne recevrait son pardon que par l'espoir que l'on aurait de sa conversion à la foi catholique. Tout s'accomplit comme elle l'avait annoncé. Elle prédit également

---

1 Le P. Lambert Benoit avait enseigné la théologie en différents couvents. Il obtint de partir pour les missions en Syrie où il travailla avec fruit, pendant quelques années. Il est cité parmi les religieux défunts, recommandés au chapitre provincial du 4 septembre 1667. *Acta capit Prov. Fland.*

au même Père qu'il aurait à souffrir des persécutions, excitées par les calomnies qui seraient répandues contre lui, et l'événement ne tarda pas à prouver la vérité de la prédiction. Fort de sa conscience, le Père ne se laissa pas troubler, supporta courageusement cette épreuve, et bientôt son innocence éclata au grand jour. La santé toujours chancelante de la sœur Marie de la Très Sainte Trinité s'était affaiblie au point qu'elle ne pouvait plus psalmodier. La Mère abbesse voulait l'exempter du chœur, mais la malade demanda, comme une faveur, de ne pas être privée de la consolation d'assister à l'office; et le temps qu'il durait, elle demeurait agenouillée au pied du Saint-Sacrement. Malgré sa faiblesse, elle entrait toujours la première au chœur, et en sortait la dernière. Elle souffrait de devoir s'arracher aux douceurs dont la comblait le divin Époux.

Sa santé s'affaiblissant malgré les soins dont elle était entourée, elle comprit que la mort approchait; la communauté s'en affligeait, elle seule s'en réjouissait. Elle soupirait après l'heureux moment où elle quitterait cette terre d'exil. Elle s'éteignit doucement dans le baiser du Seigneur, le 23 février 1658. Elle comptait trente-six ans d'âge et trois ans et cinq mois de vie religieuse.

1658. — En la même année 1655, un nouveau deuil attrista la communauté. Le 10 juin, mourut la sœur Marie-Anne-Josèphe de Massener, sœur de la Mère abbesse. Elle n'avait que seize ans à sa vêture chez les sœurs Grises à Enghien. C'était en 1630. Sa piété ne se démentit pas un seul instant tout le temps à Enghien. Lorsque, déférant aux conseils du P. Hauzeur, les sœurs Grises embrassèrent en 1636 la règle de l'Immaculée Conception, Marie-Anne-Josèphe, qui était une des plus jeunes religieuses de la communauté, se distingua par son ardeur à acquérir l'esprit de l'Institut, et peu de temps lui suffit pour s'identifier avec son nouveau genre de vie.

Lorsqu'en 1642, il fut question de la fondation d'un couvent à Jupille, le P. Hauzeur la jugea digne de faire partie des quatre sœurs destinées à former la nouvelle communauté. Elle supporta courageusement toutes les tribulations qu'elles eurent à souffrir, d'abord à Jupille où la fondation ne put avoir lieu et ensuite à Liége, par les changements d'habitation. Rien ne put ébranler sa constance. Appréciant les mérites de cette fervente religieuse, le Provincial la désigna pour remplir la charge de maîtresse des novices au couvent de Liége. Elle n'avait alors que vingt-huit ans, mais les vertus suppléaient, en elle, aux années.

Dans l'exercice de cette charge importante, elle montra une

douceur et une prudence qui lui gagnèrent, dès le premier instant, l'affection et la confiance des novices. Parfaitement humble, elle se regardait comme la servante de celles dont le soin lui était confié. Comprenant que les exemples font plus d'impression que les discours, elle ne commandait rien qu'elle ne fît elle-même. Rien à ses yeux ne pouvait la dispenser d'aucun exercice de la communauté.

Sévère pour elle-même, elle était compatissante au prochain. Elle s'appliquait surtout à inspirer à ses novices l'esprit d'oraison, dont elle faisait son continuel exercice. Sa dévotion à la Vierge Immaculée était si grande que le nom de Marie revenait sans cesse dans ses instructions et dans ses conversations.

Elle avait rendu les plus grands services à la communauté dans la formation des novices, et selon toute apparence, elle était appelée à les continuer longtemps encore ; mais Dieu avait décidé de lui donner sa récompense.

Elle mourut le 10 juin 1658, âgée de quarante-quatre ans. Elle comptait vingt-huit ans de vie religieuse, et elle avait exercé, pendant près de quinze ans, la charge de maîtresse du noviciat.



CHAPITRE IV.

(1665-1675.)

1665. Construction de la chapelle. — Description. — Bienfaiteurs. — 1670. Mort de sœur Marie de saint François. — 1674. Mort de sœur Marie de sainte Aldegonde de Massener. — Élection de sœur Marie de sainte Anne, comme abbesse.

1665. — Depuis la fondation du couvent jusqu'en l'année 1665, les religieuses avaient dû se servir d'une pièce de la maison assez grande, pour la récitation de l'office et les autres exercices religieux de la communauté.

C'était aussi dans cette même pièce, d'ailleurs convenablement disposée, que la sainte Messe était dite. Lorsque les bâtiments les plus indispensables furent achevés, l'abbesse, sœur Marie de sainte Aldegonde, fit commencer la construction d'une chapelle, qui, bien que simple et conforme à la pauvreté religieuse, devint un véritable sanctuaire de piété. Elle fut complètement achevée en 1665, et la consécration en fut faite le 20 mai de la même année, fête de saint Bernardin de Sienne, religieux de l'Ordre de Saint François. Le Provincial, qui était alors le P. Barthélemy d'Astroy, assista à la consécration avec plusieurs religieux, et cette cérémonie se fit avec grande solennité. La chapelle fut placée sous le vocable et le patronage de la sainte Famille. L'anniversaire de la dédicace fut fixé au quatrième dimanche après Pâques.

La Providence, toujours bonne envers ceux qui se confient en Elle, s'était manifestée d'une manière visible dans la construction et l'ornementation de la chapelle. Arnould de Butbach, qui avait été plusieurs fois conseiller de la ville de Liége, s'était montré de tout temps le généreux bienfaiteur du couvent. Il affectionnait l'Ordre de l'Immaculée Conception à cause de sa grande dévotion envers la Mère de Dieu. Un autre motif l'y rattachait encore. C'était dans cet Ordre et dans cette maison, comme nous l'avons raconté, que sa fille unique s'était consacrée à Dieu, y avait vécu saintement et y était morte en odeur de sainteté, en l'année 1658.

Ce grand chrétien semblait ne plus vivre que pour cette maison. Aussi, lorsqu'il eut connaissance du projet de bâtir la chapelle, réclama-t-il, comme une faveur particulière, de pouvoir intervenir pour une bonne part dans les dépenses. Il y contribua pour la somme de 7,393 florins de Brabant. Il y fit, en outre, présent de deux magnifiques tableaux, qu'il avait fait exécuter par Bertholet [1], excellent peintre de cette époque.

L'un de ces tableaux représentait la Nativité de Notre Seigneur, et fut placé sur l'autel. Le second était une Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie, peinte au plafond.

En parlant du couvent des Conceptionistes, les *Délices du pays de Liége* en font la description suivante : « Le monastère des Conceptionistes, qui est situé à l'extrémité d'Amercœur, est très bien bâti. Il a de beaux jardins et grands clos. On admire dans l'église dont l'architecture est d'ordre ionique, une Assomption peinte au plafond par Bertholet et le tableau du grand autel, par le même. C'est la Nativité de Jésus-Christ. On y voit d'autres tableaux d'anciens maîtres, qui ne sont pas indifférents [2]. »

Parmi ces tableaux dont il est fait mention, il faut citer celui qui représente « saint Joseph adorant l'Enfant Jésus, » peint par Jean Guillaume Carlier [3].

En parlant de ce dernier tableau, les *Délices du pays de Liége* ajoutent : « L'esprit ne peut rien imaginer qui ait plus d'agrément, plus de force et plus de relief que ces deux figures [4]. »

Un autre bienfaiteur, Théodore de Bati, contribua aussi à l'ornementation de la chapelle. Il donna 2000 florins pour l'achat d'un orgue.

Une sœur novice, nommée sœur Marie de la Conception du Sacré-Cœur, née Lambrecht, donna, lors de sa profession, les stalles du chœur des religieuses.

Le jour de l'Assomption, 15 août 1670, les Sœurs furent témoins d'une mort édifiante et précieuse devant Dieu. La sœur Marie de saint François, née Blocqueau, quittait cette terre pour aller au ciel. Cette pieuse fille était entrée au couvent et y avait pris l'habit au commencement de l'année 1657. Elle avait fait son

---

1 Bertholet naquit à Liége en 1614 et y mourut en 1675, le 10 juillet, âgé de soixante et un ans.

2 *Délices du Pays de Liége*, tome I, p. 230.

3 Carlier était élève de Bertholet. Il naquit à Liége en 1640 et y mourut en 1675, à l'âge de trente-cinq ans. *Histoire de la Principauté et du diocèse de Liége*. Daris, tom. III.

4 *Délices du Pays de Liége*, tome V, p. 289.

noviciat sous la direction de la sœur Marie-Anne-Josèphe, avec une ferveur peu commune et prononcé ses saints vœux le 8 janvier 1658. Complètement détachée des choses de ce monde, elle ne semblait vivre que pour le ciel. Tout le reste la laissait entièrement indifférente. Elle aurait totalement négligé le soin de sa santé, si ses Supérieures ne lui avaient fait une obligation expresse de se ménager. Enfant de l'obéissance, elle savait que cette vertu vaut mieux, aux yeux de Dieu, que tous les sacrifices. Aussi obéissait-elle scrupuleusement à tout ce qui lui était prescrit, et cette obéissance aveugle lui donnait de fréquentes occasions de mortifier sa volonté, avec plus de mérites qu'elle n'aurait pu en acquérir en mortifiant son corps.

La principale, ou pour mieux dire, la continuelle occupation de cette pieuse fille était la préparation à la mort. Elle soupirait sans cesse après l'heureux moment où, délivrée des liens qui la retenaient sur la terre, elle pourrait se réunir à son Dieu. Avec l'Épouse des Cantiques, elle gémissait amèrement d'être séparée de Celui que son cœur aimait, et à l'exemple des Vierges sages de l'Évangile, elle se tenait prête à paraître devant son Époux.

La mort était pour elle cet heureux instant où elle entendrait sa voix, l'invitant aux noces éternelles. Ce pieux exercice lui faisait mener une vie plus angélique qu'humaine. Aussi lorsque la maladie vint l'avertir des approches de la mort, elle fut dans une joie qu'elle ne pouvait cacher. Elle répétait sans cesse, avec un accent qui trahissait son bonheur, ces paroles du prophète royal : « Je me suis réjouie de ce qui m'a été dit : Nous irons dans la maison du Seigneur. » Pour la récompenser de sa tendre dévotion à l'Immaculée Conception, la Sainte Vierge lui apparut, et l'assura qu'elle viendrait la chercher le jour de la fête de l'Assomption pour la conduire au ciel. Cette nouvelle mit le comble à sa joie. Ne pouvant en contenir l'excès, elle fit appeler la Mère abbesse, et avec la simplicité d'un enfant, elle lui dit qu'elle mourrait le jour de l'Assomption, et donna la même assurance à ses consœurs.

Son confesseur le P. Bernardin Persan[1] reçut la même confidence. Depuis qu'il était le confesseur de la communauté, il avait pu apprécier l'éminente sainteté de la malade, et il croyait sincèrement à la vérité de cette prédiction. Le médecin, qui la soignait, affirmait que rien ne pouvait faire présager la mort, et

---

[1] Le P. Barnardin Persan fut lecteur de théologie et gardien en plusieurs couvents. Il mourut à Farciennes le 2 octobre 1676. — Son frère P. Bonavenlure, qui fut lecteur de théologie, gardien et définiteur, mourut à Namur, 25 juin 1677.

n'ajoutait point foi à ce que disait la malade. Cependant le jour de l'Assomption arriva et l'état de la sœur n'avait pas empiré. Elle passa la journée dans un calme parfait, et l'on commençait à croire que les désirs de la sœur Marie de Saint François ne se réaliseraient pas comme elle l'avait prédit. Seule, la malade était persuadée qu'elle achèverait au ciel la fête de sa divine Mère. Son assurance ne fut pas déçue. Vers huit heures, elle appela la Mère abbesse et la pria de faire venir les sœurs. A peine furent-elles rangées autour de son lit pour prier, que la malade, laissant voir sur son visage l'expression d'une grande joie, rendit sa belle âme à Dieu. La Vierge Immaculée avait accompli sa promesse, et introduit sa fille au séjour des Bienheureux. C'était en l'année 1670, et la défunte ne comptait que douze ans et sept mois de profession religieuse.

1674. — Le 11 avril de l'année 1674 fut un jour de deuil pour la communauté. La vénérable abbesse, Mère Marie de Sainte Aldegonde, née de Massener, s'était endormie doucement dans le Seigneur, au milieu des larmes et des prières de ses filles.

Cette sainte religieuse était entrée d'abord au couvent des sœurs Grises à Enghien, pour s'y sanctifier par les œuvres de charité envers les malades. Elle y fut suivie de sa plus jeune sœur, sœur Marie-Anne-Josèphe dont la mort précieuse a été rapportée à la date du 10 juin 1658 [1]. Lorsqu'il fut question en 1636, pour la communauté d'Enghien, d'adopter la règle des religieuses Conceptionistes, les deux sœurs de Massener se montrèrent les plus empressées à donner leur consentement à cette pieuse transformation. La sœur Marie de Sainte Aldegonde était admirablement douée sous le rapport de l'esprit et du cœur. Dieu l'avait préparée à de grandes choses pour l'honneur de son nom et la gloire de l'Immaculée Vierge Marie. Le P. Hauzeur connaissait ses vertus et ses talents, et lorsqu'il s'agit de la fondation de Jupille en 1642, il la désigna comme abbesse de la nouvelle communauté, et lui adjoignit trois compagnes.

Forte et généreuse, elle était capable des plus grandes choses. Dans l'adversité comme dans la prospérité, elle était toujours égale à elle-même, et conservait son esprit dans le même niveau de paix et de tranquillité. Aucune épreuve ne pouvait étonner son courage, et sa fermeté de caractère semblait être au-dessus de son sexe.

---

[1] Une religieuse du même nom de famille, sœur Marie-Jeanne, fut abbesse à Enghien de 1687 à 1690. (Voir *Enghien*, p. 109.)

Si ces qualités lui furent d'un grand secours dans les difficultés qu'elle rencontra à Jupille et à Liége, sa confiance inébranlable en la Providence lui valut des succès remarquables dans toutes ses entreprises. Mais cette âme énergique était la douceur et la tendresse mêmes à l'égard de ses religieuses. Sa charité compatissante lui faisait partager toutes leurs peines. Une communauté dirigée par une telle supérieure ne pouvait que pratiquer les vertus les plus solides et avancer dans les voies de la perfection.

Elle gouvernait le couvent depuis trente-deux ans. Sa santé, minée par tant de travaux, commençait à s'affaiblir.

Elle comprit l'avertissement de la Providence et elle se prépara à la mort avec un grand esprit de foi. Dieu, qui voulait la récompenser de ses longs et fructueux labeurs, la rappela à Lui le 11 avril 1674.

Sans compter les années qu'elle avait passées sous la règle du Tiers Ordre chez les sœurs Grises, elle avait vécu trente-huit ans dans la parfaite observance de la règle de l'Ordre de l'Immaculée Conception, tant à Enghien qu'à Liége. La communauté lui devait l'achèvement de toutes les constructions.

1674. — La mort de la Mère abbesse amena une élection. Au jour marqué, le P. Hauzeur se rendit au couvent avec son secrétaire, P. Jean Jacobi, pour la présider.

Tous les suffrages de la communauté se portèrent sur la sœur Marie de Sainte Anne. Elle fut confirmée dans cette charge par le Provincial. La position de la nouvelle abbesse était rendue facile, grâce à la bonne administration de sa vénérable devancière. Les travaux les plus importants étaient achevés; la communauté était florissante; le nombre des religieuses était considérable et un excellent esprit les animait. Sœur Marie de Sainte Anne n'avait qu'à continuer l'œuvre de la Mère Marie de Sainte Aldegonde.

CHAPITRE V.

(1675-1685.)

1675. Revision des constitutions et des statuts, par le P. Mathias Hauzeur et le définitoire. —1679. Testament de Jean Francotte et d'Élisabeth Libert. —1681. Fondation d'un couvent à Visé.

1675. — En 1675, le Père Hauzeur et le définitoire avaient jugé nécessaire de reviser les constitutions et statuts des Conceptionistes. Les couvents d'Enghien, de Verviers, de Liége et de Nivelles avaient été informés des modifications qu'on y avait apportées, et les sœurs de chaque couvent étaient invitées à présenter les observations qu'elles jugeraient nécessaires ou utiles. Tous les discrétoires des couvents répondirent à peu près dans le même sens.

Le discrétoire du couvent de Liége transmit la réponse suivante : « Nous, soussignées, abbesse, vicaire et discretes du couvent de l'Immaculée Conception, avons finalement examiné et revu les presentes constitutions, accommodées et ajustées, selon les intentions et sentiments des autres cloitres de notre Ordre aux Pays-Bas; et comme elles sont ici exprimées, nous les recevons, voulons regler notre communauté selon icelles, a l'exclusion de toutes autres, et prions bien humblement les Reverends Peres du definitoire, qu'en leur première assemblée, ils aient la bonté de les approuver et confirmer par leur autorité et pour plus grande stabilité, en ordonner l'impression. »

« Fait en notre dit cloitre de Liége ce 24 Octobre 1675. »

Etait signé : Sœur Marie de Sainte Anne, abbesse
Sœur Marie de la Prétentation, vicaire.
Sœur Françoise, discrete.
Sœur Marie de Sainte Felicité, discrète [1] »
Sœur Marie de la Croix, »
Sœur Marie-Joseph, »
Sœur Marie de Saint Antoine »

[1] Voir à ce sujet : *Couvent d'Enghien*, p. 106.

1679. — Le 18 janvier 1679, le P. Marien Francotte [1], gardien du couvent de Liége, présentait au notaire public de la cour de Liége, Jean Waseige, le testament fait par ses parents, Jean Francotte et Élisabeth Libert, et daté du 10 novembre 1668.

Ce testament laissait à la communauté des sœurs Récollectines [2] située en Bèche à Liége, un revenu annuel de 23½ muids d'épeautre, ainsi qu'une rente également annuelle de 372½ florins à charge de faire célébrer chaque jour, à perpétuité, dans leur chapelle, par un Père Récollet, une messe pour le repos de leurs âmes et de celles de leurs proches parents. Dans le cas où leurs âmes n'auraient plus à satisfaire, ces messes devraient être célébrées pour le repos des âmes des défunts Récollets et Récollectines des deux couvents situés à Liége.

En outre, les sœurs Récollectines étaient tenues de payer au syndic des Récollets la somme de 300 florins bbants, en rétribution de la dite messe fondée. Le surplus desdites rentes en argent devait être employé pour les nécessités de l'infirmerie des Récollets. Tel est, en substance, l'article 4 du testament.

L'article 7 était ainsi conçu : « Le survivant de nous deux fera dire pour le premier, tant avant qu'après la mort, 1500 messes, et le mesme se ferat pour le survivant. Pareillement, le payement desquels avant toute autre chose sera pris et donné par les sœurs Pénitentes Récollectines hors de l'argent qui sera trouvé chez nous après nostre trépas. »

L'article 11 laissait à partager, en parties égales, la somme annuelle de 135 florins à trois neveux et deux nièces. Les deux nièces étaient sœur Marie de la Résurrection, née Georlette [3], Conceptioniste et Ursule Georlette, qui se fit plus tard récollectine. Cette somme de 20 florins devait être payée annuellement aux deux nièces précitées, pendant leur vie. Les sœurs Récollectines, en faveur desquelles le testament était primitivement fait, ne purent l'accepter. En 1676, après la mort du mari, Jean Francotte, sa veuve Élisabeth Libert, selon le pouvoir qui lui en avait été

---

[1] Le P. Marien Francotte était natif de Liége. Il fut gardien en plusieurs couvents, définiteur et Provincial en 1695. Il mourut au couvent de sa ville natale, le 26 avril 1708. Son frère, P. Martin Francotte, également Récollet, mourut dans le même couvent, le 9 novembre 1686.

[2] Les sœurs Récollectines s'étaient établies à Liége en 1632, dans la rue de Bèche. Une seconde communauté des mêmes religieuses vint également fonder un couvent dans la même ville, au faubourg Saint-Léonard, en 1686.

[3] Un Père de ce nom, P. Jean Georlette, natif de Liége, fut plusieurs fois gardien et définiteur. Il mourut au couvent de sa ville natale, le 27 octobre 1883.

donné par son époux, ajouta un codicille au testament, en date du 1er mai 1677. Ce codicille transférait aux Conceptionistes de Liége, les rentes annuelles en épeautre et en argent, ainsi que les charges à remplir, désignées dans le testament, aux lieu et place des sœurs Récollectines. Une nouvelle disposition du codicille portait que toutes les rentes quelconques dont il n'aurait pas été disposé devaient retourner aux sœurs Conceptionistes qui les appliqueraient pour l'infirmerie du couvent des Récollets. En outre, la rente annuelle des 20 florins bbants laissée à sœur Marie de la Présentation, leur nièce, Conceptioniste, continuerait d'être affectée aux Conceptionistes, même après la mort de la sœur. En outre, la même rente annuelle, laissée à sœur Marie Ursule, Récollectine, devait revenir après sa mort également aux Conceptionistes.

1681. — En 1681, une dame, nommée Marguerite Gaugeur, veuve de Jean Stenval, offrit une maison à Visé [1], pour les Conceptionistes. Le P. Géry Souris, Provincial, accepta l'offre et envoya l'obédience à cinq religieuses du couvent de Liége. Les sœurs désignées pour la nouvelle fondation étaient : Sœur Marie de la Présentation, née Jamar, qui, de vicaire du couvent de Liége, devenait abbesse à Visé ; sœur Marie-Josèphe de Cartier, nommée discrète ; sœur Béatrix de Cartier, sœur de la précédente ; sœur Marie-Séraphine Stenval et sa sœur, Marie Charité Stenval. Quelque temps après, trois nouvelles sœurs furent envoyées à Visé ; sœur Marie de l'Incarnation Stenval, sœur Marie des Anges et sœur Marie-Marthe [2].

Après dix ans de séjour à Visé, la communauté obtint du Prince-Évêque l'autorisation de se fixer à Liége et elle passa sous la juridiction épiscopale. Cette nouvelle fondation, située en Bêche, ne put jamais atteindre la prospérité de ses aînées. Les vocations n'étaient plus nombreuses. Les jeunes personnes de Liége et des environs, qui voulaient se consacrer à Dieu, dans l'Ordre de de l'Immaculée Conception, choisissaient en général la communauté établie en premier lieu [3].

---

[1] Les Pères Récollets s'étaient établis à Visé en 1631, et dirigèrent pendant quelques années, un collège d'humanités *(Ortus et Progressus)*.

[2] *Archives de l'ancien couvent.*

[3] En 1752, Les revenus étant insuffisants à son entretien, le chapitre proposa de ne plus y admettre des novices, d'accorder une rente viagère aux religieuses et de donner une destination charitable à leur établissement. La proposition fut agréée par les sœurs et par l'évêque, Jean Théodore de Bavière et la maison devint, en 1765, l'hôpital des incurables pour les hommes. DARIS, *Hist. de la principauté et du diocèse de Liége.*

CHAPITRE VI.

(1685-1743.)

1685. Jardin du couvent entouré de murs. — 1701. Houblonnière. — 1702. Incendie. — Préservation du couvent par l'Image miraculeuse de la Sainte Vierge. — 1704. Accord fait entre la sœur Séraphine Stenval et la communauté. — 1705. Testament de Jeanne Stenval, syndique des Pères Récollets. — 1716. Construction de la sacristie.

1685. — Depuis la fondation du couvent jusqu'en l'année 1685, les trois bonniers qui en dépendaient n'avaient pu être entourés de murs. Quoique la construction des bâtiments eût absorbé d'assez grandes sommes, il fallut se résoudre à renfermer dans la clôture ce grand terrain, qui servait de jardin. La nécessité de ce travail s'imposait. Des gens sans aveu, profitant de la facilité qu'ils avaient de s'introduire dans le jardin qui n'était enclos que d'une simple haie, y pénétraient et y prenaient tout ce qui était à leur convenance; mais c'était là le moindre mal. Ajoutant les voies de fait au pillage, ces misérables insultaient les religieuses qu'ils rencontraient, et plusieurs fois même ils les avaient frappées et blessées. Il fallait donc à tout prix faire cesser cet état de choses, et il fut décidé que l'on construirait le mur d'enceinte. La modicité des ressources dont disposait le couvent ne permettait pas aux religieuses de faire seules ce travail; la Providence leur vint en aide.

Les époux Toussaint-Mignon avaient une fille, religieuse dans la communauté; elle portait le nom de sœur Marie-Josèphe de l'Ascension. A son entrée en religion, ses parents s'étaient engagés à payer, chaque année, pour sa pension, la somme de 200 florins. Il fut convenu entre la communauté et les époux Toussaint-Mignon, et du consentement du P. Philippe de Sallengre, Provincial, que ces derniers rachèteraient cette rente annuelle par le versement d'une somme de 3150 florins. Ils ajoutèrent d'abord 50 florins, et enfin, ils arrondirent la somme, en donnant 4000 florins. A l'aide de ce secours providentiel, on put commencer la construction du mur, le 15 juillet 1686. Les travaux poussés avec activité furent

terminés le 26 octobre de la même année, sous le gouvernement de la Mère abbesse, sœur Marie de l'Ange gardien, née Halens.

1701. — Lorsqu'en 1685 un mur avait été bâti pour clôturer le jardin, les ressources dont disposait le couvent n'étaient pas suffisantes pour le prolonger, de façon à enfermer la prairie et le terrain destiné à la culture du houblon. Ce ne fut qu'en 1701 que ce dernier travail put être fait. La dépense s'éleva à la somme de 1477 florins 13 sous. Ainsi le couvent et ses dépendances, terrains et bâtiments, furent entièrement clôturés. Peu de maisons religieuses dans la ville de Liége, se trouvaient dans des conditions aussi avantageuses, et étaient aussi agréables à habiter.

1702. — Les Français qui occupaient la ville de Liége en 1702, incendièrent une partie du faubourg sainte Walburge, afin d'empêcher les armées des alliés de s'en emparer. Cet incendie dura toute la journée du 13 octobre. Le lendemain, le gouverneur de la citadelle, ayant fait mettre le feu à l'église et au monastère de la Chartreuse, ainsi qu'à l'ancienne église de Cornillon, quelques maisons contiguës et un quartier du couvent des Conceptionistes, devinrent la proie des flammes. La protection de la Vierge Immaculée apparut encore d'une manière frappante. Une bombe tombant sur le toit de la chapelle, y fit une large brèche, et la partie de la charpente, qui était au-dessus de l'Image miraculeuse fut détruite; mais la voûte demeura intacte, bien qu'elle fût très ancienne et fort caduque. L'Image miraculeuse avait ainsi préservé le couvent d'une ruine totale. Ce prodige nouveau attesté par une foule de personnes accrut encore la vénération des fidèles et la reconnaissance des religieuses [1].

Lorsqu'en l'année 1691, les sœurs du couvent de Visé quittèrent cette ville pour retourner à Liége, elles auraient désiré rentrer dans leur ancien couvent de profession, mais la communauté de Liége s'y opposa. Elles furent donc obligées de former une seconde communauté à part, sous la juridiction épiscopale. Quelques-unes de celles-ci persistèrent dans leur demande; l'affaire fut portée devant la Sacrée Congrégation de Rome. L'accord finit par se faire, comme il conste de la pièce suivante :

1704. — « L'an 1704, du mois de janvier, le quatrième jour, par devant moy nottaire Apostolique soubsigné en présence de témoins embas dénomez personnellement constituées aux grilles du parloir Saint-Joseph au couvent des Conceptionistes au pont d'Amercœur

---

1 *Ortus et Progressus.*

lez Liége, la révérende Mère abbesse, vicaire et discrètes du même couvent d'une parte, sœur Séraphine Stenval professe au même couvent et la sœur de Goha Soubeau d'autre parte, et de l'avocat de Loncin, partie faisant pour le Demoiselle Jeanne Thérèse Stenval de sous promesses de lui faire ratifier de troisième parte.

De même nous a été remontré comme qu'oy la ditte sœure Séraphine, après sa rentrée dans le dit cloître, à laquelle laditte Mère abbesse du couvent l'avait radmit [1] sous protestation aurait poursuivy ou fait poursuivre à la sacrée congrégation le procès y pendant indécis au même sujet pour abolition duquel les parties sont enfin tombées d'accord par l'entremise des R R. Pères, vicaire provincial Lops, exprovincial Stenbier et deffiniteur Laoureux en la forme de manière suivante. Premier que la protestation sustouchée laquelle aurait donné lieu à la résomtion [2] du procès encommencé devant la sacrée congrégation sera tenue comme non arrivée, de tous les chagrins si donnez par les parties l'une à l'autre, oubliez, avec promesse de bonne foy, de se traiter dorénavant l'une à l'autre, en véritable sœures. Secondement la dite mère abbesse, vicaire et discrétes déclarent d'avoir consenty et de consentir par cette, absolûment et irrévocablement sans aucune réserve que la fondation de quatre messes septimanales résultante prétenduement du Codicil. Sœure Séraphine Stenval soit tenue comme non arrivée, y renonçant sans pouvoir jamais y rien prétendre, ny même demander d'être restituée en entier allencontre, et mutuellement la ditte sœur de Goha, et de Loncin en qualité que dessus renoncent à toutes telles prétentions qui pouvaient leurs compéter à raison des dépenses faittes aux entretiens de sœure Séraphine et Charité Stenval pendant qu'ycelles ont étez entre les seculiers, scavoir depuis le jour de leur sortise du couvent de Visé, ai alles avaient été pour une nouvelle fondation, puisques au jour de leur rentrée dans leur cloitre de profession promettant de n'aller jamais aller contre du présent renom, et de ne se faire restituer contre iceluy, quant aux pensions des sœures Séraphine et Charité Stenval, elles commenceront à couler du jour de leur rentrée sur le pied qu'il avait été convenu avant leur profession et du résidu, les parties renoncent à toutes autres prétentions qu'elles pouvaient avoir l'une à la charge de l'autre sans aucune réserve, soit qu'elles soyent connues ou

---

[1] Admit de nouveau.

[2] Reprise.

inconnues de quelle nature ou qualité elles pourraient être, sans réserve aucune, et pour les paix de toutes procédures, les parties les ont compensé et consenty de demeurer ainsy hors causes, et amies, le tout qu'on at été la même approuvé par le T. R. vicaire provincial, lequel et prié les parties d'accomplir à la bonnefoy les prémis, ce qu'elles ont promis d'effectuer sur quoy ce fait et passé au parloir de Saint-Joseph.

Sustouché, les jours, mois et an que dessus. Était soubsignez à l'originelle sœure Marie de s. Antoine, sœur Marie Lutgarde Discrette, sœur Marie de l'Ange Guardien Discrette, sœur Marie Dorothée Discrette, sœur Marie Séraphine de Saint Joseph, sœur Marie Séraphine de Stenval, N, de Goha, C. A. de Loncin au nom de Mademoiselle Stenval, Fr. Engelbert Stenbier ex-provincial, témoin : Fr. Estienne Boden [1] témoin, et plus bas : F. Martin Lopse, vicaire provincial des Pères Récollets de la Province de Flandre approuve et confirme tous le premis, et moy Fr. Gille Laoureux [2], nottaire apostolique d'escrit dans les archives à Rome au premis requis *in fidem manu propria* [3].

1705. — Lorsqu'en 1705 Jeanne-Thérèse Stenval, syndique du couvent des Pères Récollets de Liége, fit son testament en faveur des Conceptionistes de Verviers, où sa sœur, Mère Marie de l'Incarnation était abbesse, elle chargea son administrateur ou exécuteur testamentaire de fournir annuellement à sa sœur Marie de la Charité, conceptioniste à Liége au Pont d'Amercœur, pour ses douceurs et nécessités 160 ff. bbants jusques à sa mort [3].

1716. — La chapelle n'avait pas de sacristie. Cette annexe, qui devait embellir le couvent, fut bâtie, grâce à la générosité d'une personne charitable qui prit à sa charge toute la dépense [3].

---

1 Le P. Étienne Boden était de Waremme et fut plusieurs fois confesseur de religieuses.

2 Le P. Gilles Laoureux fut longtemps lecteur de théologie, ensuite gardien et définiteur de la Province. Il mourut à Namur le 30 septembre 1716.

3, 4, 5, *Archives de l'ancien couvent.*

CHAPITRE VII.

(1743-1796.)

1743. Centenaire de la fondation. — 1754. État de la communauté. — Nombre des décès de 1643 à 1754. — Fondations de messes dans la chapelle du couvent — 1755. Mort de la Mère Marie-Emmanuel du Saint-Sacrement, abbesse. — 1782. Division de la Province de Flandre. — 1787. Mort de la sœur Marie-Dorothée de Saint Claude. — 1792. Les républicains français devenus maîtres de la ville de Liége. — 1793. Ils enlèvent tout ce qu'il y a de précieux dans les églises et les couvents. — 1796. Suppression du couvent. — Confesseurs des religieuses.

1743. — Un siècle s'était écoulé depuis l'époque où quatre sœurs avaient quitté le couvent d'Enghien pour aller fonder à Jupille; mais comme la fondation n'avait pu se faire dans cette localité, elles étaient venues s'établir à Liége. Dans le cours de ce siècle, combien de bénédictions spirituelles et temporelles avaient été l'heureux partage de cette fervente communauté! De dures épreuves, il est vrai, avaient marqué les débuts, mais la Providence s'était montrée d'une manière sensible en toutes les occasions. Ne convenait-il pas que ces saintes filles l'en remerciassent solennellement?

Le P. Simon-Joseph Tibesart [1], Provincial, ordonna donc de célébrer avec éclat cet heureux centenaire. Le P. Louis Stainier [2], gardien du couvent des Pères et le P. Antoine Winand, confesseur des sœurs, furent chargés de régler, avec la Mère abbesse, les détails

[1] Le P. Simon-Joseph Tibesart naquit à Longwy. Il fut lecteur de théologie, gardien, définiteur, trois fois Provincial et enfin, définiteur général. Il mourut au couvent de Namur, le 29 juin 1766, dans une vieillesse avancée et pleine de mérites; jubilaire de profession et de prêtrise.

[2] La famille Stainier, de Pont-de-Loup, lez-Châtelet, a donné quatre religieux à l'Ordre de Saint François : *a)* P. Guillaume remplit la charge de vicaire au couvent de Verviers où il mourut en 1678, à l'âge de septante ans. — *b)* F. Nicolas décédé, le 27 mars 1715, n'étant que diacre. — *c)* P. Louis, le 25 avril 1757, à l'âge de quatre-vingts ans, après soixante et un ans de profession. Il avait rempli les charges de gardien, de confesseur des religieuses, de secrétaire de la Province, de définiteur et de custode. — *d)* P. Louis, second de ce nom, mourut le 21 juillet 1775. Il avait été vicaire, instructeur, gardien et confesseur des religieuses. Ces trois derniers sont décédés au couvent de Farciennes.

[3] P. Antoine Winand, décédé à Liége le 30 mars 1753. Il fut gardien en différents couvents pendant douze ans et ensuite définiteur. *(Acta capit. Prov. Flandriae.)*

des fêtes. Les bienfaiteurs et les personnes amies du couvent s'unirent aux religieuses, pour remercier Dieu et la Vierge Immaculée.

Bien des Sœurs et des bienfaiteurs étaient morts depuis la fondation : Ils ne furent pas oubliés. Un service solennel fut chanté pour le repos de leurs âmes, le lendemain de la fête du centenaire [1].

1754. — En l'année 1754, la communauté se composait de vingt-sept religieuses. De ce nombre, vingt et une étaient choristes ou religieuses du chœur et six converses.

Depuis la fondation en 1643 jusqu'en 1754, pendant une période de cent et onze ans, quatre-vingt-neuf religieuses étaient allées recevoir leur récompense dans le ciel. Plusieurs avaient brillé par une éminente sainteté, et l'on pouvait dire de ces vierges, qu'elles avaient fleuri comme le lis au milieu de l'église, et, comme le baume, avaient répandu le parfum de leurs vertus devant Dieu [2].

1754. — Il existait plusieurs fondations de messes à chanter ou à dire dans la chapelle du couvent pour les bienfaiteurs. Avant l'année 1754, on en trouvait douze, qui devaient se décharger au jour anniversaire de la mort de chaque bienfaiteur.

Le manuscrit du P. Jean Damascène Doyen en mentionne spécialement sept avec les noms des bienfaiteurs :

1. Monsieur Arnould de Butbach, fondateur de l'église.

2. Monsieur et Madame de Cartier, qui firent construire l'infirmerie.

3. Monsieur Stenval, père des trois religieuses de ce nom, qui fit bâtir à ses frais la brasserie et la laverie.

4 Sœur Marie Lambrecht de la Conception, qui donna les stalles du chœur.

5. Monsieur Théodore de Bati [3], qui donna l'orgue de l'église.

6. La demoiselle Lierneux, qui acquitta les sœurs de la redevance annuelle de 200 florins, due sur la maison incendiée.

7. La demoiselle Jeanne Philippi, pour une rente de 29 florins, qui lui était due également sur la maison incendiée.

C'était le P. Confesseur du couvent, qui déchargeait ces fondations aux jours marqués [4].

---

[1] *Ortus et Progressus. — Archives de l'ancien couvent.*

[2] *Id.*

[3] Il y eut un Père Récollet de ce nom, P. Jacques de Bati, qui mourut au couvent de Liége le 3 décembre 1721.

[4] *Archives de l'ancien couvent.*

« **1775.** — Un billet mortuaire nous fait connaitre le décès d'une Mère abbesse :

Jésus, Maria Immaculata!

« L'an du salut 1775, le 13 mars, dans notre cloitre de l'Immaculée Conception, au faubourg d'Amercœur, lez-Liége, est pieusement décédée, entre les prières et les larmes de sa communauté, munie des Sacrements de la sainte Église, notre très chère sœur, la Vénérable Mère

» Sœur Marie-Emmanuel du Saint-Sacrement, dite Lejeune, âgée de cinquante-trois ans, professe de trente-trois, abbesse de trois, infatigablement appliquée aux devoirs gênants d'une supériorité destituée du faste qui en contrebalance le fardeau à des âmes vaines, embrassant jusqu'aux menus détails, sans en laisser souffrir l'ensemble; l'activité de cette âme forte ne parut jamais se ressentir de l'affaiblissement d'un corps déjà cadavérisé par de longues et douloureuses maladies. Plus ferme aux approches de la terrible mort qu'un des grands rois de Juda, elle en écouta prononcer l'arrêt sans pâlir et l'attendit ou plutôt lui courut au devant avec cette assurance qu'inspire une vie saintement écoulée au service du Seigneur, sans négliger aucune des préparations qu'emploie la crainte filiale du juste. En cas néanmoins qu'avec nos regrets, elle eût emporté quelque obstacle aux chastes embrassements de l'Époux des Vierges, nous la recommandons aux saints sacrifices et charitables prières. *Requiescat in pace!* »

1781. — Lors de la division de la Province en 1782, le couvent des Conceptionistes de Liége, avec celui de Verviers, fit partie de la Province de Liége, ou Province de la Meuse [2].

1787. — Un autre billet mortuaire signale le décès d'une des plus anciennes religieuses de la communauté.

Jésus, Maria Immaculata!

« L'an de grâce 1787, le 27 juin, en notre cloître de l'Immaculée-Conception de la Sainte Vierge Marie, au faubourg d'Amer-Cœur, lez-Liège, est pieusement décédée entre les prières de ses Sœurs, munie des Sacrements de Notre Mère la Sainte Église, notre très

---

[1] *Archives de l'ancien couvent.*

[2] *Archives de la Prov. de Flandre :* Voir *Couvent de Verviers, p. 147.*

chère sœur, sœur Marie Dorothée de Sainte Claude, née Nisramont[1] agée de 85 ans, professe de 67, jubilaire de 18. Un accomplissement fidèle de tous les devoirs communs, une facilité étonnante à les remplir, surtout une assiduité constante à l'office divin, une charité douce, bienfaisante, universelle, qu'elle a exercée envers ses consœurs infirmes l'espace de 46 ans, telles furent les vertus caractéristiques de sa vie religieuse, et qui nous donnent toutes les espérances d'une mort précieuse devant Dieu, si cependant il lui restait quelque tache à effacer, nous la recommandons dans vos prières et saints sacrifices. *Requiescat in pace* [2]. »

1792. — Les mauvais jours étaient arrivés pour la Principauté de Liége, aussi bien que pour la Religion. Les patriotes avaient fait la révolution contre le Prince-Évêque dans un esprit hostile à la religion. Ils espéraient déposséder le Prince-Évêque de son pouvoir temporel et établir la république. Il serait impossible de dire tout ce que les prêtres, les religieux, les religieuses eurent à souffrir pendant cette époque néfaste.

A la fin de 1792, après la défaite des Autrichiens, les patriotes reprirent leur œuvre de destruction, interrompue pendant quelques mois, et les Français entrèrent dans la ville dans la soirée du 28 novembre.

1793. — Le 26 février 1793, tout ce qu'il y avait de précieux, statues, tableaux, ornements sacrés, dans les églises et les couvents, devenait la proie des commissaires de la république française.

1794. — Parmi les tableaux, ils s'emparèrent, au couvent des Conceptionistes, de celui qui représentait saint Joseph adorant l'Enfant Jésus, ce chef-d'œuvre, qui avait été, comme nous l'avons dit, peint par Guillaume Carlier et placé dans la chapelle, lors de la consécration en 1665. A l'arrivée des Français à Liége, la plupart des chanoines, curés, religieux, religieuses, nobles et fonctionnaires de la cité, ayant émigré au delà du Rhin, les agents du domaine et les municipalités avaient mis les scellés sur leurs biens.

Cependant plusieurs communautés n'étaient pas parties, et parmi elles, celle des Conceptionistes. Après la retraite des Autrichiens, en juillet 1794, leur couvent fut habité par les pauvres gens, dont les maisons avaient été détruites. Les sœurs demandèrent plusieurs fois de pouvoir en reprendre possession, et l'administration

---

[1] La famille Nisramont de Laroche a donné plusieurs de ses membres à l'Ordre de Saint François : *a)* P. Bonaventure qui fut aumônier des troupes de Sa Majesté et mourut au couvent de Bastogne le 24 juillet 1710. — *b)* P. Georges, frère du précédent, et *c)* P. Bernardin, leur neveu. Ce dernier, ordonné prêtre en 1713, fut lecteur de philosophie au couvent d'Ath. *(Acta capit. prov. Flandriæ. — Archives de la Province.)*

[2] *Archives de l'ancien couvent.*

appuya leur demande, en donnant pour raison qu' « elles s'étaient rendues dignes de l'intérêt national par les principes d'hnmanité qu'elles professaient et par la confiance parfaite qu'elles avaient mise dans la justice de la république et des autorités constituées liégeoises, en restant toutes sans exception dans le sein de la mère patrie. »

Elles furent autorisées à rentrer dans la jouissance de leurs biens; mais cette autorisation ne leur fut accordée, de même qu'aux autres établissements religieux, qu'à la condition de fournir la liste exacte et complète de leurs revenus et de verser la part compétente aux absentes dans les mains de la nation. Comme aucune Conceptioniste n'avait émigré, la communauté fut dispensée de tout versement.

1795. — Le décret qui réunissait à la France la Belgique et la principauté de Liége, fut porté le 1er octobre 1795. Les républicains avaient donné aux religieux et religieuses des différents ordres, pleine et entière liberté d'abandonner leur état et même assuré une pension viagère sur les revenus des couvents. Ce truc grossier ne trompa personne, et l'Église eut la consolation de voir ses enfants demeurer fidèles jusqu'à la mort à leur sainte vocation.

1796. — Le gouvernement français fit alors par la force ce qu'il n'avait pas réussi à faire par la ruse. Par la loi du 1er septembre 1796, il supprima tous les ordres religieux et congrégations régulières des deux sexes et confisqua leurs biens au profit de la république. Les religieux et religieuses devaient sortir de leur couvent dans les vingt jours après la réception de leurs bons et quitter l'habit religieux; un somme de 100 francs était donnée à chacune pour acheter un costume séculier.

Les Conceptionistes ne cédèrent qu'à la force. L'abbesse qui était alors la sœur Marie A. T. Strahman, en se séparant de ses filles, les encouragea à persévérer dans leur saint état jusqu'au jour, où il leur serait permis de se réunir de nouveau. Les sœurs rentrèrent dans la vie privée, mais elles conservèrent toutes, jusqu'à la mort, l'esprit religieux qui les animait. A leur dernière heure, elles se faisaient revêtir de leur habit religieux qu'elles avaient conservé précieusement, et avec lequel elles voulaient que leur corps fût confié à la terre jusqu'au jour de la résurrection.

Leur couvent et les trois bonniers furent vendus le 24 février 1797, pour la somme de 21.543 livres.

Le couvent passa en différentes mains jusqu'en l'année 1854 où il fut occupé par les sœurs de l'Espérance [1].

---

[1] Daris, *Hist. de la Principauté et du diocèse de Liége.*

A partir de la fondation 1627 jusqu'à l'année 1667, les gardiens, ou vicaires du couvent des Récollets étaient les confesseurs des religieuses. Ils nous sont pour la plupart inconnus. Ce ne fut qu'au chapitre suivant de 1667, qu'ils furent nommés par les membres du définitoire.

La † indique le lieu et la date du décès.

1667 4 sept.	PP. Bernardin Persan	† Farciennes	1676 2 oct.
1670 7 sept.	Mathias Brasseur		
1673 16 sept.	?		
1676 20 sept.	Léon Devillers	† Liége	1690 9 oct.
1678 8 mai	Charles de Malaise	† »	1694 10 sept.
1679 3 sept.	Léopold Croizier	† Verviers	1736 27 mai.
1681 13 avril.	Jean-Damascène Denisart de Montigny s/Sambre	† Ulfange (Trois-Vierges)	1685
1684 30 avril	Pierre Daix de Huy	† Verviers	
1685 3 juil.	?		
1688 17 oct.	Mathias de Herve de Verviers	† Aix-la-Chapelle	1716 14 sept.
1692 10 août	?		
1695 30 oct.	Hubert Dodémont	† Visé	1724 19 sept.
1698 21 sept.	Théodore Chierfomont	† Liége	1711 21 août
1700 30 avril	Barthélemy Hauregard	† Bolland	1717 14 nov.
1701 4 sept.	Étienne Boden de Waremme	† Verviers	
1704 31 août	Théodore Chierfomont (2e fois)		
1707 28 »	Simon Bourguignon	† Liége	1719 4 oct.
1710 » »	Léon Vivien	† Bolland	1718 23 déc.
1713 27 »	Henri Delvaux	† Liége	1717 13 mars
1716 30 mars	Florent Dessy		
1718 1 mai	Nicolas Deprez de Waremme	† Liége	1734 25 avril
1719 27 août	Joseph Cruchet de Verviers	† Verviers	1735 4 avril
1721 7 mai	Jacques Zolet de Liége	† Liége	1758 5 juil.
1725 août	Henri Meester	† »	1746 9 fév.
1728 29 août	Martin Bellefontaine	† »	1730 15 avril
1730 23 avril	François Bernard d'Oignies-lez-Couvin	† »	1758 6 fév.

1731 16 sept.	PP.	Ferdinand Barnabé	† Farciennes	1738 6 mai
1733 19 avril		Henri Serville, de Fosses	† »	1745 22 août
1736 15 »		Hermès Cornet	† Liége	1739 13 fév.
1739 12 »		Bonaventure Closson	† »	1740 14 août
1740 28 août		Antoine Winand	† »	1753 30 mars
1733 28 juil.		François Bernard (2e fois)		
1746 24 »		Nicolas Spita		
1748 28 avril		Charles Martial		
1751 25 »		Jean Desaive		
1752 27 août		François Francq	† Liége	1763 22 juin
1755 31 »		Lambert Colette de Jupille-lez-Liége	† »	1763 10 mars
1758 17 »		Bertrand Spirlet de Liége	† »	
1761 23 août		Bonaventure Detongre	† »	1769 24 avril
1764 26 août		Benoît Damseau de Verviers	† Verviers	1776
1767 » »		Hubert Lambkin de Sart-lez-Spa	† Liége	1781 4 déc.
1770 26 »		Mathias Germeau		
1772 3 mai		Hermès Colette		
1773 15 août		Christophe Fassin (Junior) de Verviers	† Liége	1790 24 déc.
1775		Hubert Havelange		
1778 3 mai		Marc Fagart	† Liége	1781 9 juin
1779 22 août		Benoît Fivé		
1782		?		
1785		Antoine Sougné		
1785 22 avril		Mathieu Dedoyart [1].		

[1] *Acta capit. Prov. Flandriæ.* — Les derniers confesseurs nous sont inconnus.

LE COUVENT DE NIVELLES

LES SOEURS GRISES

(1479-1653 = 174 ans.)

LES SOEURS CONCEPTIONISTES

(1653-1797 = 144 ans.)

CHAPITRE I.

Nivelles. — 1230. Frères Mineurs. — 1479. Sœurs Grises. Leur admission. — 1507. Mort de la Mère Supérieure. — 1511. Fondation à Jodoigne. — 1521 à 1523. Dix décès. — 1529. Nouvelle épidémie. — 1531. Réclamation des sœurs: on leur donne satisfaction. — 1553. Achat d'une maison. — 1561. Maison donnée pour y tenir école.

Au VIIe siècle, la ville de Nivelles n'était qu'un lieu sauvage, couvert de forêts. Elle doit son origine à un monastère de Dames nobles, qu'y fonda, en 645, Itte ou Iduberge, femme de Pepin de Landen, et dont sainte Gertrude, leur fille, fut la première abbesse.

Pendant plusieurs siècles, on ne désigna Nivelles, dans les actes publics, qu'avec le titre de *locus*, lieu, *burgus*, villa, bourg et le nom de ville ne lui fut réellement donné qu'à partir de l'an 1220, époque à laquelle elle fut, pour la première fois, entourée de murailles.

La ville dépendait, pour le temporel, de l'abbesse du chapitre noble des chanoinesses, qu'on appelait la Dame de Nivelles, et pour le spirituel d'abord du diocèse de Liége, et ensuite de celui de Namur, lors de l'érection de nouveaux évêchés en 1559.

Déjà du vivant de saint François d'Assise décédé en 1226, les Frères Mineurs s'étaient établis dans les Pays-Bas en Wallonnie, d'abord à Namur en 1224, ensuite à Dinant, Huy, Mons, Liége et Tournay. En 1230, à la demande de la duchesse de Brabant, Sophie de Thuringe, fille de l'illustre tertiaire sainte Élisabeth de Hongrie, les Frères Mineurs de Cologne fondèrent un couvent à Nivelles.

Les Sœurs Grises.

1479. — En l'année 1479, Nivelles vit avec bonheur arriver dans son sein, une nouvelle communauté, celle des filles de saint François, appelées Sœurs Grises. La ville d'Avesnes venait d'être ruinée et détruite par les armées françaises. Les communautés religieuses qu'elle renfermait, durent chercher un refuge en d'autres villes. Parmi les communautés qui s'y étaient établies, il y en avait deux de l'Ordre de Saint François : l'une de Frères Mineurs, qui avaient fondé leur couvent en 1460, et l'autre, de Sœurs Grises, établies dix ans auparavant, en 1450. Les religieux se retirèrent dans les différents couvents de leur Province; les sœurs se dispersèrent également dans les maisons de leur institut. Quelques-unes cependant allèrent se réfugier à Nivelles [1]. Elles conservaient l'espoir de rentrer à Avesnes; mais la Providence avait sur elles d'autres vues. Elles étaient au nombre de cinq. Elles louèrent d'abord une modeste maison, et s'y installèrent pour y vivre, comme à Avesnes, selon l'esprit de leurs saintes constitutions.

La vue de ces sœurs devint bientôt, pour les habitants de Nivelles, un sujet d'admiration. Continuant, comme par le passé, leur vie de charité, elles allaient soigner les malades à domicile, et leur prodiguaient les soins dont seule, la charité, inspirée par la religion, pouvait leur donner le courage. Les pauvres surtout étaient l'objet de leurs services et de leur dévouement. Elles ne s'attachaient pas seulement à faire du bien aux corps; elles avaient en même temps en vue de venir en aide aux âmes.

On comprit bientôt à Nivelles qu'une pareille communauté, si elle s'établissait dans la ville, rendrait d'immenses services aux personnes de toute condition, surtout en temps de maladies contagieuses qui étaient fréquentes à cette époque. On en fit la proposition aux sœurs de la part de la ville, avec promesse de leur fournir une habitation convenable, et en même temps les ressources nécessaires pour vivre. Le Père Jean Philippi, Vicaire-provincial, sous la juridiction duquel étaient placées les religieuses, consulté à ce sujet, accorda son consentement. L'accord fut conclu

---

[1] Grammaye, dans ses *Gallo Brabantiæ antiquitates*, p. 6, et Lemaire, dans sa *Notice sur la ville de Nivelles et sur les abbesses*, p. 138, font erreur : le premier, en disant que les sœurs provenaient de Brugelette, et le second en les faisant venir en 1482, de Brugelette au nombre de 18.

par l'abbesse du chapitre de Nivelles, Marguerite de Langastre [1], par le maire, les échevins et les bourgmestres de la ville, les dix et les maîtres jurés des deux années, 1479-1480.

On céda aux sœurs une maison très spacieuse, située dans la paroisse Saint-George. Il y avait à Nivelles, dit Grammaye, un petit hôpital, du nom de Bethphages. Ce local avait été donné en 1367 par le chevalier Jean de la Houssière avec deux lits étoffés, deux écuelles de « compenage » et une fondation de deux pains par jour, afin de loger et de nourrir les pauvres passants et mendiants. Il se trouvait hors rue et chemins, tenant « aux terres de cette ville, » c'est-à-dire près des murs. On assigna en outre au couvent, des aumônes sur les biens des pauvres de la paroisse et de la maison de la charité, et de leur côté, les sœurs s'obligèrent à loger toutes les religieuses passant par Nivelles, et à nourrir quelques enfants pauvres [2].

1490. — Une lettre scellée par deux échevins, un rentier et un des dix, datée du 10 janvier 1490, confirmait cet accord.

1492. — A la demande de Jacques Stouck, visiteur et maître des Sœurs Grises et hospitalières du Tiers Ordre, le chapitre approuva également leur admission, à la condition qu'elles n'établiraient, sans consentement, ni cimetière, ni église, ni autel; qu'elles se confesseraient au curé de la paroisse, au moins une fois l'an; qu'elles recevraient de lui l'Extrême-Onction; qu'elles pourraient faire bâtir une chapelle avec un petit clocher et cloche, mais de manière à ne pas incommoder le curé et les paroissiens (14 février 1492).

1492. — La bonne réputation dont jouissaient les sœurs, leur attira bientôt d'excellentes vocations. Elles étaient établies à Nivelles depuis douze ans seulement, et en 1492, leur nombre s'était élevé de cinq à dix-huit. Ce chiffre de dix-huit fut dépassé dans la suite.

1505. — Les besoins spirituels de la maison avaient réclamé la construction d'un oratoire, tant pour les sœurs que pour les personnes infirmes ou malades qui se trouvaient à l'hôpital, et il avait été fait droit à cette nécessité. Mais la consécration de cet oratoire

---

[1] Outre Marguerite de Langastre, l'obituaire du couvent cite encore comme bienfaitrices spéciales, plusieurs abbesses et une prévôte : Isabeau de Herzelle, décédée le 2 décembre 1519; — Marguerite d'Aisnes, décédée le 23 septembre 1522 ; — Adrienne de Saint-Omer, décédé, le 4 novembre 1548 ; — Marie de Honsbrouck, décédée le 5 novembre 1600 ; Claire de Spontin prévôte du chapitre, décédée le 24 juin. Plusieurs doyens et chanoines du chapitre furent aussi les bienfaiteurs du couvent.

[2] Commune de Nivelles.

dut être retardée jusqu'au 7 juillet 1505. Ce fut l'évêque suffragant de Liége, Jean Bourgeois, qui en fit la cérémonie, comme l'atteste un tableau des indulgences appendu à la muraille, à gauche du maître-autel de la chapelle [1]. Cette chapelle fut dédiée à la Sainte Vierge, à sainte Ursule et ses compagnes et à saint Christophe, martyr. L'anniversaire de la dédicace se célébrait le dimanche qui suit la fête de l'apôtre saint Jacques.

1507. — Le 22 avril 1507, la nuit de saint Georges, mourut la Révérende Mère Jeanne Grou, qui fut la première Mère et Maîtresse du couvent. Elle avait reçu vingt-sept novices à la profession. Elle fut remplacée par la sœur Gertrude Lannoy.

1511. — La bonne renommée des sœurs de Nivelles s'était répandue au loin. On connaissait les grands services qu'elles rendaient à la population de cette ville. Jodoigne voulut jouir des mêmes avantages. Le curé de Saint-Médard, nommé Denis Rubens, le bailli, les échevins et les bourgmestres, demandèrent quelques Sœurs Grises de Nivelles pour fonder un couvent à Jodoigne. Six sœurs y furent envoyées. Elles devaient visiter les malades, tant riches que pauvres, de toute la ville et leur donner leurs soins, moyennant une certaine rétribution exprimée dans les lettres d'admission. La maison fut construite aux frais d'un prêtre dont le nom est resté inconnu, un incendie ayant détruit les archives; les noms des six religieuses fondatrices sont également inconnus. Comme la communauté de Nivelles, celle de Jodoigne prospéra rapidement et sut se concilier l'affection et la reconnaissance des habitants [2].

1521. — Du 13 mars 1521 au 30 septembre 1523, dans l'espace de deux ans et demi, la mort enleva au couvent de Nivelles, dix sœurs : sœur Anne Robert, qui mourut le 13 mars 1521; sœur Anne Didier [3], le 14 novembre; Mère Gertrude Lannoy, le 20 du même mois : elle avait été Supérieure pendant vingt-trois ans, et avait reçu vingt-quatre novices à la profession. En 1552, sœur Claire de Pasture mourut le 30 janvier, et la sœur Jeanne Faltré, le 14 juillet; enfin en 1523, moururent, le 20 avril, sœur Marie Wautier; le 3 septembre, sœur Charlotte Hélé et sœur Jeanne

---

1 GRAMMATE, *Loco citato.*

2 *Ortus et Progressus.*

3 Deux prêtres du même nom de famille sont inscrits comme bienfaiteurs du couvent : Jacques Didier, chanoine de l'église cathédrale de Tournai, et Laurent Didier, prêtre décédé le 6 novembre 1522. Mère Anne Didier, seconde de ces nom et prénom, mourut le 17 mars 1567. Elle fut supérieure du couvent pendant plusieurs années.

Brizemostier, le lendemain, 4 septembre, sœur Madeleine Denys, et le 30 du même mois, sœur Antoinette Dewerte. Toutes ces religieuses avaient été victimes de leur charité [1].

1529. — En 1529, une nouvelle épidémie se répandit dans les Pays-Bas. Elle était connue sous le nom de *suette anglaise* parce qu'elle s'était montrée pour la première fois en Angleterre en 1483, sous le règne de Henri VII. Nivelles ne fut pas épargné; un grand nombre de personnes en furent atteintes et succombèrent. Dans le découragement qui s'était emparé des habitants, les sœurs furent d'un précieux secours, et leur zèle fut celui que peut seule inspirer la charité chrétienne [2].

1531.— Lorsque l'empereur Charles-Quint eut ordonné la réunion des biens des pauvres en une bourse commune, qui devait servir exclusivement à l'entretien des ménages indigents, les religieuses élevèrent de vives réclamations. Elle firent observer que l'hospice dont on leur avait fait don, n'était fréquenté que « par des vagabonds et des mauvais garçons, » que d'autres hôpitaux conviendraient mieux pour le même usage, et qu'il serait préférable de convertir cette maison en une infirmerie pour les dames malades. Le maire, Louis d'Enghien, les échevins, les rentiers et les jurés, devant qui elles comparurent en personne, accueillirent leurs plaintes et les déchargèrent des obligations spécifiées plus haut, à la condition qu'elles payeraient à la bourse commune une rente annuelle de 30 patars, rachetable moyennant 30 carolus d'or (8 mars 1531).

1537. — Le 29 juin 1537 mourut sœur Jeanne de Luseignies, après avoir été maîtresse du couvent pendant 27 ans.

1553. — En 1553, moyennant 150 florins, les sœurs achetèrent une maison (fort vieille et peu solide) que Pironne Bodart avait récemment acquise de l'abbaye de Villers, et qu'elles furent autorisées, par octroi du 4 décembre 1553, à joindre à leur couvent, à condition que ce terrain resterait assujetti aux charges publiques et payerait au domaine un cens annuel de 6 deniers de gros .[3]

1558. — L'année 1558 vit mourir trois religieuses : sœur Catherine de Blois, décédée le 2 mars; le 19 août, la révérende Mère Gertrude Basset, qui avait gouverné la maison pendant 24 ans, et reçu 24

---

1 *Obituaire du couvent des Sœurs Grises.*
2 *Notice sur Nivelles*, LEMAIRE, p. 153.
3 *Archives du couvent.*

novices à la profession; enfin le 11 novembre, sœur Catherine Brizmostier [1]).

1561. — En 1561, Jeanne de la Bricque, veuve de Géry de Dauvre, seigneur de Rossignies, donna aux sœurs une maison pour y tenir une école (octroi du 27 juin) [2].

1562. — En moins de quatre ans et demi, le couvent vit mourir deux anciennes supérieures : Le 28 octobre 1562, Mère Jeanne de Latus et, le 17 mars 1567, Mère Anne Didier.

---

1 Il y eut deux autres religieuses portant le nom de Basset : sœur Alis et sœur Philippe.

Il y eut également trois autres sœurs, portant le nom de Brismostier, sœur Jeanne, sœur Marguerite et sœur Philippette.

2 Géry de Dauvre, seigneur de Rossignies et Jeanne de la Bricque eurent une fille, sœur Hélène de Dauvre, qui mourut religieuse chez les Sœurs Grises le 26 septembre 1595. — L'obituaire des sœurs mentionne également une religieuse nommée sœur Anne de la Bricque, décédée le 1er octobre 1474.

CHAPITRE II.

1578. Révolte à Nivelles. — Elle est apaisée par le P. François de Walloncapelle. — Épidémie : sept religieuses décédées. — 1616. Nouvelle épidémie : quatre religieuses décédées. — 1643. Deux Sœurs Grises embrassent la réforme des Récollectines à Namur.

1578. — Pour se soustraire à la domination espagnole, la ville de Nivelles avait reçu dans ses murs en 1578 le seigneur Juste de Villers, à la tête d'une troupe d'insurgés. Don Juan d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas pour le roi d'Espagne, vint assiéger la ville pour la punir de sa révolte et la soumettre à son souverain légitime. Effrayés à la pensée des châtiments sévères qui les menaçaient, les maîtres de la ville s'adressèrent au P. François de Walloncapelle [1], gardien du couvent des Frères Mineurs, le conjurant d'implorer leur pardon auprès de Don Juan et promettant une soumission complète pour l'avenir. La grâce fut obtenue, et la ville revint à l'obéissance à son souverain légitime [2].

La même année 1578 fut aussi tristement mémorable pour le couvent des sœurs : Une épidémie s'était déclarée en ville. Toujours fidèles aux devoirs de leur sainte vocation, sept religieuses tombèrent, en deux mois de temps, victimes de leur charité : Ce furent, le 9 septembre sœur Gertrude Tilman [3]; le 10, sœur Madeleine Sibille; le 13, sœur Françoise Bachelair; le 21, sœur Jeanne Héret; le 9 octobre, sœur Jeanne Rassart; le 22, sœur Marguerite Lécherin; enfin, le 12 novembre sœur Gertrude Desfossés [4]. L'obituaire mentionne également les décès de deux

---

[1] Le P. François de Walloncapelle naquit à Saint-Omer d'une famille noble et très ancienne. Il entra dans l'Ordre de Saint François au couvent de sa ville natale. Il fut lecteur en théologie et prédicateur distingué; en 1568, gardien à Namur; en 1572, définiteur et en 1574, gardien à Nivelles. Philippe II, roi d'Espagne, le fit nommer en 1579, évêque de Namur, où il mourut le 17 février 1592, après un épiscopat de treize années.

[2] *Hist. litt. et bibliog. des Frères Mineurs en Belgique*, P. Servais Dirks, p. 116. — *Notice sur les abbesses de Nivelles*, p. 164, Lemaire.

[3] Le 1er juillet 1503, mourut maître Jean Tilman, chanoine de Nivelles et bienfaiteur du couvent des sœurs.

[4] *Obituaire des Sœurs Grises.*

anciennes supérieures; — Mère Marguerite des Cordes, décédée le 7 mars 1594, — et Mère Madeleine Le Voet, qui avait été supérieure pendant cinq ans.

1608. — Une troisième communauté franciscaine vint s'établir à Nivelles en 1608. C'étaient les sœurs Annonciades, qui sortaient du couvent de Louvain.



Monseigneur François de Walloncapelle, franciscain, deuxième évêque de Namur (1579-1592).

1616. — En 1616, une maladie contagieuse causa de grands ravages dans la ville, et bon nombre de personnes en furent victimes. Le couvent paya aussi son tribut au fléau : quatre sœurs

qui, jour et nuit, avaient prodigué leurs soins aux malades, moururent dans l'espace de six semaines; ce furent : le 19 juillet, sœur Catherine Allard; le 31, sœur Gertrude Sevrin; le 12 août, sœur Isabeau Le Voet, et sœur Anne de Roisin.

1631. — Le 22 janvier 1631, mourut Mère Anne Basselier, ancienne supérieure.

1633. — De 1633 à 1636, une peste meurtrière régna dans la ville et y fit de nombreuses victimes. Les sœurs se mirent encore au service des malades, mais il n'y eut pas de décès parmi elles.

1643. — Le désir de mener une vie plus austère et plus retirée du monde avait engagé deux sœurs à solliciter leur admission chez les sœurs Récollectines à Namur. Le P. Hauzeur fit droit à leur demande. Ces deux religieuses étaient sœur Anne Vigneron et sœur Catherine Boutefeu. La première mourut le 24 novembre 1651, et la seconde, le 31 octobre 1655. En souvenir de leurs vertus, leurs noms furent inscrits au nécrologe des Sœurs Grises de Nivelles.

1647. — Le 6 janvier 1647 mourut au couvent de Nivelles la sœur Marie Lepienne. Ce fut le dernier décès qui eut lieu avant l'établissement de l'Ordre des Conceptionistes en 1653.

Depuis 1479 jusqu'à 1653 (174 ans), il y eut cent et neuf Sœurs Grises qui moururent à Nivelles.

CHAPITRE III.

Obituaire des sœurs ; obituaire des bienfaiteurs.

Obituaire des Sœurs Grises.

JANVIER.

1. Sœur Isabeau Le Prince est morte l'an 1597.
6. Sœur Alis Basset trepassa l'an 1536.
6. Sœur Marie Le Pienne est allée de vie a trepas l'an 1647. Sa mere a laissé 30 florins de rente a notre maison.
10. Sœur Marie Sarigot est passée de cette vie a l'autre.
22. Sœur Anne Basselier trespassa l'an 1631, jadis Mere des Sœurs Grises.
30. Sœur Claire de Pasture trepassa l'an 1522.
30. Sœur Anne Derbecque a fini ses jours l'an 1635.
30. Sœur Agnes du Tillieux est passée de cette vie a l'autre l'an 1636.

FÉVRIER.

2. Sœur Catherine Fastré termina ses jours l'an 1571.
6. Sœur Catherine Delhecq est decedée le 6 febvrier 1625.
11. Sœur Jacqueline Thune trepassa l'an 1533.
12. Sœur Françoise de Bouge est morte le 17 febvrier.
17. Sœur Christine Haillart a fini ses jours le 17 febvrier.
17. Sœur Marguerite Hubert trepassa ce meme jour.
19. Sœur Marguerite Jophet deceda le 19 febvrier.
20. Sœur Adrienne Tricot trepassa l'an 1604.
26. Sœur Agnes Piget trepassa l'an 1528.

MARS.

2. Sœur Catherine Blois deceda l'an 1558.
4. Sœur Jacqueline Prudhomme finit ses jours le 4 mars.
7. Sœur Catherine Charles trepassa le 7 mars.
7. Le meme jour l'an 1594 passa de cette vie a l'autre, sœur Marguerite des Cordes, jadis Mere de ce couvent.

10. Sœur Anne Jacquet trépassa l'an 1556.

11. Sœur Gertrude Motine est morte l'an 1574.

13. Sœur Anne Robert est decedée le 16 mars 1521.

16. Sœur Barbe Lobé [1] trepassa le 16 mars 1534.

17. L'an 1567 passa de cette vie a l'autre la Révérende et vertueuse Mere sœur Anne Didier.

27. Sœur Jenne Poige mourut l'an 1675.

29. Sœur Jenne Canelle trespassa l'an 1601.

AVRIL.

5. Sœur Barbe de Blocquerie est trespassée le 5 avril 1636.

Le couvent est obligé de chanter tous les ans un obit pour son pere et sa mere et vigile a neuf leçons, lesquels ont laissez 4 florins de rente et 8 rasieres de bled.

20. Sœur Marie Wautier trespassa l'an 1523.

22. Notre bonne Mère, sœur Jenne Grou, laquelle fut premiere Mere et Maitresse de ce couvent, et a receu vingt-sept filles a profession, trespassa l'an 1507, la nuit saint George.

28. Sœur Jenne Sohier est allée de vie a trespas le 28 avril 1541.

30. Est decedée sœur Barbe Bernard.

MAY.

4. Sœur Barbe Antenne mourut le 4 de may 1527.

JUING.

18. Sœur Marie de Traux mourut l'an 1632.

21. Sœur Philippe Basset, niece a sœur Gertrude Basset, mourut le 21 juing.

23 Sœur Jehenne Finée, et

23 Sœur Jenne Bachelier sont mortes le 23 juing.

28. Sœur Charlotte de Pierpont passa de cette vie a l'autre l'an 1562.

29. Sœur Françoise Levert trespassa l'an 1560.

29. Sœur Anne de Belain mourut le 29 juing.

JUILLET.

1. Sœur Gertrude Thimé deceda le 1 juillet.

---

1 Sœur Barbé Lobé était, par sa mère Catherine Marchant, cousine germaine du P. Pierre Marchant.

8. Sœur Jenne Prudhomme trespassa l'an 1526.

10. Sœur Claire de Baignonche est decedée de ce monde le 10 juillet, estant professe de deux ans. On est obligé de chanter un obit.

12. Sœur Sainte-Bernarde mourut le 12 juillet.

14. Sœur Jenne Faltré trespassa l'an 1552.

17. Sœur Isabeau de Roulx deceda l'an 1559.

25. Sœur Philippe de Corde mourut le 25 juillet.

29. Sœur Jenne de Luseignies, apres avoir esté maitresse au couvent vingt-sept ans, trespassa l'an 1537.

29. Sœur Catherine Allart est morte de la maladie contagieuse l'an 1616.

31. Sœur Gertrude Sevrin est morte de la maladie contagieuse le 31 juillet 1616, ayant laissé au couvent dix florins de rente.

AOUST.

6. Sœur Antoinette Coppée trespassa le 6 d'aoust.

9. Sœur Colette de Calone mourut le 9 d'aoust 1574.

12. Sœur Isabeau Le Voet, et

Sœur Anne de Roisin trespasserent toutes deux le 12 aoust 1616 de la maladie contagieuse, ayant la dite sœur Isabeau laissé 10 florins de rente au couvent, et la dite sœur Anne, 15.

13. Sœur Anne de Villers mourut le 13 d'aoust.

19. Sœur Gertrude Basset, apres avoir excercé l'office de Mere de ce couvent l'espace de vingt-quatre ans et receu vingt-quatre filles a profession, est allée de vie a trespas le 19 d'aoust 1558.

20. Sœur Jenne Sarigot trespassa l'an 1533.

27. Sœur Julienne Cole mourut le 27 d'aoust 1550.

28. Le 28 d'aoust 1639, sœur Gertrude Walbrecq est decedée de ce monde, ayant laissé au couvent 30 florins de rente.

SEPTEMBRE.

3. Sœur Charlotte Helé, et

3. Sœur Brizemostier trespasserent l'an 1523.

4. Sœur Magdeleine Denys mourut l'an 1523, le 4 septembre.

7. Sœur Marie Leclercq est decedée le jour de la Nativité de Notre-Dame 1640, ayant laissé au couvent 10 florins de rente.

9. Sœur Gertrude Tilman trespassa le 9 septembre 1578.

10. Sœur Magdeleine Sibille mourut le 10 septembre 1578.

13. Sœur Françoise Bachelair deceda en l'an 1578.

14. Sœur Françoise Lelievre est decedée le 14 septembre de l'an 1533.

20. Sœur Marie Malderée trespassa la veille saint Mathieu en l'an 1540.

21. Sœur Helaine de Bertenchamps trespassa le 21e jour l'an 1524.

21. Sœur Jenne Heret est decedée en l'an 1578.

24. Sœur Nicaise Beyard est allée de vie a trepas le 24 septembre.

25. Sœur Anne Pasture est decedée le 25 septembre 1595.

26. Sœur Helaine de Dauvre est morte l'an 1595, le 26 septembre.

28. Sœur Magdeleine Le Voet [1] trespassa la veille saint Michel, ayant exercé l'office de Mere par l'espace de cinqz ans.

30. Sœur Antoinette Deworte trespassa l'an 1523, le jour de saint Hierosme.

OCTOBRE.

1. Sœur Anne de la Bricque deceda le 1er d'octobre l'an 1574. Après sa mort, le couvent a receu quatre vingt florins.

6. Sœur Reyne Roullet, et

6. Sœur Germaine de la Torneppe sont mortes l'an 1548.

9. Sœur Jenne Delpierre est decedée le 9 d'octobre en l'an 1559.

9. Sœur Jenne Rassart deceda en l'an 1578.

11. Sœur Pasquette Grenne, et

11. Sœur Catherine de Bois sont mortes l'onziesme d'octobre.

19. Sœur Colette Denys trespassa l'an 1555.

22. Sœur Claire Harnent est decedée le 22 octobre 1632. Elle a laissé au couvent cinquante florins de rente pour obit.

26. Sœur Anne Jonet deceda le 26 octobre l'an 1596.

28. La Mere, sœur Jenne de Latus, est decedée en l'an 1562, ayant laissé au couvent le reste de ses biens meubles.

28. Le mesme jour l'an 1578 deceda sœur Marguerite Lecherin, laquelle en son temps a servi de Mere Marte et fort religieusement vescu.

31. L'an 1565 est trespassée a Namur notre bone sœur, sœur Catherine Boutefeu, professe de cette maison, laquelle at esté douze ans en la reforme des sœurs Grises audit Namur.

---

[1] Un religieux franciscain, P. Louis Le Voet, natif d'Arquennes, lez-Nivelles, fut martyrisé à Alcmaer le 25 juin 1572, avec cinq compagnons. *Palmier séraphique*, t. V, p. 450.

NOVEMBRE.

2. Sœur Marguerite Rose trespassa l'an 1556.

3. Sœur Jenne de Hon, et

3. Sœur Marie Rolant trespasserent le 3.

8. Le 8e mourut sœur Marguerite Brismostier.

11. Le jour de saint Martin de l'an 1558 trespassa sœur Catherine Brismostier.

11. Le mesme jour est decedée sœur Claire des Cordes, en l'an 1570, ayant laissé au couvent une rente de 35 florins.

12. Est decedée sœur Philipette Brismostier.

12. Le mesme jour en l'an 1578 est morte sœur Gertrude Desfossés.

14. Le 14 mourut sœur Anne Didier en l'an 1521.

20. Sœur Gertrude Lannoy, deuxième Mère de ce couvent, apres l'avoir louablement gouverné l'espace de vingt-trois ans et receu vingt-quatre filles a profession, mourut en l'an 1521.

24, La venerable sœur Anne Vigneron, nostre chere sœur, professe de ceste maison, est trespassée a Namur l'an 1651 ou elle avait embrassé la reforme.

DÉCEMBRE.

1. Sœur Marguerite Le Grand mourut l'an 1560.

5. Sœur Isabeau Sohir trespassa l'an 1588.

7. Sœur Marguerite Gillobo deceda le 7 decembre.

8. Sœur Benoiste Squamine est morte le 8 decembre.

14. Sœur Jenne Potitre, et

14. Sœur Jenne Monet trespasserent l'an 1531, le quatorziesme de decembre.

18. Sœur Colette Le Leux deceda le 18 decembre.

24. Sœur Marie Sarigot est decedée le 24 decembre.

27. Sœur Jenne de Latus trespassa l'an de grace 1557.

31. Sœur Anne Hazart trespassa l'an 1561.

31. Sœur Marie Questre est trespassée le dernier decembre 1643.

Durant l'espace de 174 ans (1479 à 1653), sont décédées 111 Sœurs Grises, dont 109 à Nivelles et 2 à Namur. L'année du décès est inconnue pour 30 religieuses.

Obituaire des bienfaiteurs.

JANVIER.

13. L'an 1517 est passé de ce vallon de misere, sage et discrette persone, Sire Pierre Massin, chanoine et doyen de l'eglise collegiale de Madame Sainte-Gertrude de Nivelles, lequel a laissé en fondation a la chapelle des sœurs Grises cincq messes perpetuelles a celebrer aux cincq principales festes de Notre-Dame, et encore cincq autres a celebrer aux festes sainte Gertrude perpetuellement.

28. Isabeau des Cordes trespassa l'an 1566, laquelle a laissé dix florins pour prier pour elle.

FEBVRIER.

4. Jenne Botte est decedée l'an 1533, laquelle a laissé une messe tous les mercredys de la sepmaine.

7. Monsieur Mre Jean Crosne, chanoine de Nivelles, est allé de vie a trespas, lequel durant sa vie a esté bon bienfaicteur du couvent, et a sa mort a laissé deux muyds et demy de bled et pour prier pour luy.

10. Le Reverend Père François Danis [1], confesseur du couvent, est allé de vie a trespas, le 10 febrier.

24. Venerable et discrete persone Maistre Marbria de Orto, chanoine et doyen de Nivelles, bienfaicteur du couvent, fini ses jours l'an 1528, lequel a laissé la troisieme partie de son an de grace pour le reliquaire du Saint-Sacrement, pesant 26 onces.

MARS.

6. Obit de Messire Henry Boiliable, qui nous donna le grand *Vita Christi*, trespassa le 6 mars.

9. Monsieur Louys d'Enghien, dit de Rameu, est decedé le 9 de mars, lequel donna a son trespas cent florins pour notre couvent.

14. Sire Denis de Torneppe, chanoine de Nivelles, bienfaicteur de ce couvent, mourut l'an 1526.

---

[1] Il y eut plusieurs religieux Récollets de cette famille Père Pierre Danis, décédé à Nivelles le 5 février 1578. — Père Nicolas Danis qui fut deux fois Provincial et mourut à Ath le 26 juillet 1627, à l'âge de quatre-vingts ans.

16. Messire Henry Grandjean trespassa l'an 1530, le 16 mars, ayant fondé avant sa mort perpetuellement une messe la sepmaine.

22. Damoiselle Marguerite de Corde, bienfaictrice du couvent est morte le 22 mars.

AVRIL.

4. Mademoiselle Isabeau de Berselle, bienfaictrice du couvent, est allee de vie a trespas le 4 avril.

14. Monsieur Pierre Van Vianen frere a sœur Marguerite Van Vianen trespassa le 14 d'avril, lequel a laissé au couvent cinquante et deux florins, douze pat. a recevoir annuellement a charge de lire chaque année une vigile a neuf leçons et chanter une messe. On a remis cette vigile au 19 janvier, jour que sa sœur est morte.

14. Monsieur de Rossigmies a laissé a sa mort au couvent 400 florins, qui trespassa l'an 1562.

27. Le Reverend Pere Prieur des Guillemins, lequel fut confesseur des sœurs, trespassa le 27 avril, apres avoir exercé ledit office l'espace de dix-sept ans.

MAY.

4. Mademoiselle Élisabeth Schaetbroeck, mere a sœur Marguerite Van Vianen est allée de vie a trespas le 4 de may 1603.

11. Françoise du Sart deceda le 11e de may, ayant laissé au couvent trente florins de rente.

12. Agnes Pronier bonne bienfaictrice du couvent trespassa le 12 de may.

17. François Secher trespassa l'an 1565, ayant laissé 20 florins a nostre couvent pour faire un drap de blanc damas.

25. Le 25 may 1618 est decedé Adrien de Blocquerie, et Barbe de Moy. Ils ont laissé pour leurs obits 8 rasiers de bled et 4 florins de rente au couvent. Leurs obits se doivent chanter en ce moy.

JUING.

5. Guillaume Basseliers trespassa le jour de la Pentecote, ayant laissé a notre couvent 50 florins.

9. Madame Marie de Honsbrouck, bonne bienfaictrice du couvent deceda le 9 juing.

16. Seigneur Jean de Dauvre, frere a sœur Helaine de Dauvre, trespassa l'an 1546.

17. Monsieur Gery de Dauvre, S. de Rozignies, pere a sœur Helaine de Dauvre deceda le 17 juing.

18. Damoiselle Margueritte Basset, mere a sœur Alys et Gertrude Basset, bonne bienfaictrice du couvent, finit ses jours l'an 1563.

22. Monsieur Hendricq Van Vianen pere a sœur Margueritte Van Vianen, deceda le 22 juing.

24. Damoisselle Catherine du Sart a laissé au couvent cent florins et deceda le 24 juing.

24. Madame la Prevoste Claire de Spontin, singuliere bienfaictrice du couvent trespassa le 24 juing.

JUILLET.

1. Maistre Jean Tilman, chanoine de Nivelles, finit ses jours l'an 1503, ayant laissé au couvent cinquante florins.

26. Monsieur Adrien de Sucre, bienfaicteur du couvent mourut le 26 juillet.

28. Frère Michel Poliet nr̄e singulier ami, mourut le 28 juillet

30. Jeanne Quaremelle, bienfaictrice du couvent, mourut le 30 juillet.

AOUST.

4. Sire Bauduin Poilvache, cappellain de l'eglise Sainte-Gertrude mourut le 4 d'aoust.

11. Henry de Thimé, bienfaicteur et fondateur du couvent est allé de vie a trespas l'an 1503.

21. Messire Jacques Didier, chanoine de l'eglise cathedrale de Tournay, trespassa le 21 d'aoust, ayant donné 20 livres de gros pour une messe.

SEPTEMBRE.

9. Frere Job mourut de la contagion estant par obedience en ceste maison, en l'an 1533.

13. Frere Cornille Donthers [1], apres avoir confessé les religieuses de ce couvent par l'espace de 26 ans, mourut le 16 septembre 1554.

23. Madame Marguerite d'Aisnes, dame et abbesse de Nivelles, bienfaictrice du couvent, mourut en ce jour de l'an 1522.

---

[1] Le P. Corneille Donthers fut pendant trois ans gardien à Nivelles. Il publia un ouvrage intitulé : *Contemplations très dévotes de sept principales effusions de sang de Notre Seigneur Jésus-Christ*. Il mourut à Nivelles le 16 septembre 1554.

Hist. litt. et bibliog. des FF. Mineurs, par le P. Servais Dirks, p. 78.

28. Gillette Stalart ayant laissé pour un obit trois florins de rente, mourut le 28 septembre.

29. Gertrude Bachelaire, bienfaictrice du couvent, est decedée le 29 septembre.

OCTOBRE.

8. Barbe Lisbet deceda le 8 d'octobre, ayant laissé au couvent, 20 florins.

31. N^{re} mere de Bertenchamps ayant faict plusieurs bonnes aumosnes au couvent, est decedée le 31 d'octobre.

NOVEMBRE.

4. Madame Margueritte de Langastre, dame et abbesse de Nivelles, ayant admis en ceste ville, du consentement des trois Membres, les premieres sœurs de ce couvent et leur conferé des singuliers bienfaicts, mourut le 4 novembre 1510.

4. Le mesme jour, Dame Adrienne de Saint-Omer, dame et abbesse de Nivelles, est allée de vie a trespas en l'an 1548.

5. Dame Marie de Honsbrouck, dame et abbesse de Nivelles, bienfaictrice de ce couvent, est morte le 5 novembre 1600.

6. Messire Laurent Didier, prestre, ayant laissé au couvent une aumosne de dix livres de gros, est mort en l'an 1522.

30 Messire Jacques de Reneqs, doyen de Nivelles et conseiller de l'empereur a Malines, en son temps singulier bienfaicteur de ce couvent, trespassa l'an 1549.

DECEMBRE.

2. Dame Isabeau de Herzelle, dame et abbesse de Nivelles, singuliere bienfaictrice du couvent mourut le 2 decembre 1519.

21. Damoisselle Leroy bienfaictrice du couvent trespassa le 20 decembre.

L'Obituaire mentionne :

Cinquante bienfaiteurs ou bienfaitrices, dont six abbesses et une prévôte; — Neuf doyens chanoines ou prêtres ; — Deux Frères Mineurs; — Trois autres religieux ; — Vingt-neuf séculiers ou séculières.

Les Sœurs Conceptionistes.

CHAPITRE IV.

(1653-1669.)

1653. Autorisation accordée aux Sœurs Grises, par le P. Hauzeur, d'adopter la règle des Conceptionistes. — Consentement de la Dame abbesse du chapitre, et des membres du magistrat. Deux sœurs d'Enghien envoyées à Nivelles. — Cérémonie de la prise d'habit, 17 septembre. — 1654. 21 septembre, profession. — Liste des professes. — 1657. Premier décès au couvent. — Retour à Enghien de la Mère Vicaire. — Notre-Dame de Messine. — L'Immaculée Conception. — 1669. Mort de la Mère abbesse.

1653. — Depuis que les Sœurs Grises d'Enghien avaient adopté, en 1636, la règle et le genre de vie de l'Ordre de l'Immaculée Conception, les sœurs de Nivelles avaient eu la pensée de les imiter. Les deux nouvelles fondations des sœurs Conceptionistes, à Verviers et à Liége, changèrent leurs désirs en volonté expresse. Les sœurs, d'un commun accord, exposèrent leur projet au P. Mathias Hauzeur, qui était alors Provincial. Il approuva leur dessein et leur promit son concours. Mais ce changement de règle et de manière de vivre ne pouvait se faire sans l'agrément de la Dame abbesse du chapitre noble de Nivelles et le consentement des membres de la ville. Le P. Hauzeur se chargea d'obtenir l'un et l'autre.

A cet effet, il écrivit à la Dame abbesse, pour l'avertir que les Sœurs Grises de la ville, dans un but de plus haute perfection, désiraient embrasser la règle de l'Ordre de l'Immaculée Conception : Il la priait en conséquence de vouloir bien donner son consentement à l'exécution de ce pieux et légitime désir. L'abbesse, qui était alors Adrienne de Lannoy, et qui avait en grande estime les pieuses filles de saint François, se réjouit de leur sainte résolution et donna volontiers le consentement demandé. Le P. Hauzeur adressa la même supplique aux membres du Magistrat de la ville. Ceux-ci, tout en regrettant de devoir renoncer aux bons services que les sœurs rendaient aux malades, ne purent s'empêcher d'approuver leur résolution. Pouvaient-ils d'ailleurs refuser cette marque de reconnaissance à ces dévouées religieuses, dont le charitable Institut avait été si utile à la ville, pendant l'espace de cent

septante-quatre ans? Ces approbations de l'abbesse et des trois membres du Magistrat furent données, sans observation, le 28 avril 1653.

Ces formalités remplies, le P. Hauzeur mit tout en œuvre pour hâter l'heureux changement tant désiré par les sœurs.

Son premier soin fut de les faire instruire des nouvelles obligations qu'elles allaient contracter. A cet effet, il envoya à deux sœurs Conceptionistes du couvent d'Enghien, l'ordre de se rendre sans délai, à Nivelles, chez les Sœurs Grises, pour former la nouvelle communauté et la diriger. L'une était la sœur Cécile de Saint-Valérien, née Fleutin, qui devait exercer la charge de Mère abbesse; l'autre était la sœur Marie Égyptienne qui était nommée Mère vicaire. L'arrivée des deux sœurs d'Enghien fut une véritable fête pour la communauté de Nivelles. La Mère abbesse et la Mère vicaire étaient grandement édifiées, en voyant cette douce charité et cet entier abandon de novices dans ces bonnes sœurs, dont plusieurs comptaient plus de cinquante ans de vie religieuse.

Les postulantes avaient manifesté le désir de suivre immédiatement l'ordre du jour pratiqué dans les communautés des Conceptionistes, tant était grand leur zèle pour leur nouveau genre de vie. Ce désir correspondait trop à celui des nouvelles supérieures, pour qu'il ne fût pas exaucé. Les coutumes et la manière de vivre des Conceptionistes furent aussitôt adoptées par la communauté, et le couvent se trouva tout transformé.

Le Mère abbesse et la Mère vicaire mirent leurs soins à instruire les sœurs de leurs nouvelles obligations. Les excellentes dispostions qu'elles trouvaient en elles rendirent leur tâche facile et consolante.

Lorsque le P. Provincial jugea qu'elles étaient suffisamment préparées à recevoir l'habit du nouvel ordre, il fixa la cérémonie de la vêture au 17 septembre, jour où l'Église universelle célèbre la fête des Sacrés Stigmates du glorieux Patriarche saint François d'Assise. Il aurait voulu la présider lui-même, mais il en fut empêché et se fit remplacer par le P. Arnould de Mercy, ex-Provincial.

La cérémonie de la prise d'habit devait avoir lieu, avec la plus grande solennité, dans l'église des PP. Récollets. Au jour marqué, les sœurs s'y rendirent processionnellement, et occupèrent les places qui leur étaient réservées à l'entrée du chœur. Le P. Arnould assisté de deux Pères chanta la messe, pour appeler les bénédictions du ciel sur les nouvelles filles de Marie Immaculée. Attirés par la nouveauté du spectacle et voulant d'ailleurs donner aux sœurs des

marques de leur estime et de leur reconnaissance, les habitants de Nivelles remplissaient la vaste église des Pères.

Après la messe, le célébrant adressa la parole aux religieuses et aux fidèles assemblés,et puis il imposa à chaque postulante, suivant les rites prescrits, le voile noir et le manteau bleu de l'Ordre de l'Immaculée Conception.

Le retour des sœurs à leur couvent se fit processionnellement. La communauté des Pères, précédée de la croix, marchait en tête du cortège; puis venait le P. Arnould de Mercy, qui avait présidé la cérémonie; les sœurs suivaient immédiatement; enfin les nombreux assistants. Lorsque les sœurs furent rentrées à l'intérieur du couvent, les portes se refermèrent sur elles : c'était l'éternel adieu au monde. Désormais allait commencer pour ces pieuses filles, une vie nouvelle, uniquement consacrée au service de Dieu et de la Vierge Immaculée.

1654. — Lorsque l'année du noviciat fut achevée, le P. Mathias Hauzeur, voulant donner à cette pieuse communauté une nouvelle preuve de son intérêt, se rendit à Nivelles, pour recevoir lui-même la profession des novices. Il avait d'abord fixé cette cérémonie au 18 septembre 1654; mais à cause du danger que courait la ville d'être assiegée d'un jour à l'autre, elle dut subir un retard de trois jours et être remise au 21 du même mois.

Le P. Jacques Lottin, gardien du couvent, chanta la messe solennelle dans la chapelle des sœurs; le P. Antoine Buron, définiteur, le P. Sébastien Bouvier, vicaire du couvent et le P. Casimir Dubois, secrétaire du Provincial, l'assistaient à l'autel. La chapelle était de beaucoup insuffisante pour contenir la foule des personnes, qui étaient venues s'édifier à ce spectacle touchant. La Mère abbesse du monastère de l'Olive [1], et ses sœurs, religieuses de l'Ordre de Citeaux, qui, à cause de la guerre, s'étaient réfugiées à Nivelles, assistaient à la cérémonie. Le clergé de la ville avait tenu aussi à témoigner, par sa présence, l'estime qu'il professait pour ces saintes religieuses qu'il avait vues à l'œuvre, au service des malades.

Après l'évangile, le P. Mathias Hauzeur prononça un discours sur le bonheur et les obligations de la vie religieuse, et reçut ensuite les vœux de chacune des religieuses.

---

[1] L'Abbaye de l'Olive, sous Morlanwelz, avait été fondée vers l'an 1220 par le B. Guillaume l'Hermite.

L'acte de profession des quatorze sœurs qui avaient prononcé leurs vœux fut rédigé et signé comme suit :

« An 1654, le 21 septembre, jour de saint Mathieu, apostre et evangeliste, les soubsignées, auparavant sœurs Grises de ce couvent du Tiers Ordre de Saint-François en cette ville de Nivelles, apres avoir achevé l'an de Probation en l'habit de l'Ordre de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie, soub la direction des sœurs, sœur Cecile de Saint-Valerien, Mere Superieure et sœur Marie-Égyptienne, vicaire, envoyées a cet effet du couvent d'Enguyen du mesme Ordre, ont tres volontairement et publiquement faict profession solennelle (nonobstant un tres instant peril de guerre et de siege de cette ville), de la regle dudit Ordre de la Conception entre les mains du R. P. Mathias Hauzeur, Ministre provincial de la Province de Flandre des P. Recollets, en presence des Venerables Peres soubscrits et de la Venerable Mere abbesse de l'Olive avec toute sa communauté refugiée pour les guerres.

» Faict audit couvent les jour, mois et an que dessus.

P. Mathias Hauzeur, Ministre provincial.
P. Jacques Lottin, gardien [1].
P. Antoine Buron, definiteur [2].
P. Sebastien Bouvier, vicaire du couvent et confesseur des religieuses [3].
P. Bonaventure Persan, lecteur de theologie [4].
P. Casimir Dubois, secretaire de la province [5]. »

---

1 P. Jacques Lottin, voir page 134.

2 Le P. Antoine Buron, voir page 108.

3 Le P. Sébastien Bouvier, natif de Fosses, fut lecteur de théologie, gardien, archiviste de la Province, auteur de plusieurs ouvrages, entre autres, de la *Vie du B. Richard de Sainte-Anne*, de Ham-sur-Heure, qui fut martyrisé au Japon le 10 septembre 1622. Le P. Sébastien mourut à Namur, le 3 avril 1681, jubilaire de profession.

4 Le P. Bonaventure Persan, voir page 177.

5 Le P. Casimir Dubois fut secrétaire du Provincial, et plusieurs fois gardien, notamment à Huy, où il mourut le 17 juin 1663.

NOMS DES SOEURS :

Avant la profession				*Après la profession*
Sœur Anne Delvaux,	prof. de	56	ans	Sœur Marie-Anne de Jésus.
» Jenne Hennecart	»	55	»	» Marie Jenne.
» Marguerite Van Vianen	»	51	»	» Marie-Marguerite.
» Jenne Jonet	»	49	»	» Marie-Heleine.
» Helene Pattou	»	48	»	» Marie-Heleine de Saint-François.
» Jenne de Braine	»	48	»	» Marie de Saint-Joseph.
» Marguerite Labarre	»	48	»	» Marie de la Conception.
» Jenne de Crecy	»	46	»	» Marie des Anges.
» Marguerite Sacré	»	35	»	» du Saint Amour.
» Françoise George	»	28	»	» Marie-Françoise.
» Agnes de Braine	»	18	»	» Marie-Agnès.
» Catherine Hanotin	»	17	»	» Marie-Catherine.
» Madeleine Broustart	»	17	»	» Marie-Madeleine.
» Gertrude Desmoulins	»	12	»	» Marie-Gertrude

Le P. Provincial leur avait permis, au jour de leur profession, de choisir elles-mêmes leur nom de religion.

Le 25 octobre de la même année 1654, eut lieu la profession de sœur Marie-Gabrielle, converse, qui avait pris l'habit l'année précédente, et qui fut la première reçue dans l'Ordre.

Durant le noviciat des quatorze premières sœurs, trois autres postulantes qui avaient été reçues en 1654, du 1er janvier au 5 août, firent leur profession en 1655.

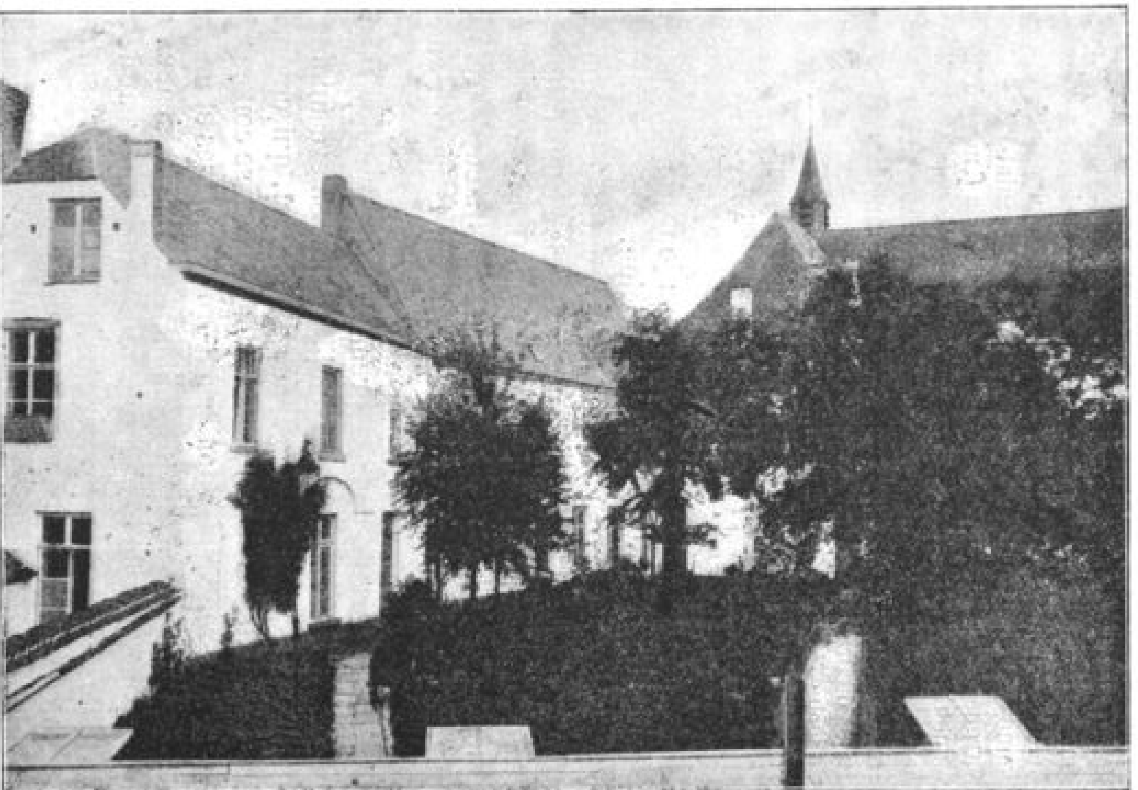
1657. — La mort fit pour la première fois son apparition dans la communauté le 12 septembre 1657 : Elle enleva une des plus anciennes sœurs, sœur Marie-Jenne Hennecart, qui comptait cinquante-huit ans de vie religieuse.La communauté se composait alors de vingt-quatre religieuses dont vingt-trois professes et une novice.

La sœur Marie-Égyptienne, qui était venue d'Enghien, en qualité de Mère Vicaire lors de la réforme, retourna au couvent de sa profession. Elle fut remplacée dans cette charge, par sœur Marie des Anges, née de Crécy, une des anciennes religieuses.

En quittant Enghien pour aller à Nivelles, les deux sœurs, sœur Cécile de Saint Valérien et sœur Marie-Égyptienne, avaient emporté avec elles une copie du tableau de Notre-Dame de Messine, fort honorée en leur couvent [1]. Le tableau fut exposé dans la chapelle. Les fidèles aimaient à aller prier devant l'image de la Mère de Dieu,

---

[1] Voir : *Couvent d'Enghien*, p 93.



Monastère des Conceptionistes de Nivelles.

et nombreuses étaient les grâces obtenues. A Nivelles comme à Enghien, cette dévotion à Notre-Dame de Messine devint bientôt populaire.

Cependant les religieuses tenaient surtout à faire honorer la Mère de Dieu, sous le titre de l'Immaculée Conception. Elles avaient obtenu la faveur de faire chanter, chaque samedi, dans leur chapelle, la messe en son honneur. La dévotion à Marie Immaculée avait été déjà antérieurement propagée à Nivelles par les PP. Récollets; leur église, qui lui était dédiée, possédait en outre une florissante confrérie de l'Immaculée Conception.

1669. — En 1669, le couvent comptait seize ans d'existence sous le régime des constitutions de l'Ordre de l'Immaculée Conception. La mort avait déjà enlevé neuf religieuses dont huit parmi les anciennes.

Cette année-là, elle frappa un de ces coups dont le souvenir ne s'efface que difficilement. La digne Mère abbesse, sœur Cécile de Saint-Valérien pouvait contempler la chère communauté qu'elle avait formée avec tant de soin, et tenir le langage du saint vieillard Siméon, et dire à son Dieu : « C'est maintenant, ô Seigneur, que vous laisserez aller en paix votre servante, parce que mes yeux ont contemplé l'œuvre de votre salut. » Dieu exauça les désirs de sa fidèle servante. Cette digne religieuse s'éteignit doucement dans le Seigneur, le 7 avril, au milieu des prières et des larmes de sa communauté. Une pierre placée sur son tombeau, rappela le souvenir de cette vénérable fondatrice, en termes d'une simplicité vraiment religieuse :

Icy gyst le corps de
la Reverende Mere
Sœur Marie Cecile de Saint-Va-
lerien, dite Fleutin, pre-
miere abbesse des Concep-
tionistes de ce cloitre,
qui apres avoir louable-
ment gouverné l'espace
de quinze ans, trepasa l'an
1669, le 7 d'avril.

Requiescat in pace

Pendant le gouvernement de la défunte abbesse, vingt-huit novices avaient été reçues à la profession religieuse.

CHAPITRE V.

(1669-1713.)

1669. Sœur Marie-Thérèse de Saint Jean-Baptiste, née Suriau, élue abbesse. — 1670. Les sœurs Tertiaires d'Aire adoptent la règle des Conceptionistes. — Deux sœurs de Nivelles y sont envoyées. — 1675. Revision des constitutions. — 1676. Sœur Marie-Berthe de Saint-François née Martin, élue abbesse. — 1680. Sœur Marie-Thérèse Broustart élue abbesse. — 1686. Deux sœurs décédées à Aire. — 1688. Indulgence plénière accordée. — 1689. Mort à Aire de sœur Marie-Berthe de Saint-François. — 1689. Sœur Marie-Robertine Pigeolet élue abbesse. — 1705 Sœur Marie-Angeline Becquevort élue abbesse. — 1708. Sœur Marie-Robertine élue abbesse pour la seconde fois. — 1713. Sa mort.

1669. — Par ordre du P. Félix Lenglez, Provincial, on procéda à l'élection d'une nouvelle abbesse. Ce fut la sœur Marie-Thérèse de Saint-Jean-Baptiste, née Suriau, qui fut élue à l'unanimité des voix.

1670. — En 1670, les sœurs Tertiaires[1] établies à Aire depuis 1455, obtinrent aussi du P. Félix Lenglez, Provincial, la permission d'adopter la règle de l'ordre de l'Immaculée Conception. Le Provincial envoya l'obédience à deux sœurs du couvent de Nivelles, sœur Marie-Isabelle des Anges, née Martin, désignée pour être abbesse, et sœur Marie de Saint-Michel, née Broustart, qui devait exercer le double office de vicaire et de maîtresse des novices. Cette nouvelle fondation, comme ses aînées, devint florissante par son esprit religieux comme aussi par le nombre des vocations.

1675. — En 1675, le P. Mathias Hauzeur, qui était Provincial pour la cinquième fois, toujours attentif à procurer le plus grand bien des couvents de l'Immaculée Conception, avait jugé bon, avec les membres du définitoire, de reviser les constitutions et les statuts des Conceptionistes. Ces constitutions et statuts avaient été faits pour les couvents d'Espagne et d'Italie. Certains points demandaient à être modifiés pour la Belgique, pour le plus grand bien de la

[1] On les appelait les sœurs Noires parce qu'elles portaient un habit noir. Dans la même ville, il y avait aussi un couvent de Sœurs Grises, fondé en 1640.

discipline régulière. Lorsque ce travail fut terminé, le P. Hauzeur en envoya une copie à chaque couvent, pour en faire l'essai, et si on le jugeait à propos, pour formuler les observations que l'on croirait utiles et nécessaires. Après un sérieux examen, les sœurs du discrétoire de Nivelles donnèrent la réponse suivante :

« Nous soussignées, abbesse, vicaire et discretes du cloitre de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie a Nivelles, nous soumettons avec respect, a tout ce qu'il plaira a nos Superieurs d'ordonner touchant l'observance et l'impression des presents statuts. »

Fait en notre dit cloitre de Nivelles, le 9 decembre 1675. »

Etait signé : Sœur Marie Therese, dite Suriau, abbesse.
Sœur Marie Dorothée, dite Demoulin, vicaire.
Sœur Marie du Saint Amour, dite Sacré, discrete.
Sœur Marie-Françoise, dite George, »
Sœur Marie-Magdeleine, dite Broustart, »
Sœur Marie-Gertrude, dite Desmoulins, »
Sœur Marie-Alexandrine, dite Bomal, maîtresse des novices.

Tous les couvents furent unanimes à s'en remettre à la volonté des Supérieurs.

1676. — La Mère Marie-Thérèse Suriau avait gouverné sa communauté avec bonté et sagesse pendant l'espace de sept ans. Pour cause de santé, elle sollicita des Supérieurs sa démission qui fut acceptée. Elle fut remplacée par sœur Marie-Berthe de Saint-François, née Martin. Mère Marie-Thérèse ne survécut pas lontemps à sa démission : Elle mourut, le 20 janvier 1681, à l'âge de 50 ans.

1680. — La Mère Marie-Berthe Martin gouverna la communauté pendant quatre ans, jusqu'en 1680, et fut ensuite envoyée au couvent d'Aire, tandis que la Mère Marie-Thérèse Broustart quittait Aire pour revenir, après dix ans d'absence, à Nivelles où elle fut nommée abbesse.

1686. — En 1686, la mort enleva au couvent d'Aire, à un mois de distance, deux religieuses qui avaient fait profession à Nivelles. Elles étaient doublement sœurs par le sang et par la vie religieuse dans l'Ordre de l'Immaculée Conception. Le 31 mars mourut la Mère Marie-Isabelle des Anges, née Martin. Elle était entrée au Couvent de Nivelles en 1658, à l'âge de 16 ans, et y avait fait profession, l'année suivante, le 18 novembre. En 1670, elle fut envoyée à Aire pour y établir la règle des Conceptionistes au couvent des sœurs Tertiaires. Elle y exerça la charge de supérieure pendant

treize ans et celle de vicaire pendant deux ans. Elle n'était âgée que de 43 ans, et comptait vingt-sept ans de profession, quand elle mourut.

Le 4 mai de la même année, 1686, sa plus jeune sœur, sœur Marie-Antoine de Saint-Anselme, alla la rejoindre dans la tombe. Elle était entrée au couvent à Nivelles en 1676 à l'âge de 28 ans et y avait fait profession le 4 janvier 1677. A la demande de la communauté d'Aire, elle y avait été envoyée à demeure. A sa mort, elle comptait 39 ans d'âge et dix ans de profession.

Le 24 décembre 1689, au couvent d'Aire, mourut la sœur Marie-Berthe de Saint-François, née Martin, sœur des deux précédentes, et la seconde par l'âge et par la vie religieuse. Elle était entrée au couvent de Nivelles en 1661, et y avait fait profession le 21 mai de l'année suivante, à l'âge de 17 ans. Elle fut la troisième abbesse de Nivelles, de 1676 à 1680. Envoyée au couvent d'Aire où se trouvaient ses deux sœurs, elle y remplit l'office de supérieure pendant plusieurs années. A sa mort, elle était âgée de 44 ans, et comptait vingt-sept ans de profession. Elles étaient natives de Beaumont.

1688. — En 1686, à la date du 28 juillet, la Mère Marie-Thérèse Broustart abbesse avait obtenu une indulgence plénière pour toutes les religieuses du couvent, à l'article de la mort. D'autres faveurs furent encore accordées : 1° Tous les lundis de l'année, l'indulgence de l'autel privilégié, en faveur des religieuses, de leurs parents et de leurs bienfaiteurs. Elle avait été accordée le 20 mars 1688, pour un terme de sept ans. — 2° Une indulgence plénière, aux conditions ordinaires, pour les fêtes de Notre-Dame, savoir : Conception, Nativité et Assomption; item aux fêtes de saint Joseph et de sainte Ursule, patronne de la chapelle. — 3° Quarante jours d'indulgence, pour la récitation des litanies de la Sainte Vierge, les samedis et aux fêtes de la Sainte Vierge. Si les religieuses n'étaient pas au chœur, elles devaient venir l'entendre. Les personnes séculières pouvaient aussi gagner l'indulgence, en remplissant cette dernière condition, c'est-à-dire l'assistance à la récitation. (Concession du 13 juillet 1688.)

1689. — En 1689, la Mère Marie Broustart, qui avait exercé la charge d'abbesse pendant trois ans, fut remplacée par la sœur Marie-Robertine de Saint-Adrien née Pigeolet. Celle-ci gouverna pendant six ans..

1705. — En **1705**, fut élue abbesse la sœur Marie-Angéline de Saint-Alexis Becquevort, qui demeura en charge pendant un terme de trois ans.

1708. — En **1708**, la Mère Marie-Robertine Pigeolet fut de nouveau placée à la tête de la communauté. Née à Nivelles en 1652, elle était entrée au couvent en 1669, et y avait fait profession le 29 juillet de l'année suivante, à l'âge de 18 ans. Elle remplit deux fois la charge d'abbesse, de 1689 à 1705, et de 1708, jusqu'à sa mort arrivée en 1713. Son billet mortuaire est ainsi conçu :

Jesus Maria, Immaculata.

« L'an de grace 1713, le 13 novembre, en notre monastere des religieuses Conceptionistes a Nivelles, est pieusement decedée, entre les prieres et les larmes de ses filles, munie des sacrements de Notre Mere la Sainte Église, notre tres chere sœur et tres reverende Mere en Jesus-Christ.

Sœur Marie-Robertine de Saint Adrien, ditte Pigeolet, agée de 62 ans, professe de 44, apres avoir gouverné ce monastere en qualité d'abbesse avec beaucoup de prudence et de zele l'espace de 21 ans, pendant lesquels elle nous a donné l'exemple d'une tres grande vertu : et quoique son assiduité aux offices divins, sa douceur envers ses sœurs, sa charité pour les pauvres et surtout son heroïque patience a supporter, avec une parfaite et entiere resignation a la volonté du Seigneur, les cuisantes douleurs d'un rude et tres sensible cancer pendant plusieurs mois, nous fassent esperer que Dieu s'est servi de ce facheux accident pour la purifier comme l'or dans le creuset et la mettre ensuite en possession de la gloire, cependant comme ses jugements sont differents des notres, si peut etre il y avait encore quelque chose qui retardat l'ame de notre chere defunte d'entrer dans la joie du Seigneur, nous la recommandons aux prieres de votre sainte communauté par charité [1]. »

Requiescat in pace.

---

[1] Outre la Mère Marie-Robertine, la famille Pigeolet a encore donné au couvent des Conceptionistes de Nivelles, trois religieuses : 1° Sœur Marie-Gertrude, qui fit sa profession le 12 février 1692, et mourut le 26 février 1737, âgée de 67 ans et professe de 45 ; — 2° Sœur Marie-Albertine, qui fit sa profession le 25 juin 1713, et mourut le 17 août 1727, âgée de 37 ans et professe de 14. — 3° Sœur Marie-Adrienne qui fit profession le 19 juin 1740 et mourut le 30 novembre 1741, âgée de 19 ans et demi et professe de 1 an et demi.

Elle a également donné quatre religieux à l'Ordre de Saint François :

1° F. Remy, décédé à Nivelles le 20 décembre 1724.

2° P. Bernard » » le 23 avril 1725.

3° P. Martin » » le 19 mai 1782.

4° P. Bernard, qui fut ordonné prêtre en 1768, et habitait le couvent de Farciennes, lors de la suppression en 1796.

CHAPITRE VI.

(1713-1784.)

1713. Sœur Marie-Angeline élue abbesse pour la seconde fois. — 1722. Mort de sœur Marie de Saint-Michel, née Broustart. — 1740. Sœur Marie-Bernardine de Saint-Charles, née Marcq, élue abbesse. — 1741. Décès de la plus jeune sœur de la communauté. — 1744. Décès de la plus ancienne. — 1744. Décès de la Mère Angeline Becquevort. — 1765. Mort de la Mère Marie-Bernardine Marcq. — 1765. Sœur Marie-Antoine de la Visitation, née Bailly, élue abbesse. — 1788. Sœur Marie-Albertine de Saint-Louis, née Semal, élue abbesse. — 1775. Mort de quatre sœurs jubilaires, en la même année. — 1782. Division de la Province. — 1784. Mort de la Mère abbesse. —

1713. — Après la mort de la Mère Marie-Robertine Pigeolet, la Mère Marie-Angeline Becquevort fut de nouveau appelée à lui succéder dans les fonctions d'abbesse.

1722. — Ce fut sous son gouvernement que mourut la Mère Marie de Saint-Michel née Broustart, qui fut la quatrième abbesse du couvent. Entrée au couvent de Nivelles en 1658, elle y prononça ses vœux le 5 août de l'année suivante. Lors de l'établissement des Conceptionistes à Aire en 1670, elle y fut envoyée, en qualité de Mère vicaire et de maîtresse des novices. En 1680, elle quita Aire pour retourner à Nivelles, où elle fut choisie pour abbesse, et exerça cette charge pendant neuf années consécutives (1680-1689). Elle mourut le 4 avril 1722, âgée de quatre-vingt-cinq ans et professe de soixante-deux.

1740. — La Mère Marie-Angeline Becquevort était en charge depuis vingt-sept ans, et elle était âgée de quatre-vingts ans. Les infirmités ajoutées aux années l'obligèrent à demander d'être déchargée de ses fonctions. Elle fut remplacée par sœur Marie-Bernardine de Saint-Charles, née Marcq.

1741. — Les extrêmes se touchent souvent, dit-on. L'obituaire des sœurs Conceptionistes de Nivelles le prouve : La plus jeune sœur et la plus ancienne, par l'âge et par la profession religieuse, se suivent immédiatement dans l'ordre des décès. Le 30 novembre 1741, meurent à l'âge de dix-neuf ans et demi, après un an et demi de profession, la sœur Marie-Adrienne de Saint-Albert, née Pigeolet,

de Nivelles; et en 1744, à l'âge de nonante-deux ans, après septante-quatre ans de profession, la sœur Marie-Thérèse de saint Charles, née Heyne, de Liberchies.

1744. — Un billet mortuaire signale la mort de la Mère Marie Angeline Becquevort en ces termes :

Jesus, Maria Immaculata.

« L'an de grâce 1744, le 23 juin, vers 10 heures du matin, au cloître des religieuses Conceptionistes à Nivelles, munie des sacrements de Notre Mère la Sainte Église, est pieusement décédée entre les prières et les regrets de ses sœurs, notre très chère Sœur S. M. Angeline de Saint-Alexis, ditte Becquevort, âgée de quatre-vingt-quatre ans, professe de soixante-sept ans, jubilaire de dix-sept, laquelle dez ses plus tendres années, s'étant dévouée entièrement à la piété et à l'innocence des mœurs, se consacra au Seigneur, dans l'Ordre de l'Immaculée, à l'âge de dix-sept ans, dans lequel elle s'est rendue un modèle des vertus par son grand zèle pour la discipline régulière, par son assiduité aux offices divins, par une spéciale dévotion à la Sainte Vierge et à saint Joseph et par une humble obéissance, en se soumettant à diverses charges. Destinée pour être infirmière, elle ne négligea rien pour la consolation et le soulagement de ses sœurs malades; de là, choisie abbesse du Monastère, elle remplit cet emploi l'espace de trente ans, avec une grande prudence et une charité universelle, tempérant toujours l'autorité par une douceur grave et inaltérable dans tous les événements, jusqu'à ce qu'elle dût enfin se décharger du poids de la supériorité, à cause de la faiblesse de son âge, et se sentant accablée de diverses maladies, qu'elle a souffertes avec une patience héroïque, une grandeur d'âme et une résignation tout-à-fait rare et admirable, elle a mérité par là de se purifier dans ce monde, de mourir tranquillement dans les doux embrassements de la croix de son divin Époux, qui est le partage des élus, et d'entrer (comme nous avons sujet de l'espérer) en possession de la gloire éternelle.

Nous vous demandons encore le secours de vos charitables prières, par charité. »

« *Requiescat in pace.* »

La Mère Marie-Angeline Becquevort était native de Saint-Amand, lez-Fleurus. Pendant ses deux termes de supériorité, elle avait reçu vingt-cinq novices à la profession religieuse, et avait vu mourir vingt-sept sœurs de sa communauté [1].

[1] La famille Becquevort de Saint-Amand a donné à l'Ordre de Saint François, trois religieux.

1765. — La mort de la Mère Marie Bernardine-Joseph de Saint-Charles, née Marcq est annoncée par le billet mortuaire dans les termes suivants :

Jesus, Maria Immaculata.

« L'an de grâce 1765, le 20 décembre, en notre couvent des religieuses de l'Immaculée Conception de la glorieuse Vierge Marie en la ville de Nivelles, est pieusement décédée, entre les prières des sœurs, administrée des saints sacrements de la Sainte Église, notre très chère sœur, sœur Marie Bernardine-Joseph de Saint-Charles, née Marcq, âgée de septante-sept ans et professe de soixante, jubilaire de onze, après avoir exercé les charges de maîtresse des jeunes et de vicaire, élue abbesse, elle gouverna pendant 25 ans, avec cette prudence consommée, avec cette charité prévenante, qui sçait se concilier les cœurs. Son zèle infatigable pour la régularité; son assiduité édifiante aux offices divins et tant d'autres vertus qu'elle pratiqua et qu'elle eut toujours soin de couvrir du voile de l'humilité, sont, d'une part, le sujet de nos justes regrets, et de l'autre, le motif de notre espérance pour son salut; mais comme les jugements de Dieu sont impénétrables, si quelque reste de fragilité humaine retardait sa félicité, nous la recommandons aux prières de votre sainte communauté.

« *Requiescat in pace.* »

La Mère Marie-Bernardine Marcq était native de Nivelles. Pendant les 25 années qu'elle fut à la tête de la communauté, elle reçut quatorze novices à la profession [1].

1765. — La Sœur Marie-Antoine de la Visitation, née Bailly, fut élue abbesse en remplacement de la Mère-Marie-Bernardine Marcq. Elle était native de Mons, en Hainaut. Son gouvernement ne fut pas de longue durée; elle mourut au bout de 3 ans, le 31 août 1768, âgée de 58 ans et professe de 35. Il n'y eut pas de professions pendant son supériorat.

1768. — La Sœur Marie-Albertine de Saint-Louis, née Semal,

---

a) P. Dominique Becquevort, qui mourut au couvent de Farciennes, le 27 octobre 1710, jubilaire de profession; *b)* P. Jean-Baptiste Becquevort, frère de la Mère Angeline, fut gardien en plusieurs couvents, définiteur, lecteur de théologie dans l'Ordre et à l'abbaye des Bénédictins à Gembloux. Il mourut à Nivelles le 15 novembre 1713; *c)* P. Godefroid Becquevort fut deux fois gardien à Nivelles; deux fois à Fleurus, et définiteur. Il mourut dans cette dernière ville en 1768; *d)* Une religieuse récollectine à Gosselies, Sœur Marie-Claire.

1 Archives du couvent de Nivelles.

fut appelée à gouverner le couvent, en qualité d'abbesse, après la mort de la Mère Marie-Antoine Bailly.

1775. — L'année 1775 est particulièrement remarquable, dans les annales du couvent par le nombre des décès, qui s'éleva à quatre, comme aussi par le grand âge des défuntes et leurs années de profession religieuse : deux étaient septuagénaires et deux octogénaires et toutes, depuis plusieurs années, jubilaires. Voici leurs noms :

1775, 15 janvier, Sœur Marie-Madeleine de Saint-Pierre, née André, âgée de 75 ans et professe de 53.

1775, 11 février, Sœur-Marie Isabelle-Philippine de Saint-Melchior, née Kinnie, originaire de Boom, près de Willebrouck, âgée de 80 ans et professe de 59.

1775, 17 novembre, Sœur Marie-Cécile de Saint-Lambert, née Lis, âgée de 72 et professe de 53.

1775, 26 décembre, Sœur-Marie Béatrix de Saint-Grégoire, née Fontaine, âgée de 85 ans, et professe de 68. Elle était native de Nivelles.

1782. Par suite de la division de la Province de Flandre en deux provinces distinctes, dont l'une renfermant tous les couvents tant d'hommes que de femmes situés dans les Pays-Bas autrichiens, s'appelait Province de Flandre sur la Sambre, les couvents des Conceptionistes d'Enghien et de Nivelles en firent partie ; ceux de Verviers et de Liége appartenaient à la Province de Flandre sur la Meuse.

1784. — Le 4 octobre 1784, fête de saint François d'Assise, mourut, au milieu des prières et des larmes de la communauté, la Mère Marie-Albertine de Saint-Louis, Abbesse.

Semal [1] était son nom de famille. Née en 1711 à Maransart, elle était entrée au couvent en 1730, et y avait fait profession le 23 août 1731 à l'âge de 20 ans. En 1745, elle fut nommée portière et vicaire et, en 1768, elle succéda à la Mère Marie-Antoine Bailly dans la charge d'abbesse et gouverna la communauté pendant 16 ans. A sa mort, elle comptait 74 ans d'âge et 55 de profession.

---

[1] La famille Semal de Maransart a donné encore une religieuse au couvent de Nivelles, nommée sœur Marie-Françoise de Saint-Joseph, qui fit profession le 11 avril 1761 et vivait encore lors de l'expulsion. Deux membres de la même famille furent Récollets : 1° P. Théodore Semal, décédé à Nivelles, le 20 avril 1753, et 2° P. Raphael Semal qui habitait le couvent de Nivelles lors de la suppression en 1796.

En 1784, les Sœurs Annonciades de Nivelles soumises à la juridiction du Provincial, furent supprimées par Joseph II.

CHAPITRE VII.

(1784-1797.)

1784. Sœur Marie-Séraphine Wéra élue abbesse. — 1792. P. Cyrille Demaret, provincial, ordonne aux religieuses de mettre en sûreté les archives et les objets précieux. — 1793. Inventaire fait par les révolutionnaires, des objets appartenant aux maisons religieuses. — 1790 et 1795. Dernières professions religieuses. — 1796. Dernier décès au couvent. — Suppression des couvents.— 1797. Expulsion des religieuses. — État nominatif de la communauté, lors de la suppression. — Couvent racheté au nom des sœurs.

1784. — En 1784, la sœur Marie-Séraphine de Saint-Pierre, née Wéra, fut élue abbesse. Elle était originaire de Court-Saint-Étienne. Entrée au couvent en 1758, elle avait fait profession le 17 juillet 1759, à l'âge de vingt ans.

1792. — L'année 1792 fut signalée par des vexations de tout genre que les sœurs eurent à subir de la part des révolutionnaires.

Le P. Cyrille Demaret [1], Provincial, pressentant la suppression et les excès qui devaient l'accompagner, ordonna à la Supérieure de mettre en sûreté les archives du couvent, les vases sacrés, les ornements et tout ce qu'il y avait de plus précieux. La Mère abbesse assembla les sœurs au réfectoire et leur fit connaître les ordres du P. Provincial. Il fut convenu que les sœurs, ayant encore leurs parents, prieraient ces derniers de conserver en lieux sûrs quelques-uns de ces objets.

Quant aux religieuses, elles continuèrent à vivre en communauté jusqu'à ce que l'orage éclata sur leurs têtes.

1793. — En 1793 quelques membres de la municipalité nivelloise, ennemis du chapitre des Chanoinesses, et brûlant du désir de le voir supprimer, ayant eu connaissance du décret de la Convention nationale, supprimant les ordres religieux, se rendirent à Bruxelles pour solliciter la suppression du chapitre. Ils obtinrent sans difficulté ce qu'ils demandaient, et revinrent le mettre à exécution

[1] Le P. Cyrille Demaret naquit à Marbais (Brabant). Il fut lecteur de théologie en plusieurs couvents de la Province, ainsi qu'au monastère des Chanoines réguliers de Saint-Augustin à Houffalize, gardien et provincial. Il habitait le couvent de Tournai, lors de la suppression en 1796.

le lendemain de leur retour, 10 février 1793; ils réunirent à cet effet toutes les troupes qui se trouvaient en ville, parce qu'ils craignaient une émeute. Deux canons furent placés devant la porte de l'église de Sainte-Gertrude, et des détachements furent placés près de la même église, à l'hôtel de l'abbesse, à la maison du secrétaire du chapitre, aux couvents des Récollets et des Carmes et à la maison des Douze-Apôtres. On manda ensuite le maître de fabrique de la dite église, pour qu'il eût à renseigner tout le mobilier et les argenteries, qui furent mis sous scellés. Le même jour, le même inventaire fut fait chez les Récollets et chez les Carmes. Le lendemain, on apposa les scellés, au couvent des Conceptionistes, à la Fleur de lys, à la maison des Douze-Apôtres et aux différentes paroisses [1].

Malgré les dangers qui menaçaient les institutions religieuses, les Conceptionistes admirent encore des novices à la profession. La sœur Marie-Rose-Joseph de Saint-Antoine, née Dewez, de Sombreffe, émit ses vœux le 13 juin, fête de saint Antoine, 1790, et cinq ans après, le 9 septembre 1795, sa sœur, sœur Marie-Félicité-Caroline de Sainte-Catherine, née à Way, prononça ses vœux. Ce furent les dernières reçues dans l'Ordre. Elles étaient les 120e et 121e professes.

1796. — La dernière religieuse décédée au couvent fut la sœur Marie-Thérèse de la Purification, née Lejuste. Elle mourut le 10 juin 1796. Son histoire mérite d'être rapportée. Elle naquit en 1707 de parents profondément chrétiens. Dès ses plus tendres années, elle manifesta sa volonté bien arrêtée d'entrer dans la vie religieuse. A l'âge de quinze ans, en 1722, elle fut reçue au couvent des Conceptionistes à Nivelles, et y fit profession, le jour de la Purification de l'année suivante, sous le nom de sœur Marie-Thérèse de la Purification. Peu de temps après, elle tomba dangereusement malade. Après avoir épuisé toutes les ressources de leur art, les médecins jugèrent que le seul moyen de la ramener à la santé, était de lui faire respirer l'air natal; ils ne pouvaient répondre autrement des jours de la malade. Restait à obtenir la dispense de la clôture. Le P. Pierre Berton [2], Provincial, la procura. Toutes ces dispositions avaient été prises à l'insu de la malade. Lorsque ses

---

[1] *Annales de la société archéologique de l'arrondissement de Nivelles.*

[2] Le P. Pierre Berton naquit à Namur. Il fut lecteur de théologie en plusieurs couvents ainsi qu'à l'abbaye des Bénédictins de Gembloux, deux fois Gardien à Namur et enfin Provincial. Il mourut à Couvin, le 19 décembre, à l'âge de 62 ans, lorsqu'il était en cours de visite canonique.

parents se rendirent à Nivelles pour la reprendre et la ramener dans sa famille, elle répondit qu'elle préférait mourir jeune dans son couvent que de retourner dans le monde pour y trouver la santé et une longue vie. Elle avait prononcé ces paroles devant la Mère abbesse et ses parents, avec un tel accent de foi, que tous en demeurèrent dans l'admiration, et l'on ne songea pas à contrarier ses généreux sentiments. Dieu, qui ne se laisse pas vaincre en générosité, la récompensa. Contre toute espérance, sa santé se rétablit promptement et se maintint florissante pendant toute sa longue vie. Elle mourut dans la nonantième année de son âge, la septante-quatrième de sa profession, et jubilaire de vingt-cinq ans. Elle vécut trois quarts de siècle dans ce cher couvent qu'elle n'avait pas voulu quitter, et Dieu lui épargna la douleur de devoir rentrer dans le monde qu'elle avait dédaigné. Elle avait vu entrer au couvent, après elle, trente-cinq postulantes, et vu mourir quarante-huit religieuses.

1796. — L'année 1796 allait se terminer par la suppression des couvents. Les PP. Récollets de Nivelles furent expulsés de leur couvent, le 3 décembre 1796. Ils étaient au nombre de quarante-sept, dont trente-trois Pères et quatorze Frères. Le 12 du même mois, les agents de la révolution pénétrèrent dans celui des Conceptionistes et dressèrent l'inventaire de leur pauvre mobilier. Les sœurs étaient au nombre de vingt-deux. Le 30 décembre on leur présenta les bons. Le Saint-Siège en autorisait l'acceptation pour tous les religieux et religieuses supprimées par le gouvernement révolutionnaire. Malgré cette permission, cinq sœurs seulement consentirent à les recevoir, et cela, dans l'unique but de les employer au rachat de leur couvent.

1797. — Le 5 janvier 1797, on mit des gardes au couvent. Les sœurs cependant y restèrent encore, bien résolues de ne le quitter que quand on les en chasserait par la force, ce qui arriva le 20 du même mois. Ce jour-là, elles avaient, comme d'habitude, chanté l'office au chœur. Vers midi, on annonça l'arrivée des officiers de la république. La Révérende Mère Marie-Séraphine, abbesse, assembla les sœurs au réfectoire et leur fit une dernière instruction. Elle fut interrompue par l'arrivée des soldats. La vue des sœurs, en costume de chœur, fit une impression visible sur plusieurs d'entre eux.

Un officier s'avança vers la Mère abbesse, fit à haute voix lecture de la loi supprimant les maisons religieuses, et déclarant que tous les biens du couvent, bâtiments et dépendances, devenaient la propriété de la nation; il ajouta que les sœurs avaient à se retirer au plus tôt; que si elles ne voulaient pas sortir, on les y contrain-

drait par la force. Toutes alors s'embrassèrent, puis elles furent conduites, entre les soldats, jusque sur la grand'place, où on les laissa en liberté.

Les parents des sœurs, qu'on avait avertis, s'étaient rendus, pour la plupart, sur les lieux, afin d'y chercher, soit une fille, soit une sœur; et ainsi, grâce à Dieu, chacune trouva un asile [1].

Noms des religieuses lors de la suppression :

1.	Sœur	Marie-Séraphine Wéra, abbesse,	de Court-St-Étienne,	âgée de	57	ans
2.	»	Marie-Hyacinthe Derideau [2], vicaire,	de Feluy,	âgée de	66	ans
3.	»	Marie-Alexis Philippe,	de Nivelles,	»	76	»
4.	»	Marie-Ursule Dusaussois,	de Nivelles,	»	71	»
5.	»	Marie-Adrienne Lelong,	de Bois-d'Haine,	»	74	»
6.	»	Marie Éléonore Delmoitié [3],	de Saint-Vaast,	»	64	»
7.	»	Marie de la Présentation Charlier [4],	de Nivelles,	âgée de	62	»
8.	»	Marie-Catherine Bomal,	d'Ittre,	»	62	»
9.	»	Marie-Joseph Campion	de Nivelles,	»	60	»
10.	»	Marie-Françoise Semal [5],	de Maransart,	»	56	»
11.	»	Marie-Anne Cheval,	de Marbais,	»	55	»
12.	»	Marie-Claire Motquin,	de Familleureux,	»	43	»
13.	»	Marie-Joseph Duchâteau,	de Chapelle-lez-Herlaimont,	âgée de	50	ans
14.	»	Marie-Cécile Moreau,	de Namur,	»	50	»
15.	»	Marie de la Conception Delmée,	d'Erniau,	»	38	»
16.	»	Marie-Antoine-Angélique Adam,	d'Anderlues,	»	41	»
17.	»	Marie-Emmanuel Cunin,	de Namur,	»	42	»
18.	»	Marie-Béatrix Hérent,	de Braine-l'Alleud	»	40	»
19.	»	Marie-Rosalie Bomal,	de Ronquières,	»	39	»
20.	»	Marie-Cécile Ramboux,	de Wavre,	»	32	»
21.	»	Marie-Rose Dewez,	de Sombreffe,	»	29	»
22.	»	Marie-Félicité Dewez,	de Ways,	»	25	»

1 *Manuscrit des Conceptionistes de Nivelles.*

2 Il y eut un Père de ce nom, P. Noël Derideau, ordonné prêtre en 1761; il fut lecteur en théologie, gardien à Namur, où il mourut.

3 Deux Pères de ce nom : 1° P. François Delmoitié, ordonné en 1731 et décédé à Nivelles le 9 mai 1756 et 2° P. Dieudonné Delmoitié ordonné en 1776.

4 Deux Pères de ce nom : 1° P. Guillaume Charlier, qui fut ordonné prêtre en 1722, et mourut à Nivelles le 8 février 1774, et 2° P. Dieudonné Charlier, ordonné en 1769.

5 Voir note, page 227.

Le couvent fut racheté, au nom des sœurs, par un ancien Carme, nommé Daniel Verbeckmans. Il en fit l'acquisition, le 27 mars 1797, pour la somme de 2400 livres qu'il paya au moyen des bons, qui avaient été délivrés aux sœurs par les autorités républicaines.



CHAPITRE VIII.

Livre des Professions au couvent de Nivelles.

1. 1654. 21 nov. Sœur Marie-Anne de Jésus Delvaux, prof. de 56 ans
2. » » Marie-Jeanne Hennecart, » 55 »
3. » » Marie-Marguerite Van Vianen prof. 51 »
4. » » Marie-Hélène Jonet » 49 »
5. » » Marie-Hélène de Saint-François Pattou prof. 48 »
6. » » Marie de Saint-Joseph de Braine prof. 48 »
7. » » Marie de la Conception Labarre prof. 48 »
8. » » Marie des Anges de Crécy, » 46 »
9. » » Marie du St Amour Sacré, » 35 »
10. » » Marie-Françoise George, » 28 »
11. » » Marie-Agnès de Braine, » 18 »
12. » » Marie-Catherine Hanotin, » 17 »
13. » » Marie-Madeleine Broustart, » 17 »
14. » » Marie-Gertrude Demoulin, » 12 »
15. 25 oct. » Marie-Gabriel, converse, âgée de 20 ans
16. 1655. 17 janv. » Marie-Cécile de Saint-Valérien, converse, âgée de 18 ans.
17. 1 août » Marie-Thérèse de Saint Jean-Baptiste, dite Suriau, âgée de 24 ans.
18. 5 » » Marie-Bonaventure, converse, dite Nicaise, âgée de 22 ans.
19. 1656. 24 fév. » Marie-Alexandrine Bomal, âgée de 18 ans.
20. 17 oct. » Marie de la Purification, dite Fleutin, âgée de 17 ans.
21. 1657. 7 nov. » Marie-Hélène de Sainte-Thérèse, dite Baels.
22. 1658. 6 janv. » Marie-Claire, dite Lamistant, âgée de 23ans.
23. 13 oct. » Marie de Sainte-Élisabeth, dite Detry, âgée de 18 ans.

24\. 1659. 5 août S[r] Marie de Saint-Michel, dite Broustart.

25\. 7 oct. » Marie-Jeanne du Saint-Esprit, dite Heyne, âgée de 17 ans.

26\. 18 nov. » Marie-Isabelle des Anges, dite Martin, âgée de 17 ans.

27\. 18 » » Marie-Béatrix, dite Cravaux, âgée de 26 ans.

28\. 1660. 10 août » Marie de Sainte-Barbe, dite Delens, âgée de 16 ans.

29\. 1661 2 janv. » Marie de l'Incarnation, dite Vanlemens, âgée de 20 ans.

30\. 6 fév. » Marie-Dorothée, dite Demoulin, âgée de 19 ans.

31\. 7 août » Marie-Anne de Saint-Joachim, dite Durant, âgée de 17 ans.

32\. 1662. 11 mai. » Marie-Adrienne de la Sainte-Trinité, dite Bomal, âgée de 18 ans.

33\. 1662. 21 mai. » Marie-Berthe de Saint-François, dite Martin, âgée de 17 ans.

34\. 1664. 2 janv. » Marie-Madeleine de Saint-André, dite Jasmes, âgée de 22 ans.

35\. 4 févr. » Marie-Isabelle de la Conception, dite Fortemps [1], âgée de 23 ans.

36\. 28 mars. » Marie-Marguerite de la Croix, dite Jourdain, âgée de 22 ans.

37\. 22 avril. » Marie-Louise de l'Ascension, dite Fortemps, âgée de 23 ans.

38\. 28 sept. » Marie-Bernadine de Saint-Jacques, dite Polis, âgée de 17 ans et demi.

39\. 1665. 5 juil. » Marie-Anne de l'Assomption, dite Desmoulins, âgée de 20 ans.

40\. 15 nov. » Marie de Sainte-Ursule, dite Lamistant, âgée de 16 ans, native de Nivelles.

41\. 1666. 14 févr. » Marie-Françoise de Saint-Siméon, dite Durant, âgée de 19 ans.

42\. 14 juin. » Marie-Suzanne de Saint-Joseph, dite Beyens, âgée de 20 ans.

---

[1] Outre les deux sœurs indiquées aux numéros 35 et 37, la famille Fortemps donna à l'Ordre de Saint-François, trois religieux : *a)* le Père Antoine, décédé à Farciennes, le 27 juin 1659; — *b)* le Père François, décédé au même couvent, le 27 décembre 1673; — *c)* le Père Martin, décédé à Nivelles, le 28 juillet 1724, jubilaire de profession. — Quant aux décès des deux religieuses, voir obituaire des Sœurs, n[os] 12 et 41.

43. 1670. 8 avril. Sr Marie-Thérèse de Saint-Charles dite Heyne. âgée de 18 ans, native de Liberchies.
44. 22 juil. » Marie-Madeleine de Saint-Jean, dite Anseau, âgée de 21 ans, native de Mons.
45. 29 juil. » Marie-Robertine de Saint-Adrien, dite Pigeolet âgée de 18 ans, native de Nivelles.
46. 1671. 18 oct. » Marie-Lucie-Anne, dite Duhoux.
47. 15 nov. » Marie-Liduvine de Saint-André, dite Lamistant.
48. 1675. 16 oct. » Marie-Séraphine de Saint-François, dite Motquin, âgée de 19 ans, native de Nivelles.
49. 17 nov. » Marie de la Présentation, dite Heyne, âgée de 19 ans, native de Liberchies.
50. 1677 4 jav. » Marie-Antoine de Saint-Anselme, dite Martin, âgée de 29 ans, native de Beaumont.
51. 13 sept. » Marie-Angeline de Saint-Alexis, dite Becquevort, âgée de 17 ans, de Saint Amand.
52. 1679. 1 janv. » Marie-Thérèse de l'Enfant-Jésus dite Anciau, âgée de 17 ans, native de Mons.
53. 1680. 16 oct. » Marie-Ludgarde, dite Vigneron, âgée de 16 ans.
54. 1683. 1 juin. » Marie-Josèphe des Anges, dite Petit, âgée de 17 ans.
55. 1684. 1 oct. » Marie-Catherine de Saint-Louis, dite Haynaut, converse, âgée de 22 ans.
56. 1688. 11 janv.» Marie-Françoise de la Visitation, dite Ernotte, âgée de 22 ans.
57. 1691. 2 oct. » Marie-Antoine de Saint-François, dite Milleville, âgée de 24 ans.
58. 1692. 5 fév. » Marie-Françoise de Saint-Philippe, dite Durant, âgée de 17 ans.
59. 12 fév. » Marie-Gertrude de la Croix, dite Pigeolet, âgée de 22 ans.
60. 30 nov. » Marie-Adrienne de la Nativité, dite Jonart, âgée de 24 ans.
61 1694. 13 avr. » Marie-Joseph de la Miséricorde, dite Gilbert, âgée de 18 ans, native de Nivelles.
62. 20 avril » Marie-Hélène-Thérèse de Saint-André, dite Bomal, âgée de 19 ans, native de Nivelles.
63. » 4 mars » Marie-Séraphine de Saint-Jean, dite Gillobo, âgée de 23 ans, native de Nivelles.

64. » 27 Juillet» Marie-Pacifique-Thérèse de Saint-Joseph, dite Gerlais, âgée de 16 ans.
65. 1702. 18 avril. » Marie-Claire des Anges, dite de Loo, âgée de 23 ans, native d'Aiseau.
66. » 5 sept. » Marie-Victorine de Ste-Julienne, dite Durant, âgée de 22 ans, de Chesseau (Chassart).
67. 1704. 13 juillet.» Marie-Christine-Renée des Saints-Rois, dite Bestenrat, âgée de 17 ans
68. 1705. 27 avril. » Marie Alexandrine de Saint-Vincent, dite Sprumont, âgée de 22 ans.
69. » 28 juin. » Marie-Françoise de Saint-Pierre, dite Glibert, âgée de 19 ans.
70. 1706. 23 janv. » Marie-Bernardine-Josephe de Saint-Charles, dite Marcq, âgée de 17 ans de Nivelles.
71. » 18 déc. » Marie-Gabrielle de Saint-Adrien, dite Tordeur, âgée de 18 ans, native de Nivelles.
72. 1707. 25 juil. » Marie-Béatrix de Saint-Grégoire, dite Fontaine, âgée de 17 ans, native de Nivelles.
73. 1709. 30 déc. » Marie-Josèphe de la Paix, dite Colos, âgée de 21 ans, native de Nivelles.
74. 1710. 6 avril. » Marie-Robertine de Saint-Joseph, dite Parent, âgée de 22 ans.
75. 1711. 11 fév. » Marie-Rose de Saint-Michel, dite Laurent, âgé de 18 ans.
76. 1713. 25 juin. » Marie-Albertine de Saint-Joseph, dite Pigeolet, âgée de 23 ans.
77. 1714. 7 janvier. » Marie-Augustine-Lambertine de Saint-Pierre, dite Pouillon, âgée de 18 ans.
78. » 6 déc. » Marie-Gertrude de Saint-Nicolas, dite Stassin, converse âgée de 23 ans.
79. 1716. 20 juillet. » Marie-Barbe-Émmanuel de Sainte-Thérèse, dite Demoulin native de Mons, âgé de 20 ans.
80. » 23 août » Marie-Isabelle-Philippine de Saint-Melchior, dite Kinnie, native de Boom, près de Willebrouck, âgée de 21 ans.
81. 1720. 26 février» Marie-Josèphe-Hélène du Saint-Esprit, dite Hauberdin, âgée de 20 ans, native de Fontaine-l'Évêque.
82. » 19 mai. Sr Marie-Anne-Thérèse de l'Immaculée Conception, dite Levieux, âgée de 22 ans, de Mons.
83. 1721. 11 août. » Marie-Catherine de Saint-Mathieu, dite Rose, âgée de 21 ans.

84\. 1722. 29 juillet. » Marie-Madeleine de Saint-Pierre, dite André, âgée de 22 ans.
85\. » 15 sept. » Marie-Cécile de Saint-Lambert, dite Lis, âgée de 19 ans.
86\. 1723. 2 février. » Marie-Thérèse de la Purification, dite Lejuste, âgée de 16 ans.
87\. 1726. 23 avril. » Marie-Théodore de Saint-Félix, dite Leroy, âgée de 23 ans.
88\. 1730. 24 oct. » Marie-Joseph-Éléonore de Saint-Martin, dite Noël, âgée de 18 ans, native de Namur.
89\. 1731. 8 mai. » Marie-Thérèse de Saint-Joseph, dite Desabliaux, âgée de 23 ans, native de Mons.
90\. » 20 mai. » Marie-Agnès-Bernardine de Saint-François, dite Fiévet, âgée de 25 ans, de Vieux-Genappe,
91\. » 23 août. » Marie-Albertine de Saint-Louis, dite Semal, âgée de 20 ans.
92\. » 29 août. » Marie-Louise de Saint-Antoine, dite Melet, âgée de 22 ans, native de Mons.
93\. 1734. 7 juillet. » Marie-Antoine de la Visitation, dite Bailly, âgée de 22 ans, native de Mons.
94\. 1736. 3 mai. » Anne-Josèphe de Saint-Hilaire, âgée de 20 ans, native de Wallers, en Hainaut.
95\. 1739. 15 oct. » Marie-Joseph de Saint-François; dite Wivarier, âgée de 19 ans, native de Mons.
96\. 1740. 17 mars. » Marie-Alexis de Saint-Joseph, dite Philippe, âgée de 20 ans, native de Nivelles.
97\. » 19 juin. » Marie-Adrienne de Saint-Albert, dite Pigeolet, âgée de 18 ans, native de Nivelles.
98\. » 13 nov. » Marie-Ludgarde de la Passion, dite Charlier, âgée de 18 ans, native de Glabais.
99\. 1741. 25 juillet. » Marie-Anne Caroline de l'Assomption, dite Godefroid, âgée de 19 ans, native de Promelles, au Vieux-Genappe.
100\. 1748. 20 sept. » Marie Hyacinthe de Saint-Robert, dite Derideau, âgée de 18 ans native de Feluy.
101\. » 26 oct. » Marie-Ursule de St-Félix, dite Dusaussois, âgée de 23 ans, de Nivelles.
102\. 1749. 16 juil. Sœur Marie Adrienne-Joseph de la Nativité dite Lelong, âgée de 27 ans, de Bois d'Haine.
103\. 1750. 28 avril. » Marie-Éléonore de Saint André, dite Delmoitié, âgée de 18 ans, de Saint-Vaast.

104. 1752. 14 mai. » Marie de la Présentation de Saint Pierre, dite Charlier, âgée de 18 ans, de Nivelles.
105. 1755. 11 nov. » Marie-Catherine, dite Bomal, native d'Ittre, âgée de 21 ans.
106. 1756. 10 nov. » Marie-Joseph de St-Adrien, dite Campion, âgée de 20 ans, native de Nivelles.
107 1759. 17 juillet. » Marie-Séraphine de St-Pierre, dite Wéra, âgée de 20 ans, de Court-Saint-Étienne.
108. 1761. 11 avril. » Marie-Françoise de Saint-Joseph, dite Semal, native de Maransart.
109. 1763. 19 avril. » Marie-Bernardine Lambert, âgée de 21 ans et demi, native de Nivelles.
110. » 5 sept. » Marie-Anne Cheval, âgée de 22 ans, native de Marbais.
111. 1770. 16 avril. » Marie-Claire de St-Jean, dite Motquin âgée de 17 ans, native de Familleureux.
112. 1771. 14 mai. » Marie-Joseph de St Adrien, dite Duchâteau, âgée de 25 ans, de Chapelle-lez-Herlaimont.
113. » 27 août. » Marie-Rose-Cécile de Saint-Jean, dite Moreau, âgée de 25 ans, de Namur.
114. 1779. 11 avril. » Marie-Joseph de la Conception, dite Delmée, âgée de 21 ans, native d'Erniau.
115. 1781. 1 janv. » Marie-Antoine-Angélique de St-Joseph, dite Adam, âgée de 26 ans, d'Anderlues.
116. 1782. 2 janv. » Marie-Emmanuel-Joseph de St-Jacques, dite Cunin, âgée de 28 ans, de Namur.
117. » 3 oct. » Marie-Béatrix de St-Charles, dite Hérent, âgée de 26 ans, de Braine-l'Alleud.
118. 1788. 1 juin. » Marie de Saint Étienne, dite Bomal, âgée de 26 ans, native de Ronquière.
119. 1789. 19 jan. » Marie-Cécile-Barbe de Sainte Jeanne, dite Ramboux, âgée de 25 ans de Wavre.
120. 1790. 13 juin. » Marie-Rose-Joseph de Saint-Antoine, dite Dewez, âgée de 23 ans, de Sombreffe.
121. 1795. 9 sept. » Marie-Félicité-Caroline de Ste-Catherine, dite Dewez, âgée de 24 ans, de Ways.

CHAPITRE IX.

Obituaire des Sœurs, — des bienfaiteurs. — Fondations. — Abbesses du couvent. — Directoire journalier. — Confesseurs.

Obituaire des Sœurs.

1. Le 12 septembre 1657, trespassa notre bien aimée sœur, sœur Jenne Hennecart, jubilaire de 8 ans, laquelle at vescu fort religieusement en sa vocation.

2. L'an 1659, le 22 juillet, est decedée notre venerable Mere vicaire et chere sœur, sœur Marie des Anges, professe de 50 ans, qu'elle at employez avec grand zelle et religion au service divin, a la sacristie et chapelle, qu'elle at orné de beaux ornements, a la gloire de Dieu.

Sa sœur Mademoiselle Anne de Crecy nous at laissé cinquante florins de rente a condition de prier pour le repos de son ame.

3. L'an de grace 1659, le 10ᵉ de septembre, est decedée notre bien aimée sœur, sœur Helenne de Sainte-Therese, dite Roels, le 16ᵉ mois de sa profession religieuse.

4. L'an 1663, le 16ᵉ mars, est decedée notre venerable et chere sœur, sœur Helenne de Saint François, dite Pattou, professe de 56 ans.

5. L'an 1664, le 22 janvier notre venerable et chere sœur, sœur Marie de la Conception, dite Labarre, professe de cinquante-six ans, laquelle at exercé l'office de la Superieure, l'espace de dix ans.

6. Le 5 7bre 1664 est decedée notre bien aimée, sœur Marie Anne Delvaux professe de 66 ans, laquelle vescu fort exemplairement et religieusement en sa vocation.

7. Le 25 mars 1667 est decedèe notre chere et bien aimée sœur, sœur Marie de Saint Joseph, ditte de Braine, professe de cinquante-neuf ans, laquelle a tonjours vescu religieusement, pacifiquement en sa vocation, et nous a donné l'exemple de grande piété. amour et devotion singuliere a la tres Saincte Vierge.

8. L'an de notre Seigneur 1678 22 août est decedée notre tres chere sœur, sœur Marie Catherine Hanotin, professe de trente-un ans.

9. L'an de notre Seigneur 1669, le 19 janvier, est decedée notre tres chere sœur, sœur Margueritte Vianen, professe de soixante-

cinq ans. Nous sommes obligées de chanter un obit et vigile a neuf leçons.

10. L'an 1669, 7 avril. Que Dieu par sa bonté et en misericorde daigne donner le repos eternel a notre Reverende Mere, la Mere sœur Cecile de Saint Vallerien ditte Fleutin, laquelle estant professe d'Engein, et tirée de la pour estre vicaire des Conceptionistes de Vervier en l'etablissement de cet ordre et puis constituée icy a ce mesme suject pour la premiere Abbesse, ou apres avoir vescu quinze ans et gouverné cette maison tres louablement, pendant lequel temps elle a receu a professe vingt-huit filles, qui se soubmirent a son obeissance. Enfin apres une longue et fascheuse maladie, laissant ce cloistre dans une bonne reputation, est trespassée le 7 d'avril 1669 aagée de cinquante-neuf et professe de 32.

11. L'an de notre Seigneur 1669, le 16 julette, est decedée notre tres chere sœur bien aymée, la venerable sœur Marie Helaine Jonet, professe de soixante-cinq ans, jubilaire de quinze, laquelle a vescu fort religieusement en sa vocation, et a servy les malades avec toutes sortes de douceurs, mansuetude et charité, l'espace de dix-huit ans.

12. L'an 1674, 21 octobre, jour Sainete Ursule est decedée sœur Marie Louyse de l'Ascension, ditte Fortemps, aagée de trente-quatre ans et professe de dix.

13. L'an 1675, le 4 de janvier, est decedée notre tres chere et bien aymée sœur Marie-Adrienne de la Saincte Trinité, ditte Bomal, aagée de trente ans et professe de douze.

14. L'an 1678, le 5 de janvier est decedée notre chere sœur, sœur Marie Claire, ditte Lamistant, aagée de quarante deux ans et professe de vingt.

15. L'an 1678, le 20 de novembre est decedée sœur Marie du Sainct Amour, ditte Sacré, aagée de quatre-vingt ans, jubilaire de dix, qui at esté vicaire plusieurs années.

16. L'an 1679, le 23 juin, est decedée notre bien aymée sœur, sœur Marie Gertrude Desmoulins [1] aagrée de cinquante-sept ans, et professe de trente-sept, laquelle a vescu religieusement en sa vocation.

17. Le 29 janvier 1661 est morte notre tres chere sœur, sœur

---

[1] Outre trois sœurs de ce nom, voir numéros 16, 43 et 51 de l'Obituaire, la famille Desmoulins a donné à l'ordre plusieurs religieux dont deux sont morts à Nivelles : *a)* P. Jean, décédé le 4 novembre 1619. — *b)* P. Laurent, décédé le 24 septembre 1717.

Marie-Therese de Saint-Jean-Baptiste, ditte Suriau, aagée de 52 ans, professe de 26 laquelle at exercez l'office de superieure, l'espace de sept ans et a vescu exemplairement en sa vocation.

18. — L'an 1684, le 23 de novembre, est morte subitement sœur Marie-Françoise, ditte George, aagée de 74 ans, jubilaire de 8.

19. L'an de grace 1688, le 31 mars, au couvent des Conceptionistes à Aire, est decedée notre tres chere sœur, sœur Marie-Isabelle des Anges, ditte Martin, aagée de 43 ans, professe de 27 laquelle estant professe de ce couvant, at esté envoyée l'an 1670, pour la reforme des sœurs-Noires, et establissement de l'institut des Conceptionistes a Aire, et y a vescu l'espace de 15 ans, y ayant exercer l'office de vicaire deux ans, et de superieure, 13 ans.

20. L'an de grace 1686, le 4 may, au couvent des Conceptionistes d'Aire, est decedée notre tres cher sœur, sœur Marie-Antoine de Saint-Anselme, ditte Martin, aagée de 39 ans, professe de 10, de notere cloistre de Nivelles, qui en l'an 1634, at esté appelée a Aire, par les instantes prieres des dites religieuses.

21. Le 3 febvrier 1687, est decedée notre sœur, sœur Marie-Gabrielle, ditte Waustru, converse, âgée de 54 ans, et professe de 32.

22. Le 9 may 1687 est decedée sœur Marie-Agnès, ditte de Braine, âgée de 72 ans, professe de 52.

23. Le 8 febvrier 1688, est decedée subitement notre chere sœur, sœur Marie-Magdelaine de Saint-Jean, ditte Anseau, âgée de 40 professe de dix-sept.

24. Le 10 febvrier 1688, est decedée notre chere sœur, sœur Marie Bernadine de Saint Jacque, ditte Polis âgée de 41 ans, professe de 23.

25. Le 24 de novembre 1689, au couvent des Conceptionistes a Aire, est decedée sœur Marie-Berthe de Saint-François, ditte Martin, âgée de 44 ans, professe de 27, de notre cloistre de Nivelles, et at exercez icy et à Aire l'office de supérieure plusieurs années.

26. Le 11 de juillet 1690, est decedée sœur Marie-Seraphine de Saint-François, ditte Motquin, âgée de 36 ans, et professe de 27.

27. Le 7e juillet 1691, est decedée sœur Marie-Margueritte de la Croix, ditte Jourdin, âgée de 49 ans, professe de 27.

28. Le 3 de janvier 1694, est decedée sœur Marie-Joseph des Anges, ditte Petit, la 28e année de son âge et la 11e de sa profession religieuse.

29. Le 12 de novembre, est decedée sœur Marie-Alexandrine, ditte Bomal, professe de 43 ans, âgée de 60.

30. Le 20 de novembre 1699, est decedée sœur Marie de la Purification, ditte Fleutin, professe de 43 ans, âgée de 60.

31. Le 25 avril 1701, est morte sœur Marie-Magdeleine de Saint André, ditte Jasme [1], âgée de 59 ans, professe de 37 ayant exercez l'office de vicaire plusieurs années.

32. Le 8 may 1701, est decedée sœur Marie-Madeleine, ditte Broustart, âgée de 80 ans, professe de 60.

33. Le 15 octobre 1704, est decedée sœur Marie-Susanne de Saint-Joseph ditte Beyens, professe de 38 âgée de 58.

34. Le 29 mars 1705, est morte sœur Marie-Beatrix, ditte Craveau, âgée de 73 ans, professe de 46 qui jusques a la mort at excité a Matine, l'espace de 25 ans.

35. Le 24 novembre 1705, est morte sœur Marie de Sainte-Barbe, ditte Delens, âgée de 61 ans, professe de 45.

37. Le 1 novembre 1708, est trespassée sœur Marie-Cecile de Saint-Valerien, ditte Caniot, âgée de 72 ans, professe de 54 et jubilaire de 4.

37. Le 9 de septembre 1713, est decedée notre chère sœur Marie-Jenne du Saint-Esprit, ditte Heyne, âgée de 71 ans, professe de 54 et jubilaire de 4.

38. Le 26 septembre 1713, est decedée notre chere sœur, sœur Marie-Ludgarde, ditte Vigneron [2], agée de 47 ans, et professe de 23.

39. Le 13 novembre 1713. Que le Tout-Puissant par sa miséricorde infinie donne le repos eternel a notre R^de^ Mere abbesse, sœur Marie-Robertine de Saint-Adrien, ditte Pigeolet, laquelle après avoir gouverné ce cloistre avec beaucoup de zele et de prudence vingt-un ans, et reçu 15 filles a profession, est decedée le 13 novembre 1713, agée de 62 ans, professe de 44, après avoir souffert avec grande patience les cuisantes douleurs d'un rude cancer. Requiscat in pace-Amen.

40. Le 17 mai 1715, est decedée sœur Marie-Bonaventure, ditte Nicaise, agée de 81 ans, et professe de 60.

41. Le 12 novembre 1715 est morte sœur Marie Isabelle de la Conception, ditte Fortemps, agée de 73 ans et professe de 52.

---

[1] Un religieux de ce nom, P. Charles Jasme, mourut au couvent de Nivelles, le 10 juin 1761.

[2] P. Jean Baptiste-Vigneron mourut à Fontaine-l'Évêque, le 28 mai 1716. — P. Joseph Vigneron mourut à Nivelles, le 26 février 1752.

Voir : les Sœurs Grises pag. 203. 208. 232.

42. Le 30 novembre 1715, est morte sœur Marie-Joseph de la Miséricorde ditte Gilbert, [1] agée de 40 ans et professe de 21.

43. Le 11 decembre 1715, est morte sœur Marie-Dorothé, ditte Desmoulins, agée de 74 ans, et professe de 55.

44. Le 12 avril 1718, est morte notre chere sœur Marie de l'Incarnation, ditte Vanlemens, agée de 77 ans et professe de 59.

45. Le 22 août de l'an 1719, est morte notre chere sœur Marie-Therese de l'Enfant-Jesus ditte Ansiau, agée de 57 ans et professe de 40.

46. Le 24 avril 1720, est morte sœur Marie-Catherine, ditte Hainault, [2] agée de 59 ans et professe 36.

47. Le 31 d'aoust 1720, est morte notre chere sœur Marie-Helene-Thérèse, ditte Bomal, agée de 46 ans et professe de 28.

48. Le 27 decembre 1727, est decedée sœur Marie-Lucie-Anne, ditte Duhoux-agée de 68 ans et professe de 49.

49. L'an de grace 1722, le 4 avril, est morte sœur Marie de Saint Michel, ditte Broustart, agée de 85 ans, professe de 62, laquelle estant professe de ce couvent at esté envoyée l'an 1670 pour la reforme des Sœurs-Noires et establissement de l'institut des Conceptionnistes a Aire, y at esté l'espace de 10 ans, en qualités de Vicaire et maitresse des Jeunes; revenue icy at eslé superieure 9 ans et 3ans maitresse des Jeunes et vicaires 12 ans.

50. Le 27 mai 1722, est morte sœur Marie-Antoine, ditte Milleville [3] agée de 55 ans et professe de 30.

51. Le 18 septembre 1722, est decedée sœur Marianne de l'Assomption, dite Desmoulins, agée de 77 ans, professe de 57. Nous sommes obligées de chanter une messe et Vigile a neuf leçons. On doit donner un pain blanc aux religieuses.

52. Le premier de fevrier 1724, est decedée notre tres chere sœur, sœur Marie-Élisabeth, dite Detry, agée de 84 ans et professe de 65.

53. Le 10 juillet 1725, est decedée sœur Marie-Françoise de la Visitation, dite Ernotte, agée de 61 ans et professe de 37.

54. Le 10 mars 1726, est decedée notre tres chere sœur Marie-Anne de Saint-Joachim, ditte Durant, agée de 82 ans, professe de 64.

---

[1] P. François Gilbert qui fut confesseur, en 1743. — P. Louis Gilbert mourut à Nivelle le 1er janvier 1752.

[2] Deux religieux de ce nom : *a)* F. Thaddé, decedé à Florennes, le 8 janvier 1690, jubilaire dans l'Ordre. *b)* P. Augustin, décédé à Chimay, le 10 décembre 1699, également jubilaire.

[3] P. Philippe Milleville mourut à Farciennes, le 4 janvier 1757.

55. Le 10 may 1726, est decedée sœur Marie-Albertine de Saint-Joseph, dite Pigeolet, agée de 37 ans, professe de 14 [1].

56. ? ... Sœur Marie-Françoise de Saint-Siméon, dite Durant [2].

57. ? ... Sœur Marie-Joseph de la Paix, dite Colos, native de Nivelles.

58. Le 6 août 1728, est decedée sœur Marie-Liduvine Lamistant, agée de 76 ans, professe de 57.

59. Le 27 novembre 1728, est decedée sœur Marie, dite Jonart, agée de 60 ans, professe de 36.

60. Le 3 février 1731, est decedée sœur Marie de la Présentation, dite Heyne, agée de 75 ans, professe de 56.

61. Le 22 juin 1734, est decedée sœur Marie-Ursule, dite Lamistant, agée de 85 ans, professe de 69.

62. Le 22 septembre 1736, est decedée sœur Marie-Joseph-Éléonore de Saint-Martin, dite Noel, agée de 24 ans, professe de 6 ans.

63. Le 26 fevrier 1737, est decedée sœur Marie-Gertrude de la Croix, dite Pigeolet, agée de 67 ans, professe de 45.

64. Le 20 mai 1738, est decedée sœur Marie-Pacifique-Therese de Saint-Joseph, dite Gerlais, agée de 60 ans, professe de 44.

65. Le 3 décembre 1738, est decedée sœur Marie Gabrielle de Saint-Adrien, dite Tordeur, agée de 50 ans, professe de 32.

66. Le 30 novembre 1741, est decedée sœur Marie-Adrienne de Saint-Albert, dite Pigeolet, agée de 19 ans et demi professe de 1 an et demi.

67. 1744, est decedée sœur Marie-Thérèse de Saint-Charles, dite Heyne, agée de 92 ans, professe de 74.

68. Le 23 juin 1744 est decedée la Reverende Mère, sœur Marie Angeline de Saint-Alexis, dite Becquevort, qui a louablement gouverné, l'espace de 30 ans, en qualité d'abbesse, agée de 84 ans, professe de 67, jubilaire de 17.

69. 1747, est decedée sœur Marie-Claire des Anges, dite de Loo, agée de 68 ans, professe de 45.

---

[1] Le registre des décès ne va pas au delà de l'année 1727. La suite des décès a été recomposée à l'aide des épitaphes gravées sur les dalles, qui forment le pavement de la chapelle du couvent, et de quelques billets mortuaires.

[2] Quatre religieuses de ce nom ont fait profession au couvent de Nivelles. Voir : *Registre des professions*, nos 31, 41, 58 et 66. Il y eut également un religieux, P. François Durant, decedé à Nivelles, le 1er avril 1758.

70. 1747, est decedée sœur Marie-Victorine de Sainte-Julienne, dite Durant, agée de 67 ans, professe de 45.

71. 1747, est decedée sœur Marie-Alexandrine de Saint-Vincent, dite Sprumont, agée de 64 ans, professe de 42.

72. 1747, est decedée sœur Marie-Catherine de Saint Mathieu dite Rose, agée de 47 ans, professe de 26.

73. Le 13 juin 1750, est decedée sœur Marie-Séraphine de Saint-Jean, dite Gillobo, [1] agée de 79 ans, professe de 56.

74. Le 20 août 1752, est decedée sœur Marie-Françoise de Saint-Philippe, dite Durant, agée de 77 ans, professe de 60.

75. 1752, est decedée sœur Marie-Rose de Saint-Michel, dite Laurent, agée de 60 ans, professe de 42.

76. 1755, est decedée sœur Marie-Christine-Renée des Saints Rois, dite Bestenrat, agée de 68 ans, professe de 51.

77. 1757, est decedée sœur Marie-Françoise de Saint-Pierre, dite Glibert [2], agée de 71 ans, professe de 52.

78. 1758, est decedée sœur Marie-Barbe-Emmanuel de Sainte-Therese, dite Demoulin, agée de 62 ans, professe de 42.

79 Le 22 décembre 1761, est decedée sœur Marie-Robertine de Saint Joseph, dite Parent, agée de 73 ans, professe de 51.

80. 1762, est decedée sœur Marie-Louise de Saint-Antoine, dite Melet, agée de 53 ans, professe de 31.

81. Le 12 decembre 1765, est decedée sœur Marie-Augustine de Saint-Pierre, dite Pouillon, agée de 69 ans, professe de 51.

82. Le 20 décembre 1765, est decedée la Reverende Mère, sœur Marie-Bernardine-Joseph de Saint-Charles, dite Marcq, laquelle après avoir gouverné louablement ce couvent pendant 25 ans en qualité d'abbesse, mourut agée de 76 ans, professe de 59.

83. Le 18 decembre 1766, est decedée sœur Marie-Gertrude de Saint-Nicolas, dite Stassin [3], agée de 75 ans, professe de 52.

84. Le 22 novembre 1767, est decedée sœur Marie-Josèphe de Saint-François, dite Wivarier, agée de 47 ans, professe de 28.

85. Le 31 aout 1768, est decedée la Reverende Mère, sœur Marie-Antoine de la Visitation, dite Bailly, abbesse, laquelle après avoir très louablement gouverné cette maison pendant 3 ans, est morte agée de 58 ans, professe de 35.

---

[1] P. Ernest Gillobo, natif de Nivelles, mourut à Ath, le 6 février 1699.

[2] P. Antoine Glibert mourut à Bolland, le 23 février 1718.

[3] Un religieux de ce nom, F. Pierre, mourut à Nivelles le 3 septembre 1636, victime de sa charité en soignant les pestiférés.

86. Le 29 novembre 1769, est decedée sœur Marie-Agnès-Bernardine de Saint-François, dite Fiévet[1], agée de 63 ans, professe de 38.

87. Le 22 fevrier 1773, est decedée sœur Marie-Anne-Josèphe de Saint-Hilaire, dite Petit, agée de 57 ans, professe de 37.

88. Le 15 janvier 1775, est decedée sœur Marie-Madeleine de Saint-Pierre, dite André, agée de 75 ans, professe de 53.

89. Le 11 fevrier 1775, est decedée sœur Marie-Isabelle-Philippine de Saint-Melchior, dite Kinnie, agée de 80 ans, professe de 59.

90. Le 17 novembre 1775, est decedée sœur Marie-Cecile de Saint-Lambert, dite Lis, agée de 72 ans, professsе de 53.

91. Le 26 décembre 1775, est decedée sœur Marie-Beatrix de Saint-Gregoire, dite Fontaine, agée de 85 ans, professe de 68.

92. Le 19 septembre 1776, est decedée sœur Marie-Anne-Caroline de l'Assomption, dite Godefroid, agée de 54 ans, professe de 35.

93. Le 18 juillet 1778, est decedée sœur Marie-Theodore de Saint-Felix, dite Leroy, agée de 75 ans, professe de 52.

94. Le 27 decembre 1778, est decedée sœur Marie-Anne-Therese de l'Immaculée-Conception, dite Levieux, agée de 80 ans, professe de 58.

95. Le 13 novembre 1779, est decedée sœur Marie-Therese de Saint-Joseph, dite Desabliaux[2], agée de 71 ans, professe de 48.

96. Le 30 mars 1783, est decedée sœur Marie-Ludgarde de la Passion, dite Charlier, agée de 61 ans, professe de 43.

97. Le 28 janvier 1784, est decedée sœur Marie-Josèphe-Helène du Saint-Esprit, dite Hauberdin, agée de 84 ans, professe de 64.

98. Le 4 octobre 1784, est decedée sœur Marie-Albertine Semal, agée de 74 ans, professe de 55; abesse de 16.

99. Le 31 decembre 1790, est decedée sœur Marie-Bernardine, dite Lambert agée de 48 ans, professe de 26 et demi.

100. Le 10 juin 1796, est decedée sœur Marie-Therese de la Purification, dite Lejuste, agée de 91 ans, professe de 74, jubilaire de 25.

---

[1] Trois religieux de ce nom entrèrent dans l'Ordre : — *a)* P. Nicolas, qui mourut à Fleurus le 22 octobre 1695. Sa dépouille mortelle fut ramenée à Nivelles; — *b)* P. Sébastien, décédé le 10 mars 1682; — *c)* P. Jean-François, décédé à Nivelles le 27 novembre 1769.

[2] Il y eut deux religieux de ce nom : P. Julien, qui fut confesseur des religieuses (1655-1658). — P. Michel qui fut ordonné prêtre en 1734.

Obituaire des Bienfaiteurs.

1. Le 1er novembre, Monsieur de Lomprez, oncle a sœur Jenne de Crecy, est decedé. Il a donné au couvent 25 florins de rente pour prier Dieu pour son ame.

2. Le 6 janvier 1654 est morte Madame Adrienne de Lannoy, qui en son temps a faict beaucoup de charités et aumosnes en cette maison, et qui en l'an 1653, le 28 avril, a accordé et permis la reforme avec le consentement des trois Membres. Que le Bon Dieu en soit beni eternellement. Amen.

3. Le 5 novembre 156, est decedé Monsieur Jean de Baillencourt que Dieu absolve, Pere syndic tres affectionné de cette maison.

4. Le 8 novembre 1672 est decedé Jean Moncart, chirurgien, qui nous a servi, plusieurs années avec grande chartté et promptitude, pour l'amour de Dieu. Qu'il en soit a jamais recompensé.

5 Le 5 novembre 1675, notre Mere Barbe Deulin, qui a fondé des messes dans la chapelle.

6. Le 12 août 1678 est passé de cette vie dans une meilleuer Monsieur Romain, lequel nous a servi de docteur pour l'amour de Dieu et par charité, avec toute diligence plus de 50 ans. Que le Bon Dieu soit eternellement sa recompense.

7. Le 11 juin 1688 est decedé Monsieur Jasque Merx (que Dieu fasse misericorde), pere syndic de cette maison.

8. Le 20 novembre 1688, est decedé Monsieur le marquis de Trazegnies [1], qui nous a donné 300 francs pour une lampe d'argent lesquels ont eté appliqués pour la table d'autel.

9. Le 18 mai 1693 est decedé Jean Moncart chirurgien, qui, durant plusieurs années, nous a servies par charité. Que Dieu lui fasse misericorde. Il nous a servies 28 ans, depuis la mort de son pere ; mort par un lundi, environ les 2 heures de l'apres midi.

10. Le 15 janvier 1695 est decedé notre Mere Barbe Deulin.

11. Le 24 janvier 1696 est decedé notre chere Mere Marie Bodart, qui, en son vivant, avait donné a sa fille sœur Marie Ludgarde 300 francs pour etre employés a une œuvre de charité

---

1 Il y eut deux religieux de ce nom : P. Égide et P. Adrien de Trazegnies. Ce dernier mourut à Nivelles le 7 août 1678.

pour son ame; laquelle sœur a donné a notre couvent pour les luminaires de l'autel, a condition de prier pour l'ame de feu son pere Évariste Vigneron et notre dite Mere. Que Dieu par son infinie bonté les recompense a jamais. Amen.

La dite somme est pour une rente de 18 francs 15 sous.

12. Le 9 mars 1712 est decedé notre Pere Gregoire Fontaine, lequel a legaté 48 ecus. *Requiescat in pace.*

Le 18 fevrier 1728 est decedé Jean François Sarteau qui nous a servies avec beaucoup de charité, l'espace de 40 ans [1].

Le manuscrit ne va pas au delà de 1728.

[1] Dans la chapelle des sœurs Conceptionistes de Nivelles, parmi les dalles qui rappellent les décès des anciens bienfaiteurs ou bienfaitrices du couvent, on trouve les suivantes

Icy Gist le cords ds y ..' ... N de la Fieschiere qui Trespassa l'an 1675 *Requiescat in* *pace. Amen*	Icy le corps de Mad^{elle} Catherine de Robionoi decedé le 10 fevrier 1706	N † Icy repose le corps de Mad^{elle} de la Fieschere ... Juille ... R I P

Messes fondées et Vigiles dans la chapelle.

12 JANVIER.

Messe chantée et vigiles a 9 leçons pour Barbe Deulin, decedée le 15 janvier 1695. Ce jour la, on doit donner un pain blanc aux religieuses.

19 JANVIER.

Messe et vigiles a 9 leçons pour sœur Marie-Marguerite Van Vianen, religieuse de ce couvent, decedée le 19 janvier 1669.

5 FEVRIER.

Messe chantée et vigiles a 9 leçons pour les parents Albert Pigeolet et sa femme Marie Pigeolet.

8 MARS.

Messe chantée et vigiles a 9 leçons pour les parents de sœur Marie Lepienne.

6 MAI.

Messe chantée et vigiles a 9 leçons pour le chanoine Lannoy.

9 MAI.

Obit par provision avec ordre de nos superieurs, commençant l'an Mil-sept-cents-vingt-cinq (1725).

10 MAI.

Obit et vigiles a 3 leçons pour Marguerite Vanderhouve.

19 MAI.

Obit et vigiles a 3 leçons pour le chanoine Dumonceau.

6 JUIN.

Obit pour Thomas d'Aublin, a provision par ordre de nos superieurs commençant l'an Mil-sept-cents-vingt-cinq (1725).

2 JUILLET.

Dans l'octave de la Visitation, vigiles a 9 leçons pour les fondateurs et bienfaiteurs.

18 SEPTEMBRE.

Messe chantée et vigiles a 9 leçons pour sœur Marie-Anne de l'Assomption, dite Desmoulins, religieuse de ce couvent, decedée le 18 septembre 1722.

4 OCTOBRE.

Dans l'octave de notre Seraphique Pere saint François, vigiles a 9 leçons pour les Peres et Meres des religieuses.

5 NOVEMBRE.

Une messe, dans la chapelle, chaque jour des dimanches et fetes observées dans le diocese de Namur, en cette ville, et outre ces 7, les autres jours observés a notre couvent, lesquels sont au nombre de 100 par an. Depuis Paques, jusqu'au jour de tous les Saints, on doit les celebrer a 6 h. 1/2, et depuis la fete de tous les Saints jusqu'a Paques, un quart apres 9 heures. (Fondation de Barbe Deulin, bienfaitrice, decedée le 15 janvier 1695.)

3 DÉCEMBRE.

Obit chanté avec vigiles a 9 leçons pour Catherine Labarre.

8 DÉCEMBRE.

Tous les ans, dans l'octave de l'Immaculée Conception, messe chantée avec vigiles a 9 leçons pour les sœurs trespassées de cet Ordre.

Abbesses du couvent.

1653-1669	Mère Cécile de Saint-Valérien, dite Fleutin, décédée le 7 avril 1669, à l'âge de 59 ans. Elle a reçu à la profession 28 novices.
1669-1676	Mère Marie-Thérèse de Saint Jean-Baptiste, dite Suriau, décédée le 20 janvier 1681, à l'âge de 50 ans. Elle a reçu 7 novices à la profession.
1676-1680	Mère Marie-Berthe de Saint-François, dite Martin, décédée à Aire le 24 novembre 1689 à l'âge de 44 ans. Elle a reçu la profession de 3 novices à Nivelles.
1680-1689	Mère Marie-Thérèse de Saint-Michel, dite Broustart, décédée le 4 avril 1722, à l'âge de 85 ans.
1689-1705	Mère Marie-Robertine de Saint-Adrien dit Pigeolet, native de Nivelles, décédée le 13 novembre 1713, à l'âge de 62 ans. Elle a reçu 11 novices à la profession.
1705-1708	Mère Marie-Angeline de Saint-Alexis, dite Becquevort, native de Saint Amand, lez-Fleurus, décédée le 23 juin 1744, à l'âge de 84 ans. Elle a reçu 5 novices à la profession.
1708-1713	Mère Marie-Robertine de Saint-Adrien pour la 2e fois. Elle a reçu 3 novices à la profession.

1713-1740	Mère Marie-Angeline Becquevort, pour la 2e fois. Elle a reçu 20 novices à la profession.
1740-1765	Mère Marie-Josèphe Bernardine de Saint-Charles, dite Marcq, native de Nivelles décédée le 20 décembre 1765 à l'âge de 77 ans. Elle a reçu 14 novices à la profession.
1765-1769	Mère Marie-Antoine de la Visitation, dite Bailly native de Mons, décédée le 31 août 1768, à l'âge de 58 ans. Il n'y a pas eu de professions, de son temps.
1768-1784	Mère Marie-Albertine de Saint-Louis, dite Semal, native de Maransart, décédée le 4 octobre 1784, à l'âge de 74 ans. Elle a reçu 6 novices à la profession. Empêchée par la maladie, elle se fit remplacer pour la profession de deux novices, par la Mère Marie-Hyacinthe de Saint-Robert, dite Derideau native de Feluy.
1784-1797	Mère Marie-Séraphine de Saint-Pierre, dite Wéra, native de Court-Saint-Étienne, décédée après la suppression du couvent à Nivelles, le janvier 1800 à l'âge de 61 ans. Elle avait reçu trois novices à la profession.

Directoire journalier pour les Pères Confesseurs.

Tous les dimanches et fêtes, messe basse après l'office. — Chaque dimanche et fête, messe chantée sans assistants. — Le prêtre se conforme, quant à la messe, à l'office des religieuses, bien qu'il ait un autre office. — Tous les dimanches semi-doubles, excepté le 1er des Avents, le 1er de Carême, Passion et Rameaux, on chante la messe *de Immaculata*. — Jours des vêtures, professions et jubilés, messe à l'heure désignée par les parents; avertir le confesseur. — A l'enterrement d'une sœur, diacre et sous-diacre. — Tous les jeudis, bénédiction avec le ciboire, que le confesseur expose après le dernier évangile. — Item, tous les 3mes dimanches de chaque mois ; — Item fêtes de l'ordre avec indulgence ; — Item, premier vendredi de chaque mois à l'honneur du Sacré-Cœur. — Le confesseur se trouve au confessionnal tous les samedis après la messe, pour les confessions des religieuses, quand il n'y a pas de fête et le mercredi, s'il y a fête, la veille. — Pour les pensionnaires, à sa volonté. — Quand les religieuses le désirent. — Jour qu'il y

a deux messes. — Tous les dimanches et fêtes de l'année, saint Joseph, saint Roch, saint François, sainte Ursule, les jours des âmes, sainte Cécile, sainte Barbe, saint Jean l'Évangéliste et les Innocents.

Confesseurs des Religieuses.

1653 sept.	Père	Sébastien Bouvier de Fosses	† Namur	1681 3 avril.
1655 26 sept.	»	Julien Desabliaux de Mons		
1658 13 oct.	»	Gilles Magotte	† Durbuy	1687 7 mai.
1660 25 avril	»	Géry Souris de Boussu	† Liége	1687 7 oct.
1661 août.	»	André Wauthier	† Nivelles	1696 9 janv.
1664 15 oct.	»	Sébastien Fiefvet	†	1682 10 mars.
1667 4 sept.	»	Joseph Cardon	† Nivelles	1678 5 juin.
1670 7 sept.	»	Martin Huart	† Nivelles	1676 30 mai.
1673 16 sept.	»	Philippe de Sallengre d'Avesnes	† Nivelles	1711 25 juil.
1676 20 sept.	»	Bernard de Bonne	†	1702 5 juil.
1679 3 sept.	»	François Lamotte		
1681 13 avril	»	Gabriel Wirion	† Sougné	1702 2 janvier.
1682 20 sept.	»	Joseph Debacque	† Nivelles	1687 30 mars.
1685 3 juillet	»	Gabriel Bargibant de Brugelette	† Ath	1713 1er août.
1688 17 oct.	»	Gabriel Wirion (2 fois)		
1690 9 juillet	»	François Pigouche	† Ath	1728 17 février.
1692 10 août	»	Nicolas Fiefvet, de Fumay	† Fleurus	1695 23 oct.
1695 30 oct.	»	Olivier Mathonet	† Verviers	1713 1 mai.
1697 21 avril	»	Martin Stassart	† Huy	1707 16 janv.
1698 21 sept.	»	François Doye de Lobles	† Nivelles	1733 2 mai.
1700 30 avril	»	Olivier Mathonet (2 fois)		
1701 4 sept	»	Herman Philippart	† Farciennes	1712 25 sept.
1703 15 avril	»	François Moseus (Demeuse) de Liége	† Liége	
1704 31 août	»	Charles Dalne	† Nivelles	1730 29 janv.
1707 28 »	»	Joseph Lambillotte	† Sougné	1717 1 mai.
1710 »	»	Thomas Lonneux	† Nivelles	1725 14 »
1713 27 »	»	Pierre Berton de Namur	† Couvin	1727 19 déc.

1716 30 août Père Martin Henrart † Binche 1730 1 avril.

1718 1 mai » Laurent Mouton † Verviers 1725 28 fév.

1719 27 août » Jean-Baptiste Marnette
† Huy 1734 28 oct.

1721 1 mai » Ferdinand Haack

1722 4 oct. » Pascal Urbain † Bolland 1764 23 nov.

1724 7 mai » Godefroid d'Airomont
† Bastogne 1744 30 juin.

1727 27 avril » Albert Lorent de Châtelet
† Nivelles 1743 22 juil.

1728 29 août » Antoine Art de Braine-l'Alleud
† Nivelles 1745 12 janv.

1730 23 avril » Hubert Veneur de Bastogne
† Namur 1744 27 mars.

1731 16 sept. » Antoine Art (2 fois)

1734 25 juillet » Éloi Lignier d'Eppe-Sauvage

1737 11 août » François Dehu † Fleurus 1751 12 juil.

1740 28 » » Léon Mathieu † Nivelles 1763 7 mai.

1743 28 juillet » François Gilbert

1746 24 » » Florent Hamaux † Nivelles 1762 1 août.

1749 24 août » André Huet

1752 27 » » François Moreau † Binche 1767 23 avril.

1755 31 » » Victor Monnoyer de Fontaine-l'Évêque.
† Fontaine l'Ev : 1766 26 janv.

1758 27 » » Nicolas Lambot † Namur 1763 7 mars.

1761 23 » » Bernard Chéruvier

1764 26 » » François Dassonville de Courcelles
† Nivelles 1764 13 oct.

1766 13 avril » ?

1769 9 avril » Philippe Schayès de Bovesse † Namur

1772 3 mai » Chrysostôme Galopin de Braine-le-Comte
† Nivelles 1794 3 octobre.

1775 30 avril » Ignace Wasterlain † Braine-le-Comte 1782 3 juin

1778 3 mai » Maximilien Frère † Nivelles 1787 18 mars

1781 29 avril » Cyrille Demaret de Marbais (Brabant).

1782 1 sept. » Mansuet Paillot de Lessines

1784 avril » Luc Visé de Courcelles

1785 28 août » Damascène Gaudier de Saint-Vaast

1790 12 déc. » Éloi Duwelz de Soignies

1794 18 mai » François Thibaut de Mont-sur-Marchienne

APRÈS LA SUPPRESSION DE 1796.

CHAPITRE I.

1796, 23 décembre. Circulaire de P. Camille Leblanc, Provincial, adressée aux religieuses soumisesà sa juridiction. — Dispersion des religieuses. — Retour à Sombreffe, de sœur Rose et de sœur Félicité.

La fin de l'année fatale 1796 avait vu fermer les couvents des différents Ordres religieux d'hommes. Celui des PP. Récollets de Nivelles avait subi son triste sort le 3 décembre. Le P. Camille Léblanc [1], Provincial, voulant pourvoir à la sécurité de conscience

[1] Ce saint religieux naquit à Mons en 1736 et reçut au baptême les noms de Jean-François-Joseph. En 1753, à l'âge de 17 ans, il fut reçu dans l'Ordre, sous le nom de frère Camille, par le P. Jacques Zolet, Provincial, et fit profession l'année suivante. Ordonné prêtre en 1761, il continua les études théologiques jusqu'en 1763. Les remarquables succès qu'il avait obtenus dans les sciences sacrées, engagèrent ses supérieurs à l'employer dans l'enseignement. Il fut d'abord chargé du cours de philosophie, successivement à Bolland et à Nivelles. En 1770, il fut envoyé à Namur pour y donner le cours de théologie dogmatique. En 1785, il fut élu custode de la Province et en même temps chargé du cours de morale à Nivelles. Son office de custode terminé en 1790, il continua d'enseigner la morale au même couvent. Enfin il fut élu provincial le 18 mai 1794.

Le choix que l'on fit du P. Camille, pour la charge si importante de provincial à une époque aussi troublée, montre assez l'estime et la confiance dont il jouissait dans l'esprit de ses confrères qui l'avaient appelé à cette fonction. Lorsque les Pères Récollets furent expulsés de leur couvent qui avait abrité les religieux de leur Ordre depuis 1230 jusqu'à 1796 (566 ans), le P. Camille, avec quelques confrères, demeura à Nivelles dans une modeste maison, continuant de gouverner les religieux et les religieuses dispersés au loin.

La ville de Nivelles avait toujours regardé le P. Camille comme un saint religieux. Le Seigneur se plaisait à confirmer l'opinion populaire par des grâces obtenues par l'entremise de son fidèle serviteur, comme le prouve le fait suivant. C'était en 1804 : la foudre était tombée sur le clocher de Sainte-Gertrude et aussitôt un terrible incendie s'y était déclaré, menaçant une grande partie de la ville dans la direction du vent. La hauteur du clocher rendait impuissants tous les efforts tentés pour éteindre le feu. Tout le monde était dans la consternation. Voyant la grandeur du péril, le P. Camille, réfléchissant un instant sur ce qu'il pouvait faire pour conjurer ce malheur, se rend à l'église, y revêt les ornements sacerdotaux et monte à l'autel pour y célébrer le saint sacrifice. Il est bientôt rejoint par les fidèles. Après la consécration, il demeure quelques instants tout absorbé, puis, comme sortant d'une extase, il se retourne vers les assistants et dit : « Mes frères, rendons grâces à Dieu, tout danger a disparu : le feu s'éteint. » En effet, à ce même moment, ce terrible incendie s'éteignit de

de ses inférieurs, leur avait donné les règles de conduite à observer pendant le temps de leur exil. Prévoyant que les religieuses soumises à sa juridiction (Clarisses, Urbanistes, Annonciades, Conceptionistes, Récollectines et Sœurs Grises,) ne seraient pas épargnées par la haine des farouches républicains français, il leur adressa également un règlement de vie, dont l'observation tranquilliserait leurs consciences, quand l'ouragan les lancerait dans le monde. Nous citons cette pièce marquée au coin de la plus profonde sagesse :

Mes chères Sœurs,

« Si, comme nous, vous aviez le malheur d'être chassées de votre cloître, ne perdez jamais de vue, dans votre retraite, les engagements sacrés et inviolables que vous avez juré, le jour de votre profession, de suivre pendant tout le cours de votre vie. L'observance de vos vœux est un devoir indispensable, qui vous accompagnera jusqu'à la mort. Mais l'impossibilité ou la trop grande difficulté de pratiquer toutes les autres occupations inhérentes à votre institut, telles que celles qui ont rapport à la clôture, à l'habit religieux, à la célébration de l'office divin, aux jeûnes ou abstinences de votre règle et aux autres devoirs prescrits par vos constitutions, permettent à vos Supérieurs majeurs d'y apporter quelques changements par la voie de dispense ou de commutation et de déléguer même à cet effet, dans notre Ordre et hors de notre Ordre, des ministres prudents et éclairés de l'esprit de Dieu, au jugement desquels je veux que vous défériez sans scrupule dans vos doutes et vos perplexités.

» C'est d'après des observations qu'en vertu de l'autorité dont je suis muni par mon office et par une confirmation du Saint-Siège, je vous déclare que, si vous venez à être contraintes, par une puissance séculière, de sortir de votre cloître, vous pourrez en toute sûreté de conscience prendre ailleurs votre domicile, à

---

lui-même, sans secours humain. Les Nivellois, reconnaissant dans cet événement une protection spéciale du ciel, l'attribuèrent d'un commun accord, aux prières du saint religieux.

Le P. Camille Leblanc mourut le 8 juin 1813, à l'âge de 77 ans, dans sa 60e année de vie religieuse et la 52e de prêtrise. Après sa mort, Dieu se plut à manifester la sainteté de son fidèle serviteur. Son corps demeura flexible, et le visage, coloré comme celui d'un homme en parfaite santé. Un sourire de béatitude céleste était répandu sur son visage. Sœur Rose, Dewez et bon nombre de personnes ont constaté le fait.

Parmi les vingt et un jeunes prêtres admis à la juridiction avec le P. Camille, se trouvaient trois Nivellois de naissance : P. Félix Bajaux, P. Hyacinthe Lechien et P. Bernard Pigeolet. Lors de la suppression, le premier était de résidence à Binche; le second, à Fleurus et le troisième à Farciennes. *Acta capit. Prov. Flandriæ.*

condition pourtant d'y vivre de la manière la plus retirée et la plus conforme qu'il sera possible à celle qui était en usage dans le saint asile qu'on vous aura forcées d'abandonner.

» Il vous sera aussi permis, à cette époque, de prendre le costume séculier, mais en conservant sous l'entérieur de ce vêtement, quelque marque distinctive de votre vestiaire religieux et prenant bien garde que le nouveau costume ne change rien à la modestie et à toute la bienséance qu'exige la pauvreté que vous avez vouée. Vous devrez faire en sorte que rien n'y paraisse de mondain ou de précieux, soit par rapport aux étoffes, soit à leur couleur ou à la façon, rien qui puisse porter la moindre atteinte à la pureté angélique que vous avez juré de pratiquer.

» Le vœu d'obéissance restant dans toute sa force, vous devrez toujours reconnaître à cet égard les Supérieurs de l'Ordre, et surtout les Supérieurs majeurs, ainsi que pour tout ce qui a trait à la juridiction sacramentelle, aux dispenses, aux permissions relatives à l'usage des choses nécessaires. Mais l'impossibilité d'exercer par moi-même ce ministère m'obligeant de le déléguer à d'autres, je délègue, par la présente, pour l'acquit de cet emploi, en mon nom, tous les prêtres de notre Ordre approuvés par l'Ordinaire pour les séculiers, ainsi que les curés et les vicaires des paroisses où vous serez, et que vous aurez choisis pour vos directeurs. Quant aux jeûnes prescrits par l'Église, vous suivrez l'usage du diocèse, ainsi que quant à l'abstinence; mais quant aux jeûnes de votre règle, vous suivrez les avis de vos directeurs.

» Vous réciterez, en particulier, l'office divin et les autres prières que l'on récitait en commun dans votre couvent. Quant au travail, la lecture, l'oraison mentale, l'examen de conscience, la messe, la confession, la communion, la retraite et généralement tous les usages religieux de votre communauté, vous vous dirigerez d'après les conseils de vos confesseurs, dont le choix doit répondre à l'importance que vous devez attacher à votre salut éternel.

» Observez, mes chères sœurs, que toutes les libertés que je vous donne et que les malheurs des temps justifient, sont bornées à la durée de la suppression, et que, celle-ci venant à cesser, vous êtes obligées de rentrer dans votre cloître, pour y vivre comme avant votre sortie, aussitôt qu'il sera possible. Que le Seigneur daigne vous consoler, vous encourager et vous combler de ses bénédictions Priez pour moi.

» Fait à Nivelles, le 23 décembre 1796.

« Signé : P. Camille Leblanc min. provincial »[1].

[1] *Notices historiques* etc., Cornet, p. 20.

1797. — Comme nous l'avons vu, le pressentiment du P. Provincial s'était bientôt réalisé ; les sœurs, qui étaient au nombre de vingt-deux, avaient été expulsées de leur couvent par la force militaire. Les unes, qui n'avaient plus de parents, avaient été recueillies par des personnes charitables, en attendant qu'elles pussent enfin trouver des moyens d'existence ; d'autres avaient continué d'habiter Nivelles, espérant qu'il leur serait donné un jour de rentrer dans leur couvent ; un certain nombre étaient rentrées dans leur famille. Parmi ces dernières, se trouvaient sœur Rose Dewez de Sombreffe et sa sœur Félicité, qui étaient les plus jeunes de la communauté, par l'âge et par la profession. Rentrées au foyer paternel, elles cherchaient à se rendre utiles à leurs parents, en s'employant aux travaux de l'importante ferme qu'ils exploitaient à Sombreffe et y faisaient leur consolation, pendant les tristes jours du régime de la terreur, que les républicains français faisaient peser durement sur la Belgique. Sur la fin de l'année 1797, on interdit la célébration de la messe, et tout exercice du culte dans les églises, et au mois de janvier 1798, tous les prêtres furent chassés, traqués par les gens de police, et enfin durent s'exiler. Plusieurs cependant demeuraient dans le pays, exposés aux plus grands périls ; ils se tenaient soigneusement cachés dans des familles profondément chrétiennes, sur le dévouement et la discrétion desquelles on pouvait compter. La maison paternelle de sœur Rose et de Félicité en recueillit plusieurs. La famille Dewez jouissait ainsi du bonheur d'avoir de temps en temps la sainte messe que les prêtres célébraient dans une chambre de la maison ; on y conservait aussi les Saintes Espèces, que l'on portait aux personnes dangereusement malades, et qui servaient à communier les membres de la famille ; mais, pour cela, que de précautions il fallait prendre et que de dangers on devait braver [1] ?

Un jour, sœur Rose vit venir de loin des officiers ; elle courut avertir le prêtre, réfugié dans la maison, l'engagea à se retirer dans la cachette préparée à cette fin, prit sur elle la précieuse boîte renfermant les Saintes Hosties, qu'elle dissimula adroitement, et alla ouvrir elle-même la porte aux visiteurs. « Y a-t-il des prêtres ici [2] » demandèrent-ils brusquement . « Venez et voyez, » dit sœur Rose, « et si vous le désirez, Messieurs, je vous conduirai partout où vous croyez en trouver. » Les agents, à la vue de son calme, de sa fermeté, se contentèrent d'une inspection superficielle, puis se

---

[1] Archives du couvent des Conceptionistes de Nivelles.

[2] *Une perle à la couronne de Marie Immaculée*, par l'abbé Carrière.

retirèrent satisfaits. Aussitôt après leur sortie, sœur Rose assembla toute la famille, ainsi que l'heureux échappé, et se prosternant devant la boite qu'elle tira de sa poche, et qui renfermait les Saintes Espèces, ils rendirent à Dieu de ferventes actions de grâces, pour la protection particulière dont ils avaient été favorisés. Ce fut dans cette alternative de consolations et d'angoisses que se passèrent les jours les plus orageux de la révolution.

On était encore loin de pouvoir songer à se réunir en communauté; il fallut donc se résigner à attendre des jours meilleurs. Pourtant sœur Rose et sœur Félicité ne pouvaient que bien difficilement se faire à une vie tout extérieure; elles résolurent de retourner à Nivelles et d'y louer une petite maison où elles pourraient habiter ensemble, loin des bruits du monde et y vivre comme dans un couvent, occupées aux exercices de piété et même y garder la clôture. Leurs pieux parents finirent par approuver leur résolution et s'engagèrent à leur fournir les choses nécessaires à l'existence.

CHAPITRE II.

Retour des deux sœurs à Nivelles. — Leur genre de vie. — Belles réponses de sœur Rose. — 1800. Mort de la Mère abbesse. — Essai de restauration. — Divergence d'opinions. — Sœur Rose demeure seule. — Paroles du prédicateur au jour de sa profession. — 1814. Séparation définitive des sœurs et partage du couvent entre elles. — Rentrée de sœur Rose seule au couvent. — 1819. Elle ouvre un pensionnat. — Une postulante. — 1820. Suppression du pensionnat. — Départ de la postulante. — Une nièce de sœur Rose. — 1829. Retour de la postulante. — 1830. Réouverture du pensionnat. — Voyages de sœur Rose et de sa compagne. — 1834. Quelques postulantes. — 1836. Retour à Nivelles de sœur Marie Delmée. — 1841. Voyage de sœur Rose à Bruges. — Succès de sa démarche, grâce au cardinal de Malines et à l'évêque de Bruges.

Arrivées à Nivelles, sœur Rose et sœur Félicité louèrent une modeste maison, dont les parents payaient la location. Elles y vécurent dans la stricte observance de leur règle. Ensemble, elles récitaient l'office de nuit, faisaient leur méditation, gardaient le silence et même observaient la clôture. A l'intérieur de la maison, elles gardaient leur costume religieux qu'elles ne quittaient que pour aller au dehors. L'ordre du jour qu'elles suivaient au couvent avant la suppression était fidèlement observé. Elles y étaient si ponctuellement attachées que, s'il arrivait que leurs parents vinssent leur apporter les choses nécessaires et que ce fût à un moment où le parloir était interdit selon leurs constitutions, elles n'ouvraient pas. Les parents étaient loin de s'en offenser, car ils savaient qu'elles agissaient ainsi par amour pour leurs devoirs religieux.

Hors des heures affectées aux exercices de piété, elles travaillaient activement, pour ne pas être à charge à leur famille, et par amour pour la pauvreté évangélique, elles remettaient à leurs parents le prix de leur travail. La bonne mère voyait avec admiration le détachement de ses filles; mais, quand elle apprit combien elles se nourrissaient pauvrement, afin de gagner davantage, elle ne put retenir ses larmes et leur dit : « Mes enfants, il ne me semble pas que le Bon Dieu demande de vous tant de pénitence, ou un aussi grand travail, surtout dans un temps où vous êtes ainsi opprimées. Quant à nous, nous vous fournirons le nécessaire sans exiger aucun dédommagement, car vous êtes nos enfants comme

les autres qui sont encore avec nous. » Les deux religieuses n'en travaillèrent pas moins; elles ne voulaient qu'une chose : se comporter en vraies pauvres volontaires.

Plus d'une fois, sous le régime de la terreur, sœur Rose fut citée devant les juges, et lorsqu'ils l'interrogèrent sur son habit et sur son Ordre, elle leur donna des réponses charmantes de simplicité; ils ne purent s'empêcher de l'admirer, et ne trouvant rien à condamner dans sa conduite, ils finirent par la laisser en paix, et s'abstinrent de l'inquiéter à nouveau.

Il lui arriva un jour d'être arrêtée dans la rue par un de ces hommes qui avaient en horreur le costume religieux. Comme nous l'avons dit plus haut, sœur Rose gardait son costume dans l'intérieur de la maison. Un jour qu'elle devait sortir en ville, elle avait substitué aux voiles blanc et noir, un grand bonnet blanc, garni d'un large ruban noir; sous ce bonnet, elle gardait le couvre-chef et le bandeau, et avait remplacé le manteau bleu par un autre, fait d'étoffe brune; un grand capuchon lui couvrait entièrement la tête, de sorte qu'on ne pouvait voir son visage. Quand elle traversait la rue, elle relevait son habit blanc, ainsi qu'on avait coutume de le faire au couvent; mais cette fois, elle avait oublié de relever le scapulaire blanc; ce qui fut cause qu'il dépassa le manteau et fut aperçu par cet individu. Celui-ci, l'arrêtant avec dédain, lui demanda d'un ton d'autorité : « Qu'est-ce donc que cette loque que je vois là sous votre manteau? » et il la tirait fortement par son scapulaire. Sœur Rose, sans perdre son calme, répondit doucement : « Monsieur, c'est quelque chose que je vous prie de laisser bien tranquille. » L'interlocuteur, étonné de sa hardiesse, la laissa aller sans rien dire de plus.

Se trouvant un jour en besoin d'argent pour effectuer un paiement, sœur Rose alla se prosterner devant une petite statue de saint François qu'elle gardait dans son oratoire, et ouvrant son tablier, elle dit : « O mon séraphique Père saint François, Vous avez promis que vos enfants, qui ont tout abandonné pour embrasser la pauvreté du Bon Jésus, ne seraient jamais abandonnés par la Providence dans leurs nécessités. Je suis dans la pauvreté la plus complète. Venez à mon secours, selon votre promesse. » Sa prière terminée, elle se remet tranquillement à ses occupations. Quelques intants après, on sonne à la porte. C'était une personne charitable, qui lui apportait une somme suffisante pour s'acquitter de sa dette.

Une dame, qui tenait sœur Rose en estime et l'assistait souvent dans ses nécessités, étant venue un jour lui rendre visite, lui dit,

au cours de la conversation : « Mais sœur Rose, pourquoi conservez-vous toujours votre voile sur votre visage? Ma chère dame, lui répondit sœur Rose, je sais que vous avez votre mari en grande estime, et que vous ne voudriez pas, pour tout au monde, lui déplaire, en quoi que ce soit. Je suis dans les mêmes sentiments. Jésus est l'unique époux de mon âme. Je ne voudrais pas non plus lui déplaire, même dans la moindre chose. » La Dame demeura édifiée de cette réponse, et son estime pour sœur Rose ne fit que grandir [1].

Une autre fois, le confesseur de cette héroïque religieuse (il était aussi religieux) lui demanda si elle était autorisée à porter publiquement son vêtement religieux. Sœur Rose répondit : « Très Révérend Père, il est vrai que la république a supprimé notre cher monastère, et qu'elle nous défend de porter les livrées de notre sainte profession ; mais le Saint-Siège ne nous a nullement supprimées; c'est au Siège Apostolique que je dois obéissance et non pas au gouvernement révolutionnaire; je me crois donc autorisée à porter les marques de ma profession, et ce ne sera pas la crainte des peines, ni même celle de la mort, qui aura assez de force pour me faire déposer ce que je me fais gloire d'avoir reçu ; oh non, mille fois non! Je ne m'expose pas à perdre ma vocation, elle est trop belle. » Le confesseur, dans l'admiration, s'écria : « Continuez, héroïne, Dieu vous bénira! »

1800. — Une épreuve bien sensible était réservée aux sœurs dispersées et allait ainsi augmenter le poids déjà si lourd de leur exil. Au commencement de janvier 1800, la mort vint leur ravir leur vénérable supérieure, Mère Marie-Séraphine Wéra. Cette digne abbesse était née en 1739, à Court-St-Etienne. Entrée au couvent en 1758 à l'âge de 19 ans, elle prononça ses vœux l'année suivante, le 17 juillet, sous le gouvernement de la Mère Marie-Bernardine Marcq. Promue à la charge d'abbesse, en octobre 1784, elle dirigea sagement la communauté jusqu'à la suppression, en janvier 1797. Les tristes événements par lesquels elle avait passé, avaient altéré profondément sa santé. Elle mourut à Nivelles, âgée de 61 ans, et comptant 41 ans et 6 mois de vie religieuse. Elle avait reçu à la profession, étant abbesse, trois novices, sœur Marie-Cécile Ramboux de Wavre, sœur Rose et sœur Félicité, et avait vu mourir deux religieuses, sœur Marie-Lambertine Lambert, et sœur Marie-Thérèse

---

[1] Ces deux derniers faits nous ont été communiqués par une personne honorable et digne de de foi, qui a bien connu sœur Rose.

Lejuste, cette dernière, âgée de 91 ans et professe de 74. La mort de la Mère abbesse fut bientôt suivie de plusieurs autres.

1805. — En 1805, le petit nombre des survivantes cherchait à rétablir l'ancien monastère; mais voyant échouer tous leurs efforts, elles finirent par renoncer à leur projet. Sœur Rose ne se découragea pas; en attendant l'heure de la Providence, elle continua d'habiter avec sœur Félicité dans sa petite maison à Nivelles. Trois autres sœurs, qui partageaient les mêmes sentiments, demandèrent à se réunir à elles. La vie austère que menaient sœur Rose et sœur Félicité avec une fidélité parfaite à leur règle et à leurs constitutions les édifiait; mais leur âge avancé, le mauvais état de leur santé ne leur permirent point de supporter leur genre de vie, et elles se virent forcées, bien à regret, de quitter leur heureuse retraite. Sœur Félicité elle-même se prit à douter du succès, même éloigné, de leur entreprise, et elle résolut de se présenter dans une congrégation enseignante. On demandait à cette époque le concours des anciennes religieuses pour faire l'éducation de la jeunesse, et beaucoup de religieuses supprimées entrèrent dans ces nouvelles congrégations. Ce fut alors qu'entre les sœurs Conceptionistes, qui n'étaient plus que 8 ou 9 se manifestèrent deux manières de voir très respectables mais très différentes; toutes brûlaient du désir de rétablir l'ancienne communauté; n'y pouvant réussir pour lors, plusieurs pensèrent que, puisque les ennemis de la religion catholique avaient détruit tous les établissements d'éducation chrétienne, elles devaient avant tout venir au secours de tant d'infortunes spirituelles, au moins dans leur ancien couvent. Sœur Rose, de son côté, déclara qu'elle voulait vivre et mourir Conceptioniste, fût-elle seule, et que, partant, elle restait purement et simplement religieuse contemplative. « Avec la grâce de Dieu, disait-elle, je resterai fidèle aux prescriptions de ma sainte règle, quoi qu'il puisse m'en coûter. » Elle tint fidèlement parole.

Sœur Rose demeura seule, mais toujours résolue de ne prendre aucun repos jusqu'à ce qu'elle parvînt à rétablir son ancienne communauté. Au pied du crucifix, elle ranimait son courage et sa confiance. Elle se rappelait les paroles que lui avait dites le prédicateur au jour de sa profession, alors que, la considérant au milieu du chœur tenant en main le crucifix, il s'était écrié : « Oui, ma chère sœur, regardez attentivement votre crucifix, méditez les exemples du Christ, il est votre modèle, le temps n'est pas éloigné où les tribulations vous accableront et où la vue de votre divin Maître sera seule capable de vous soutenir; appuyez-vous donc sur

cet arbre de vie ! Forte de cet appui, vous braverez l'orage, et par lui vous triompherez [1]. »

Sans se déconcerter, sœur Rose se remit à l'œuvre ; elle écrivit en France et en Belgique, pour supplier ses anciennes consœurs de se joindre à elle, afin de réorganiser l'ancienne communauté de Nivelles. Hélas ! toutes ses tentatives furent inutiles.

1814. — En 1814, elle put croire un moment que ses désirs allaient se réaliser. Sœur Félicité, sa sœur, revint à Nivelles, espérant rentrer dans son couvent ; quatre anciennes Conceptionistes avaient les mêmes aspirations ; mais leurs vues étaient toutes différentes de celles de sœur Rose. Pour se procurer des ressources, tout en voulant se rendre utiles à la religion, elles voulaient établir un pensionnat : sœur Rose, au contraire, voulait la vie contemplative et relever de ses ruines le monastère si cher à son cœur. L'accord ne put se faire ; il fallut songer à se réparer définitivement. Sœur Félicité retourna à Hougarde dans la congrégation des sœurs de L'Union, où elle mourut saintement le 4 septembre 1820.

Avant de se quitter, les sœurs, au nom desquelles le couvent avait été racheté peu de temps après la suppression, voulant conserver au monastère sa destination primitive, convinrent d'en faire cinq parts. C'étaient sœur Marie-Antoine Adam, d'Anderlues, sœur Marie-Emmanuel Cunin, de Namur, Sœur Marie-Rosalie Bomal, de Ronquières, sœur Rose et sœur Félicité. Les deux dernières eurent pour leur part, l'église, le chœur, le dortoir, le quartier des parloirs, l'infirmerie et un jardin ; le reste du couvent fut donné aux trois autres sœurs. Par ce partage, les sœurs ne devenaient point les propriétaires réelles du monastère ; selon les principes de la vie religieuse, ce bien restait en commun et par conséquent, appartenait à l'Ordre. Ce partage était uniquement un moyen de conserver au couvent sa destination première. La conscience délicate de sœur Rose n'était pas sans inquiétude ; elle craignait la cupidité des héritiers. Elle prit à cet égard toutes les précautions nécessaires, et bien lui en prit comme l'avenir le prouva.

Sœur Rose quitta alors sa petite maison et vint habiter seule le monastère, qu'elle avait quitté depuis 18 ans. C'était pour elle l'isolement et la pauvreté dans tout ce qu'il y a de plus complet ! Que

---

[1] Ce prédicateur était le P. Jean Damascène Gaudier, Récollet, confesseur du couvent, natif de Saint-Vaast. *(Acta capit. Prov. Fland.)*

de souvenirs venaient envahir son imagination et peser sur son cœur ! Elle pensait à tant de religieuses qui, depuis la fondation, avaient vécu dans la paix, en cette sainte maison, et avaient eu le bonheur d'y rendre le dernier soupir, au milieu des prières de leurs chères consœurs ; elle se rappelait ses compagnes d'infortune, qui, 18 ans auparavant, s'étaient vues forcées d'abandonner ce saint asile, où elles aussi espéraient finir leurs jours. De ces dernières, les unes étaient mortes dans l'exil, les autres étaient dispersées et continuaient leur exil, sans espoir peut-être d'en voir la fin. Tous ces souvenirs pénibles lui faisaient verser des larmes amères. Traversait-elle les différentes places du couvent ? Elle les voyait absolument vides de meubles et de tout ce qui avait été à l'usage de la communauté ; chaque objet disparu lui rappelait des souvenirs. C'était la pauvreté, le dénuement le plus absolu. Mais ce qui mettait le comble à sa tristesse, c'était la vue de la chapelle, autrefois parfumée de la suave odeur de la prière et de la psalmodie de l'office divin ; c'était la vue de l'autel où le Saint Sacrifice de la Messe avait été offert chaque jour, pendant de si longues années ; c'était surtout le petit tabernacle où le bon Jésus avait résidé, et le jour et la nuit, pour la consolation et la sanctification des âmes. Alors, le cœur brisé par tant et de tels souvenirs, elle n'avait d'autre ressource que d'aller se prosterner au pied de son Crucifix, pour lui demander assistance, courage et persévérance dans son projet de rétablissement du couvent. Le doux Sauveur la consolait, la fortifiait, tout en lui faisant pressentir qu'elle avait encore de longs et pénibles travaux à supporter, avant d'arriver à son but. La courageuse servante de Dieu pouvait dire avec le psalmiste : Mon cœur est prêt, ô mon Dieu, mon cœur est prêt !

1819. — Comme elle n'avait aucune ressource, elle dut songer à se créer des moyens d'existence. A cette fin, elle ouvrit un petit pensionnat, et put ainsi se procurer du moins le strict nécessaire. Elle conservait toujours cependant la volonté de reprendre un jour, selon sa vocation, la vie contemplative. Le pensionnat, espérait-elle, serait une source de vocations et un moyen de recruter quelques sujets, à l'aide desquels elle rétablirait son ancienne communauté. Elle se croyait arrivée à son but, lorsque le 27 septembre 1819, une demoiselle de Nivelles, Isabelle Cuyt, âgée de 23 ans, se présenta pour partager ses travaux et sa vocation. Sœur Rose était heureuse ; elle se flattait que bientôt d'autres jeunes personnes suivraient son exemple. Hélas ! sa joie fut de courte durée, et une nouvelle épreuve lui était réservée. Le gouvernement hollandais qui dominait alors en Belgique, obligea

sœur Rose à fermer son pensionnat, parce qu'on n'y suivait pas le programme officiel d'enseignement tout imbu des idées protestantes. Isabelle Cuyt, prévoyant que le rétablissement de l'Ordre ne se ferait pas de si tôt, retourna dans sa famille.

Encore une fois, sœur Rose était rendue à la solitude, et livrée à la plus complète pauvreté. Agée de 53 ans, elle ne pouvait plus travailler comme autrefois. Ses parents étaient morts : elle était privée des secours qu'ils lui fournissaient. En véritable fille du Pauvre d'Assise, elle avait renoncé à la part d'héritage qui lui revenait. Mais la Providence veillait sur sa courageuse servante. Deux dames charitables de Nivelles se firent un bonheur de pourvoir à sa subsistance. « Sans leur secours, aimait-elle à répéter plus tard, je serais morte de faim. »

En même temps que sœur Rose édifiait sa famille par son héroïque désintéressement, elle était encore pour les siens l'ange de la bonté et de la charité. On la vit, au plus fort de son dénuement, assister un de ses frères qui était tombé dans l'infortune et prendre soin de l'éducation de ses enfants. Un autre frère avait une fille, qui, depuis longtemps, souffrait de maux d'yeux et était devenue complètement aveugle. Il vint trouver Sœur Rose et lui dit : « Chère sœur, voyez quelle épreuve le Seigneur m'a envoyée, ma fille est entièrement aveugle. » Sœur Rose, considérant sa nièce avec douleur, la prit par la main et dit au père : « Cher frère, laissez-moi votre fille, j'en aurai soin. » Le père retourna seul et laissa son enfant sous la garde de sa bonne tante. Celle-ci, songeant au tableau miraculeux de Notre-Dame de Messine, qui se trouvait dans le couvent : « Ma bonne Mère du Ciel est assez puissante pour guérir ma nièce, pensa-t-elle, je la prierai si bien qu'elle ne saura pas me refuser cette grâce. » Puis, s'adressant à la jeune fille : « Ma chère nièce, dit-elle, nous allons faire ensemble une neuvaine à Notre-Dame de Messine pour votre guérison ; j'espère que la bonne Vierge ne nous laissera pas sans consolation. » Le lendemain, elle prend la jeune fille par la main et va se placer devant la sainte image ; à peine ont-elles formulé leur prière que l'enfant s'écrie : « Tante, tante, je suis guérie! » « Non, non, dit sœur Rose, c'est trop vite, c'est seulement la première prière que nous faisons à cette intention, il faut d'abord faire la neuvaine. » La bonne religieuse ne pouvait en croire ses yeux, et, émue jusqu'aux larmes, elle tomba à genoux et prolongea longtemps son action de grâce. Pour conserver le souvenir de ce miracle, elle offrit un ex-voto ; ce premier témoignage de reconnaissance devait, dans la suite, en attirer beaucoup d'autres.

1829. — Neuf années s'étaient écoulées depuis que sœur Rose avait fermé son pensionnat et que sa compagne, Isabelle Cuyt, l'avait quittée pour rentrer dans sa famille. Quelle avait été la vie de sœur Rose pendant ces neuf années de solitude? Elle avait vécu dans l'exacte observance de sa règle de Conceptioniste, avec la même exactitude que si elle se fût trouvée en pleine communauté. Certes, la solitude, par elle-même, ne lui déplaisait pas. Cette âme généreuse qui n'avait qu'un désir, celui de plaire à Dieu en se conformant à sa sainte volonté, pouvait dire avec le grand saint Bernard : « *O beata solitudo, sola beatitudo!* O bienheureuse solitude, seule béatitude! » Une voix intérieure lui disait qu'elle ne mourrait pas sans avoir restauré son Ordre; et cette certitude était telle que, lorsqu'elle parvenait à faire quelques économies, elle les employait à acheter des étoffes pour en faire des costumes religieux pour les futures novices; Dieu seul savait les sacrifices qu'elle devait s'imposer pour parvenir à son but.

Le 17 octobre de la même année 1829, son ancienne compagne, Isabelle Cuyt, vint se présenter comme postulante, bien résolue cette fois de ne plus reculer, dût-elle attendre encore longtemps.

1830. — En 1830, les Hollandais furent chassés de la Belgique. L'enseignement étant redevenu libre, sœur Rose, aidée de sa compagne, ouvrit un externat, afin d'être en état de pourvoir par elles-mêmes à leur subsistance. Les bâtiments tombaient en ruines; aucune réparation n'y avait été faite depuis la suppression. Munie de l'autorisation de Monseigneur Sterckx, archevêque de Malines, Isabelle Cuyt alla tendre la main aux personnes charitables. De son côté, sœur Rose ne demeura pas inactive. Avant tout, elle cherchait d'anciennes religieuses de son Ordre. A cet effet, elle se rendit à Enghien, à Verviers et à Liége, où il y avait eu des communautés de Conceptionistes avant la suppression, mais ses recherches n'aboutirent pas. La plupart des anciennes religieuses étaient mortes; celles qui étaient encore en vie étaient âgées ou infirmes et, par conséquent, ne se sentaient plus en état de reprendre les austérités de la vie claustrale. Elle revint donc seule à Nivelles; elle y continua son école, mais n'abandonna pas son dessein; trente-quatre années d'efforts stériles n'étaient pas capables d'ébranler sa confiance. Beaucoup de personnes, qui voyaient échouer toutes ses tentatives, désapprouvaient ses démarches et lui suscitaient des contradictions, des persécutions même; quelques-unes la taxaient d'opiniâtreté; d'autres prétendaient que l'âge avait usé son cerveau, et qu'elle ne savait plus ce qu'elle faisait.

Sœur Rose ne s'étonnait pas de ces jugements, mais elle se

réjouissait de souffrir ces mépris et ces affronts pour l'amour de Jésus-Christ. « O mon Jésus, disait-elle en regardant son crucifix, Vous aussi, Vous avez passé pour insensé, on Vous a condamné; la servante n'est pas au-dessus du Maître, il est donc juste qu'on me condamne aussi. »

1834. — Enfin vers l'année 1834, plusieurs jeunes personnes se présentèrent comme postulantes. Sœur Rose les éprouva prudemment, et, ne les trouvant pas propres à son Ordre, elle ne put les accepter à la prise d'habit.

1836. — En 1836, elle reçut une lettre d'une ancienne Conceptioniste de Nivelles, sœur Marie de la Conception, née Delmée, retirée à Mons depuis la suppression; elle témoignait le désir de venir auprès de sœur Rose, afin d'avoir le bonheur de mourir dans son ancien couvent : elle était âgée de 78 ans; de plus, elle était aveugle. Heureuse de trouver enfin une consœur qui répondît à son appel, sœur Rose n'hésita pas un moment; le lendemain, elle se rendit à Mons, afin de l'y chercher, sans songer à la fatigue qui en résulterait pour elle; elle avait alors 69 ans. Arrivée à Mons, elle vola pour ainsi dire vers la demeure indiquée, et, dès qu'elle aperçut son ancienne consœur, elle se jeta dans ses bras, et, toute joyeuse, la remena dans son couvent. Elle ne considérait point la présence de cette sœur comme un fardeau; bien au contraire, c'était un bonheur pour elle de l'assister dans ses moindres nécessités. Noble désintéressement de sœur Rose! Elle avait tant de fois supplié, mais en vain, ses anciennes compagnes de rentrer au bercail. Aujourd'hui, l'une d'elles, aveugle et brisée par l'âge, fait appel à son cœur, et la sainte religieuse n'écoute que les inspirations de la charité!

1839. — Sœur Marie Delmée vécut encore quelques années, entourée des soins les plus touchants de la part de sœur Rose. Elle mourut en 1839, âgée de 81 ans et comptant 60 ans de religion [1].

[1] Les dates des décès de seize religieuses se repartissent comme suit :

1.	Sœur Albertine Semal, abbesse,	janvier	1800	âgée de	60	ans.
2.	» » Adrienne Lelong,	31 mars	»	»	81	»
3.	» » de la Présentation Charlier,		1802,	»	62	»
4.	» » Éléonore Delmoitié,	6 févr.	1807,	»	73	»
5.	» » Ursule Dusaussois,	16 mars	1808,	»	85	»
6.	» » Béatrix Hérent,	21 janv.	1810,	»	53	»
7.	» » Josèphe Duchâteau,	9 juil.	1813,	»	67	»
8.	» » Claire Motquin,	9 sept.	1817,	»	64	»
9.	» » Françoise Semal,	30 nov.	1818,	»	78	»

Toute une longue série de tribulations étaient encore réservées à sœur Rose, avant qu'elle pût arriver à son but. Une trop grande confiance, accordée à une personne qui en était indigne, faillit compromettre la possession d'une partie du couvent ; mais, grâce à une protection particulière de la Providence, ce malheur, qui eût été irréparable, fut conjuré.

1841. — Ce fut dans ces pénibles circonstances que Dieu envoya à sa servante un véritable trait de lumière. Un jour qu'elle faisait sa lecture dans la *Vie de saint François*, composée par le P. Candide Chalippe, récollet, elle rencontra le trait suivant : « La reine Marie-Thérèse d'Autriche, épouse du roi Louis XIV, voulut qu'il y eût des religieuses de la Conception en France, comme en Espagne et en Italie. Un monastère de Sainte-Claire, du faubourg Saint-Germain à Paris, résolut d'embrasser cet Ordre, et en obtint la permission du Ministre général de tout l'Ordre des Frères Mineurs, leur premier Supérieur. Le Pape Alexandre VII leur en donna le pouvoir, aux instances de la reine, par sa Bulle du 18 août 1667, dans laquelle il marque qu'elles ont demandé qu'il leur permette de prendre l'habit de l'Ordre de l'Immaculée Conception, en sorte toutefois que, prenant cet habit, elles ne relâchent rien de la rigueur de la règle de sainte Claire, et ne seront point soustraites à la juridiction des Frères Mineurs ... vu que les religieuses de l'Ordre de l'Immaculée Conception y sont soumises par les lettres de Jules II, et que la rigueur de la règle de sainte Claire se trouve éminemment enfermée, selon sa plus étroite observance, dans celle de l'Ordre de l'Immaculée Conception [1]. »

---

10. Sœur Marie-Hyacinthe Derideau, vicaire,	2 sept.	1819,	âgée de	89	ans.
11. » » Emmanuel Cunin,	5 mai	1820,	»	67	»
12. » » Félicité Dewez,	4 sept.	»	»	49	»
13. » » Antoine Adam,	16 mars	1837,	»	82	»
14. » » Rosalie Bomal,	5 janv.	1839,	»	85	»
15. » » de la Conception Delmée,		»	»	81	»
16. » » Rose Dewez,	16 juil.	1860,	»	92	»

Les dates des décès des suivantes nous sont inconnues.

1. Sœur Marie-Alexis Philippe.
2. » » Catherine Bomal.
3. » » Josèphe Campion.
4. » » Anne Cheval.
5. » » Cécile Moreau.
6. » » Cécile Ramboux [2].

[1] *Vie de saint François d'Assise* par le P. Chalippe. Tom. III. p. 59-60.

[2] *Renseignements* dus à l'obligeance de Monsieur l'abbé Carrière.

Sa lecture terminée, sœur Rose se mit à réfléchir et se dit : « Pourquoi ne m'adresserais-je pas à ces bonnes sœurs Clarisses, ces pieuses filles de notre Père commun, saint François, et ne leur demanderais-je pas de me venir en aide, pour rétablir le cher monastère de Nivelles? ». Sa résolution fut bientôt prise. Elle fit part de son dessein à son directeur de conscience, qui lui conseilla d'adresser, à cet effet, une requête au chef de l'archidiocèse de Malines, le cardinal Sterckx.

Une seconde requête dans le même sens fut envoyée à Mgr Boussen, évêque de Bruges, dans le diocèse duquel se trouvait un monastère de Clarisses. Les deux Prélats accueillirent favorablement la demande de sœur Rose, qui, déjà, avait pressenti la Mère abbesse de Bruges. Au comble de la joie, sœur Rose n'attendit plus; malgré ses 74 ans, elle partit pour Bruges, le 13 mai 1841, avec sa fidèle compagne, Isabelle Cuyt, afin de prendre les arrangements nécessaires. Elle prit avec elle quatre costumes religieux de son Ordre, ne doutant pas que l'abbesse, Mère Marie-Dominique, ne permît à quelques-unes de ses religieuses de prendre l'habit des Conceptionistes et de les laisser partir pour Nivelles. Arrivée au couvent des Clarisses, elle alla se mettre à genoux devant la grille du parloir, et là, les bras en croix, elle supplia la Mère Marie-Dominique [1] d'avoir égard à sa demande. Celle-ci ne crut pas pouvoir immédiatement satisfaire ce désir, bien qu'elle admirât la grandeur d'âme et le zèle de la vénérable religieuse; elle l'engagea à réfléchir encore et lui promit de son côté de prier avec ses religieuses, afin de connaître les desseins de Dieu.

Habituée aux insuccès, sœur Rose ne fut nullement désappointée de ce nouveau contretemps; au contraire, elle encouragea les quelques postulantes, qu'elle avait de nouveau réunies autour d'elle : « Ce n'est pas maintenant, leur disait-elle, que je commencerai à perdre confiance. J'espère plus que jamais et j'ai la conviction que bientôt mon couvent sera rétabli. »

Enfin, après une échange de correspondances entre les deux

---

1 Mère Marie-Dominique Berlamont naquit le 14 mars 1799, à Iseghem, dans la Flandre Orientale. Comme elle vint au monde à l'époque où la Belgique était la proie des républicains français, elle dut être baptisée dans une ferme, et reçut les noms de Julie-Gudule-Blanche. Son éducation terminée dans un pensionnat de religieuses, elle rentra dans sa famille en 1816, à l'âge de 17 ans. En 1825, le 13 janvier, elle prit l'habit des Clarisses, à Bruges. Après avoir été maîtresse des novices, elle fut élue abbesse en 1832. Elle mourut en odeur de sainteté, le 31 août 1871, à l'âge de 72 ans et demi, comptant 46 ans et demi de vie religieuse. Elle fut abbesse pendant près de 40 ans. *Vie de la Mère Marie-Dominique*, écrite par ses religieuses, en 1873.

Prélats et les Clarisses de Bruges, il fut convenu que la Mère Dominique enverrait cinq de ses religieuses à Nivelles, qui, tout en y observant leur propre règle, formeraient les novices Conceptionistes, d'après les constitutions de l'Ordre de l'Immaculée Conception. Quant à l'observance, la chose ne paraissait pas tellement difficile, puisque les Clarisses et les Conceptionistes doivent avoir le même esprit, et que, de part et d'autre, elles sont religieuses contemplatives et filles du Séraphique Père saint François d'Assise.

CHAPITRE III.

(1841-1908.)

Restauration du couvent de Nivelles.

1841. Les sœurs Clarisses à Nivelles. — Distribution des charges dans la communauté. — Première messe célébrée dans la chapelle. — Bénédiction de la maison et inauguration de la clôture. — Quatre postulantes reçoivent l'habit. — 1842. Deux nouvelles postulantes. — Visite, au couvent, du cardinal archevêque de Malines. — Profession des quatre premières novices. — 1843, 7 février. Profession des deux novices. — Juillet et août. Retour à Bruges de trois clarisses. — Élection d'une nouvelle supérieure. — 1848. Retour d'une quatrième clarisse à Bruges. — 1853. Privilège d'avoir le Saint Sacrement au chœur. — 1859. Rachat d'une partie des bâtiments de l'ancien couvent. — Sœur Rose atteinte d'apoplexie. — Visite de la Mère Marie-Dominique à Nivelles. — 1860, 17 juillet. Mort de sœur Rose. — 1861, 15 juillet. Mort de sœur Marie-Emmanuel Cuyt. — 1863, 8 décembre. Mort de la Mère Marie-Bonaventure Lambrecht, supérieure clarisse. — 1864, 18 janvier. Élection d'une nouvelle supérieure, qui fut la première abbesse conceptioniste. — 1871. Élection de la seconde abbesse. — 1902. Élection de la troisième abbesse. — État actuel de la communauté.

1841. — Le 6 septembre 1841, on vit arriver à Nivelles cinq religieuses clarisses du couvent de Bruges. C'était la Mère Marie-Dominique, qui amenait quatre de ses sœurs, pour rétablir le couvent des Conceptionistes. La vue de ces religieuses si pauvres fit une grande impression sur les habitants de la ville. Elles furent reçues par sœur Rose et ses compagnes, avec les plus grandes marques de joie et de respect, comme des anges venus du Ciel. La Mère Marie-Dominique, qui avait reçu tout pouvoir du cardinal-archevêque pour organiser la communauté, nomma sœur Marie-Louise Mathys, supérieure du couvent avec le titre de vicaire; sœur Marie-Bonaventure Lambrecht, maîtresse des novices; les deux autres sœurs remplirent les charges de portière et de sacristine. Sœur Rose, par la volonté du prélat, devait seconder la maîtresse des novices, dans la formation et la direction des jeunes religieuses. Quatre jours après, une cinquième sœur arrivait de Bruges, pour initier une jeune sœur conceptioniste aux chants liturgiques et à l'orgue.

Le 8 septembre, fête de la Nativité de la Sainte Vierge Marie, la

première messe fut célébrée dans la chapelle du couvent, et le Saint-Sacrement fut placé dans le tabernacle. Cette grâce mit le comble à la joie de sœur Rose; elle ne cessait de remercier le Seigneur et semblait oublier ses 44 années de tribulations, pour ne plus penser qu'à son bonheur de pouvoir adorer Notre Seigneur à tous les instants du jour, et d'habiter avec Lui sous le même toit.

Le 28 septembre de la même année, la maison fut bénite, et la clôture inaugurée. Pendant la messe qui fut des plus solennelles, la Mère Marie-Dominique remplaça sœur Rose, qui, à cause de son grand âge et de l'émotion du moment, ne pouvait présider à la cérémonie. Au pied de l'autel, elle revêtit les quatre postulantes de l'habit des Conceptionistes. Ces premières novices étaient dignes de relever ce grand Ordre, dont elles devaient être la pierre angulaire. Sur la fin du mois de novembre, une postulante se présenta et fut admise à prendre l'habit avec Isabelle Cuyt, l'ancienne compagne de sœur Rose. La cérémonie eut lieu le 5 février 1842.

Quelques mois après, Son Éminence le cardinal de Malines vint à Nivelles. Il voulut rendre une visite paternelle au couvent. Il loua Mère Marie-Dominique et ses consœurs clarisses de la charité qu'elles avaient montrée, en acceptant de venir travailler à la restauration du monastère de Nivelles; il adressa des paroles d'encouragement aux nouvelles Conceptionistes, qui étaient déjà au nombre de six ; mais ses félicitations furent surtout pour sœur Rose, dont il connaissait l'admirable courage et qui voyait maintenant ses héroïques efforts couronnés d'un succès qu'elle n'aurait jamais osé espérer. Sœur Rose remercia respectueusement Son Éminence de la haute protection dont il l'avait toujours honorée et lui renouvela avec humilité la demande de rester inférieure; « mon grand âge, disait-elle, ne me permet pas de diriger une communauté. » Le cardinal, charmé de son humilité, consentit à ce qu'elle demeurât toujours simple religieuse, lui enjoignant toutefois de seconder les Clarisses dans la formation des novices, et de leur apprendre le véritable esprit de la règle, puisque de là dépend le bonheur éternel de l'âme religieuse Après avoir béni les sœurs, le prélat se retira pleinement satisfait et profondément édifié.

Le 4 octobre de la même année, fête du Séraphique Père saint François, les quatre premières novices firent leur profession solennelle, heureuses de pouvoir se consacrer, d'une manière irrévocable, à Dieu et à la Vierge Immaculée.

1843. — Les deux autres eurent le même bonheur, le 7 février. 1843. Le Ciel prenait visiblement sous sa protection la petite communauté, car le nombre des religieuses augmenta assez rapidement,

pour permettre à Mère Marie-Dominique de reprendre trois de ses religieuses dont la présence n'était plus nécessaire. Au mois de juillet, la sœur organiste retourna à Bruges, et sœur Marie-Louise Mathys, qui avait été supérieure, et la sœur sacristine la suivirent au mois d'août. Comme parmi les nouvelles Conceptionistes, aucune n'avait l'âge requis par le Concile de Trente pour remplir l'office de supérieure, ce fut encore une sœur clarisse, sœur Marie-Bonaventure Lambrecht, qui fut placée à la tête de la communauté, avec le titre de vicaire. Elle était antérieurement maîtresse des novices.

1848. — La sœur clarisse qui avait rempli la charge de portière retourna à Bruges en 1848.

1853. — En 1853, le cardinal, qui avait en grande estime la fervente communauté de Nivelles, accorda le privilège d'avoir le Très Saint-Sacrement dans le chœur ; cette grâce fut une suprême consolation pour toutes les sœurs, mais particulièrement pour sœur Rose. Elle avait alors atteint l'âge 86 ans. Ne pouvant plus travailler comme autrefois, elle passait presque tous ses moments auprès du Tabernacle.

1859. — Comme nous l'avons vu précédemment, lors de leur séparation définitive en 1814, les cinq sœurs au nom desquelles le couvent avait été racheté après la suppression, avaient fait entre elles le partage des bâtiments ; sœur Rose et sœur Félicité, sa sœur, avaient obtenu, dans leur part, l'église, le chœur, le dortoir, le quartier des parloirs, l'infirmerie et son jardin. A la mort de sœur Félicité en 1820, le tout devint la possession de sœur Rose. Les trois autres, sœur Marie-Emmanuel Cunin, sœur Marie-Antoine Adam et sœur Marie-Rosalie Bomal obtinrent les trois autres cinquièmes de la propriété, où elles établirent un pensionnat. Après leur mort, le pensionnat qui occupait la plus grande partie de l'ancien monastère passa en des mains étrangères. Sœur Rose, qui vivait des souvenirs du passé, souffrait de voir ces bâtiments enlevés à la communauté; les autres sœurs partageaient ses sentiments. On résolut de faire violence au Ciel, pour obtenir la grâce de rentrer en possession de ces bâtiments de l'ancien monastère.

Par une disposition de la Providence, les propriétaires durent vendre, et le 8 septembre 1859, sœur Rose et ses consœurs firent l'acquisition de toutes les constructions pour la somme de 20 000 frs. La Providence compléta son œuvre, en suscitant de généreux bienfaiteurs, qui fournirent la somme nécessaire.

Il serait impossible d'exprimer la joie qu'éprouva la sœur Rose,

après être rentrée, au nom de sa communauté, en possession de cette partie de l'ancien monastère. Depuis 62 ans, c'est-à-dire depuis la suppression en 1797, elle en était sortie et n'y était plus rentrée ! Depuis 45 ans qu'elle était revenue habiter la partie du couvent qui lui appartenait, elle avait vécu près de ces lieux, qui lui étaient si chers, sans qu'il lui fût loisible d'y mettre les pieds ! Aussi, en les parcourant, pour la première fois, qui devait être la dernière fois de sa vie, la vénérable nonagénaire fut prise d'une émotion indicible. Elle versait un torrent de larmes, et, s'arrêtant à chaque pas, elle baisait les portes et les murailles de son monastère bien-aimé. Tant de souvenirs envahissaient sa mémoire ! « Mes chères sœurs, disait-elle à celles qui l'accompagnaient, que Dieu est bon ! Il m'a donné plus que je ne lui avais demandé. Je désirais seulement vivre assez longtemps pour voir se rétablir notre saint Ordre, et comme le vieillard Siméon, dont parle l'Évangile, j'étais contente de mourir aussitôt en chantant mon *Nunc dimittis.* L'émotion étouffait sa voix et lui faisait verser des larmes de bonheur et de reconnaissance. Son émotion était partagée par toutes les sœurs.

Lorsqu'elle eut tout examiné à loisir, elle retourna à l'infirmerie, soutenue par deux sœurs. Arrivée sur le seuil, elle fut frappée d'une légère attaque d'apoplexie, qui lui laissa néanmoins l'usage de ses membres et toute sa lucidité d'esprit. C'était un avertissement que l'heure de la délivrance approchait. Avant de rappeler à Lui sa fidèle servante, le Seigneur lui ménagea une dernière consolation : celle de revoir la Mère Marie-Dominique, abbesse des clarisses de Bruges.

1860. — Dans les bâtiments dont on venait de faire l'acquisition, il y avait de notables changements à faire, et, remplies d'estime pour la Mère Marie-Dominique, les sœurs avaient demandé son avis ; c'est ainsi que cette dernière revint à Nivelles.

A son arrivée, toutes les religieuses allèrent la recevoir à la porte de clôture ; une seule d'entre elles manquait à ce moment : c'était sœur Rose. La Mère Marie-Dominique, à peine arrivée, alla trouver à l'infirmerie la vénérée malade. Celle-ci, qui avait conservé toute sa présence d'esprit, mais qui était à ce moment privée de l'usage de la parole, la reçut avec des témoignages extraordinaires de joie et de respect ; elle étendit plusieurs fois sa main défaillante vers celle de la Mère abbesse, la baisa respectueusement, exprimant ainsi, pour la dernière fois, la reconnaissance dont elle était animée envers cette digne Mère, à qui, après Dieu, elle se croyait redevable du rétablissement de son Ordre. Depuis long-

temps, la chère sœur Rose avait reçu les derniers Sacrements; depuis lors, elle communiait aussi souvent que cela lui était possible, et cela, toujours avec une admirable ferveur. Pendant cette dernière période de sa vie, elle continua, comme elle l'avait fait toujours, à se placer, une heure entière avant la distribution de la Sainte Communion, devant la petite porte par laquelle devait passer l'Hôte divin, et là, elle soupirait après son Bien Aimé. Elle eut une dernière fois ce bonheur, le 13 juin, fête de saint Antoine de Padoue; c'était le 70me anniversaire de sa profession religieuse.

Le 16 juillet suivant, pendant le séjour de la Mère Marie-Dominique à Nivelles, sœur Rose reçut une dernière absolution, et le lendemain, 17, elle s'endormit doucement dans le Seigneur, au milieu des larmes et des prières de ses consœurs. Sa mort fut sainte comme sa vie. Sœur Rose était dans la 93me année de son âge et comptait 71 ans de vie religieuse. Ses 71 années de vie religieuse se trouvaient réparties en trois périodes: La première comptait 7 ans et demi au couvent avant la suppression; la deuxième, 44 ans et demi d'exil et de solitude, et la troisième, 19 ans de vie claustrale dans la communauté rétablie. Durant cette dernière période, sœur Rose avait vu avec bonheur vingt-trois sœurs faire leur profession. Cinq de celles-ci l'avaient précédée dans la tombe.

La mort de la chère sœur Rose fut tout un événement pour la ville de Nivelles. Bon nombre de personnes avaient connu cette vénérable religieuse, avec laquelle elles avaient eu même des relations d'amitié. Elles ne tarissaient pas d'éloges à son adresse. D'autres, qui ne l'avaient point connue, n'en admiraient pas moins son courage à persévérer dans sa sainte vocation, malgré tous les obstacles qu'elle avait dû vaincre pendant d'aussi longues années. Aussi une foule considérable de personnes de toutes conditions tint à assister à ses obsèques et à l'accompagner jusqu'à sa dernière demeure.

1861. — Le 15 juillet de l'année suivante, sœur Rose fut rejointe dans la tombe, par celle qui avait été sa fidèle compagne, au temps de sa solitude. Isabelle Cuyt, devenue conceptioniste sous le nom de sœur Marie-Emmanuel de la Sainte-Famille, mourut à l'âge de 67 ans, après avoir passé 19 ans et demi dans la vie religieuse.

1863. — Le 8 décembre 1863, fête de l'Immaculée Conception, mourut, d'une manière presque imprévue, la supérieure, Mère Marie-Bonaventure Lambrecht, clarisse. Elle était infirme depuis de longues années, et ne savait plus présider aux exercices de la communauté; mais, comme elle s'était bien dévouée, les sœurs

conceptionistes, pénétrées de reconnaissance, avaient prié la Mère abbesse de Bruges, Marie-Dominique, de la laisser à Nivelles. Elle conserva donc la direction de la communauté jusqu'à sa mort.

Sous le gouvernement des deux clarisses, qui avait duré vingt-deux ans, (1841-1863), vingt-quatre religieuses firent profession de la règle de l'Ordre de l'Immaculée Conception.

1864. — A partir de cette époque, les supérieures furent choisies parmi les conceptionistes, et portèrent le titre de Mère abbesse.

La première abbesse, élue le 18 janvier 1864, fut la Mère Marie-Alphonse Kips, native de Léau. Elle gouverna pendant sept ans, et mourut le 30 août 1871.

1871. — La seconde abbesse, élue le 15 septembre 1871, fut la Mère Marie-Josèphe Cornélis, native de Jauche. Elle fut à la tête de la communauté pendant trente-et-un ans, et mourut le 2 octobre de l'année 1902.

1902. — La troisième abbesse, élue le 11 octobre 1902, est la Mère Marie de Jésus Hofmann native de Nivelles, actuellement en charge en l'an de grâce 1908.

Depuis la restauration du couvent en 1841, jusqu'à ce jour cinquante-cinq religieuses ont été reçues dans l'Ordre ; le nombre de décès s'élève à trente-six : La communauté actuelle compte dix-neuf sœurs.

CHAPITRE IV.

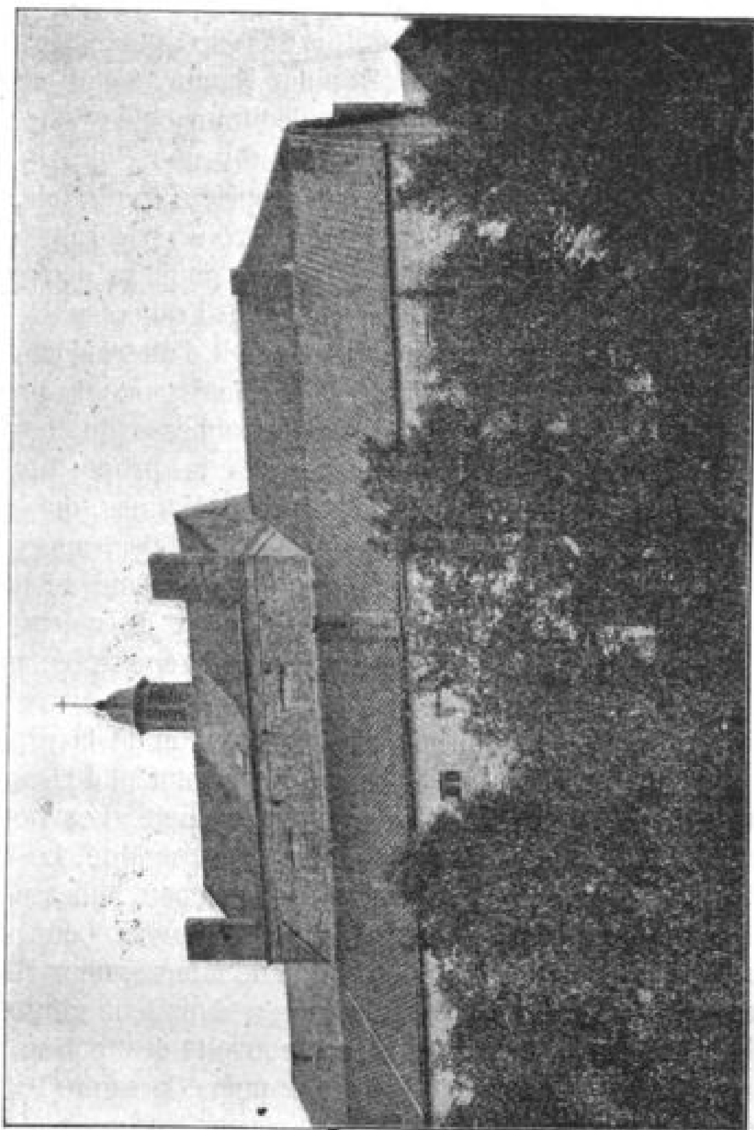
(1866-1908.)

Fondation du couvent de Jambes.

1866. État de la communauté de Nivelles. — Vocations nombreuses. — Projet d'une fondation. — Acquisition d'une propriété à Jambes, lez-Namur. — Consentement de l'Archevêque de Malines et de l'Évêque de Namur. — 1866. 19 avril. Arrivée de trois sœurs à Jambes. — Oratoire dédié à saint Joseph. — Permission donnée aux sœurs d'avoir le Saint Sacrement. — Octobre, arrivée de trois nouvelles sœurs. — Bénédiction du couvent, inauguration de la clôture. — Première messe célébrée par Monseigneur l'Évêque. — 1869. Décès d'une jeune professe. — 1870. Décès de la Mère abbesse. — Nouvelle supérieure. — 1874. Retour à Bruges de la supérieure clarisse. — Nouvelle abbesse venue de Nivelles. — 1877. Son retour à Nivelles. — Quatrième abbesse, Mère Marie-Gabrielle Arnould. — 1881. 26 décembre. Sa mort. — 1883. 13 janvier, cinquième abbesse, Mère Marie-Ange du Sacré-Cœur Genard. — Nombreux décès. — 1891. Décès de sœur Marie-Emmanuel. — État actuel de la communauté.

1866. — En 1866, vingt-cinq années s'étaient écoulées depuis la restauration de l'Ordre de l'Immaculée-Conception en Belgique. Durant ce quart de siècle (1841-1866), trente et une sœur avaient fait profession au couvent de Nivelles; huit d'entre elles étaient déjà allées recevoir leur récompense au Ciel. La communauté se composait donc à cette époque de vingt-six sœurs dont vingt-trois étaient professes, et trois novices. Plusieurs postulantes se présentaient pour être admises au bonheur de pouvoir se consacrer au service de la Vierge Immaculée. Il fallut donc songer à fonder un nouveau couvent; on avait des sujets propres à mener cette œuvre à bonne fin.

Après mûres réflexions, la fondation fut décidée en principe. Restait à savoir où l'on irait s'établir! On se reportait par la pensée et plus encore par le cœur vers les villes, qui avaient possédé des maisons de l'Ordre, avant la suppression de 1796. Des quatre anciens couvents de Conceptionistes, celui de Nivelles seul avait pu être conservé. Ceux d'Enghien, de Verviers et de Liége étaient actuellement occupés par d'autres instituts religieux, ou affectés à d'autres usages. On recourut à la prière, laissant à la Providence le soin de manifester, en temps voulu, sa volonté.



Monastère des Conceptionistes de Jambes.

Namur rappelait bien des souvenirs franciscains : En 1224, l'année même où saint François recevait dans son corps les sacrés stigmates de Notre Seigneur, les Frères Mineurs s'y étaient établis; en 1498, on y vit arriver les Sœurs Grises, qui, plus tard en 1644, embrassèrent les constitutions plus austères des Sœurs Pénitentes Récollectines; en 1604, les Pères Capucins, et enfin, en 1623, les Sœurs Annonciades. Et puis, Namur, n'était-ce pas la ville si dévouée, de tout temps, au culte de l'Immaculée Conception?

L'heure marquée par la Providence était venue. Vers la fin de l'année 1865, à Jambes-lez-Namur, une propriété tout à fait convenable avait été mise en vente, mais elle ne trouva pas d'amateur. La Vierge Immaculée, qui avait choisi ce lieu pour sa demeure, le réservait à ses filles. Ce fut un fils de saint François, P. Ignace Huchant [1], du couvent de Salzinnes, qui servit d'intermédiaire pour faire connaître sa volonté. Lorsqu'il eut connaissance du projet de vente, il s'empressa d'en informer la Mère abbesse du couvent de Nivelles, qui, avec sa communauté, agréa la proposition avec bonheur. Consulté à ce sujet, l'archevêque de Malines, qui avait en grande estime la communauté des Conceptionistes, approuva le projet et donna son consentement. Il en fut de même de l'évêque de Namur, Mgr Dechamps, qui se disait heureux de voir s'établir, dans son diocèse, une maison particulièrement consacrée au culte de la Vierge Immaculée.

Le 6 janvier 1866, les sœurs firent l'acquisition de la propriété, et, de suite, commencèrent les travaux d'aménagement de la modeste maison située sur le terrain qu'on avait acheté. Les nouvelles constructions furent entamées et poussées avec rapidité. Le 19 avril suivant, la sœur Marie-Claire Roosen, nommée abbesse de la nouvelle fondation, arriva à Jambes avec deux sœurs. Leur premier soin fut d'aller demander la bénédiction de Monseigneur l'évêque, qui les reçut avec bonté, et les encouragea dans leur sainte entreprise. Elles se rendirent ensuite à leur nouvelle destination, où les attendait la fidèle compagne de saint François, la sainte Pauvreté. Cette compagnie était loin de leur déplaire; en vraies filles du pauvre d'Assise, elles comprenaient que c'est là le vrai trésor de la vie religieuse.

---

[1] Une nièce du P. Ignace était entrée, en 1864, au couvent des Conceptionistes de Nivelles, et y fit profession le 12 octobre 1865. Elle mourut pieusement à Nivelles, le 12 avril 1867, à l'âge de 22 ans.

Voir, pour plus amples détails sur la famille Huchant de Montignies-sur-Sambre, l'ouvrage : *Les Frères Mineurs à Namur*, p. 102.

Mais le comble du bonheur pour la petite communauté fut l'autorisation accordée par l'évêque, d'avoir le Très Saint Sacrement dans leur demeure. En attendant la construction de la chapelle, qui devait être placée sous le vocable de saint Joseph, on transforma en oratoire provisoire la place la plus convenable de la maison ; les sœurs eurent ainsi l'avantage d'avoir tous les jours la sainte messe et de recevoir la sainte communion.

La construction du couvent et de la chapelle étant totalement achevée, trois nouvelles sœurs arrivèrent de Nivelles, au commencement du mois d'octobre, pour compléter la communauté. Quelques jours après, le 11, fête de l'octave de saint François, eut lieu la cérémonie de l'inauguration du couvent, et de l'établissement de la clôture, que Monseigneur voulut présider lui-même.

A son arrivée à la chapelle, le prélat y trouva un nombreux clergé et une foule de pieux fidèles, attirés tant par le désir de s'édifier à ce touchant spectacle que par l'intention de donner aux nouvelles venues une marque de sympathie. Revêtu de ses habits pontificaux, il se rendit, suivi de toute l'assistance, à la porte de la clôture où les sœurs attendaient agenouillées. La procession se forma, la croix en tête; venait ensuite le prélat officiant, suivi des sœurs voilées et tenant en mains le crucifix ; le clergé et les fidèles terminaient le cortège. Arrivé à la chapelle, Monseigneur célébra le saint Sacrifice, pendant lequel il prononça une allocution et donna la sainte Communion aux religieuses. La messe fut solennisée par le chant des litanies de la Sainte Vierge, et du psaume bien approprié à la circonstance : « *Lætatus sum;* etc. Je me suis réjoui de ce qui m'a été dit : Nous irons dans la maison du Seigneur. » La messe terminée, on chanta le *Te Deum* en actions de grâces, et la bénédiction du Saint-Sacrement fut donnée à l'assistance.

La procession se reforma dans le même ordre et parcourut les cloitres, au chant du psaume de la délivrance : *In exitu Israël de Egypto,* tandis que l'évêque bénissait les différentes places du monastère. La cérémonie terminée, Monseigneur déclara la clôture établie. C'était pour les sœurs l'heureux adieu au monde extérieur, et la vie cachée en Dieu.

Dieu bénit la nouvelle fondation, en lui suscitant de généreux bienfaiteurs, et plus encore en lui suscitant de bonnes recrues; en peu de temps, six postulantes s'étaient présentées et avaient été admises à revêtir les glorieuses livrées de l'Ordre de la Vierge Immaculée. Le nombre des religieuses s'était élevé au chiffre de douze.

1869. — Les œuvres de Dieu doivent être marquées du sceau de la croix. La communauté de Jambes reçut ce divin cachet. La

mort réclama plusieurs victimes. Ce fut d'abord une jeune professe, sujet d'élite à tous égards, sur laquelle on fondait de grandes espérances.

L'année suivante, la révérende Mère abbesse, Marie-Claire Roosen, la suivit dans la tombe. Née à Maestricht en 1835, elle était entrée au couvent des Conceptionistes à Nivelles, et lors de la fondation de Jambes en 1866, elle en fut nommée la première supérieure malgré son jeune âge. Elle mourut le 1er juillet 1870, à l'âge de trente-cinq ans, comptant dix ans et demi de profession, et ayant gouverné la communauté pendant quatre ans et deux mois et demi.

1870. — Comme la communauté de Jambes ne se composait que de jeunes sœurs, n'ayant pas encore l'âge canonique requis pour exercer la charge de supérieure, on eut recours à la Mère Marie-Dominique, abbesse des Clarisses de Bruges. Cette sainte religieuse qui n'avait à cœur que la gloire de Dieu et l'honneur de l'Immaculée Conception, consentit volontiers à envoyer à Jambes une de ses sœurs. C'était la Mère Gertrude Hendrickx, native de Turnhout. Avec la qualité de Vicaire, elle gouverna le couvent pendant trois ans et neuf mois, et, sa mission terminée, elle retourna à son couvent de profession, au mois d'avril 1874.

1874. — La troisième supérieure fut choisie dans la communauté. Ce fut la sœur Marie-Agnès Dupureux. Née à Tournai en 1839, elle entra au couvent de Nivelles en 1864, et y fit profession le 25 juillet de l'année suivante. En 1866. elle fut du nombre des sœurs destinées à la fondation de Jambes. Élue abbesse en 1874, elle gouverna la communauté pendant trois ans et quatre mois. Son triennat achevé, au mois d'août 1877, elle retourna à Nivelles, où elle mourut le 17 mars 1891, à l'âge de cinquante-deux ans, comptant vingt-sept ans de vie religieuse.

1877. — La quatrième supérieure fut sœur Marie-Gabrielle Arnould, native de Dorinne. Elle entra au couvent de Nivelles en 1865, et y prononça ses vœux le 19 juin 1866. Elue abbesse du couvent de Jambes, au mois d'août 1877, elle gouverna la communauté jusqu'à sa mort arrivée le 26 décembre 1881. Elle était âgée de trente-huit ans, et comptait seize ans et six mois de vie religieuse.

1882. — La cinquième supérieure, élue le 13 janvier 1882, est la Mère Marie-Ange du Sacré-Cœur, née Genard, de Gilly, actuellement en charge, en l'an de grâce 1908.

Comme nous l'avons dit, la croix n'a pas manqué au monastère de Jambes. En l'espace de vingt-deux ans, de 1869 à 1891, la mort vint enlever quatorze religieuses, dont deux étaient abbesses ; la plupart étaient de jeunes sœurs. La dernière défunte, qui mourut

le 13 février 1891, était une ancienne, venue de Nivelles lors de la fondation du monastère de Jambes. Elle s'appelait sœur Marie-Emmanuel de Schutter, et était native d'Anvers. Tous ces deuils successifs l'affectaient sensiblement. Elle adressait à Dieu de ferventes prières, afin que la communauté n'eût plus la douleur de voir les jeunes religieuses se suivre, l'une après l'autre, au tombeau. Souvent, sous l'impression de ces départs douloureux, elle assurait qu'après sa mort, elle intercéderait auprès du Bon Dieu en faveur de la communauté, et qu'on n'aurait plus à redouter ces épreuves. Sa promesse s'est effectuée. Dix-sept années se sont écoulées depuis la mort de cette vénérable religieuse, et la mort n'a plus fait son apparition dans la communauté.

En 1908, le monastère de Jambes compte quarante-deux ans d'existence, et a admis dans son sein quarante-neuf sœurs. Il y a eu dix-huit décès. Il compte actuellement vingt-deux religieuses.

Fondation de Bastogne (1898-1908).

1898. État de la communauté de Jambes. — 1897, 17 février. Autorisation accordée, par l'évêque de Namur, pour fonder une maison à Bastogne. — Achat d'un terrain à bâtir. — 14 mai. Bénédiction de la première pierre. — 1898, 26 mai. Élection de la supérieure du couvent de Bastogne. — 31 mai. Arrivée de sept sœurs. — Leur installation. — 17 novembre. Bénédiction du couvent, et inauguration de la clôture. — 1901, juin. Arrivée d'une huitième sœur de Jambes. — Admission de huit postulantes. — État actuel de la communauté.

1891. — Depuis le décès de la sœur Marie-Emmanuel, arrivé le 13 février 1891, la communauté de Jambes n'avait plus été visitée par la mort. A partir de cette époque, elle s'accrut assez rapidement pour lui permettre de fonder, à son tour, une nouvelle maison. Les vocations étaient nombreuses, et le Ciel semblait ainsi manifester sa volonté.

1896. — Au mois de décembre 1896, le projet fut exposé à Monseigneur Decrolière, évêque de Namur, qui l'approuva. Toutefois, il engagea les religieuses à prier encore, afin de connaitre l'endroit choisi par la Vierge Immaculée. Enfin le 7 février 1897, l'évêque autorisa la fondation dans la ville de Bastogne [1].

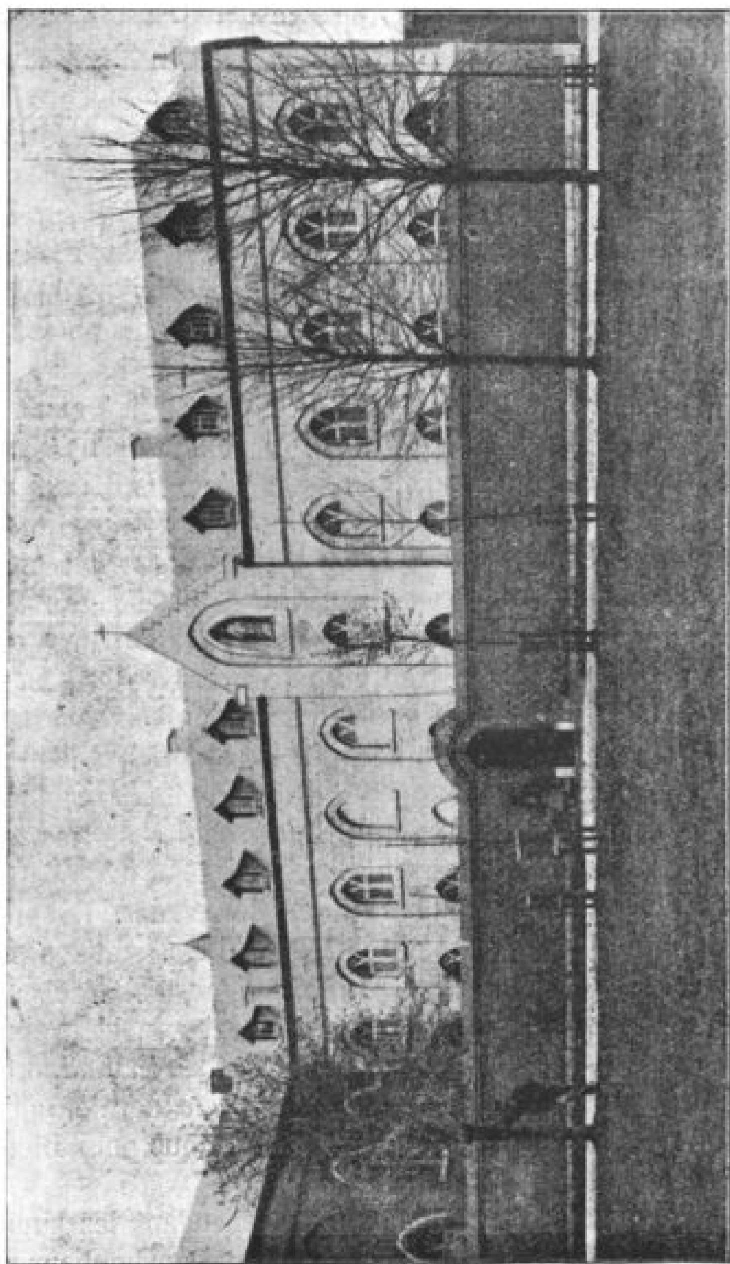
---

[1] Avant la suppression des couvents en 1796 par la république française, Bastogne possédait deux maisons religieuses de l'Ordre de Saint François : celle des Frères Mineurs Récollets, fondée en 1621, et celle des Sœurs Récollectines, en 1628. Le P. Jean-Damascène Doyen, auteur du manuscrit *Ortus et progressus* dit, en parlant de ces deux fondations : « Ces deux couvents occupent les deux extrémités opposées de la ville : celui des Récollectines au nord et celui des Récollets au midi. Ils sont comme deux puissantes forteresses, protégeant la ville contre les assauts des puissances des ténèbres. » On peut dire la même chose des deux couvents actuels : celui des Conceptionistes est également à l'une des extrémités de la ville, au nord, et celui des Franciscains à l'autre extrémité. Les deux nouveaux couvents sont à peu de distance des anciens. L'ancien couvent des Récollectines est devenu le séminaire épiscopal; celui des Récollets n'a pas eu le bonheur de demeurer affecté à une destination religieuse. L'église fut convertie en brasserie, et le couvent sert de demeure à différents particuliers.

L'ancien couvent des Récollets, qui a eu une durée de cent-soixante-quinze ans, fut souvent un couvent d'études ou de noviciat; un grand nombre de religieux y ont habité; environ quatre-vingts d'entre eux y sont décédés. Celui des Récollectines, qui a eu une durée moindre de quelques années seulement, a compté cent-soixante-huit religieuses, qui y ont fait profession; cent trente-sept d'entre elles y sont décédées. Il en restait trente-et-une, lors de la suppression en 1796.

Ortus et progressus. — Archives des deux couvents.

En 1905, les Pères Franciscains s'établirent à Bastogne.



Monastère des Conceptionistes de Bastogne

Phot. Philippart, Bastogne.

On se mit à l'œuvre sans tarder. On fit l'aquisition d'un terrain spacieux, dont une partie devait être affectée à la construction de la chapelle, du couvent et de ses appendices, et l'autre devait être convertie en jardin. Le 24 mai eut lieu la cérémonie de la pose de la première pierre. Les travaux de construction furent poussés avec tant de célérité que le couvent fut en état de recevoir ses futures habitantes sur la fin de l'année; mais, par mesure de prudence, l'arrivée des sœurs fut remise au printemps suivant.

1898. — Le 26 mai 1898, eut lieu au couvent de Jambes l'élection de la première supérieure et le choix tomba sur la Mère Marie de Jésus, née Van Aerschodt, de Salzinnes-lez-Namur. Elle remplissait alors la charge de Mère vicaire au couvent de Jambes. Six sœurs lui furent adjointes pour les offices du chœur et les différentes charges de la maison.

Le nouveau monastère et la chapelle à Bastogne étant placés sous le vocable du Sacré-Cœur de Jésus, nul jour ne paraissait mieux convenir, pour en faire l'inauguration que le 31 mai, fête de Notre-Dame du Sacré-Cœur. De cette façon, la Vierge Immaculée introduisit elle-même ses fidèles servantes dans le sanctuaire consacré au Sacré-Cœur de son divin Fils.

Le matin de ce jour, après avoir assisté à la sainte Messe et reçu le pain des forts, les sœurs se mirent en route avec la bénédiction de Dieu et le mérite de l'obéissance. Elles arrivèrent à Bastogne vers une heure de l'après-midi. Elles furent reçues par le clergé de la paroisse et celui du séminaire épiscopal. Une foule nombreuse et sympathique accompagnait le clergé. Le cortège se forma aussitôt et se rendit processionnellement, la croix en tête, à la chapelle du couvent, où déjà résidait le Très Saint Sacrement. La première messe avait été célébrée le matin du même jour. Agenouillées au banc de communion, les sœurs assistèrent à un salut, chanté par la grégorienne du séminaire. Le doyen souhaita la bienvenue aux nouvelles arrivées, et après la bénédiction du Très Saint Sacrement, les sœurs entrèrent dans la clôture. C'était le dernier adieu au monde dont elles se séparaient pour ne vivre que pour Dieu seul, dans une bienheureuse retraite.

Les premiers mois furent laborieux; cependant les sœurs, en vraies filles du Pauvre d'Assise, trouvaient leur bonheur au sein de la pauvreté. La charité des bienfaiteurs pourvut aux nécessités les plus pressantes. Le 17 novembre eut lieu la bénédiction solennelle du couvent et la clôture fut inaugurée.

1901. — Au mois de juin 1901, une sœur de Jambes arriva à Bastogne, et porta ainsi le nombre des religieuses au chiffre de huit.

Dieu bénit la petite communauté; dans la suite, les vocations surgirent, et maintenant, en l'an de grâce 1908, le monastère compte dix-sept religieuses, par la réception de postulantes qui ont pris l'habit et fait leur profession.

La première Supérieure fut la Mère Marie de Jésus, née Van Aerschodt, de Salzinnes (Namur).

La seconde, actuellement en charge, est la Mère Françoise de Jésus Crucifié, née Marin, de Montignies-sur-Sambre.



TABLE DES GRAVURES

TABLE ALPHABÉTIQUE

des noms cités dans cet ouvrage.

C.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

J.

K.

L.

M.

N.

O.

P

Q.

R.

S.

T.

U.

V.

W.

X.

Z.

TABLE DES MATIÈRES.

Jean Duns Scot (1274-1308.)

Dona Béatrix de Sylva (1425-1490).

Le Cardinal Ximenès (1436-1517.)

P. Mathias Hauzeur.

Couvent d'Enghien.

Couvent de Verviers.

Sœurs Hospitalières (1626-1639); — Sœurs Conceptionistes (1639-1796).

Couvent de Liége.

Couvent de Nivelles.

Sœurs Grises (1479 — 1653); — Sœurs Conceptionistes (1653 — 1797)

Après la suppression (1796-1909).

